



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





5~ - 786

GA

FCC

18.350

MERCURE DE FRANCE, DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

15356

*Le Journal Politique des principaux événemens de
toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles
en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des
Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Décou-
vertes dans les Sciences & les Arts ; les Spec-
tacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de
Paris & des Provinces ; la Notice des Édits ,
Arrêts ; les Avis particuliers , &c. &c.*

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1785.



A P A R I S ,

Chez PANCKOUCKE, hôtel de Thou ,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Novembre 1785.

PIÈCES FUGITIVES.		
Bouquet à Mme de Beau-		Instruction dressée par la Com-
harnais ,	3	mission du Clergé ,
A Mme Guiard ,	6	Essai sur les Maladies des Eu-
La Reine & la Bergère , Fa-		ropéens dans les pays chauds ,
ble ,	ib.	La Morale des Rois ,
Le Singe & le Petit-Maître ,		Suite de la Vie & des Opinions
Conte ,	49	de Tristram Shandy ,
Lettre de Madame la Marquise		Histoire d'Hérodien ,
d'A*** ,	53	Les Dangers d'un premier
Épître sur les Ages de la		choix ,
Vie ,	97	De la Monarchie Française ,
Vers à M. le Marquis de		Panégryrique de Ste Thérèse ,
Bièvre ,	145	Anacréon en belle humeur ,
La Rose & le Zéphyr , Fable ,	147	
Réflexions Physiques & Mo-		SPECTACLES.
rales sur l'Éternement ,	149	Comédie Italienne ,
Charades , Enigmes & Logo-		Variétés ,
gryphes ,	8 , 68 , 102 , 158	130 , 137 ,
NOUVELLES LITTÉR.		181 , 186
Mémoire sur les Corvées ,	10	Annances & Notices ,
		41 , 91 ,
		140 , 189

A Paris , de l'Imprimerie de M. LAMBERT ,
rue de la Harpe , près S. Côme.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*LE JUGE INDÉCIS, adressé à deux
Dames d'âge différent.*

N O U V E A U Paris , un jour j'eus la prétention
De juger à mon gré sur ceue préférence,
Que disputoit Minerve à Vénus , à Junon.
Comme Junon n'avoit , à mon opinion ,
Aucun droit à la concurrence ,
Entre deux seulement je mis la question.
Indécis , tenant la balance ,
J'arrive chez Zirphé ; c'en est fait , désormais ,
Disois-je en l'écoutant , Minerve aura la pomme ,
Et Vénus perdra son procès.
Bon , Corinne paroît , & voilà que mon homme
Est plus indécis que jamais.

(Par M. de Saint-George , Chevalier
de S. Louis , à Crépy en Valois.)

A ij

*LA ROSE ET LE POMMIER,**Fable, à Mlle N....*

DU haut de sa tige épineuse ,
 La Rose, au Pommier son voisin ,
 D'une voix fière & dédaigneuse ,
 Tenoit ce langage un matin ,
 Je dis un matin & pour cause :
 Ami, je ne fais trop pourquoi
 Tu végètes si près de moi ;
 Y crois-tu gagner quelque chose ?
 La Rose, tu le fais, est la Reine des fleurs ;
 L'aurore, de mon teint emprunte ses couleurs ,
 Et tu vois le zéphyr des parfums que j'exhale ,
 Embaumer les lieux d'alentour ;
 De mon éclat enfin j'embellis ce séjour ,
 As-tu, dis-moi, rien qui m'égale ?
 Tout fier d'être assez bien fleuri ,
 Tu crois de ta maîtresse être l'arbre chéri ;
 Et cependant, malgré ton pompeux étalage ,
 Tu la vois presque chaque jour
 De l'astre qui nous huit devançant le retour ,
 Accourir de son choix me rapporter l'hommage.
 Je fais, dit le Pommier, que tu dois à ses yeux
 Avoir ce matin l'avantage ;
 Mais ce soir, plus juste & plus sage ,
 Elle pourra nous juger mieux.

DE FRANCE.

D'ailleurs au temps heureux où l'automne féconde
Viendra nous enrichir des biens
Qu'elle répand dans tout le monde,
Mes fruits sont recherchés, que fera-t'on des tiens?
(*Par M. l'Abbé Rangeard.*)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Chauve-Souris* ;
celui de l'Énigme est *Enfant*, (envisagé
comme nègre ou blanc, légitime ou naturel);
celui du Logogryphe est *Balancier*, où l'on
trouve *bain*, *Nil*, *carabine*, *racine*, *Liban*,
bail, *baie*, *Aibane*, *Ariane*, *Liber* (sur-
nom de Bacchus), *Baal*, *ban*, *Calabre*,
Abel & *Caïn*, *cabale*, *Albe*, *Beilin*.

CHARADE.

Dès qu'un enfant peut doubler mon premier,
Il enchante l'oreille & le cœur de son père ;
Mon second & l'Amour accompagnent Glycère.
Quand reviendrai-je, hélas ! habiter mon entier ?
(*Par un Parisien relégué en Touraine.*)



É N I G M E.

Iris, aux yeux des Grands ma vûe est importune;
 Quoique flatteur, humble & respectueux,
 Je ne fais pas souvent fortune.
 Une lettre de moins, mon sort est plus heureux;
 Car tous les matins j'emprisonne
 Les trésors de ton sein & ta taille mignone.
 (*Par M. L. Michel.*)

L O G O G R Y P H E.

QUOIQUE sept pieds, Lecteur, composent ma
 structure,
 Onques ne suis debout, pas même en ma parure;
 Aux habitans de l'air, aux habitans des bois,
 Je dois souvent mon existence;
 Fils ingrat, en naissant je suis de leur présence
 Pour aller séjourner dans le palais des Rois.
 J'habite très-souvent les lieux de l'indigence;
 Le sort décide chaque fois
 De ceux à qui je dois la préférence;
 Par-tout battu, baloté, maltraité,
 Ces étranges moyens font que je suis fêté;
 Mais lorsque des enfans je deviens le partage,
 Chaque jour de leur part je souffre quelque outrage.

Chez la Sultane, chez l'Émir ,
On ne sauroit trop me chérir.
Veux-tu décomposer mon être ,
En rebroussant je te ferai paroître
Parmi les lambris les plus beaux ;
Va sur trois pieds me voir dans ces vaisseaux
Qui sillonnent l'humide plaine ;
Tu trouveras encor ce que cache une gaine
Aux jeux de piquet , aux tarots ;
Ce qui vient toujours à propos ;
Du bien tu verras l'antipode ;
En voyageant un meuble très-commode ;
Un mot exprimant la douleur ,
Et l'état où se trouve au gîte un voyageur ;
Ce qu'en dépit de nous & d'elle
Ne sauroit être une femelle ;
D'une Isle je montre le nom.
Enfin , Lecteur , en restant sur trois griffes ,
Je suis , physique ou moral , toujours bon ,
Dans la cuisine & dans les logogryphes.
(*Fait par un Habitant de Smyrne.*)



 NOUVELLES LITTERAIRES.

DISCOURS couronné par la Société Royale des Arts & des Sciences de Metz, sur les questions suivantes, proposées pour sujet du Prix de l'année 1784. 1°. Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable ? 2°. Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile ? 3°. Dans le cas où l'on se décideroit pour l'affirmative, quels seroient les moyens de parer aux inconvéniens qui en résultent ? Par M. de Robespierre, Avocat en Parlement, avec cette épigraphe :

*Quod genus hoc hominum ? Quæve hunc tam barbara
morem,*

Permittet patria ?

Virg. Æn.

A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez
J. G. Mérigot jeune, Libraire, quai des
Augustins.

CE Discours, comme on le voit par son titre, a obtenu un second Prix dans l'Académie qui avoit proposé ce sujet. Auteur d'un Ouvrage qui a été préféré, il semble que je ne puisse appuyer sur le mérite de celui-ci,

sans paroître vouloir relever l'avantage que j'ai obtenu. J'espère parler de ce Discours avec assez de candeur pour écarter ce soupçon; je lui rendrai justice avec une satisfaction que je ne dissimulerai pas; je ferai mes remarques avec tout le zèle que peut inspirer la vérité sur un objet important. J'avois d'abord le projet d'écarter toute mention, tout souvenir même de mon propre Ouvrage. Mais il m'a paru que la comparaison entre les idées de deux Auteurs pouvoit offrir quelques vûes piquantes & répandre plus de lumières sur le sujet traité.

Je ne puis m'empêcher de revenir encore sur une idée que j'ai déjà présentée. Une Académie ne pouvoit concevoir un plan plus heureux que celui de soumettre à la discussion publique les préjugés funestes qui règnent dans la Nation. S'il est des préjugés qui fassent la grandeur d'un peuple ou le bonheur de l'homme, il faut les conserver avec soin; il faut chercher dans la raison même des moyens de les affermir. Loin de les ébranler, la philosophie doit révéler ces mystères d'une vaste politique ou ces bienfaits du hasard. Mais pour ces autres préjugés qui, tenant à des choses qui ne sont plus, sans raison dans leurs principes, sont encore sans excuse dans les circonstances nouvelles, il importe de les examiner; si on les trouve injustes & malfaisans, il faut préparer ou achever leur ruine, en soulevant la raison des sages contre l'aveugle opinion de la multitude. Il en existe beaucoup

A v

de ce genre chez tous les peuples; il en existe encore davantage dans une Nation qui, toujours gouvernée par une sorte de fanatisme d'honneur, a rarement consulté le bon sens & l'utilité publique dans la dispensation de son blâme & de son estime. Nous avons donc plusieurs préjugés qui tiennent à de fausses notions de l'honneur. Dans un temps où l'opinion publique n'est plus uniquement la tradition des idées de nos pères, mais où elle est aussi devenue le résultat des lumières qui se répandent, on peut se promettre de faire tomber ces anciennes & dangereuses maximes, qui n'ont besoin que d'examen pour être abandonnées, & auxquelles on ne consent encore à se soumettre, que parce que la désobéissance n'est pas devenue l'impulsion générale. Rien ne peut davantage commencer ces heureuses révolutions que les bons Écrits; s'ils ont quelque puissance, c'est celle de fixer l'attention sur les mauvaises institutions, d'en faire rougir, de les attaquer par la raison, pour les renverser ensuite par les exemples. Un seul Écrivain pourroit n'avoir pas assez d'autorité dans ces sujets; il convient mieux aux Sociétés Littéraires d'en faire la matière des récompenses qu'elles ont à distribuer. Leurs récompenses alors s'annoblissent des vûes, des effets de bien public auxquels elles se rapportent. Un beau Discours peut devenir alors un bon Ouvrage; un bon Ouvrage l'acte d'un bon Citoyen, & cet acte d'un bon Citoyen un service public. Les Lettres auroient encore mérité plus de respect

& de reconnoissance des Nations, si elles avoient toujours été dirigées par un esprit si sage & vers un but si noble.

On doit donc féliciter l'Académie de Metz de cette carrière nouvelle qu'elle a ouverte, & dans laquelle elle marche avec constance. Elle a commencé par le préjugé des familles; elle a proposé pour cette année celui de la hardiesse, & va s'occuper des causes & des remèdes de l'avilissement des Juifs. Elle pourra arriver successivement au plus universel, au plus ancien, au plus funeste des préjugés, & sur-tout au plus difficile à extirper, à celui des duels. La philosophie & l'éloquence ne pourront jamais ni rencontrer un plus grand objet, ni remporter une plus belle victoire. Mais elles auront besoin de s'allier ici à la plus sublime politique; car il n'y a plus rien à prouver sur l'absurde atrocité de cet usage; mais il faut trouver des moyens de le déraciner dans toutes les Nations modernes, qui en ont fait l'essence même de l'honneur; il faut, par quelque grand acte public, leur faire abdiquer un usage qui a résisté à toute la puissance des loix, ainsi qu'aux anathèmes de la religion; il faut déshonorer l'honneur par l'honneur même. Je l'avoue, je ne crois pas ce grand Ouvrage impossible. Mais, pour dire ma pensée toute entière, ce n'est pas une Compagnie de Gens de Lettres qui peut dignement & efficacement proposer ce sujet, il faudroit qu'il fût présenté par ce Tribunal qui, parmi nous, est le juge de ces

A vj

querelles qui ne se vident que par le glaive, & le modérateur impuissant de cette sanglante justice. Alors, au milieu d'un grand éclat public, & devant des hommes qui peuvent exécuter les idées qu'ils adopteront, l'éloquence pourroit s'élever à des vûes & des beautés proportionnées à un si grand effort.

Mais je m'écarte d'un sujet déjà traité, pour m'élancer vers un autre qui est peut-être encore bien loin de l'être. Je reviens au préjugé. Ce sujet méritoit une attention sérieuse; il offre une question importante dans nos mœurs. S'il n'a pas été reçu avec indifférence, il n'a pas excité non plus ni ces vifs débats dans lesquels la vérité achève de triompher, ni cet acquiescement prompt & universel qui annonce que son jour est arrivé. Le préjugé est bon, ont dit quelques esprits, même des esprits très-distingués, ce qui pourroit surprendre, si l'on ne savoit qu'il n'est point d'erreurs qui n'aient eu des partisans. Il est odieux & absurde, a dit le plus grand nombre. Il est déjà assez tombé, selon quelques autres. Je ne voudrois d'autres preuves de la nécessité d'approfondir cette question, que cette contrariété & cette indécision. J'oserais tenter de fixer à cet égard le véritable état des choses. C'est parce que nos lumières & les principes de douceur qui rentrent dans nos idées & nos mœurs ont déjà beaucoup affoibli le préjugé, qu'il est utile de le discuter, afin de hâter, par une instruction plus complète, par un mouvement plus rapide, la réforme qui se prépare.

Mais ne croyez pas que le préjugé se détruise tant qu'il n'aura pas effuyé un examen réfléchi, que cet examen n'aura pas fixé l'opinion publique & donné lieu dans l'administration même à des principes stables; il tient à trop de choses dans nos loix & nos mœurs, pour tomber ainsi de lui-même. Des faits recens nous le montrent déjà comme bien affoibli; mais d'autres faits qui peuvent arriver, seroient capables de le rétablir avec presque toutes ses cruautés, au moins dans certains lieux & pendant quelque temps. L'objet est assez important; ce préjugé expose les familles aux plus affreux malheurs; & s'il présente, d'un côté, quelque avantage pour la société, il y entraîne, de l'autre, les plus funestes inconvéniens. Occupons-nous-en donc une fois; les circonstances sont favorables; jamais on n'a été plus en état de résoudre cette question, & la réforme commence d'elle-même. Voyons donc ce que nous avons à faire. Si le préjugé est plus utile que funeste; hâtons-nous, le temps presse, il faut le soutenir & même le relever. S'il est absolument mauvais, consommons sa ruine de manière qu'il ne puisse plus renaître. Mais, en travaillant sur un point important de l'ordre social, ne faisons rien à demi; tirons parti, s'il se peut, du mal même que nous détruisons, en conservant le bien qu'il offroit. Si le préjugé tendoit à quelques bons effets, ne les perdons pas, tâchons de les retenir par d'autres moyens. Fixons notre attention sur la liaison de l'intérêt des familles

avec celui de l'État, & présentons quelques vûes utiles pour cette législation. Je crois pouvoir conclure & répéter que ce sont là des raisons qui recommandent ce sujet à l'attention des bons Citoyens, des Sages, des Législateurs.

Il a aussi excité une émulation qui n'est pas commune; vingt-deux Discours ont été envoyés à l'Académie de Metz, parmi lesquels il y en a plusieurs de très-estimables. Celui de M. de Robespierre a mérité la distinction particulière d'un second Prix. C'est peut-être une chose digne de remarque, que le grand nombre d'idées semblables que l'on trouve dans les deux Ouvrages que l'Académie a couronnés; cela est au point qu'on ne manqueroit pas de croire que l'un de ces Ouvrages a été fait d'après l'autre, s'ils n'avoient été écrits dans le même temps, & par des hommes qui ne se connoissoient pas. On rencontre assez souvent cette singularité, qui est moins réelle qu'elle ne le paroît. Et cela doit tenir en garde les esprits justes & droits sur l'inculpation de plagiat qu'on prodigue si aisément. Il est dans chaque sujet une foule d'idées qui ne peuvent échapper à ceux qui les méditent; & il peut aussi se rencontrer des esprits de la même nature qui, en procédant par les mêmes recherches, doivent arriver aux mêmes résultats. D'ailleurs, s'il n'est point vrai, comme bien des gens le disent, que tout soit découvert, il est certain du moins que tout a été apperçu. L'originalité d'un penseur ou d'un

Écrivain ne peut pas être dans les principales idées, qui peuvent se trouver ailleurs, & même par-tout; mais dans les conséquences où elles le mènent, dans le système où il les fonde & les lie, dans les développemens qu'il leur donne. Presque toutes les idées de Rousseau qui se détachent le plus aisément sont dans Plutarque, Montagne, Locke. Recherchez-les dans ces Écrivains; relisez-les ensuite dans ses Ouvrages, & voyez si elles ne lui appartiennent pas. Avant ces Auteurs, elles existoient dans le bon sens éternel; & sans eux, il les auroit trouvées. On peut, ce me semble, poser ici une règle générale; puisque les hommes se rencontrent dans les mêmes idées autant qu'ils se les empruntent, ce n'est point par-là qu'on peut les différencier; mais par les développemens & les résultats où ils ne peuvent se ressembler que bien rarement.

Le Programme de l'Académie avoit parfaitement divisé le sujet. Quelle est l'origine du préjugé? Produit-il plus de mal que de bien? Quels seroient les moyens de le modifier ou de le détruire? M. de Robespierre a suivi ce plan.

L'origine du préjugé étoit la partie du sujet la plus difficile à traiter. On fait seulement qu'il est très-ancien dans notre Nation. Mais notre Histoire ne nous met jamais sur ses traces. Ce n'est pas-là la seule difficulté. Le préjugé a-t-il existé dans d'autres temps, d'autres Gouvernemens? Voilà ce qu'il faut encore expliquer & ce qui est encore moins

éclairci par les monumens antiques. *C'est une Histoire qu'il faut écrire sur des matériaux qui n'existent pas, mais auxquels il faut donner, en les créant, cette vraisemblance qui représente la vérité*, comme l'a dit très-spirituellement un de nos premiers Écrivains : que tous les amis du grand talent & de la vertu pleurent dans ce moment. On ne peut y réussir, qu'en analysant avec une saine métaphysique le fond de la constitution sociale & les faits généraux de l'Histoire. Bien des gens ont cru que cette recherche n'étoit que curieuse; il m'a semblé que si elle étoit bien faite, elle devoit fournir les meilleures vûes pour apprécier le préjugé & pour l'abolir. Je l'ai traitée avec tout le soin dont j'étois capable; M. de Robespierre ne l'a pas négligée; mais il n'a pas pris cette Histoire de si haut, & ne l'a pas conduite si loin. Cependant il s'est arrêté avec étendue sur la question de savoir si le préjugé a existé dans les Républiques anciennes, & s'il peut s'allier avec les Gouvernemens despotiques. Il pense, ainsi que moi, que ces constitutions le repoussent invinciblement. Duclos, dans ses *Considérations sur les Mœurs*, avoit déjà jeté quelques notions lumineuses sur ce point.

L'État Monarchique est donc le seul qui appelle le préjugé. Écoutons ici M. de Robespierre lui-même.

« Quels sont les lieux où il domine? Ce
» sont les Monarchies; c'est-là que, se-
» condé par la nature du Gouvernement,

» soutenu par les mœurs, nourri par l'esprit
 » général, il semble établir son empire sur
 » une bâte inébranlable.

» L'honneur, comme on l'a souvent remar-
 » qué, l'honneur est l'âme du Gouvernement
 » Monarchique; non pas cet honneur philo-
 » sophique, qui n'est autre chose que le sen-
 » timent exquis qu'une âme noble & pure a
 » de sa propre dignité, qui a la raison pour
 » bâte, & se confond avec le devoir, qui exis-
 » teroit même loin des regards des hommes,
 » sans autre témoin que le ciel, & sans autre
 » juge que la conscience; mais cet honneur
 » politique, dont la nature est d'aspirer aux
 » préférences & aux distinctions, qui fait
 » que l'on ne se contente pas d'être estima-
 » blé, mais que l'on veut sur-tout être estimé;
 » plus jaloux de mettre dans sa conduite de
 » la grandeur que de la justice, de l'éclat &
 » de la dignité que de la raison; cet honneur,
 » qui tient plus à la vanité qu'à la vertu,
 » mais qui dans l'ordre politique supplée à la
 » vertu même, puisque, par le plus simple de
 » tous les ressorts, il force les Citoyens à
 » marcher vers le bien public, lorsqu'ils ne
 » pensent aller qu'au but de leurs passions
 » particulières; cet honneur enfin, souvent
 » aussi bizarre dans ses loix que grand dans ses
 » effets, qui produit tant de sentimens subli-
 » mes & tant d'absurdes préjugés, tant de
 » traits héroïques & tant d'actions extrava-
 » gantes; qui se pique ordinairement de res-
 » pecter les loix, & quelquefois aussi se fait

» un devoir de les enfreindre; qui prescrit
 » impérieusement l'obéissance aux volontés
 » du Prince, & cependant permet de refuser
 » ses services à quiconque se croit blessé par
 » une injuste préférence; qui ordonne en
 » même temps de traiter avec générosité les
 » ennemis de la patrie, & de laver un affront
 » dans le sang du Citoyen.

» Ne cherchons point ailleurs que dans ce
 » sentiment, tel que nous venons de le pein-
 » dre, la source du préjugé dont il est ici
 » question. Si l'on considère la nature de cet
 » honneur, fertile en caprices, toujours porté
 » à une excessive délicatesse, appréciant sou-
 » vent les choses par leur éclat, plutôt que
 » par leur valeur intrinsèque, les hommes
 » par des accessoires, par des titres qui leur
 » sont étrangers, plutôt que par leurs qua-
 » lités personnelles, on concevra facilement
 » comment il a pu livrer au mépris ceux qui
 » tiennent à un scélérat flétri par la société. »

Les idées de ce morceau sur l'honneur ne
 sont pas neuves; elles sont dans Montesquieu
 & Duclos; mais elles sont rassemblées avec
 justesse, & écrites avec élégance.

Il me semble que l'Auteur, en traçant avec
 soin la définition de l'honneur, ne s'est pas
 assez occupé de l'application de ces idées à son
 sujet. Il me paroît qu'en appercevant fort bien
 que le préjugé ne pouvoit naître que dans une
 Monarchie, il ne dit ni comment ni pour-
 quoi. Il observe qu'il faut un État gouverné
 par l'honneur pour admettre le préjugé; il dit

ce que c'est que l'honneur. Mais comment, l'honneur a-t'il été amené à établir, à adopter ce préjugé? On voit qu'il faut ici d'autres causes; & on les trouve, ce me semble, dans les premières mœurs de la Nation qui a fondé la Monarchie Françoisé. Qu'on me permette de prendre dans mon Ouvrage l'explication de cette idée.

“ Si nous nous attachons aux antiquités de
” notre barbarie, nous y verrons des loix &
” des mœurs qui avoient trop d'analogie avec
” notre préjugé, pour ne l'avoir pas fait
” naître.

” Les Germains, nos ancêtres, étoient un
” peuple singulier entre les barbares même.
” Lorsqu'ils étoient encore sans richesses &
” sans loix, ils connoissoient déjà tout le pou-
” voir de l'opinion. Ils avoient déjà attaché de
” la gloire ou de l'infamie à une foule de
” choses; & la gloire ou l'infamie étoient les
” plus grands ou de leurs biens ou de leurs
” maux. Ce sentiment de l'honneur, qui pa-
” roît être né chez eux avant son époque or-
” dinaire, n'avoit pas pour guide les règles
” de la vertu trop éloignées de la grossièreté
” de leurs sentimens; il ne se rapportoit pas
” non plus au bien public, qui n'est jamais
” bien déterminé chez des peuples pareils; ce
” n'étoit qu'une exaltation de leur âme, née
” de leur génie guerrier. Ce goût, cette
” habitude, cette manie même de réputer
” arbitrairement, & d'après quelques sensa-
” tions confuses, certaines choses honorables

» ou dégradantes, est un des plus anciens &
» des plus persévérans caractères de notre
» Nation. Il étoit donc tout simple qu'un
» jour, fortement émue de la pensée d'un
» crime, & ensuite de la vûe de son supplice,
» & passant, comme il est naturel au cœur de
» l'homme, de l'horreur pour le criminel à
» l'aversion pour les êtres qui lui appartiennent,
» elle arrêta de tenir à déshonneur de
» s'allier avec eux, & même d'y communiquer
» par aucunes relations de plaisirs ou
» d'affaires. Voilà donc le premier penchant
» que nous avons marqué comme la première
» source du préjugé, secondé par un principe
» social, lequel n'a jamais eu tant d'influence
» & si peu de raison que parmi nous.

» L'habitude de ne jamais considérer un parent
» sans sa famille, a encore été augmentée
» par une partie de notre-antique législation.
» Nous avons vû que, pour ne pas s'entre-détruire,
» les familles avoient été obligées de recourir
» à des moyens d'extirper leurs haines, en se
» faisant satisfaction pour leurs offenses. Delà ces
» compositions sur les crimes que l'on trouve chez
» toutes les Nations barbares. Mais elles ont duré
» bien plus long-temps chez les modernes, où elles
» devinrent des loix écrites; il paroît qu'elles
» ne furent jamais chez les anciens que des usages.
» Nous les connoissons parfaitement par les premières
» loix de ces barbares, qui furent nos ancêtres.

» Nous y voyons que lorsqu'un homme

» avoit été offensé dans sa personne ou dans
» son honneur, il avoit droit à une satisfac-
» tion déterminée. Comme autrefois toute sa
» famille venoit à son secours pour l'aider
» dans sa vengeance, elle succédoit à son droit
» pour la composition.

» De même, comme l'agresseur poursuivi
» appeloit toute sa famille à son secours, elle
» dût être aussi forcée de l'aider dans le
» paiement de la composition; c'étoit tou-
» jours le sauver; car lorsqu'il ne payoit pas
» de son argent, il payoit de sa tête. Ce se-
» cond usage étoit une conséquence naturelle
» du premier; & il n'y a rien que l'on puisse
» plus raisonnablement présumer que ce qui
» sort d'un ordre de choses établi. »

On est surpris que l'Auteur, après avoir si bien examiné toutes les parties de son sujet, & lors même que ses recherches tournoient son esprit vers les premiers temps de notre Nation, n'ait pas apperçu que le système des compositions, qui a si long-temps duré en Europe, est la source la plus apparente, pour ne rien dire de plus, de notre préjugé.

Je me permettrai encore d'observer une autre omission dans cette première partie du Discours de M. de Robespierre; en traitant de l'origine du préjugé, il me semble qu'il falloit fixer ses principaux caractères. Or, le plus bizarre qu'il offre est de ne pas étendre ses rigueurs sur les grandes familles. C'est encore là une recherche importante. M. de Robespierre auroit pu trouver les causes de cette

contradiction, non pas dans les idées générales que nous avons des Monarchies, lesquelles nous appelons des gouvernemens, où des loix fixes tempèrent l'autorité absolue, mais dans cette inégalité de rangs & de prérogatives qui caractérisent la Monarchie Française.

La seconde partie du sujet est celle où la raison exerce toute sa puissance, parce qu'elle est toujours secondée par le sentiment. Le préjugé est-il plus funeste qu'utile? Qui peut douter dans une pareille question? Ce qui est souverainement injuste est toujours souverainement mauvais. Tel est le principe d'où part l'Auteur. Cependant il s'arrête bientôt pour examiner & apprécier à leur juste valeur les avantages qu'on attribue au préjugé. Il resserre les liens de famille; il prévient les crimes, en intéressant tous les parens à réprimer les dangereux penchans, les vices naissans dans un mauvais sujet qui leur appartient. La discussion de l'Auteur, sur tous ces points, est toujours solide & persuasive. Il est permis aux familles de se prémunir contre le malheur qui les menace, en implorant les secours de l'autorité. Quel remède! comment ne voit-on pas qu'il est lui-même un véritable désordre dans la société. L'Auteur parcourt ensuite tous les maux que le préjugé entraîne, & dans les familles, où il voue, au gré du hasard, un grand nombre d'hommes innocens, d'hommes recommandables par différens genres de mérite à une véritable dégradation, une véritable proscription, & dans l'État même, qu'il

prive de sujets précieux , forcés de s'exiler , & où il condamne en quelque sorte des gens de bien à devenir des scélérats , parce qu'il est naturel de chercher les profits du crime , quand on ne peut plus espérer les récompenses de l'honneur. Mais le plus grand des abus du préjugé , ou plutôt son plus grand crime , est d'arrêter les rigueurs de la justice , lorsqu'elles sont prêtes à tomber sur une famille respectable ou en crédit.

„ Que sera-ce , lorsque les familles n'au-
 „ ront pu recourir à ces précautions funestes ;
 „ & que le crime d'un particulier aura éveillé
 „ l'attention de la police ? C'est alors que l'on
 „ verra tous ceux qui tiennent au coupable
 „ par quelque lien , se liguier pour l'arracher
 „ à la peine qui le menace. Tout ce que peut
 „ le crédit , la faveur , les richesses , l'amitié ,
 „ la bienfaisance , le zèle , le courage , le dé-
 „ sespoir , toutes les passions humaines exal-
 „ tées par le plus puissant de tous les intérêts ,
 „ tout est prodigué pour imposer silence à la
 „ loi ; à chaque délit qu'elle veut réprimer ,
 „ elle voit se former contre-elle une nou-
 „ velle conspiration plus ou moins redou-
 „ table , suivant le degré de crédit & de con-
 „ sidération dont jouit la famille du criminel.
 „ Eh ! qui pourroit faire un crime à ces in-
 „ fortunes , de réunir toutes leurs forces pour
 „ échapper à un tel désastre ? La commiséra-
 „ tion publique se range elle-même de leur
 „ parti. Quels étranges contrastes ! l'intérêt
 „ de la société demande la punition du cou-

„ pable ; & la société elle-même est , en
„ quelque sorte , contrainte à faire des vœux
„ pour son salut. Une foule de Citoyens irré-
„ prochables est placée entre les Magistrats
„ & l'Accusé ; pour frapper celui-ci , il faut
„ qu'ils plongent dans le cœur des autres le
„ glaive dont ils sont armés pour punir le
„ crime. Que je plains un Juge réduit à cette
„ situation cruelle , où il ne peut déployer la
„ sévérité de son ministère , sans immoler à la
„ fois la vertu , l'innocence , les talens , la
„ beauté ! la loi , toujours inexorable , lui
„ crie : armez votre âme d'un triple airain ;
„ frappez sans faiblesse & sans pitié. Mais
„ l'humanité , la nature , l'équité même lui
„ demandent grâce pour une famille que sa
„ bienfaisance , ses mœurs , ses services ont
„ rendue respectable & chère à toute la con-
„ trée qu'elle habite ; à leur voix touchante
„ se mêlent les gémissemens de tout un peu-
„ ple qui partage l'horreur de sa situation ;
„ au deuil , à la consternation qui glace tous
„ les cœurs , vous diriez que tous les Citoyens
„ sont la famille de l'Accusé ; le spectacle de
„ la douleur publique redouble & justifie la
„ sensibilité des Magistrats. Ah ! ce n'est point
„ contre le vice qu'il faut ici se tenir en
„ garde , c'est contre leurs propres vertus
„ qu'ils ont à se défendre.....

„ Mais c'est sur-tout auprès du Souverain que
„ l'on fera les plus grands efforts pour sauver les
„ coupables : le pouvoir de faire grâce réside
„ en ses mains. Il est vrai que le dépôt de la
„ félicité

„ félicité d'un peuple dont il est chargé ,
 „ élève son âme au-deffus des mouvemens
 „ d'une sensibilité vulgaire , & lui inspire une
 „ sainte réserve dans la dispensation de cette
 „ sorte de bienfaits. Mais ici tant de circons-
 „ tances impérieuses se réuniront souvent en
 „ faveur des familles ! tant d'objets touchans
 „ s'offriront à l'humanité du Prince ! tant de
 „ raisons séduisantes seront présentées même
 „ à sa sagesse..... Comment la clémence pour-
 „ roit-elle demeurer toujours inexorable ,
 „ quand la Justice elle-même tremble de pu-
 „ nir ? On lui arrachera la grâce du cou-
 „ pable ; mais dans le moment même où son
 „ cœur combattu la laissera échapper , il sera
 „ forcé de gémir sur la bizarrerie d'un peu-
 „ ple frivole , dont les préjugés font violence
 „ à la juste sévérité des loix , & ébranlent
 „ les principes salutaires qui sont la bête de
 „ l'ordre public. »

Je céderois au plaisir d'exprimer tout ce
 que m'inspire ce morceau , si je n'avois traité
 le même objet avec les mêmes idées & les
 mêmes sentimens. Nulle part je n'ai plus senti
 jusqu'à quel point deux Écrivains pouvoient
 se rencontrer. Cette ressemblance me paroît
 assez piquante , pour hasarder de mettre en
 comparaison un des morceaux qui avoient le
 moins droit de frapper dans mon Ouvrage
 avec celui qui me paroît le meilleur du Dis-
 cours de M. de Robespierre.

„ Sil est effrayant de voir , sur de légers
 „ soupçons , sur des accusations qui ,

N°. 49, 3 Décembre 1785. B

» moins, n'ont pas une forme légale, & par-
» là restent toujours suspectes, des hommes
» descendre pour la vie dans ces prisons que
» la loi n'ouvre pas, & où elle n'étend pas
» même son empire, où le malheureux est si
» facilement oublié, où il ne peut obtenir
» grâce que de ceux qui ont intérêt de l'ac-
» cabler, justice que de ceux qui se sont dé-
» clarés ses ennemis; de plus grands maux
» encore n'arrivent-ils pas, quand les alarmes
» sur un caractère vicieux étoient fondées,
» & quand elles n'ont pas obtenu ce cruel
» remède! Un grand crime vient d'être com-
» mis; la terreur publique élève un vaste cri
» de vengeance. On cherche le coupable. On
» trouve un membre d'une famille riche, res-
» pectée, digne de l'être. A l'instant on est
» frappé d'une autre crainte; on est encore
» plus consterné, épouvanté de la vengeance
» que du crime. Le zèle des Magistrats se
» rallentit, sans souvent qu'ils s'en apper-
» çoivent; car il est aisé de se trouver des
» excuses sur l'omission d'un devoir qui va
» devenir si terrible. Tout ce qui peut émou-
» voir le cœur de l'homme est employé con-
» tre le cours de la Justice. Le cri maternel,
» les prières de l'innocence, les supplications
» de la beauté, l'intéressante voix de l'amitié,
» les services, les vertus, les talens d'une
» nombreuse famille, tout se fait entendre
» pour fléchir la loi, tandis que l'or coule à
» grands flots parmi les hommes prêts à tra-
» fiquer de leurs devoirs. Qu'arrive-t'il très-

» souvent? Sans qu'on sache comment, sans
» qu'on ait un prévaricateur à punir, le
» crime échappe aux recherches. D'autres
» fois, lors même que le coupable est entre
» les mains de la Justice, il lui est enlevé.
» Plus souvent les plus touchantes supplica-
» tions arrivent jusqu'au trône; & le droit
» de faire grâce, qui ne doit pas moins tour-
» ner à l'utilité publique que la justice même,
» qui fut plutôt accordé à la hauteur des vûes
» d'un Prince qu'à la sensibilité de son cœur,
» ce droit arme dans ce moment ses propres
» vertus contre son devoir. Alors le peuple,
» qui ne trouve jamais en sa faveur ce con-
» cours de réclamations, s'apperçoit avec
» indignation de sa bassesse, qui fait son dé-
» laissement; il ne voit plus dans une justice
» si partielle que son oppression. Il se plaint;
» il crie, il se révolte; il voudroit boulever-
» ser une société où c'est moins le crime que
» la pauvreté qui porte la sévérité des loix.
» D'où viennent de si grands désordres? D'une
» seule cause qui les rendra presque toujours
» inévitables? La loi se présente pour saisir
» un coupable. Mais une famille puissante
» par son rang, par ses richesses, quelquefois
» par l'amour & le respect qu'on lui doit, le
» lui dispute avec une grande force, un grand
» courage; il s'agit de toute son existence ci-
» vile, maintenant attachée à une seule tête.
» Les vertus même ici sont opposées aux
» vertus. On ne peut frapper sur le crime;
» sans frapper sur l'innocence; & la pitié

„ affoiblit la justice dans tous les cœurs. Quand
 „ j'entends le peuple se soulever contre ces
 „ ménagemens qu'on n'a pas pour lui, j'entre
 „ dans ses raisons, dans ses sentimens; je suis
 „ prêt de mêler mes réclamations à ses em-
 „ portemens. Mais si j'apperçois cette fa-
 „ mille, si je contemple toute l'étendue de
 „ son désastre, je cède à ses douleurs, je crie
 „ grâce avec elle. Le peuple lui-même, aussi
 „ variable qu'impétueux dans ses passions,
 „ n'a besoin, pour se démentir, que d'être
 „ appelé à une autre pensée par un autre
 „ spectacle. Montrez-lui cette famille que
 „ les clameurs poursuivent, & il prendra
 „ parti pour elle contre lui-même, il la pro-
 „ tégera de ses larmes & de ses invocations.

„ *La raison n'a jamais suffi pour déraciner*
 „ *un préjugé*, „ dit encore M. Thomas, dans
 la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire
 sur ce sujet; „ *il faut ébranler l'âme & l'ima-*
 „ *gination.* „

M. de Robespierre a trop de talent pour
 n'avoir pas souvent écrit d'après cet heureux
 principe. Il présente le préjugé sous un aspect
 inattendu, pour le rendre plus révoltant.

„ Je suppose donc qu'un habitant de quel-
 „ que contrée lointaine, où nos usages sont
 „ inconnus, après avoir voyagé parmi nous,
 „ retourne vers ses compatriotes & leur tiennent
 „ ce discours:

„ J'ai vû des pays où règne une coutume
 „ singulière: toutes les fois qu'un criminel est
 „ condamné au supplice, il faut que plusieurs

» Citoyens soient deshonorés. Ce n'est pas
 » qu'on leur reproche aucune faute ; ils peu-
 » vent être justes , bienfaisans , généreux ; ils
 » peuvent posséder mille talens & mille ver-
 » tus ; mais ils n'en sont pas moins des gens
 » infâmes.

» Avec l'innocence, ils ont encore les droits
 » les plus touchans à la commisération de
 » leurs Concitoyens. C'est, par exemple, une
 » famille désolée, à qui l'on arrache son chef
 » & son appui pour le traîner à l'échafaud :
 » on juge qu'elle seroit trop heureuse si elle
 » n'avoit que ce malheur à pleurer ; on la dé-
 » voue elle-même à un opprobre éternel.

» Les infortunés ! avec toute la sensibilité
 » d'une âme honnête, ils sont réduits à porter
 » tout le poids de cette peine horrible, que
 » le scélérat peut seul soutenir. Ils n'osent
 » plus lever les yeux, de peur de lire le mépris
 » sur le visage de tous ceux qui les environ-
 » nent ; tous les états les dédaignent ; tous les
 » corps les repoussent ; toutes les familles
 » craignent de se souiller par leur alliance ;
 » la société entière les abandonne & les laisse
 » dans une solitude affreuse ; la bienfaisance
 » même qui les soulage, se défend à peine
 » du sentiment superbe & cruel qui les ou-
 » trage ; l'amitié..... J'oubliois que l'amitié
 » ne peut plus exister pour eux. Enfin, leur
 » situation est si terrible, qu'elle fait pitié à
 » ceux même qui en sont les auteurs ; on les
 » plaint du mépris que l'on se sent pour eux,
 » & on continue de les flétrir ; on plonge le

» couteau dans le cœur de ces victimes inno-
 » centes , mais ce n'est pas sans être un peu
 » ému de leurs cris. »

J'ai encore l'avantage de m'être rencontré avec l'Auteur, non pas dans la même idée, mais dans le même dessein. J'ai aussi employé une figure à peu-près du même genre. Je vais encore me citer moi-même une dernière fois.

« Sous quelle effrayante condition existe-je
 » donc dans la société ? Un seul de ces hom-
 » mes , à qui la Nature m'a uni , encoureroit
 » les punitions infamantes de la loi , & sa
 » honte réjailliroit sur moi ? & sa mort entraî-
 » neroit ma proscription ? Dans quel jour de
 » démence a-t-on arrêté que l'innocent péri-
 » roit avec le coupable , & que l'opprobre
 » couleroit, comme le sang, dans les familles ?
 » Nous vivons entre le crime & le malheur,
 » & nous réclamons sans cesse la pitié & l'in-
 » dulgence ; mais nous ne savons que nous
 » opprimer nous-mêmes par nos affreuses
 » institutions ! tous les jours nos Tribunaux
 » retentissent des tristes plaintes de ces hom-
 » mes qui sont obligés de demander à la loi
 » les parens que la Nature leur avoit donnés.
 » Je sens profondément leur malheur : l'hom-
 » me n'est pas fait pour vivre seul ; il a be-
 » soin de communiquer ses affections , d'en-
 » trer dans celles des autres ; il aime à leur
 » donner des droits sur lui, pour en acquérir
 » sur eux ; il veut des êtres qui s'intéressent
 » à tous les événemens de sa vie , & qui le
 » pleurent lorsqu'il ne sera plus. Il est dou-

» loureux, il est humiliant de n'appartenir à
 » personne, de ne pouvoir ni nommer un
 » père, ni se réfugier dans une famille, d'être
 » né hors de cet état où divers attachemens
 » remplissent notre cœur depuis notre nais-
 » sance jusqu'à notre mort, & qui nous pro-
 » met des secours, de la protection, quelque-
 » fois des distinctions honorables. Mais plus
 » frappé encore dans ce moment, de tous les
 » dangers auxquels le préjugé nous expose,
 » nous, qui nous contemplons dans nos
 » familles avec un doux orgueil, je serois tenté,
 » non pas d'envier le sort de ces hommes;
 » car il est trop difficile de se détacher d'un
 » bonheur qu'on a une fois goûté; mais de
 » leur faire redouter le nôtre, & de leur
 » dire : malheureux, que faites-vous ? Restez
 » dans cette obscurité qui vous isole : vous
 » ne répondez que de vos actions. Tous les
 » jours, à votre réveil, si vous sentez la
 » vertu dans votre cœur, vous pourrez vous
 » dire : je vivrai sans reproche & sans tache.
 » Votre gloire n'appartiendra qu'à vous ; vo-
 » tre honte même, si jamais vous deviez
 » vous souiller d'un forfait, finiroit avec
 » votre existence. Mais une fois reçu dans
 » cette famille qui maintenant vous rejette,
 » vous aurez sans cesse à trembler sur eux,
 » & pour vous-même. Craignez d'avoir des
 » parens. Ceux que vous réclamez sont des
 » hommes purs & respectés ; mais qui vous
 » répondra que le vice ne germe pas en se-
 » cret dans le cœur de l'un d'eux ; qu'une pas-

» fion, honnête en elle-même, ne le con-
» duira pas à un crime? Il auroit pu retenir à
» lui tout ce qu'il auroit acquis de richesses
» & d'honneurs; mais il vous enveloppera
» dans son infamie, fans que vous ayez pu ni
» la prévoir, ni la prévenir. Fût-il mort à l'autre
» bout du monde, elle reviendra vous
» couvrir tout entier; rien ne l'effacera, ni
» vos talens, ni vos vertus; vous la porterez
» jusqu'au tombeau, & vous la laisserez à
» vos enfans. Telles font nos idées & nos
» mœurs; telle est notre destinée dans nos
» familles.»

La troifième partie, qui traite des moyens de détruire le préjugé, est moins fufceptible d'analyse, parce que chaque idée ne pourroit guère en être présentée fans fes preuves. L'Auteur penfe qu'il eft de véritables moyens d'abolir le préjugé. D'abord, la douceur de nos mœurs & les progrès de la raifon l'ont déjà beaucoup affoibli. Il ne s'agit plus que de détruire dans nos loix ce qui le foutient encore, & de diriger autrement l'opinion publique. Plufieurs de nos loix ont trop d'analogie avec lui; telles font la confiscation, & l'exclusion des bâtarde de plufieurs des droits du Citoyen. D'autres loix le favorifent, telle eft celle qui établit un fupplice différent pour les Nobles. D'ailleurs l'opinion publique fe forme de l'instruction qui fe répand dans une Nation, & des exemples qu'on lui donne. Multiplions donc, répandons jufques dans le peuple les idées faines que la raifon & l'intérêt public nous fourniffent

sur le préjugé ; que le Roi n'accorde plus de lettres de grace en faveur des familles que le préjugé va frapper ; mais qu'il leur accorde des signes d'intérêt & les récompenses qu'elles ont méritées ; que l'on donne de l'éclat à ces actes de l'autorité souveraine ; qu'ils se répètent souvent , qu'ils soyent célébrés dans toutes les Provinces comme des bienfaits publics ; & bientôt on verra ce que des moyens aussi simples peuvent faire contre les plus anciens préjuges. Tel est le système de l'Auteur.

Son Ouvrage sera lû avec intérêt , & obtiendra une attention honorable. Il est rempli de vûes saines & de traits d'un talent heureux & vrai. On en concevra encore plus d'espérances , quand on saura que l'Auteur , voué à la profession d'Avocat , qui convient si bien à un si bon esprit , plaidoit sa première cause dans le temps où il écrivoit ce Discours , & qu'il n'a jamais vécu à Paris , où le commerce des Gens de Lettres développe le talent & perfectionne le goût. J'oserai lui témoigner le plus sincère intérêt , en lui présentant quelques observations que j'attendrois de lui , s'il avoit aussi à parler de l'Ouvrage qui a concouru avec le sien. Il annonce un esprit ferme & juste , qui voit les objets avec netteté ; mais il me semble qu'il ne les approfondit pas assez , & qu'il ne les prend pas dans toute leur étendue. Sans cela cependant , on risque , dans la morale & la politique de dire des choses trop vraies , ou , pour mieux m'exprimer , trop communes. Il annonce aussi cette

sensibilité qui fait répandre de l'intérêt dans les idées , & les empreindre des caractères d'une âme douce & noble ; il y a dans son Ouvrage un grand nombre de traits d'une éloquence simple. Mais il me paroît que souvent son style manque de précision , de vigueur ; ses meilleurs morceaux ne produisent pas tout l'effet qu'on devoit en attendre. Peut-être a-t'il besoin de rassembler davantage ses pensées, de se recueillir dans les émotions qu'elles peuvent porter à son âme ; alors il sera plus prêt de l'art , ou plutôt du talent d'enchaîner fortement ses idées, de grouper ses tableaux, de varier les formes de son style , & d'y jeter cet éclat qui anime sans fatiguer. Voilà des critiques , & même des conseils. Il semble qu'on devroit les supprimer , quand on a l'expérience de la manière dont ils sont reçus si fréquemment. Mais comment sentir le talent, sans desirer tous ses progrès ? Ce seroit un bien triste travail que celui d'avoir à étudier les beautés & les défauts d'un Ouvrage , si on n'avoit l'espérance de plaire quelquefois à l'Auteur par une louange vraie , & peut-être de le servir par une critique dont il reste le juge ? On s'attache particulièrement aux Ouvrages qui font bien penser de l'Écrivain. Celui de M. de Robespierre me répond presque qu'il chérira les motifs qui me dictent ces observations ; & que , si elles ont quelque justesse, elles ne lui seront pas inutiles.

(*Cet Article est de M. de L. C.*)

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Lundi 14 Novembre, on a joué, pour la première fois, le *Page Supposé*, ou *Edgard, Roi d'Angleterre*, Comédie en deux Actes & en vers.

Edgard, travesti sous le costume d'un Page, a quitté sa Cour pour voyager. Il s'est arrêté chez le père d'une certaine Pauline dont il est épris, & qu'il a rendue sensible à sa tendresse. Cette Pauline est promise à un vieillard riche, qui annonce devant Edgard, que depuis l'absence du Roi, il s'est formé dans Londres différens partis, & que la rébellion est près d'éclater. Tandis qu'Edgard balance entre son devoir & son amour, il se propose d'éprouver le cœur de sa maîtresse, en lui disant que le Roi est amoureux d'elle. Pauline n'est point éblouie par l'espoir brillant que cet amour paroît lui promettre, elle préfère son cher Page à la grandeur & au trône. Edgard se fait connoître; le vieillard renonce à ses prétentions, & le Roi épouse Pauline.

Au milieu des murmures, des cris, des éclats bruyans du Public, voilà ce que nous avons pu recueillir de cette bizarre Comédie, dont le fonds a quelque rapport avec un Conte de M. Cazotte, qui a pour titre: *la Brunette*

B vj

Angloise. L'Ouvrage est sans intérêt ; il annonce ou un très-jeune homme ou un Écrivain dont les connoissances Dramatiques sont encore très-superficielles. Le style a une facilité vague & verbeuse. L'Auteur paroît avoir dû penchant à la satire ; on ne peut que l'engager à maîtriser ce goût, au moins jusqu'à ce qu'il ait mis au jour des Ouvrages qui lui donnent le droit de fronder avec impunité.

LE Vendredi 25 du même mois, on a donné la première représentation de *l'Oncle & les Tantes*, Comédie en trois Actes & en vers, par M. le Marquis de la Salle.

Henriette est sous la tutelle d'un oncle & de deux tantes, le Baron, la Comtesse & la Présidente. Le Baron a la manie des jardins Anglois ou Chinois, de la physique, de l'électricité, des aréostats. La Comtesse n'aime que le jeu, le bal, la Comédie, les proverbes & les assemblées de plaisir. La Présidente n'a que ses aïeux en tête, elle est l'ennemie déclarée de tout ce qui tient à son siècle, & va toujours faisant, *aux dépens du présent, l'éloge du passé*. C'est à ces trois ridicules personnages qu'il faut plaire, c'est de leurs consentemens réunis ; & comme on voit difficiles à réunir, que dépend l'espoir d'épouser Henriette. L'amant aimé de la jeune personne obtient l'appui de la Comtesse, sous le nom du Comte de Brillincourt, en prenant le ton, les airs, le jargon d'un Homme de Cour, d'un fat à

bonnes fortunes , & d'un amateur de tous les plaisirs qu'amènent le moment & la mode. Avec le Baron , sous le nom du Marquis de Florville , il joue le rôle d'un agromane. Avec la Présidente , il affecte un ton grave , sententieux , réservé ; il va même jusqu'à feindre de quitter son nom pour prendre celui de Prudeval ; l'état Militaire pour consentir à faire son Droit , bref , à se faire recevoir Avocat , afin de pouvoir un jour devenir Président. La manie de la Présidente est de ne marier sa nièce qu'à un Président , parce que tous ses aïeux ont été dans la robe , & qu'elle regarde leur état comme l'état par excellence. A l'aide d'un Notaire qu'on met dans la confidence , on obtient séparément l'aveu des trois extravagans ; le contrat de mariage se signe , & tout s'explique & s'approuve , lorsque chacun d'eux reconnoît dans le même individu l'objet qu'il avoit choisi.

Le fonds de cet Ouvrage est à-peu-près celui d'une Comédie en deux Actes & en vers , que le même Auteur a fait représenter à la Comédie Italienne le 20 Mars 1781 , sous ce titre : *Chacun a sa folie , ou le Conciliateur* ; mais la marche de la copie est si éloignée de celle de l'original , & les personnages se trouvent aujourd'hui placés dans des situations si différentes des premières , qu'à peine les deux productions se ressemblent-elles. En cherchant à ne se point ressembler à lui-même , M. le Marquis de la Salle auroit dû éviter aussi de ressembler à d'autres , & mal-

heureusement son intrigue paroît calquée sur celle des *Tuteurs*, de M. Palissot. Dans cette Comédie, pour obtenir la main d'une jeune personne, il faut avoir l'aveu de trois Tuteurs, dont l'un est un Voyageur, le second un Nouvelliste, & le troisième un Antiquaire. L'amant parle voyages avec le premier, nouvelles avec le second, & joue avec le dernier le rôle d'un maniaque de l'antiquité. Par cet artifice, il parvient à obtenir le consentement des trois Tuteurs. La ressemblance est frappante. On pourroit encore remarquer dans le second Acte de l'*Oncle & les Tantes*, une situation analogue à une Scène de l'*Impromptu de Campagne*, Comédie de Philippe Poisson; mais dans cette Scène l'imitateur est si fort au-dessus de son modèle, que son imitation, loin d'être le motif d'un reproche, nous paroît au contraire mériter beaucoup d'éloges.

La Pièce est dénuée d'intérêt, voilà son principal vice. Le dénouement est prévu dès la fin du premier Acte, & où la curiosité cesse d'être fortement excitée, l'attention s'affoiblit; par conséquent l'effet de l'Ouvrage. Des portraits dessinés avec esprit, des tableaux présentés avec adresse, des descriptions bien faites, & dans lesquelles la difficulté est souvent vaincue avec intelligence, ont mérité beaucoup d'applaudissemens à cette Comédie, qui a véritablement du mérite, & qui annonce de la connoissance du Théâtre. On y a remarqué quelques détails oiseux, quelques tirades inutiles; mais il est aisé de les faire disparoi-

tre. Le style a de la facilité, quelquefois de la grâce, & plus souvent de la négligence. Au total, l'Ouvrage a eu du succès. On a demandé l'Auteur; M. Molé, en paroissant pour le nommer, a reçu l'accueil qu'on devoit à son jeu brillant & passionné, jeu qui a beaucoup ajouté au mérite du rôle de Florville, que représentoit ce charmant Comédien.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Lundi 21 Novembre, on a donné la première représentation de *la Dot*, Comédie en trois Actes & en prose, mêlée d'ariettes, par M. Desfontaines, musique de M. d'Aleynac.

Un Seigneur de village veut doter chaque année une paysanne dans ses Domaines. Le Magister est chargé de recueillir les noms des jeunes filles, de s'informer de leur âge & de la situation de leurs âmes, afin qu'ensuite le Seigneur fasse son choix. Colin aime Colette, mais Colette est aimée du Payſan Mathurin, qui l'obsède sans cesse, & qui suit par-tout ses pas. Les assiduités de celui-ci éveillent la jalousie de Colin, & fait naître entre les deux jeunes gens une de ces querelles si communes aux amans. C'est pendant leur bouderie que le Magister vient, au nom d'un Seigneur éminent, prendre le nom des Payſannes; Colette refuse de donner le sien. Le Seigneur est curieux de savoir quelle est la jeune fille qui a re-

fusé de se faire inscrire. Il descend au village, rencontre Colette, lui arrache son secret sans se faire connoître, & lui donne un billet qu'il la prie de remettre au Magister. Colette ne fait pas lire, elle présente l'écrit à Mathurin. Celui-ci, effrayé de ce qu'il contient, dit à la Payfanne que ce billet est de Monseigneur, & qu'il donne au Magister l'ordre de marier sur le champ au vieil Alain celle qui le lui remettra. Colette effrayée, à son tour, prie sa vieille tante Catau de porter elle-même le billet. Mathurin est enchanté; mais le hasard dévoile son imposture : tous les payfans, amis de Colin & de Colette, tourmentent Mathurin, & Colette court vers le Château. Elle arrive à l'instant où Colin, après avoir été quelque temps dupe du *qui pro quo*, après avoir fait à la vieille Catau des caresses qu'il lui prodigue comme à une tante, & qu'elle reçoit comme une maîtresse, se désole & se désespère du sort qui le menace. Le Seigneur paroît, rassure les amans, veut punir Mathurin en le forçant d'épouser Catau : la vieille le refuse, & le Seigneur fait sentir au payfan, par le chagrin qu'il éprouvoit en craignant de donner la main à Catau, combien il avoit de torts en voulant épouser Colette, dont il n'étoit point aimé.

La situation la plus piquante de cette Comédie est prise d'une anecdote récente & connue. Parmi celles que l'Auteur a imaginées pour encadrer celle-là, on en distingue quelques-unes qui sont très-agréables, & remplies

de gaieté; il y en a d'autres d'un genre très-grave-
 leux, & qui ne devroient jamais être portées
 sur le Théâtre. Pour donner une idée de ces
 dernières, nous citerons celle où le Magister
 prend le nom, l'âge & les dispositions des jeunes
 filles à marier, & fait ensuite des réflexions
 très-courtes, mais très-énergiques sur l'état
 de leur cœur. *Quel âge*, dit-il à la première ?
 — Seize ans. — *Amoureuse*. — Pas mal :
 — PRESSEE. A la seconde : *quel âge* ? — quinze
 ans. — *Amoureuse*. — Je crois que oui : —
 PRÉCOCE. A la troisième : *quel âge* ? — dix-
 sept ans & demi. — *Amoureuse*. — Non : —
 DESESPÉRÉE. A la quatrième : *quel âge* ? —
 vingt ans. — *Vous n'avez point d'Amans* ! —
 Si fait; mais ils ne se décident pas : — SOUR-
 PRANTE. Enfin, à la vieille Catau : *quel âge* ?
 — moins trois mois. — *Amoureuse* ?
 — toujours, toujours : — INCURABLE. Ce
 dialogue a été très-applaudi par le Parterre;
 mais, nous le demandons aux gens raisonna-
 bles, dans quel lieu cela s'appelle-t-il de la
 gaieté? A force d'accoutumer le Public aux
 excès, on le blasera sur tout. Répétons-le :
 c'est au mauvais goût, qui se propage sur une
 foule de tréteaux multipliés sans besoin, que
 le Public doit la perte de la décence & l'oubli
 des principes. Le second Acte est gai, agréable
 & amusant, quoique l'Auteur n'y ait pas usé
 des mêmes moyens pour plaire; il prouve un
 homme d'esprit, à qui les connoissances du
 Théâtre sont très-familières. Le dénouement
 est froid, parce qu'il n'est pas assez rapide; &

comme il est à-peu-près prévu, il ne sauroit arriver trop tôt.

La Musique doit ajouter à la réputation de M. d'Aleyrac. Elle est écrite avec facilité, pleine de goût, d'esprit, de grâces & de gaieté. La romance que chante Colette au second Acte dans sa scène avec le Seigneur, est d'un chant triste & pénible; on peut la supprimer d'autant plus facilement qu'elle fait longueur dans la scène, & qu'elle retarde l'action. Le Musicien doit faire comme le Poète, *festinare ad eventum*.

ANNONCES ET NOTICES.

CATALOGUE des Livres de M. Moreau de Beaumont, Conseiller d'Etat, dont la vente a commencé Jeudi premier Décembre, en son hôtel, rue Vivienne, in-8°. A Paris, chez Saugrain, Libraire, rue Pavée S. André, N° 22.

BIBLIORUM Sacrorum Vulgata Versionis Editio, jussu Christianissimi Regis ad Institutionem Serenissimi Delphini. Parisiis, excudebat Fr. Ambr. Didot natu maj. 1785. Cette Edition in-8°. sur papier vélin de Johannot d'Annonay, contiendra huit Volumes. Les deux premiers qui paroissent actuellement se vendront 20 liv. brochés jusqu'à la seconde Livraison, qui se fera en Janvier; alors on payera 20 liv. le troisième & quatrième Volumes, & les Personnes qui n'auront point encore retiré les deux premiers, les payeront 24 livres, & ainsi de suite aux deux autres Livraisons. — *Bibliorum Sa-*

orum Vulgata Versionis Editio, Clero Gallicano dicata, huit Volumes in 8°. Les deux premiers sont en vente actuellement, même papier, même prix, même condition que ci-dessus.

VOYAGE de Henri Swimburne dans les Deux-Siciles en 1777, 78, 79 & 1780, traduit de l'Anglois par un Voyageur François. Il y aura quatre Volumes in-8°. grand papier de la fabrique de Mathieu Johannot d'Annoray; il en paroît actuellement deux Volumes chez Didot l'aîné, rue Pavée-Saint-André. Prix, 24 liv. brochés.

Le second Volume contient le Voyage de M. de Nom, Gentilhomme ordinaire du Roi, dans les Deux-Siciles, des Notes du Traducteur, qui a fait aussi le même Voyage, & qui relève quelques fautes échappées à M. de Swimburne, trois Généalogies très-intéressantes des différentes Maisons qui ont occupé les Trônes de Naples & de Sicile. On grave actuellement deux Cartes faites avec la plus grande exactitude, sur lesquelles seront marqués les Evénemens les plus considérables de l'Histoire ancienne & moderne de ces deux Royaumes. Aussitôt qu'elles seront prêtes à paroître, les Acquéreurs de ce Voyage en seront instruits par le Journal de Paris,

ÉDITION Grecque de Démosthène & d'Eschine, avec une Version Latine & des Notes pour l'intelligence du Texte, par M. l'Abbé Auger, Vicaire Général de Lescar, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & de celle de Rouen.

Personne ne paroît plus propre que M. l'Abbé Auger à nous donner une bonne Édition de ces deux célèbres Orateurs, dont il a fait passer les beautés dans notre langue avec autant d'élégance que d'exactitude.

Il a profité de tout ce qu'il a trouvé de bon dans les Éditeurs qui l'ont précédé, en évitant leurs défauts. Son Édition, sans être trop nue, ne sera pas chargée de Notes embarrassantes; il n'y en aura que le nombre suffisant pour bien éclaircir le Texte. Il suivra la même méthode que dans les Editions d'Isocrate & de Lyfias. Les Discours seront précédés d'une analyse qui en expliquera avec clarté le sujet & la marche. Les Notes régneront sur les deux pages de regard grecque & latine, sans aucun signe de renvoi, afin que rien d'étranger n'embarrasse & ne défigure le Texte. On marquera seulement à quelle ligne de la page elles répondent.

Voilà ce que promet M. l'Abbé Auger; nous croyons qu'il a le desir de tenir parole, & il a prouvé déjà qu'il en avoit le pouvoir. Un avantage de son Édition, c'est que les manuscrits ne manquent ni pour Démosthène ni pour Eschine. Il a consulté tous ceux de la Bibliothèque du Roi & de celle de Saint Germain. Dans une multitude de leçons différentes, il a choisi celles qui rétabliroient le Texte ou qui l'amélioroient, celles qui lui ont paru conformes à l'esprit de ses Auteurs; il a renvoyé ailleurs ou rejeté tout-à-fait celles qui lui étoient contraires, ou qui étoient inutiles & indifférentes. Son travail est entièrement achevé. Aussi dès que le premier Volume pourra être imprimé & publié, les autres suivront de près sans retard & sans interruption.

Quant à la partie typographique, M. Didot l'aîné, dont les Editions sont recommandables par la beauté de leur exécution, fera usage, pour le latin, de ses plus beaux caractères romains; & pour le grec, il emploiera les caractères que M. Firmin, son second fils, déjà connu par la précision de son burin, grave actuellement par ordre de Sa Majesté. M. Didot, son fils aîné, qui joint à une grande connoissance de sa langue celle des langues grecque & latine, & de

plusieurs langues vivantes, le secondera dans son travail, comme il a déjà fait dans les Editions grecques d'Isocrate & de Lyfins, & contribuera pour sa part à la beauté & à l'exactitude d'une Edition que doivent desirer tous les vrais Amateurs de l'Eloquence & des Lettres antiques.

Le Roi voulant encourager une Edition qui peut être utile aux progrès des Lettres grecques, a souscrit pour vingt-cinq Exemplaires; il a même fait l'avance d'une partie des fonds de sa souscription, ce qui a dispensé d'en exiger aucune de la part des Souscripteurs.

L'Ouvrage contiendra cinq ou six Volumes in-4°. Le prix sera pour l'Edition sur papier grand raisin superfin d'Annonay, de 48 liv. chaque Volume, & pour le papier ordinaire 15 liv. On ne demande aucune somme d'avance, mais seulement l'engagement de payer chacun des Volumes lorsqu'ils paroîtront. On souscrit chez Didot l'ainé, Imprimeur-Libraire, rue Pavée Saint-André; Debure l'ainé & Barrois jeune, Libraires, quai des Augustins, & Jombert jeune, Libraire, rue Dauphine.

*Le Café Littéraire, ou la Folie du jour, Comédie-Prologue sans Préface, représentée tous les jours & selon les circonstances, par Mlle C*** D***. A Athènes; & se trouve à Paris, chez Leroy, successeur de M. Lottin le jeune, Libraire, rue Saint Jacques, & chez les Marchands de Nouveautés.*

Il est singulier qu'une Demoiselle se déclare l'Auteur d'une Comédie dont la scène se passe dans un Café! Est-ce dans les Cafés qu'elle va porter son esprit observateur? Mais plutôt cette hardie Demoiselle ne seroit-elle pas un Cavalier timide qui auroit pris ce masque pour échapper à la vengeance de l'Auteur qu'il attaque; car la Pièce presque en

entier est une critique en dialogue du *Mariage de Figaro* ?

Quoi qu'il en soit, il y a dans sa Pièce de la gaieté (quoiqu'elle tombe dans le farce), & quelques bonnes critiques. Mais nous exhortons l'Auteur à donner quelque autre Pièce qui puisse faire mieux juger son talent, & à parler plus noblement des Lettres qu'il cultive.

HYDROGRAPHIE nouvelle, ou Description des Bains Hydrauliques Médicinaux de toutes les especes, c'est à-dire, par distillation, &c. sur un mécanisme inconnu jusqu'à présent. A Paris, chez Morin, Libraire, rue Saint Jacques, à la Vérité. Prix, 1 liv. 5 sols broché.

Cette Brochure n'est qu'une espèce de prospectus très-détaillé d'un Etablissement que la Société Royale & la Faculté de Médecine ont jugé devoir être très-utile dans un grand nombre de maladies, & que M. Laugier, Médecin de Marseille, fait exécuter actuellement au Fauxbourg Saint Denis, près la Foire Saint Laurent, n°. 31. Le Public sera averti du moment où l'on pourra recevoir des malades dans cet Etablissement.

La Méprise, Estampe, peinte par Mouchet, commencée à graver par Macret, & terminée par Anseïin. Prix, 3 liv.

Cette Estampe, piquante par le sujet, est gravée avec beaucoup de finesse, & doit plaire aux Amateurs de ce genre,

ANTIQUITÉS Etrusques, Grecques & Romaines, gravées par F. A. David, imprimées avec leurs couleurs propres, Tome premier, N°. premier. Prix, 6 livres, composé de douze Planches & Discours.

A Paris, chez M. David, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

M. David fait pour cet important Ouvrage ce qu'il a fait déjà pour les *Antiquités d'Herculanum*; il le réduit, pour en rendre l'acquisition moins dispendieuse, aux formats *in-4°*. & *in-8°*. Il est à présumer que cette Entreprîse aura le succès de la première.

Le Fidèle Indiscret, peint par F.^a Schall, gravé par R. Gaillard. Prix, 3 liv, A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Jacques, au-dessus des Jacobins.

Il y a du soin & de la grâce dans cette Estampe,

QUATORZIÈME Cahier des Jardins Chinois, contenant les onze principales maisons de plaisance de l'Empereur de la Chine, tirées du Cabinet du Roi sur des tableaux peints sur soie à Pékin même, A Paris, chez Lerouge, rue des grands Augustins. Prix, 12 liv.

DEUXIÈME Recueil de variations pour le Violon avec la Basse, sur l'air de Lindor, la Fête des bonnes Gens & le Menuet de Ficher, par M. Antoine Michaud, gravé par Mlle Michaud, Prix, 3 liv, A Paris, chez M. Michaud, rue des mauvais Garçons, près celle de Buffy, chez l'Herboriste.

LE SIEUR LETHIEN, Maître Coutelier, rue Neuve-Saint-Merry, près l'hôtel Jaback, prévient le Public qu'il vient d'inventer, 1°. des Rasoirs à six lames, toutes détachées, faites avec un acier fondu, raffiné & trempé avec des sels qui les font résister aux barbes les plus fortes; ces lames ont un avantage bien précieux sur celles même d'Angleterre, en ce qu'elles n'ont jamais besoin d'être repassées sur la meule, mais seulement sur la pierre à l'huile, ou

Sur un Cuir préparé avec une composition nouvelle.
 1°. Des Rasoirs à rabot, avec lesquels on se rase sans risquer de se couper. 3°. Des Cuirs renfermant vingt-deux pièces de l'invention du Sieur Lethien. 4°. Des Couteaux dits à coulisses en or & en argent, qui se changent en trois parties, qui coupent le fer comme le bois, étant faits de lames de sabres de Damas. 5°. Des Couteaux à dix pièces qui sont parfaitement renfermées dans la manche. 6°. Des Serpentes où il y a quatre pièces; savoir, une Lame, un Greffoir, un Ecussonnoir & une Scie qui ne s'engage jamais dans le bois vert. L'Auteur est si sûr de sa trempe, qu'il les garantit six mois à l'épreuve.

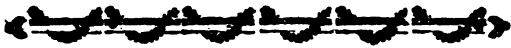
Les Personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, sont priées d'affranchir le port des lettres.

T A B L E.

<i>Le Juge Intécis,</i>	3	<i>Discours couronné par la Société Royale de Metz,</i>	8
<i>La Rose & le Pommier, Fa-</i>		<i>Comédie Française,</i>	35
<i>ble,</i>	4	<i>Comédie Italienne,</i>	36
<i>Charade, Enigme & Logo-</i>		<i>gryphe,</i>	42
	5	<i>Annonces & Notices,</i>	

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de M^{rs}. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 3 Décembre 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 2 Décembre 1785. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 5 Novembre.

C'EST le 16 Octobre qu'a été signé le Traité de commerce entre notre Cour & celle de Vienne. Le courier qui en a porté la nouvelle à Vienne, a été chargé de remettre au Prince de Kaunitz, de la part de l'Impératrice, une collection des Médailles & des Monnoies d'or de cet Empire, évaluée à 60000 ducats. L'Ambassadeur Impérial a reçu, outre le présent ordinaire de 4000 ducats, une bague de brillans, du prix de 4 à 5000 roubles : les Secrétaires d'Ambassade ont été honorés de cadeaux proportionnels. La Cour de Vienne, non moins magnifique, a fait passer pour 30000 ducats de présens aux différens employés de la Chancellerie Russe.

Le Prince Dolgoroucki, Ambassadeur à Berlin, est rappelé & on lui donne pour
N^o. 49, 3 Décembre 1785. a

Successeur le Chambellan Comte Hargé de Romanzof , fils puîné du Feldt-Maréchal de même nom.

En prenant congé de l'Impératrice , les Ambassadeurs du Czar de Georgie ont adressé à notre Souveraine une harangue d'un style singulier ; en voici la traduction :

TRÈS-ILLUSTRE , TRÈS-PUISSANTE , GRANDE
DAME , L'IMPÉRATRICE & AUTOCRATRICE
DE TOUTES LES RUSSIES.

Nous avons encore le bonheur de nous prosterner aux pieds de la plus grande Impératrice de la terre , qui est le chef de la vraie église des croyans & la puissante protectrice de la seule & unique croyance , au nom de notre illustre Souverain & de tout votre pays , pour offrir à votre Majesté , notre fidélité & notre soumission & lui en faire un sacrifice , en l'assurant que nous vivrons & que nous mourrons à son service. Pendant notre séjour à la Cour de votre Majesté Impériale , à laquelle nous avons reçu en particulier des marques éclatantes de votre grande bienveillance , nous avons été témoins des grands soins & de la grande sollicitude de votre Majesté , pour l'avantage de son Empire , & celui de toute la Chrétienté.

Prêts à repartir pour revenir dans notre patrie , nous nous représentons d'avance , la satisfaction avec laquelle nous serons reçus de nos compatriotes , lorsque nous les informerons de la grâce particulière que votre Majesté Impériale nous a faite , en recevant notre pays sous sa protection invincible. Que le Tout-Puissant prolonge les jours de votre Majesté , jusqu'à la vieillesse la plus avancée , qu'il bénisse son glorieux regne , marqué par des grandes actions , & qu'il couronne du plus heureux succès toutes vos grandes

entreprises, pour son honneur & pour l'avancement de la vraie religion.

Le Conseiller Intime, Comte Bedbarodkin répondit en ces mots au nom de l'Impératrice.

Sa Majesté Impériale, en donnant congé à Messieurs les Ambassadeurs, les charge d'assurer leur Souverain & toute la nation, de toute sa bienveillance Impériale; son bras tout-puissant les protégera toujours efficacement, & S. M. Impériale n'exige, de leur part, d'autre sacrifice, que fidélité, paix & bonne intelligence.

D A N E M A R C K.

DE COPENHAGUE, le 13 Novemb.

Le 1 de ce mois, la frégate Angloise qui avoit accompagné le Yacht, dont le Roi d'Angleterre a fait présent au Prince Royal de Danemarck; a mis à la voile pour la mer du Nord. L'équipage du Yacht retourne en Angleterre sur cette frégate.

Le 3 le Comte de Musquiz, nouveau Ministre du Roi d'Espagne auprès de notre Cour, est arrivé dans cette résidence.

Les actions de la Compagnie de la Baltique se sont vendues depuis 51 à 53 rixdallers, & celles de l'assurance maritime depuis 180 à 185 rixdallers.

La vente des marchandises des Indes Orientales apportées par le vaisseau la *Juliana Maria*, s'est faite le 11 Octobre. Cent livres pesant de salpêtre ont été vendues à

raison de 8 rixdalers 2 à 6 shellings; le même poids de bois de Caliatour 4 rixdalers 25 à 26 sh. Le coton la livre 12 à 15 sh. & trois quarts; le poivre la livre 13 sh. & trois quarts; le borax la livre 11 à 12 sh. l'arrak lepol 11 à 13 sh.

Dès le 25 Septembre, une partie de la Norwege étoit déjà couverte de neige; & le 27 on y essuya un violent orage accompagné de grêle. L'hyver nous menace également de ses rigueurs prématurées, & l'on craint qu'avant la fin de Janvier, le bétail ne manque de nourriture; la récolte des foins ayant été très-médiocre.

Voici un état détaillé de la population dans l'Evêché de Holm en Islande. En 1783 on y compta 13,382 ames; ce nombre a été réduit à la fin de 1784 à 10,110. Ainsi dans cet intervalle, on trouve un déficit de 3,272 individus, dont 2,477 sont morts & le reste s'est retiré ailleurs. La famine & les maladies qui l'ont suivie, ont fait périr 2,035 personnes. Dans le nombre des morts, on comptoit un centenaire, un de 98 ans; deux de 93; deux de 92; un de 90; deux de 89, un de 88; un de 87; un de 86; un de 84; un de 83; un de 82; deux de 81 & six de 80. Le nombre des mariages en 1784 y a monté à 28, & celui des naissances à 233, dont 108 garçons & 125 filles; parmi les naissances il y avoit vingt-cinq enfans illégitimes.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 19 Novembre.

Le Comte Gustave Philippe Creutz, Sé-

nateur du Royaume de Suede, Président de la Chancellerie, Chancelier d'Upsal & Chevalier des Ordres du Roi, est mort à Stockholm, le 30 Octobre, dans la 55e. année de son âge.

Le Prince d'Anhalt-Coethen, qui est à Varsovie depuis quelque temps, a prêté le serment pour l'indigénat qui lui a été accordé à la Diète de Grodno. Le diplôme lui fut expédié le même jour de la Chancellerie de la Couronne.

On prépare quelque changement dans la répartition des différentes divisions de l'armée Russe; entr'autres la division de Novogorod sera transférée à Polotsk. Quelques Régimens nouveaux seront envoyés à Astracan & dans le Gouvernement d'Orenbourg, afin de renforcer les troupes qui y sont déjà cantonnées. On ne s'occupe pas moins dans ce vaste Empire, de la Marine que de l'armée. Le Prince Potemkin, dit-on, a touché à la Banque cinq cent mille roubles, consacrées à la flotte de la Mer Noire. On prétend que cette flotte est aujourd'hui composée de 5 vaisseaux de 74 can., de 15 grosses frégates & de 5 cutters.

A la fin du mois dernier, le temps a été très-orageux sur la Baltique. Un bâtiment Anglois, chargé de mercerie, a été jetté sur un rocher; & il est péri un bâtiment du Havre de Grace, allant à Brême.

DE VIENNE , le 18 Novembre.

La réponse présumée de notre Cour aux propositions de la Porte, relative aux limites, porte, dit-on, sur quatre articles fondamentaux.

1°. La Cour Impériale exige que la forteresse de Wihacz soit comprise dans la cession de la Croatie qui est en deçà de l'Unna, parce que cette forteresse lui est absolument nécessaire pour arrêter les brigandages, & empêcher la désertion.

2°. Si la Porte consent à lui céder la partie de la Valachie Turque, qui s'étend jusqu'à la rivière d'Aluta, la Cour Impériale consent de son côté à renoncer à l'extension des limites au-delà de la Save, & à ce que les frontières du côté de la Bosnie & de l'Herzowine, restent *in statu quo*. 3°. La Porte sera tenue, toutes les fois qu'elle déposera un Prince de Valachie, d'en déduire les raisons à la Cour Impériale, & de lui nommer le sujet qu'elle destine à cette dignité. Le Hospodar de Valachie sera aussi tenu de remettre à l'Empereur tous les déserteurs de ses troupes. 4°. La forteresse d'Orsowa sera remise à la Cour Impériale.

Le Corps des Houlans auxquels on doit joindre quelques Régimens de Hussards, est destiné, à ce qu'on croit, au Comte Stanislas Rzewuski, Général-Major & Capitaine-Lieutenant de la Garde-Noble Gallicienne. Le Commandant de la forteresse de Carlsbourg a été donné au Comte de Truchses, Lieutenant-Colonel du Régiment de Teutschmeister.

La Hongrie & la Gallicie ont éprouvé dès le milieu du mois dernier, un froid rigoureux, qui a nui à toutes les récoltes. Les vignobles de Tockai ont particulièrement souffert de cette intempérie ; les raisins n'ont mûri qu'imparfaitement, & sont en petite quantité, que le vin a déjà considérablement haussé de prix. La continuité des pluies a également endommagé les dernières moissons aux environs de Lemberg, ainsi que les grains entassés dans les campagnes, faute de granges. Les chemins sont rompus en divers endroits, & le transport des denrées est intercepté. Heureusement le Bannat de Temeswar n'a partagé aucun de ces déâstres ; la vendange y a été très-abondante & d'une bonne qualité.

Le Comte François d'Estérhazy de Galantha, Chancelier du Royaume de Hongrie, Ban de Croatie, est mort le 7 de ce mois dans sa 71^e. année.

On vient de rendre publique l'Ordonnance suivante, relativement à la taxe sur l'industrie.

Nous JOSEPH II, &c. &c. &c. Pour encourager & faciliter l'application au travail & à l'industrie, si avantageuse à l'état, nous supprimons la taxe que paient les artisans, dans toutes sortes d'endroits, & de la manière que les artisans ont déjà été exemptés des impositions sur l'exercice de leurs métiers.

En conséquence, la taxe qu'on a été jusqu'ici dans l'usage de lever sur les artisans, appelés Handwerkszinn, soit qu'ils aient des habitations

sur leurs propres fonds , ou sur des fonds domaniaux , cessera généralement & en toutes sortes d'endroits ; attendu cependant que cette exemption n'a pour but que l'exercice qu'on peut faire personnellement d'une profession quelconque , les artisans qui ont des maisons sur des fonds Seigneuriaux ou Dominiaux , ne continueront pas moins d'en payer le droit usité pour le louage , & pour les fonds qu'ils possèdent particulièrement , la rédevance annuelle qui n'aura pas encore été défendue par les loix.

D'un autre côté , il sera pareillement défendu très-sévèrement aux domaines de vouloir en aucune façon se dédommager de la perte qu'ils pourroient faire par la suppression de la taxe en question , en voulant forcer les artisans & particulièrement les tisserans de travailler pour eux sans salaire , ou à un moindre prix.

Donné à VIENNE , le 20 Août 1785.

On dit que le port de Trieste sera rendu plus profond , que son môle sera réparé , & que l'Empereur a assigné 300 mille florins pour cet objet.

Suite de l'Examen de l'Exposé des motifs , publié par S. M. P.

« La Maison Electorale de Brandebourg a ,
 » comme toutes les autres Maisons des Princes
 » de l'Allemagne , le droit incontestable de traiter de ses Pays-Héréditaires à son bon-plaisir ,
 » pour autant qu'elle ne porte point de préjudice aux loix féodales & de l'Empire. Sous
 » ce droit de traites à son bon-plaisir doit aussi
 » être compris indubitablement celui d'échanger
 » quelqu'un de ses Pays-Héréditaires , sans cela
 » S. M. le Roi de Prusse n'eût pu réunir en
 » même tems la prétendue validité de l'incorpora-

» ration des pays d'Anspach & de Bareith à la
 » primogéniture de la Maison de Brandebourg ,
 » avec l'échange de ces pays contre la Lusace.
 » Suivant toutes les loix naturelles , civiles , &
 » féodales , il doit être libre à la Maison Pala-
 » tine d'abolir , de l'aveu unanime de tous ses
 » Membres , les anciens pactes de famille , de
 » les altérer , & de faire , suivant les circons-
 » tances du tems , d'autres arrangemens , qui
 » lui sont utiles. Sans cela l'Electorat Palatin
 » seroit le seul en Allemagne , qui n'auroit pas
 » cette faculté naturelle. L'Empereur & l'Em-
 » pire , la Russie , la France , la Prusse , & la
 » Saxe , en confirmant & en garantissant les
 » pactes de famille de la Maison Palatine ,
 » n'ont certainement pas acquis ni ne se sont
 » réservé le droit de s'arroger sur quelque in-
 » novation portée à ces pactes le moindre ju-
 » gement ni connoissance. Par ces confirmations
 » & ces garanties ces pactes de famille sont aussi
 » peu devenus une loi inaltérable que cent &
 » mille autres pactes des Princes du Corps Ger-
 » manique. Toutes ces Puissances confirmantes
 » & garantes n'y ont absolument aucun intérêt.
 » Les seuls Princes de la Maison Palatine y
 » sont concernés. Eux seuls , & non l'Empereur
 » & l'Empire , ni aucune des autres Puissances ,
 » ne peuvent se fonder sur les pactes de famille
 » de 1766 , 1771 , 1774 , & sur la sanction dit
 » pragmatique de 1329 , & en demander l'ac-
 » complissement : Mais , lorsqu'ils sont d'accord
 » entr'eux de ne point le faire , & de prendre
 » un autre arrangement à l'égard de leurs Pays-
 » Héréditaires , ni l'Empereur , ni l'Empire , ni
 » quelque autre Cour que ce soit , n'ont le
 » droit de s'y opposer. »

Qui sont essentiellement intéressés à ce que se

grand & important duché de Bavière reste au pouvoir de la maison Palatine , puisqu'il saute aux yeux , qu'indépendamment de la disproportion géographique & politique entre les Pays-Bas Autrichiens & toute la Bavière , en transférant ce grand & beau pays à la maison d'Autriche , & en arrondissant ainsi la monarchie Autrichienne déjà trop prépondérante , tout l'équilibre du pouvoir en Allemagne seroit perdu , & la sûreté , ainsi que la liberté de tous les Etats de l'Empire , ne dépendroit plus que de la discrétion de la maison d'Autriche. Il semble que cette grande & puissante Maison devroit se contenter de sa vaste Monarchie , & ne plus songer à une acquisition aussi alarmante , non-seulement pour l'Allemagne , mais aussi pour toute l'Europe.

Il est universellement connu , combien la Maison Archiducale d'Autriche a essuyé de pertes de pays depuis la paix de Baden , & combien ces pertes ont été considérables. Cependant , quoique ses possessions fussent alors bien plus nombreuses & plus importantes , la susdite paix , spécialement l'article XVIII , furent unanimement confirmés & ratifiés alors par l'Empire & par tous les états qui le composent. Il n'y en eut aucun qui craignît , que l'équilibre de pouvoir & la sûreté de l'Allemagne ne fussent anéantis , ni que la liberté de tous les autres états de l'Empire ne fût rendue dépendante de la volonté de la Maison d'Autriche , quand même cette Maison obtiendrait le duché de Bavière par l'échange , approuvé d'avance pour tous les cas qui existeroient à l'avenir. Ce qu'on ne craignoit pas alors , pourquoi s'en inquiéteroit-on dans les circonstances présentes , où les états héréditaires de la Maison Archiducale sont bien plus circonscrits qu'ils ne l'étoient alors , & où la Cour

de Berlin est parvenue , principalement aux dépens de cette Maison , à une grandeur & à un degré de pouvoir , avec lequel celui , qu'elle avoit lors de la conclusion de la paix de Baden , ne sçauroit entrer en aucune comparaison ? De plus , il n'a jamais été question d'un agrandissement de la Maison Archiducal ; mais seulement d'un arrangement , en vertu duquel , pour ce qu'elle obtiendrait d'un côté , elle rendrait , de l'autre , un équivalent non-seulement parfait , mais qui surpasseroit encore de beaucoup ce qu'elle recevrait. Comme il résulteroit de cet arrangement une acquisition formidable , non-seulement pour l'Allemagne , mais pour l'Europe entière , c'est ce qu'on peut aussi peu concevoir , qu'il est impossible de contester la vérité du dilemme suivant : Lorsqu'il s'agit d'un échange à faire , la Maison Palatine doit croire trouver son compte à l'équivalent proposé , ou ne pas l'y trouver. Si elle croit ne l'y point trouver , toute idée d'échange tombe d'elle-même : Si elle croit l'y trouver , ni la Maison d'Autriche , ni la Maison Palatine , ne sont point , autant qu'elles sçachent , sous quelque tutèle étrangère , qui les empêche de juger par elles-mêmes de leurs avantages réciproques , en donnant & en recevant , & de décider à cet égard d'après leur propre sentiment.

A toutes ces preuves , fondées sur les termes mêmes de l'aveu fait par la cour de Berlin , nous ajouterons par surabondance une analyse ultérieure des objections , qu'on fait par cette déclaration : Elles consistent « en ce que les contractans de la » paix de Baden n'ont pas songé ni pu songer à » l'échange total de la Bavière. » Qu'ils n'y aient pas songé , l'on veut le prouver « par ce qu'il » résulte clairement du dispositif même de l'art.

» XVIII de la paix de Baden , que les contrac-
 » tans n'ont cru promettre à la maison de Ba-
 » viere qu'un échange partiel de quelques pays
 » ou districts qui pourroit être convenable à ses
 » intérêts. » Qu'ils n'aient pu y songer, on veut
 le conclure de ce « qu'il est question ici de l'é-
 » change total d'un grand électorat & fief de
 » l'Empire, qui, se trouvant sous la disposition
 » de la *Bulle-d'or*, n'étoit aucunement suscepti-
 » ble d'une altération de cette nature. »

A quoi les contractans aient songé ou n'aient pas songé, en faisant l'un ou l'autre des articles des traités, ou quelles aient été proprement leurs vues, c'est une question de fait, laquelle, si les mots pouvoient donner lieu de façon ou d'autre à quelque doute, ne pourroit s'éclaircir avec certitude qu'uniquement par l'histoire de la négociation de la paix, conclue à Baden; & les actes qui existent à ce sujet, prouvent de la manière la plus évidente :

» Que l'Electeur, qui avoit été mis alors au ban de l'Empire & dépouillé de ses états en Allemagne, ne vouloit pas absolument retourner en Baviere, & que ses desirs les plus ardens se portoient vers les Pays-Bas : Que de-là il faut déduire la source immédiate & l'unique motif, pourquoi alors, lorsqu'il fut enfin décidé que l'Electeur seroit rétabli cependant dans ses Etats, sans aucun dédommagement quelconque, il fut d'abord mis sur le tapis divers projets d'échange, tantôt pour la Baviere entiere & le haut-Palatinat, tantôt pour la plus grande partie de ces Etats : qu'on ne put pas s'accorder d'abord sur ce point, mais qu'on ne voulut pourtant pas regarder pour ce seul objet une paix, dont la conclusion étoit des plus pressantes : que dans cette vue, pour concilier autant qu'il étoit possible

l'un avec l'autre, l'on détermina une fois pour toutes, par l'article XVIII, la libre faculté d'un échange, mais qu'on laissa au choix & à la libre disposition de la partie intéressée la façon de faire cet échange ».

A cet effet l'on ajouta au premier projet du traité de paix, notamment à l'article XX la clause : *Si l'Eleſteur de Baviere, après son rétablissement total, trouve qu'il lui convienne de faire quelque changement de ſes Etats contre d'autres, le Roi Très-Chrétien ne s'y oppoſera pas.* D'après l'expression, ſi l'Eleſteur, l'on auroit pu élever avec raiſon le doute, ſi cette libre faculté d'échange étoit ſeulement perſonnelle pour l'Eleſteur d'alors, ou ſi elle appartiendroit à tous ſes ſucceſſeurs. Afin de lever ce doute, & d'exprimer clairement, qu'on avoit en vue cette dernière ſtipulation, l'on a iſſéré l'article XVIII dans le traité de Raſtadt, & l'article XVIII dans celui de Baden, ainſi qu'on l'a dit ci-deſſus.

Les faits, tels qu'on vient de les détailler, & tout l'enſemble des négociations, telles qu'elles ont eu lieu alors, moins que les termes mêmes de l'article XVIII comparés avec eux, mettent hors de tout doute le vrai ſens & l'intention de cet article.

Il n'y eſt pas dit : « Si la maiſon de Baviere » trouve qu'il lui convienne de faire un » changement de quelques-uns de ſes Etats. » Si *Domus Bavarica permutationem ALIQUORUM ſuorum Statuum rebus ſuis convenire autumaret* : Mais il y eſt dit : « Si la maiſon de Baviere trouve » qu'il lui convienne de faire quelques change- » mens de ſes Etats » : *ALIQUAM permutationem Statuum ſuorum.*

Pour ce qui regarde l'allégation ultérieure, que les contractans de la paix de Baden, quand

même ils eussent voulu, n'eussent néanmoins pas pu songer seulement à un échange de toute la Bavière, l'on semble ne s'être pas rappelé, en minuant la déclaration de S. M. le roi de Prusse, que les contractans de la paix de Baden étoient, d'un côté, l'Empereur & tout le Corps Germanique, d'autre part S. M. Très-Chrétienne. Or il est certainement hors de tout doute, que tout législateur peut étendre, limiter, changer, ou même abroger totalement ses propres loix ou celles de ses prédécesseurs suivant son bon plaisir. Par conséquent ce à quoi toute puissance législative sur la terre auroit été autorisée, l'Empereur & tout le Corps Germanique doivent nécessairement en avoir eu le droit. Vu donc, que, d'après le contenu même du décret de l'Empire, « qu'aux négociations de la paix de » Baden il pourroit être traité, de la part & au » nom de tout le Corps de l'Empire, pour » conclure la paix sur le pied des conditions, » dont on étoit convenu à Rastadt : » Que par le décret ultérieur du 9 Octobre 1714, il a été résolu unanimement, « qu'il falloit ratifier & con- » firmer, de la part de l'Empereur & de l'Em- » pire, la paix signée à Baden, entre S. M. Impériale & le St. Empire Romain, d'une part, » & la Couronne de France, de l'autre : » Et que cette ratification de la paix s'en est effectivement ensuivie le 15 Octobre, il résulte de tous ces faits la conclusion incontestable, que, nonobstant la Bulle d'or & toutes les autres anciennes Ordonnances à ce contraires, quelles qu'elles eussent pu être, l'Empereur & le Corps entier de l'Empire ont pu accorder à la maison de Bavière la libre faculté d'échanger toutes ses possessions ou une partie d'icelles ; & qu'ils la lui ont accordée réellement par le susdit article XVIII, tel qu'il a été stipulé & ratifié.

Si après une démonstration si évidemment convaincante, il étoit nécessaire d'apporter encore d'autres preuves, il seroit très aisé de réfuter ce qui a été dit de la part de la cour de Berlin d'un grand Electorat, des dispositions de la Bulle-d'or, de son incompatibilité absolue avec cette Bulle, de l'indivisibilité & de l'inaliénabilité d'un grand Electorat. N'est-il pas connu par l'Histoire, - quelle a été la grande étendue du pays de la Baviere dans des temps plus anciens, de quelle façon il a été diminué & retreci de temps en temps, combien souvent & à quel degré il a été morcelé & démembré? N'est-il pas connu, que même après les droits de fief-commis & de primogéniture, établis par le duc Albert V, & après que les Etats de Baviere eurent résolu, que leur pays ne pourroit jamais être divisé, les ducs de Baviere ont néanmoins reçu de l'Empereur une investiture particulière pour la Baviere, une autre avec Leuchtenberg, & une troisième par lettre, de la part du Conseil aulique de l'Empire, avec les petits Comtés & Seigneuries? N'est-il pas connu, qu'après la paix de Westphalie ces investitures mêmes ont toujours été faites séparément avec la dignité électorale, avec celle de grand-échanton de l'Empire, & avec le haut-Palatinat, ensuite séparément avec le duché de Baviere? N'est-il pas connu, que, dans le cas de l'extinction de la ligne masculine de Baviere, Leuchtenberg & les autres Comtés & Seigneuries, qui relevoient de l'Empire, lui ont été dévolus; & que l'Empereur ne les a accordés à la maison Palatine que par une nouvelle grace spéciale, ainsi que les fiefs de la Bohême? Enfin, n'est-il pas connu que le duché de Baviere n'a jamais été qu'un Duché, jamais un Electorat, & que pour cette raison il

n'a pas eu séance & suffrage dans le collège électoral, mais seulement dans celui des princes; finalement, que par un *Conclusum* du collège des Electeurs pris en 1778, il a même été déclaré que la dignité électorale de Baviere se trouvoit éteinte?

Lorsque la cour de Berlin mit sur le tapis l'échange des deux Margraviats d'Anspach & de Baviere contre la Lusace, elle avoit, entre plusieurs autres de ses convenances, pour objet principal l'avantage d'un arrondissement: elle crut pouvoir se permettre ce but sans le moindre doute, ni scrupule: Mais, dès qu'il s'agit d'une pareille convenance à l'égard de l'Autriche, tout doit s'entendre dans un sens diamétralement opposé.

Au reste le véritable équilibre du pouvoir relativement aux Etats entr'eux, ne consiste, selon la constitution de l'Allemagne, qu'en ce que les Etats ne s'arrogent aucun pouvoir, les uns sur les autres, mais que chacun d'eux soit soumis à l'autorité suprême légitimement établie. De même l'équilibre du pouvoir, relativement au chef suprême de l'Empire, sur les Etats qui lui sont subordonnés, ne consiste non plus qu'en ce que les derniers aient part à la législation & à quelques droits de souveraineté, déterminés par les loix; que l'objet du pouvoir exécutif soit rempli par les Etats dénommés particulièrement à cet effet; & qu'on n'y emploie régulièrement que les individus fournis par les Etats.

A cet équilibre essentiel, & uniquement véritable de l'empire d'Allemagne, n'est aucunement contraire la faculté, qui compete à tous ses membres, d'accepter autant de pays qu'on leur en cede; qu'il leur en échoit, selon la disposition des loix; ou qu'ils pourront en obtenir de

toute autre maniere légitime , par échange & d'autres voies licites.

Les seuls Etats qui renversent l'équilibre sont ceux , qui font des ligues particulieres contre d'autres Etats , sur des objets , dont la connoissance & la décision étoient réservées à tous en général ; qui s'arrogent des jugemens arbitraires , se réunissent même entr'eux pour les soutenir à main-armée , & prétendent ainsi soumettre tous les autres à un pouvoir suprême tout-à-fait incompétent.

La maison d'Autriche devoit se rappeler aussi , qu'elle a promis dans le traité de Barriere de 1715 , aux Puissances maritimes , « qu'elle n'aliéneroit » jamais aucune partie des Bays-Bas à aucun » Prince hors de sa propre maison » : Stipulation , qui ne peut pas être levée sans le consentement des parties contractantes.

L'Europe ignore absolument jusqu'ici , que les deux Puissances maritimes aient confié leurs droits & facultés respectifs aux soins de la Cour de Prusse. Aussi-tôt qu'elle produira les pieces nécessaires à prouver ce plein-pouvoir, ou , qu'en tout cas , les Puissances maritimes elles-mêmes feront valoir cette grave objection contre la cour Impériale Royale, dès-lors celle-ci ne manquera point de donner sur cet objet , avec franchise & vérité , tous les éclaircissemens convenables , & d'en demander à son tour sur quelques points ; par exemple : si , lorsque le sujet , l'objet & le but d'un traité n'existant plus , l'obligation , qui en résultoit , continue de subsister encore dans toute sa force ? Et si les traités sont essentiellement fondés sur autre chose que sur l'accomplissement exact & réciproque des obligations , que tous les contractans ont prises sur eux.

La suite à l'ordinaire prochain.

Le fils d'un valet de-chambre de cette ville a tué d'un coup de couteau la maîtresse de son pere , en présence de celui-ci.

DE FRANCFORT, le 21 Novembre.

Le Roi de Prusse a remplacé le Baron de Riedesel , son Ministre à Vienne, mort dernièrement , par M. de Chambrier, employé ci devant à Turin avec le même caractère. M. de Kelter passe en Piémont à la place de M. de Chambrier.

S'il faut ajouter foi au rapport de quelques Papiers publics , durant son dernier voyage en Silésie, le Roi de Prusse a eu de très-longes entretiens avec les principaux Négocians de cette Province. Il les a questionnés sur l'état du commerce & sur les moyens de l'augmenter au dedans & au dehors ; enfin, il leur a exposé les plans qu'il avoit conçus à ce sujet , en leur demandant de lui faire part de leurs observations.

En passant dans une ville de Silésie, ce Monarque remarqua un édifice à demi-construit. Il fit appeller le Magistrat , & lui demanda pourquoi on n'achevoit pas ce bâtiment. *C'est la maison des pauvres*, dit le Magistrat, *je ne puis l'achever si le bourgeois n'y contribue.* Il faut qu'on y travaille , reprit le Roi ; je vais au camp , envoyez-moi le plan de cet édifice, je vous ferai passer des fonds ; & qu'il soit achevé sans délai.

Ce Prince vient d'assigner une somme de 500,000 rixdalers , qui seront employés à diverses nouvelles construc-

tions dans la Capitale pendant l'année 1786. Indépendamment des maisons que l'on élèvera, on commencera dans l'année à entourer Berlin d'une muraille.

On assure que le Roi viendra dans cette Capitale plutôt qu'à l'ordinaire. Parmi les divertissemens qui auront lieu à la Cour pendant l'hiver, on compte 8 Opéra, ceux d'Arminius & de la Mort de Caton sont du nombre.

Le Prince héritaire de Nassau Saarbruk est allé à Potsdam, où s'est aussi rendu le Comte de Goëtz, Ministre du Roi à la Cour de Pétersbourg, de retour par congé.

Les grandes vacances de la Diète sont finies. La plupart des Ministres sont déjà de retour de la campagne à Ratisbonne. On est très-curieux d'apprendre les objets qui seront traités à l'ouverture de l'assemblée.

On écrit de Vienne, que pour faciliter le commerce des Etats de l'Empereur avec l'Impératrice de Russie, il est question de réaliser le projet que l'on avoit déjà formé il y a quelque temps, de réunir par un canal le Danube avec la Méditerranée & la mer Noire.

La Maison des pauvres à Prague vient d'être supprimée. Les pauvres qui y étoient ont le choix de se rendre à l'Hôpital de Carlsbad, ou de prendre par jour une pension alimentaire de 5 creutzers.

Les freres Jean & Jacques Andréas , Bonnetiers à Prague, viennent d'y établir une fabrique de chapeaux tricotés, que l'on prétend être aussi bons que ceux de feutre faits à la maniere usitée.

Une Députation de l'Académie des Sciences de Munich a présenté à l'Electeur l'Histoire de Baviere qu'elle a fait rédiger par un de ses Membres , le sieur Westenrieder. Cette Histoire rectifie, dit on, plusieurs erreurs de M. Schmidt, Archiviste à Vienne, dans son Histoire des Allemands.

La Province de la nouvelle Marche est repartie en onze cercles , dans lesquels on compte actuellement trente neuf villes , dix-neuf baillages , deux cents vingt-un bourgs , six cent-quarante-trois villages , cent vingt-quatre fermes , & une population de 246,689 ames, exclusivement de l'état militaire. La population des villes monte à 67,002 individus. — En 1783 , on comptoit dans cette Province 1,964 métiers pour la fabrication des marchandises de lainerie , quatre métiers pour les marchandises de coton , 184 tanneurs & mégissiers , 1005 métiers pour la fabrication des toiles , 3 blanchisseries de cire , 3 fabriques de savon noir , 2 de tapisserie , & 23 de peignes pour les drapiers. Les marchandises fabriquées dans cette Province pendant la susdite année , ont monté à la somme de 879,822 rixdalers & deux tiers ; il en est resté dans le pays pour 580 , 640 rixdalers & un tiers , & le surplus a été exporté. Les matériaux qui ont été employés pour la fabrication de ces marchandises , avoient coûté la somme de 571 , 340 rixdalers & trois tiers ,

dont 184,579 & demi étoient pour des matériaux que l'on avoit fait venir de l'étranger.

ITALIE.

DE LIVOURNE, le 4 Novembre.

Deux chebecs de l'escadre Vénitienne ont apporté des dépêches au Consul de la République, qui, sur le champ, les a fait passer au Sénat. On a appris de ces deux bâtimens, que dans les premiers jours du mois d'Octobre, le Chevalier Emo a bombardé la Goulette de Tunis, qu'il a coulé bas une chaloupe canoniere, & en a endommagé une autre. Malgré le feu des ennemis, les Vénitiens parvinrent à démolir les batteries, & à faire de grands dégats sur la côte. Le Dey intimidé écrivit de sa main propre au Chevalier Emo pour lui demander la paix; mais son Excellence ne crut pas ces propositions assez avantageuses. Le Dey en fit de nouvelles, que l'Amiral envoya aussitôt au Sénat pour les soumettre à sa décision, & il consentit à suspendre les hostilités jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse. Des lettres plus récentes nous apprennent que le Chevalier Emo a fait voile de la rade de Tunis pour l'isle de Malthe avec une partie de son escadre, afin d'y attendre la résolution du Sénat. On dit à présent qu'il va lui être envoyé un plein-pouvoir de faire la paix ou de continuer les hostilités.

DE TURIN, le 1 Novembre.

Le droit de mer , appelé *Villa Franca*, auquel étoit assujetti le pavillon Danois, a été entièrement aboli par le Traité conclu entre les Rois de Danemarck & de Sardaigne, le 4 Février de cette année, & ratifié de part & d'autre, les 26 Juillet & 14 Septembre dernier. La Cour de Turin en a fait faire la publication par son décret du 4 de ce mois, enregistré à la Chambre des Comptes de cette ville, le 8, & au Consulat de Nice, le 17 du même mois.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 21 Novembre.

S. M. a conféré à M. *Hugh Elliot*, son Envoyé extraordinaire à la Cour de Danemarck, le caractère additionnel de Ministre plénipotentiaire auprès de la même Cour.

Quoique nos papiers publics s'accordent à dire qu'on prépare au palais de S.-James & au château de Windsor, les appartemens destinés au Prince Royal de Danemarck, le temps de l'arrivée de ce Prince est encore incertain ou inconnu : il ne paroît pas que nous le possédions cet hiver, puisque l'équipage Anglois du Yacht, sur lequel il devoit s'embarquer, est passé à bord d'une de nos frégates qui, de

Copenhague , a fait route pour la mer du nord.

Le Collier de l'Ordre de la Jarretiere , vacant par la mort du Langrave de Hesse Cassel , seroit probablement donné au Marquis de Buckingham , si S. M. n'en dispoit pas en faveur du nouveau Landgrave , qui , dans tous les temps a montré pour le Roi la plus grande confiance & le plus vif attachement.

Le Duc de Dorset , Ambassadeur à la Cour de France , est parti d'ici pour se rendre à sa destination.

Le Duc & la Duckesse de Cumberland ont quitté cette Capitale le 14 , & se rendent sur le continent. L.L. AA. RR. visiteront , à ce qu'on dit , Turin & Naples , avant leur retour en Angleterre , où l'on ne les attend qu'à la fin de l'année prochaine.

Notre Consul à Livourne a fait parvenir au Ministère un relevé des différens vaisseaux d'Angleterre & de Terre Neuve , entrés dans ce port pendant les six derniers mois. Tous nos Consuls , dans la Méditerranée , ont reçu l'ordre d'envoyer de pareils états chaque semestre , afin de mettre le Gouvernement à portée de juger de la situation de notre commerce en Italie. Ce commerce a diminué ; mais heureusement cette diminution n'a pas été générale ; car le revenu des Douanes dans les trois derniers mois , a excédé son produit ordinaire , de plus de 1.200,000 liv. sterl.

S'il est vrai , comme on l'assure , qu'il y ait dans le Trésor public une épargne nette d'un

million sterling , & que cette épargne ne soit due à aucune circonstance accidentelle , nos Ministres auront la plus grande supériorité sur l'Opposition. M. Pitt se présentera à la premières Session du Parlement , avec cette épargne à la main , & l'on sent bien qu'il ne négligera point cette occasion de faire valoir les mesures qu'il a prises pour assurer la perception du revenu public.

Les Ecrivains , dévoués à l'Opposition , sont bien embarrassés de la hausse prodigieuse des Fonds publics , qui augmentent journellement , au point que les 3 pour cent consolidés sont aujourd'hui à 69. Ces Ecrivains avoient tant prédit la ruine irrémédiable du crédit public , tant accusé les mesures de M. Pitt pour l'accroissement du revenu national , qu'ils imaginent à chaque Ordinaire , de nouvelles explications de l'état florissant de nos Finances. L'un d'eux prétend qu'*incognito*, le Ministre a fait racheter sur la place pour deux millions d'effets consolidés , au prix de 58 à 62 ; de manière qu'ils n'ont coûté que 1,200,000 l. st. Cette masse , hors de la Bourse , a dû faire renchérir les effets restans , & la Nation se trouve libérée de deux millions sterl. à très-bon marché. On estime à environ 300 mille l. st. la somme que l'Inde verse annuellement dans le numéraire de la Grande Bretagne.

Diverses Feuilles nationales & étrangères reproduisent sans cesse des états fictifs , ou tout au moins très-inexacts de notre dette publique & de ses accroissemens périodiques.

Ces

Ces différens tableaux , tracés par l'esprit de parti, devroient inspirer de la défiance aux étrangers. Voici le sommaire très-exact des capitaux de la Banque, de la Compagnie de la Mer du Sud, & de celle des Indes-Orientales, avec leurs intérêts dûs, calculés jusqu'au 5 Janvier 1786.

	Capitaux.		Intérêts.	
	Liv.	S. D.	Liv.	S.D.
Fonds de la Banque.	11,642,400		698,544	
5 pour cent annuités de la marine . .	17,869,993	9 10	893,499	13 5
4 pour cent consolidés	32,750,000		1,310,000	
3 pour cent consolidés	107,401,696	5	3,222,050	17 9
3 pour cent réduits .	37,340,073	16 4	1,120,202	4 3
3 pour cent 1726 . . .	1,000,000		30,000	1
Longues annuités			680,375	
Courtes annuités , 1777			25,000	
Courtes annuités , 1778 & 1779			412,000	
Fonds de la Comp. de la mer				

N^o. 49, 3 Décembre 1785.

B b

du Sud..	3,662,784	8 6	128,197 9
3 pour cent anciennes annuités.	11,907,470	2 7	357,224 2
3 pour cent nouvelles annuités.	8,494,830	2 10	250,844
3 pour cent 1751...	1,919,600		57,588
Fonds de la Compe.			
des Indes.	3,200,000		256,000
3 pour cent annuités.	3,000,000		90,000

Total 240,188,848 5 2 9,536,020 47

La frégate l'*Affurance*, de 44 canons, & quatre autres frégates, dont une de 32, seront équipées après Noël. Cette escadre doit être prête pour la fin de Février, & relever les vaisseaux stationnés à la Jamaïque qui reviendront au Printemps; ces vaisseaux sont ;

Canons.

Le <i>Janus</i> ,	44
La <i>Flora</i> ,	36
La <i>Camille</i> ,	20
L' <i>Iphigénie</i> ,	32
Le <i>Swan</i> ,	14

Le *Janus* a souffert quelques avaries dans le dernier ouragan : l'*Europa*, de 50 can., à bord duquel l'amiral *Innes* a arboré son pavillon, restera à la Jamaïque ; c'est un vaisseau neuf & dans le meilleur état.

Le traité de Commerce qu'on suppose entre la France & la Russie, a fort alarmé nos fabricans de Toiles. Les Russes font un très grand usage

de Toiles fines , & l'on importe peu de grosses Toiles dans cet Empire , vu qu'on en fait que en Russie à peu-près la quantité nécessaire pour l'habillement des payfans. Les Toiles fines de France, fabriquées à Amiens & ailleurs, sont aussi belles que les nôtres. Il est vrai qu'elles sont un peu plus chères , mais cette différence de prix en notre faveur s'évanouiroit si l'Impératrice s'engageoit par un traité avec la France à mettre sur nos Toiles un droit additionnel.

Les Médailles données par le Général Elliot à la Famille Royale & à chacun des Officiers & Soldats de l'ancienne garnison de Gibraltar , représentant d'un côté le rocher , avec cette légende : *Per tot discrimina rerum*. Sur l'exergue : XIII Sept. M. DCC. LXXXII. Sur le revers , est une couronne de laurier , avec le mot allemand : *Bruderschaft* , qui signifie *Fraternité*. Dans la guirlande , sont les noms des 4 principaux Officiers , *Reder , Lamotte , Sydow , Elliot*. Les desseins ont été exécutés par M. *Pingo* , & on a frappé plus de 12000 de ces Médailles, tant en or qu'en argent.

Selon un de nos Gazetiers , une personne nouvellement arrivée de Philadelphie , & qui a pris les informations les plus exactes sur l'état du commerce des Américains , assure que les articles de commerce que pourroit produire l'Amérique pendant cinq années , suffiroient à peine pour payer tout ce qu'elle tire d'Europe en une seule. La même personne ajoute que les Américains sont dans un tel décrié qu'en divers ports on ose à peine leur confier une pipe de vin.

Lorsque M. Pitt se rendit il y a 15 jours au dîner du Lord Maire à Guildhall, quelques Boutiquiers de Cheapside & des environs le reçurent sur son passage avec des insultes : cette petite avanie, auquel il est fort rare qu'une fois en sa vie le plus populaire de nos Ministres ne soit pas exposé, & qui entretient chez le peuple le sentiment de son indépendance, a donné lieu à beaucoup de plaisanteries, dont voici un exemple.

Le Chancelier de l'Échiquier, dit un de nos Papiers, doit, par reconnoissance, devenir l'apologiste le plus chaud des fortifications du Lord Richmond, puisque c'est à ses talens dans ce genre qu'il a dû la vie. Lorsqu'ils furent assaillis dernièrement par la populace, en allant à Guildhall, ce Lord prouva que non-seulement il étoit *homme à ressources*, mais encore *habile Ingénieur* ; car ayant les coussins de la voiture, il en fit un parapet qui mit M. Pitt parfaitement à couvert des attaques de l'ennemi.

On continue à s'entretenir du projet de vendre les terres incultes de la Couronne, par voie de loterie, dans le but de diminuer la dette publique,

On se flatte que la Nation retirera un avantage & un profit immense de cette opération. Outre l'argent qu'elle produira, cette vente contribuera à acquitter une grande partie des dettes publiques, il en résultera encore un accroissement considérable pour l'Agriculture ; & des milliers d'hommes détenus dans les prisons, & obligés de mendier leur subsistance, trouveront de l'emploi. Le Ministère est fortement résolu à terminer cette opération, & il n'y a point de doute que le

Parlement ne l'approuve, d'autant plus que c'est la seule dont on puisse attendre quelque secours efficace. Le Parlement n'acquiescera jamais à une répartition égale de la taxe des terres, attendu qu'à beaucoup d'égards une telle répartition seroit injuste. Quant à la cession de Gibraltar, la dignité & la sûreté du Royaume exigent qu'une pareille proposition ne soit jamais rendue publique.

Le *Morning Chronicle* & d'autres Papiers présentent l'Etat suivant des forces maritimes de l'Espagne, au premier Août dernier, comme dressé sur des renseignemens exacts.

Au Ferrol, 16 vaisseaux de ligne, 13 frégates & 11 sloops en état de servir; 4 vaisseaux de ligne & 2 frégates en réparation, 3 vaisseaux de ligne & 2 frégates en construction, 2 vaisseaux de ligne & 2 frégates que l'on devoit détruire.

A la Corogne, 9 vaisseaux de ligne, 7 frégates & 9 sloops en état de servir, 2 vaisseaux de ligne & une frégate en construction, un vaisseau de ligne & 2 frégates en réparation.

A Cadix, 21 vaisseaux de ligne, 7 frégates & 11 sloops ou barques d'avis en état de servir; 7 vaisseaux de ligne en construction, 5 vaisseaux de ligne en réparation, 3 vaisseaux de ligne qui devoient être détruits.

A Carthagene, 4 vaisseaux de ligne & 2 frégates en état de servir, un vaisseau de 60 canons & 3 frégates en construction, 4 frégates en réparation, 2 frégates déclarées hors d'état de servir.

A Malaga, 3 vaisseaux de ligne & 5 frégates en état de servir, un vaisseau de 70 canons &

une frégate en construction, un vaisseau de 80 canons, & une frégate de 40 en réparation.

A Majorque, 2 frégates de 38 canons chacune en construction, un vaisseau de 24 en réparation.

A la Havane, 7 vaisseaux de ligne en état de servir, 5 vaisseaux de ligne en construction.

Selon ce calcul, le total est de 72 vaisseaux de ligne, outre les frégates; forces supérieures à celles qu'a eu l'Espagne dans les deux derniers siècles.

Lorsque les Dames aux îles d'Amérique, dit l'Editeur d'un ouvrage périodique, veulent renouveler leur teint trop basané par le soleil, elles prennent la première écorce d'un certain arbre, appelé en Anglois le *Cushew Cherry Tree*, & elles s'en frottent le visage. Cette partie enflé aussitôt, se noircit; & la peau rongée par le suc de cette écorce, s'enlève par lambeaux au bout de cinq ou six jours. On garde encore la chambre une quinzaine de jours, mais au bout de ce temps on se trouve avoir la peau la plus délicate. L'arbre dont on vient de parler contient une espèce d'huile caustique, qui, lorsqu'on la goûte laisse à la bouche pendant plusieurs heures l'âcreté la plus désagréable. Il est étonnant que parmi la grande quantité de secrets & de recettes qui entrent aujourd'hui dans la toilette des Dames, elles n'aient point encore adopté celle-ci.

Le fameux Dentiste *Berdmore* vient de

mourir en laissant une fortune de 38000 liv. sterl. Il a fait pour 8000 liv. sterl. de legs particuliers ; son neveu est héritier du reste. Il a ordonné par son testament qu'on l'ensevelît à Nottingham, son lieu de naissance ; & qu'on gravât sur une tablette de marbre l'inscription suivante : *Près de cette place repose le corps de Thomas Berdmore qui se procura une ample fortune en arrachant des dents.*

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 23 Novembre.

Le Vicomte de Laval , le Comte de Volonzac , le Prince Louis d'Arenberg de la Mark & le Marquis du Lac , qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu , le 31 du mois dernier, celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse.

Le Roi d'Espagne ayant disposé de l'Ordre de la Toison-d'or , en faveur du Prince de Poix, Capitaine des Gardes du-Corps du Roi , & Gouverneur de Versailles, les Chevaliers de la Toison - d'or se sont assemblés, le 11 de ce mois, à Fontainebleau, dans le Cabinet de Monsieur, où ce Prince, en vertu d'une Commission de Sa Majesté Catholique, après avoir tenu Chapitre de l'Ordre, a reçu Chevalier le Prince de Poix, le Duc d'Ayen, Capitaine des Gardes-du-Corps du Roi, lui servant de Parrain. Les

Grands-Officiers de l'Ordre ont été représentés par le sieur Taillepiéd de la Garenne, Secrétaire des Commandemens de Monsieur.

Le 12, le sieur Foullon d'Ecotiers, Intendant de la Guadeloupe, a eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté, pour se rendre à sa destination, présenté par le Maréchal de Castries, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Marine.

Le Comte d'Adhémar, Ambassadeur du Roi près Sa Majesté Britannique, qui est de retour en cette Cour par congé, a eu l'honneur, à son arrivée ici le 18 de ce mois, d'être présenté à Sa Majesté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères.

La Cour a pris le deuil, le 22, pour douze jours, à l'occasion de la mort du Duc d'Orléans.

Le sieur Bertier de Sauvigny, Avocat général de la Cour des Aides de Paris, a eu, le 23 du mois dernier, l'honneur d'être présenté en cette qualité au Roi par le Garde des Sceaux de France, & de faire ses remerciemens à Sa Majesté ; il a ensuite eu celui de faire ses révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Le Marquis de Vaudreuil, Lieutenant général des armées navales, Inspecteur général des Classes du Royaume, de retour de la visite qu'il a faite des quartiers de la Flan-

dre, Picardie & Normandie, où il a établi l'Ordonnance du 31 Octobre 1784, a été présenté, le 20 de ce mois, à S. M. par le Maréchal de Castries, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département de la Marine.

Le même jour, le sieur de Veymerange, Intendant des Postes aux chevaux, Relais & Messageries de France, a eu l'honneur d'être présenté en cette qualité au Roi par le Duc de Polignac, Directeur général des Postes aux chevaux, Relais & Messageries de France.

Le 22, le Comte Diodati, Ministre plénipotentiaire du Duc de Mecklembourg-Schwerin, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis sa lettre de créance à S. M. Il a ensuite été conduit à l'audience de la Reine & à celles de la Famille Royale, par le sieur de la Garenne, Introduceur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

DE PARIS, le 24 Novembre.

Une Déclaration du Roi, donnée à Fontainebleau le 30 Octobre, & enregistrée en la Cour des Monnoies le 21 Novembre, a fixé, de la manière suivante, la valeur relative de l'or à l'argent, & la proportion entre les monnoies de l'un & de l'autre métal, en ordonnant une nouvelle fabrication des monnoies d'or.

B 5

Louis , &c. L'attention vigilante que nous donnons à tout ce qui peut intéresser la fortune de nos sujets & le bien de notre Etat, nous a fait appercevoir que le prix de l'or est augmenté depuis quelques années dans le Commerce ; que la proportion du marc d'or au marc d'argent étant restée la même dans notre royaume , n'est plus relative aujourd'hui à celle qui a été successivement adoptée en d'autres pays ; & que nos monnoies d'or ont actuellement , comme métal , une valeur supérieure à celle que leur dénomination exprime , & suivant laquelle on les échange contre nos monnoies d'argent ; ce qui a fait naître la spéculation de les vendre à l'étranger , & présente en même-tems l'appât d'un profit considérable à ceux qui se permettoient de les fondre , au mépris de nos Ordonnances.

Le préjudice qui en résulte pour plusieurs genres de commerce , par la diminution déjà sensible de l'abondance des espèces d'or dans notre royaume , a rendu indispensable d'en ordonner la nouvelle fabrication , comme le seul moyen de remédier au mal , en faisant cesser son principe ; mais en cédant à cette nécessité , notre premier soin & la première base de notre détermination ont été qu'elle ne pût causer la moindre perte aux possesseurs de nos monnoies d'or , qu'elle leur devint même avantageuse : & pour ne laisser aucun nuage sur cet objet important , nous avons voulu que le développement de toute l'opération , & la publication du tarif qui en présente les résultats , en manifestassent clairement la justice & l'exactitude.

La nouvelle monnoie d'or aura la même valeur numéraire que la monnoie actuelle ; elle aura aussi le même titre de fin ; il n'y aura de

différence que dans la quantité de la matière qui y sera réduite à sa juste proportion, & il sera tenu compte de cette différence aux possesseurs d'espèces d'or, lorsqu'ils les rapporteront à nos hôtels des monnoies; notre intention étant qu'ils profitent du bénéfice de l'augmentation sur le prix de l'or.

Par une opération dirigée si équitablement, le rapport de nos monnoies d'or aux monnoies d'argent se trouvera rétabli dans la mesure qu'exige celle qui a lieu chez les autres Nations; l'intérêt de les exporter disparaîtra, la tentation de les fondre ne sera plus excitée par l'appât du gain, notre royaume ne sera plus lésé dans l'échange des métaux, & il n'en pourra résulter ni dérangement dans la circulation, ni changement aucun dans le prix des productions & des marchandises, puisque toutes les valeurs se règlent relativement à l'argent dont le cours sera toujours le même. A CES CAUSES, &c., nous avons ordonné ce qui suit :

I. Chaque marc d'or fin de vingt-quatre karats, vaudra quinze marcs & demi d'argent fin de douze deniers, & sera reçu & payé dans nos monnoies & changes, pour la somme de *Huit cents vingt-huit livres douze sols*, valeur desdits quinze marcs & demi d'argent au prix actuel de *cinquante-trois livres neuf sols deux deniers* le marc, fixés par le tarif de nos monnoies du mois de mai 1773.

II. Toutes nos monnoies d'or ayant cours actuellement, *Louis, Double-louis & Demi louis*, cesseront d'avoir cours, à compter du premier Janvier prochain, & seront reçus & payés comptant en espèces dans nos Monnoies & Changes, à compter du jour de la publication de la présente Déclaration, jusqu'au premier Avril prochain,

sur le pied de *sept cents cinquante livres le marc* ; ou *vingt cinq livres le louis* , qui , par l'usage , n'auroit rien perdu de son poids ; & sauf , en cas de diminution dans le poids , de faire sur ledit prix de *vingt-cinq livres* une diminution proportionnelle ; ledit terme expiré , ils n'y seront plus reçus que sur le pied de *sept cents quarante deux livres dix sols le marc* , ou *vingt-quatre livres quinze sols par louis* ayant son poids complet.

III. L'or , tant en lingots qu'en monnoies étrangères , apporté dans nos Monnoies & Changes , y sera payé en proportion de son titre de fin , sur le pied de *huit cents vingt-huit livres douze sols le marc fin* , & *trente quatre livres dix sols six deniers le karat* , conformément au tarif annexé à la présente Déclaration , dans lequel les monnoies étrangères ont été portées sur le pied de ladite augmentation.

IV. Il sera fabriqué de nouveaux louis d'or , au même titre que ceux qui ont actuellement cours ; chaque marc sera composé de *trente-deux louis* , afin qu'au moyen de l'augmentation survenue dans la valeur de l'or , chaque nouveau louis continue de valoir *vingt-quatre livres* , & ait précitément la même valeur en argent ; lesquels louis porteront l'empreinte désignée dans la feuille attachée sous le contre-scel de la présente Déclaration , & auront cours dans tout notre Royaume pour *vingt-quatre livres la piece*.

V. Le travail de la fabrication desdits louis sera fait aux mêmes remèdes des poids & de loi que nos monnoies d'or actuelles , & sera jugé en notre Cour des Monnoies , conformément à nos précédents Edits & Déclarations.

VI. Voulons que la refonte & fabrication des louis soient faites dans nos Monnoies de *Paris* , de *Lyon* , *Metz* , *Bordeaux* & *Nantes* seulement ;

que les lingots ou especes d'or étrangères , qui pourront être apportées pendant cette nouvelle fabrication , soient également remis exclusivement auxdites Monnoies , & que nos autres Monnoies ne puissent fabriquer aucun louis à la nouvelle empreinte , jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Le 10 Novembre , un Arrêt du Conseil d'Etat a déterminé , ainsi qu'il suit , les droits des changeurs des monnoies.

Article premier. A compter du jour de la publication du présent Arrêt , les changeurs ne pourront percevoir sur tous les louis frappés à l'ancienne empreinte , qui leur seront apportés pour être échangés , que la moitié des droits qui leur sont attribués par l'Arrêt du Conseil susdaté , pour leur tenir lieu de l'intérêt de leurs avances & des frais de transport , & en conséquence , les droits seront fixés jusqu'à nouvel ordre ;

S A V O I R :

A *deux deniers* pour livre pour ceux qui demeurent dans les villes où il y a hôtel des Monnoies.

A *un denier & demi* pour ceux qui en sont à la distance de dix lieues.

A *deux deniers* pour ceux qui demeurent au-delà , & jusqu'à vingt-cinq lieues de distance.

A *deux deniers & demi* pour ceux au-delà de vingt-cinq lieues jusqu'à quarante.

Et enfin à *trois deniers* pour ceux qui demeurent au-delà de quarante lieues , & à quelque distance que ce soit.

Art. II. Ordonne Sa Majesté auxdits changeurs , de recevoir les louis anciens sur le pied fixé par l'art. II de la Déclaration du 30 Octobre

dernier , & de les faire transporter sans retard dans celle des Monnoies désignées en l'article VI , qui sera la plus prochaine de leur demeure , &c.

Les droits qui seront perçus sur les voitures étrangères à leur entrée dans le Royaume , viennent d'être fixés par un Arrêt du Conseil d'Etat du 13 Novembre, dont voici le dispositif.

Le Roi étant informé que les Réglemens qui ont pour but d'empêcher la vente des voitures étrangères dans le Royaume , & ceux qui ont assujetti à de forts droits d'entrée les voitures que des particuliers auroient permission de faire venir d'Angleterre , sont continuellement éludés , soit qu'on masque leur véritable origine , en les faisant arriver par la frontiere de Flandre , soit qu'on les introduise à la faveur de fausses déclarations de propriété , données par de prétendus voyageurs qui ne sont que les prête-noms de ceux à qui elles sont destinées , soit enfin que le paiement du droit de trente pour cent de leur valeur , & dix sols pour livre en sus , soit rendu sans effet par des évaluations dérisoires qui le réduisent presque à rien , Sa Majesté a jugé nécessaire de prendre , contre ces différens moyens de fraude , des mesures capables d'en arrêter le cours. A quoi voulant pourvoir , &c. Le Roi ordonne : qu'il sera perçu à toutes les entrées du Royaume , sur toutes les voitures à quatre roues qui y arriveront , un droit uniforme de huit cents livres , & les dix sols pour livre en sus. Veut Sa Majesté que les voyageurs étrangers qui entreront dans le Royaume avec leurs voitures , ne paient ledit droit que par forme de consignation , & qu'il leur soit remboursé lorsqu'ils sortiront du Royaume avec les mêmes voitures ; à l'effet de quoi il

Leur sera remis au premier bureau d'entrée du Royaume, une reconnaissance du paiement du droit conigné, pour leur être remboursé à leur sortie par les Receveurs des Bureaux de Bayonne, Perpignan, Marseille, Antibes, Pont-de-Bonvoisin, Longeraï, Strasbourg, Metz, Sedan, Valenciennes, Givai, Lille, Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre, Rouen, Saint-Malo & Bordeaux. Il ne sera perçu aucun droit sur les voitures à la sortie du Royaume; & les voyageurs, tant françois qu'étrangers, qui auront intention d'y rentrer avec les mêmes voitures, n'en paieront aucun à leur rentrée, pourvu qu'à leur sortie ils aient fait une déclaration aux Bureaux ci-dessus désignés, sur laquelle il leur sera expédié un certificat contenant une description sommaire, avec évaluation desdites voitures, lequel certificat ils seront tenus de représenter en rentrant dans le Royaume. Les chariots, charrettes ou haquets à l'usage du commerce ne seront compris dans les dispositions du présent Arrêt, qui sera imprimé, publié & affiché par-tout où besoin sera.

Des lettres de Nantes, en date du 3 du courant, annoncent qu'un coup de vent affreux a causé un dommage immense au bas de la côte de S. Domingue, en renversant les cannes à sucre & les cafiers; elles ajoutent que les arbres qui ont résisté à la tempête, n'en ont pas moins perdu leur fruit, & que cet événement a fait augmenter le prix des denrées dans la Colonie. Suivant les avis d'Amsterdam, du 27 Octobre, un ouragan a ravagé les Îles de Saint Eustache & Sainte-Croix. [*Journal de Provence.*]

M. Baumes , Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier , Correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris , de l'Académie Royale des Sciences , Arts & Belles - Lettres de Dijon , de la Société Royale de Montpellier , Médecin ci-devant à Lunel , & maintenant à Nîmes , s'est fait connoître pour l'Auteur du Mémoire anonyme , portant cette Epigraphe : *Ejusdem prudentiæ cupus est cognoscere morborum causas , etiam est nosse morbos sanare ;* & auquel l'Académie de Dijon a décerné le premier *accessit* dans sa Séance publique du 21 Août 1785 , dont nous avons donné l'extrait.

Le troisième tirage de la Loterie Royale , établie par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi , du 5 Avril 1783 , ayant eu lieu les 24 , 25 , 26 & 27 Octobre dernier ; les principaux lots sont échus aux Numéros suivans , savoir ; un lot de 120,000 liv. au N°. 12501 ; un de 60,000 liv. au N°. 37433 ; quatre de 12,000 liv. aux N°. 1628 , 14358 , 26345 , 36842 ; & quatre de 6000 liv. aux Numéros 17154 , 20024 , 21743 , 24467.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES , le 27 Novembre.

Le Traité signé entre l'Empereur & les Provinces-Unies est composé de XXIX Articles , dont voici la substance.

Article premier. Une amitié sincère & durable aura lieu entre Sa Majesté l'Empereur & la République, &c.

II. Le Traité de *Munster*, du 30 Janvier 1648 ; sert de base au présent Traité, en tout ce en quoi il n'y a pas été dérogé par celui-ci.

III. Les deux Puissances-Contractantes conservent la liberté de faire chacune chez elles, tels Réglemens de Commerce, &c. qu'elles jugeront nécessaires.

IV. Les limites de la *Flandre* restent telles qu'elles furent réglées par la *Convention* de l'année 1664, & s'il restoit quelque obscurité à ce sujet, elle sera éclaircie un mois après la ratification du présent Traité, par des Commissaires nommés de part & d'autre, & cela sur le pied de la plus parfaite amitié.

V. Il est accordé de part & d'autre qu'on ne pourra bâtir aucun fort, ni dresser aucune batterie à la portée respective du canon des deux Puissances, & s'il en existe, ils seront démolis.

VI. L. H. P. procureront, de la meilleure manière possible, l'écoulement des eaux dans la *Flandre Autrichienne*, du côté de la *Meuse*, afin de prévenir les inondations : les écluses qui seront construites à cet effet sur le territoire de la République, resteront en pleine souveraineté à L. H. P. ; & seront nommés des Commissaires pour choisir le meilleur emplacement possible, pour construire les susdites écluses.

VII. L. H. P. reconnoissent la Souveraineté parfaite de l'Empereur sur toutes les parties de l'*Escaut*, depuis *Anvers* jusqu'à la pointe de *Saffingen*, conformément à la ligne de démarcation, tirée l'année 1664, &c. Ainsi L. H. P. se départent du droit de percevoir aucune espèce de péage sur cette partie du fleuve, & s'engagent à ne

porter aucun empêchement à la navigation & commerce des Sujets de S. M. Imp. sur cette même partie du fleuve. Le reste de ce fleuve, depuis la *Ligne* ci-dessus mentionnée, jusqu'à la mer, demeure sous la pleine Souveraineté des Etats Généraux, & cette partie restera fermée de leur côté & par eux, de même que les canaux de *Sar*, du *Swin*, & tous les autres y aboutissant, jusqu'à la mer, selon la teneur du Traité de *Munster*.

VIII. L. H. P. feront évacuer & feront démolir les forts de *Kruis Schans* & *Frédéric Henri*, & en céderont le territoire à l'Empereur.

IX. L. H. P. feront évacuer & laisseront à la disposition de l'Empereur, les forts de *Lillo* & de *Lieskenhoek*, dans le même état où ils sont actuellement, excepté le canon & les munitions, que les Etats Généraux en retireront.

X. Ces deux articles seront accomplis six semaines après la ratification du présent Traité.

XI & XII S. M. Imp. se départ de toutes ses prétentions sur les districts & villages de *Bladel* & de *Ruffel*; & de même L. H. P. se départent de leur côté, de leurs prétentions sur le village de *Postel*; bien entendu que les biens de l'Abbaye de *Postel*, en tant que déclarée sécularisée, ne peuvent pas être réclamés par les Etats Généraux.

XIII. Il sera nommé des Commissaires de part & d'autre, un mois après la ratification, pour arranger l'une & l'autre de ces cessions.

XIV. Sa Majesté renonce à tous les droits & prétentions, en quoi qu'ils puissent consister, & qu'il lui competent, en vertu du Traité de l'année 1661, sur la ville de *Mastricht*, le Comté de *Vrogenhoven*, le territoire de *Saint-Servans* & les pays d'*Outre-Meuse*.

XV & XVI. Et pour bonnifier à l'Empereur

toutes les cessions ci-dessus, L. H. P. paieront à S. M. Imp. une somme de *neuf millions & demi*, argent courant de *Hollande*, & un demi-million pour dédommagement des pertes causées à ses sujets, par l'inondation effectuée de la part de L. H. P.

XVII. Le paiement desdits dix millions se fera de six en six mois; le premier terme devant échoir trois mois après la ratification du présent Traité.

XVIII. La ville & le château de *Dalem* & quelques territoires des environs, seront cédés à S. M. Imp. &c.

XIX. En échange de la susdite ville & château de *Dalem*, &c. l'Empereur cède à L. H. P. quelques autres territoires enclavés dans ses possessions, & renonce à toutes autres prétentions qu'il avoit exposées sur quelques autres villages.

XX. Pour la cession faite de l'Empereur des deux forts de *Lillo* & de *Lieskenek*, S. M. Imp. cede à L. H. P. tous les droits qu'elle pourroit avoir sur les Villages appelés de *Rédemption*, excepté les trois villages de *Falcis*, d'*Argenteau* & de *Hermal*, dont L. H. P. font de leur côté cession à l'Empereur; s'obligeant de ne lever sur ces villages aucun droit en argent, sous le titre d'*argent de Rédemption*; de même que S. M. Imp. s'y oblige aussi par rapport aux trois villages qui lui sont cédés.

XXI. Il sera libre aux habitans respectifs de ces villages cédés de part & d'autre, de les abandonner, ou de continuer à y rester; & les susdits habitans y jouiront d'une liberté entière de culte religieux.

XXII & XXIII. L. H. P. cedent à l'Empereur tous leurs droits sur le Village de *Berne u*, dans le pays de *Dalem*, qui étoit resté indevis par

le partage du pays d'*Outre-Meuse*, fait en l'année 1661 ; & en compensation , l'Empereur cede à Leurs Hautes Puissances ; un autre village dans le pays de *Fauquemont* , dont les droits avoient été pareillement laissés par indevis aux deux Puissances.

XXIV. Un mois après la ratification , il sera nommé de part & d'autre des Commissaires pour régler les limites des possessions respectives dans le pays d'*Outre-Meuse*.

XXV. On est convenu que les dettes respectives des deux Souverains , qu'ils ont à répéter l'un de l'autre , seront tenues pour entièrement liquidées & éteintes de part & d'autre ; & quant aux dettes des sujets respectifs , il sera nommé des Commissaires pour les épurer.

XXVI. Un mois après la ratification , il sera pareillement nommé des Commissaires pour fixer au juste le contingent que les Etats-Généraux devront fournir à l'avenir dans les rentes affectées sur les anciennes Aides du *Brabant* ; lesquels Commissaires devront avoir fini leur travail dans l'espace d'une année , les choses restant jusqu'à ce tems sur l'ancien pied.

XXVII. Les deux Hautes Parties Contractantes renoncent , sans aucune réserve quelconque , à toutes les autres prétentions que l'une d'elles pourroit avoir sur l'autre , & réciproquement , en quoi qu'elles puissent consister.

XXVIII. S. M. *Très-Chrétienne* est priée par les deux Hautes Parties Contractantes , de vouloir se charger de la garantie du présent Traité.

XXIX. Le présent Traité sera ratifié par S. M. Imp. & par L. H. P & l'échange des actes de ratification sera fait dans l'espace de six semaines , ou plutôt , s'il est possible , à compter de ce jour.

Fait à *Fontainebleau* , le 8 Novembre 1785.

Signés (L. S.) Comte DE MERCY D'ARGENTÉAU.

(L. S.) LESTEVENON VAN BERKENROODE.

(L. S.) BRANTZEN.

Et en qualité de Ministre Plénip. de S. M. T. C.

(L. S.) COMTE DE VERGÈNNES.

CONVENTION SÉPARÉE.

Articles I, II, III & IV. reg'ent les impôts à lever sur les pays & places cédés respectivement dans les articles du Traité.

V. Celui-ci porte que tous les Officiers actuellement au service dans la ville de *Dalem*, & même que ceux qui ont un revenu fixe, jouiront pendant leur vie d'une pension, à la charge de ce pays.

VI. Les Major & Greffier, autant de la ville ; que de la Cour de Justice de *Dalem*, de même que ceux des Seigneuries cédées à S. M. l'Empereur, & ceux qui ne seront pas continués dans leurs emplois recevront un dédommagement honorable, ou auront la liberté de vendre leurs charges & emplois, avec l'approbation du Gouvernement Général de *Bruxelles* ; ce que L. H. P. exécuteront aussi de leur côté, par rapport aux districts & places qui leur ont été cédés.

VII. Les places cédées réciproquement, seront remises franches de toutes charges du pays.

VIII. Cet article règle ce qui concerne les *Fiefs à Mouvance*, par rapport auxquels on se réglera sur le traité de partage du 16 Décembre 1661. Les cessions réciproques se feront en même-tems & de la même manière, un mois après l'échange des ratifications.

IX. Cet article règle une convention, par rapport au Couvent de *Saint-Gerlach*, cédé à L. H. P. par l'art. XIX. comme étant enclavé dans les territoires qui leur y sont cédés.

Cette Convention est signée aussi en date du

8 Novembre ; par les Plénipotentiaires respectifs des Hautes Parties Contractantes.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

CHATELET DE PARIS. PARC CIVIL.

Cause entre les héritiers de la Dlle. Laurent —

& les Curé & Marguilliers de la Paroisse Saint-Sulpice.

Une piété solide, une sensibilité qui nous fait regarder les malheureux comme dignes de nos soins, l'abdication courageuse de cet égoïsme cruel qui attaque & détruit tous les liens de la société, ce sont là, sans doute, les vertus dignes de notre admiration & de nos éloges. Mais les passions, ces ennemis secrets qui nous livrent une guerre continuelle, semblent suspendre l'envie que nous aurions d'être justes ; & si, d'un côté, nous faisons un bien réel, un bien digne d'être remarqué, nous commettons presque toujours, de l'autre, une injustice qui mérite la réprobation des Loix. La cause que nous allons développer vient à l'appui de ces réflexions. —

Le 27 Juillet 1785, il a été rendu, au Châtelet, une Sentence qui, comme l'a dit à l'Audience le Chef de ce Tribunal, fera époque dans la Jurisprudence, & par la nature de la question, & par les circonstances qui s'y sont mêlées. Voici quel étoit l'objet de la cause. — En 1771, 1774, & 1785, la Dlle. Laurent qui vivoit à Paris, sur la Paroisse Saint-Sulpice, fit à cette Paroisse différentes donations de rentes constituées sur les Etats de Bretagne & sur les Aides & Gabelles, & voulut qu'elles fussent appliquées à des fondations particulières, du genre de celles qui sont autorisées par l'Edit de 1749, & qui n'exigent pas de Lettres-Patentes. Toutes ces donations, dont le montant pouvoit s'élever à un capital de 50 mille livres, avoient été acceptées

par le sieur Dulau , ancien Curé de Saint Sulpice , en sa qualité de premier Supérieur de la charité de cette Paroisse , & par cet Ecclésiastique seul. — La Dlle. Laurent est morte au mois d'Août 1782. Ses héritiers , qui étoient son frere & son neveu , ont attaqué le Curé actuel de Saint-Sulpice , & ont demandé la nullité des donations. — Le Curé s'est présenté & avec lui les Marguilliers de la Paroisse , qui sont intervenus dans la cause , comme profitant aussi du bienfait de la donation.

La cause a été plaidée au mois de Juillet , pendant plusieurs Audiences , & a toujours attiré un grand concours. — Le Défenseur des héritiers a fait valoir deux moyens. Le premier pris du défaut d'homologation de ces donations au Parlement , comme l'exige l'article 3 de l'Edit de 1740. — Le second , pris de l'insuffisance de l'acceptation des donations , pour laquelle l'article 8 de l'Ordonnance de 1731 exige le concours du Curé & des Marguilliers , & qui dans l'espece n'avoit été faite que par le Curé seul. — Les Défenseurs du Curé & Marguilliers soutenoient qu'on avoit le choix ; que la Loi présentoit une alternative , & que pourvu que le Curé ou les Marguilliers acceptassent la donation , son objet étoit rempli. Le Défenseur des héritiers soutenoit au contraire que la disposition de la Loi étoit une : que les trois genres de donation qu'elle désignoit exigeoit également le concours du Curé & des Marguilliers ; que quelque respectable que fût le ministère des Curés , on ne pouvoit pas leur accorder une faveur dont la Loi n'avoit pas voulu les faire jouir ; il a mêlé ensuite à sa discussion des considérations touchantes sur ses Cliens , Gentilhommes , Militaires & pauvres ; il a cherché à attirer sur eux la faveur de

la Justice; il s'est plaint de ce qu'ils avoient été oubliés par la nature; il a présenté la Dlle. Laurent comme séduite par un excès de vertu. — M. Hérault de Sechelles, alors Avocat du Roi au Châtelet, & aujourd'hui Avocat Général au Parlement, a porté la parole dans cette affaire. Ce Magistrat a adopté les deux moyens du Défenseur des héritiers, & a su trouver des idées nouvelles dans une matière qui paroissoit avoir été épuisée. Il a parfaitement développé l'esprit de la Loi. Il a prouvé la nécessité du concours des Curés & Marguilliers dans l'acceptation des donations, & il l'a fait avec une précision, une justesse d'idées, & une éloquence qui ont enchanté tous ceux qui ont eu occasion de l'entendre. M. de Sechelles a fait aux Orateurs de la cause, & sur-tout au Défenseur des héritiers, les complimens les plus ingénieux; & comme c'étoit pour la dernière fois que ce Magistrat parloit au Châtelet, il a adressé, à la fin de son plaidoyer, au Chef auguste de ce Tribunal & à tous les Magistrats qui le composent, les adieux les plus attendrissans & les plus nobles. M. le Lieutenant-Civil, après avoir prononcé la Sentence qui déclare les donations nulles, comme non revêtues des formalités de l'Ordonnance, a répondu à M. Hérault de Sechelles avec toute la dignité qui lui est naturelle, & le sentiment le plus affectueux. Ce Magistrat a observé, dans sa réponse, que la Sentence qui venoit d'être prononcée dans cette affaire, seroit époque dans la Jurisprudence, par toutes les circonstances qui l'environnoient; & cette observation semble déjà s'être d'autant plus vérifiée, qu'il n'y a point eu d'appel interjeté, & que le Curé de Saint-Sulpice & les Marguilliers ont également adhéré à la décision.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*IMPROMPTU fait à un dîner, où
l'on demanda à l'Auteur des vers pour
Mme la Marquise DE SUFFREN, qui
étoit présente.*

SUFFREN, vainqueur de l'Inde, y fit briller ses armes,
Et la gloire par lui nous procure la paix ;
L'Amour, belle Suffren, ne la donne jamais
A ceux que soumettent vos charmes.
(Par M. Sabatier de Cavaillon.)



N°. 50 ; 10 Décembre 1785. ©

*ÉPITRE à Mlle A U R O R E, de l'Académie
Royale de Musique, que je soupçonnois de
ne plus écrire.*

SAPHO, que je ne connois pas,
Toi qui fais joindre à l'art d'écrire
L'art de charmer par tes appas,
Aurois-tu suspendu ta lyre ?
Hélas, ta Muse a tant d'attraits !
Tantôt grave, tantôt légère,
Pour nous ravir ou pour nous plaire,
Elle réunit tous les traits.
Je l'ai vue & vive & brillante
Sous un joli chapeau de fleurs,
Elle n'étoit pas moins touchante
Sous le crêpe de la douleur.

DE GRACE, ouvre-nous tes tablettes,
Abjure un pénible repos ;
Prends tes crayons & tes palettes,
Et tes ingénieux pinceaux ;
Ranime les riches tableaux
Du Peintre qui charma la terre
Par ses Fables & ses Héros.
O ma Sapho, veux-tu mieux faire ?
Quitte la trompette guerrière
Pour la lyre d'Anacréon.

Ne pense plus au vieil Homère.
 Nous connoissons Agamemnon
 Et sa famille sanguinaire;
 On n'aime plus à voir Junon
 Implacable dans sa colère;
 L'épouse du Dieu du Tonnerre;
 En Déesse du mauvais ton,
 S'armer du flambeau de la guerre,
 Et prendre l'air d'une Mégère,
 Parce que Pâris, nous dit-t-on,
 Aux yeux d'Hélène a voulu plaire.

OUBLIONS tous ces demi-Dieux,
 Tous ces Héros couverts de gloire;
 J'abhorre leur nom, leur victoire,
 Ils ont trop fait de malheureux!

Le tendre vieillard de la Grèce,
 Qui chantoit, Bacchus & les Ris,
 Et sur le sein de sa maîtresse
 Fêtoit l'Amour en cheveux gris:
 Voilà, Sapho, l'heureux modèle
 Que j'offre à ton pinceau fidèle.
 Saisis ses grâces, sa gaieté;
 Trace de ta plume badine
 L'heureux code qu'il a dicté,
 Et sa morale & sa doctrine.
 Apôtre charmant du plaisir,
 Il nous rappelle à la Nature;

Rival aimable d'Épicure,
 Il nous apprend l'art de jouir.
 Il fait donner à la folie
 La dignité de la raison,
 Et, sur la route de la vie,
 Semer avec discrétion
 Les fruits de la philosophie
 Et les fleurs de l'illusion.
 Il n'a point flétri l'innocence
 En célébrant la volupté;
 Comme Peintre de la Beauté
 Tu lui dois bien la préférence.

(Par M. Basset.)

*COUPLETS chantés à M. le Marquis DE LA
 FAYETTE , dans un repas qui lui a été
 donné lors de son dernier passage à Lyon.*

AIR : *Elle aime à rire , &c.*

AMIS , quoi , ce convive aimable
 Est ce Général redouté !
 Ce la Fayette si vanté
 Est donc assis à cette table.
 Ah ! combien notre sort est doux ,
 Et que ce Guerrier a de gloire !
 Il fait combattre , vaincre & boire ,
 Il daigne chanter avec nous.

DE FRANCE.

43

OUBLIONS cet Hercule antique ,
Vengeur des Rois & des Sujets ;
Hercule n'étoit pas François ,
Il n'a pas sauvé l'Amérique.
Ah ! combien , &c.

QUAND il s'embarque au gré d'Éole ,
Aussitôt l'Amour est en pleurs ;
Mais après mille exploits vainqueurs ,
Par son retour il le console.
Ah ! combien , &c.

CHER à son Roi , chéri des Belles ,
Aimé de Mars & de Cypris ;
Il renverse nos ennemis ,
Et ne peut trouver de cruelles.
Ah ! combien , &c.

QUE la Peyrouze , sur les ondes ,
Aille chercher de nouveaux bords ;
Amis , ici sans tant d'efforts ,
On voit le Héros des deux Mondes.
Ah ! combien notre sort est doux ,
Et que ce Guerrier a de gloire !
Il fait combattre , vaincre & boire ,
Il aime chanter avec nous.

(Par M. Delandine.)

RÉPONSES A LA QUESTION :

Laquelle de ces deux affectations fait plus de tort à une femme , de vouloir paroître plus jeune & plus jolie qu'elle n'est , ou de vouloir montrer plus d'esprit qu'elle n'en a.

I.

CLARICE fut jeune & jolie ,
Clarice s'en souvient lorsque chacun l'oublie ;
Ce travers innocent peut bien se pardonner.
Lise par son esprit cherche à nous étonner ,
On voit à chaque mot qu'elle aime à dominer ;
Rarement on pardonne à qui nous humilie.

(Par M. Dehaussy de Robécourt.)

I I.

POUR montrer de l'esprit, Glycère
Se bat les flancs à tout moment ;
Mais à chaque effort chaque amant
Rit & lui tourne le-derrière ;
Tandis qu'avec un œil de verre ,
Et quelques dents de Savoyard ,
La vieille Ismène , à force d'art ,
Glane encore aux champs de Cythère.
Laide & forte ont beau dire & faire ,
On voit toujours leur déficit.

Laide , qui par l'art s'embellit,
N'aveugle que des sots crédules ;
Sotie , qui court après l'esprit ,
N'attrappe que des ridicules.

(*Par M. le Vicomte de Mélignan.*)

I I I.

Sur ton miroir de quarante ans,
Tâche de peindre le printemps
Et tous les trésors du bel-âge ;
C'est fort bien fait ; mais pour ton intérêt
Laisse ton esprit tel qu'il est,
Il nous plaira bien davantage.
Retiens , Chloé , pour ton profit,
Qu'on ne se fait point un esprit
Comme l'on se fait un visage.

(*Par un Membre de la Chambre Littéraire
de Rennes.*)

I V.

Le ridicule est grand d'aimer trop sa figure.
En vain Lise voudroit que son miroir mentît ;
En vain son art s'épuise en toilette , en parure ;
Rien ne peut rappeler sa beauté qui s'enfuit.
Plus modeste en ses goûts , l'esprit est sans enflure :
C'est un présent des Dieux , l'art n'est pas fait pour lui ;
Et puisqu'il faut opter , choisissons l'imposture
Dont on peut espérer de tirer quelque fruit.

C iv

La coquette est souvent bien près de la Nature,
Mais toujours la pédante est loin du bel-esprit.

(*Par M. le Vicomte de Tilly, Capitaine
au Régiment de Provence.*)

NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

Deux Dames Anonymes nous prient de proposer la Question suivante : *Quelle est la position la plus affligeante pour une femme, d'aimer tendrement un époux qui n'a pour elle que de l'aversion, ou d'être tendrement aimée d'un mari qu'elle n'aime pas ?*

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Paris* ; celui de l'Énigme est *Placet* ; celui du Logogryphe est *Matelas*, où l'on trouve *sale* (de compagnie), *mat*, *lame*, *as*, *mat* (aux tarots), *mal*, *mâl*, *las* (pour hélas), *las* (pour fatigué), *mâle*, *Mate* & *sl*.

CHARADE.

SUZON, dès la pointe du jour,
Prend mon premier & se met à l'ouvrage ;
Sur mon second près d'elle inspiré par l'Amour,
Je chante les douceurs du lien qui m'engage ;
Sensible aux accords de ma voix,
Suzette de mon tout a peine à se défendre ;
Son sourire est plus doux, son regard est plus tendre,
Et l'aiguille échappe à ses doigts.

(Par M. D. L. M.)

ÉNIGME.

P OUR me loger je n'ai besoin d'autrui ;
Aussi chez moi je ne souffre personne.
Et sous mon toit si quelqu'un s'introduit,
C'est quand j'y meurs ou quand je l'abandonne.
Dans ce solide & singulier abri,
Je brave tout, vent, frimats, pluie & grêle.
A me fermer si le froid me réduit
Jusqu'au retour de la saison nouvelle,
Sans ait, sans peine & sans aucun apprêt,
Tout simplement je clos ma solitude ;
Et là je prends, exempt de tout regret,
Du jeûne & du repos l'économe habitude.

(Par M. le Chevalier D. B., Offi. d'Ar. R. de B.)

Cv

L O G O G R Y P H E.

TANTÔT dans ton gousset, & tantôt suspendue,
 Lecteur, je me dérobe ou me montre à ta vûe.
 Également utile en mes emplois divers,
 Docile à tes desirs, je me prête & je sers.
 Tantôt je suis fiée & tantôt vagabonde ;
 Et, Narcisse nouveau, je me mire dans l'onde,
 Mais non pour y chercher comme lui le trépas.
 Des injures du temps je ne m'affecte pas.
 Je puis te procurer des secours salutaires.
 Je concours à régler tes travaux, tes affaires.
 Par toi-même, à toute heure, & dans toute saison,
 Tu peux, si tu le veux, me mettre en action.
 Mon dévouement sans borne, & dans toute occur-
 rence,

Tient quitte du fardeau de la reconnoissance.
 Pour les lâches humains inutiles leçons !
 Un avare intérêt souilla toujours leurs dons.
 Je porte, en mes fix pieds, une bête emp'urnée ;
 Ce qui vient au secours d'une vûe éclopée ;
 Un poisson assez fade ; un Prophète fameux ;
 La terreur des Payens & celle des faux-dieux ;
 Un oiseau babillard qui chérit le fromage ;
 Ce qu'on n'ose braver, sur-tout un jour d'orage ;
 Le vermillon d'un Dieu qui bannit le chagrin ;
 Un mal qui défigure, un mal affreux enfant ;

Et pour peindre à la fois deux maux plus grands encore;
Deux animaux hideux que tout le monde abhorre.

(Par M. G. , Avocat au Parlement.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MORCEAUX choisis du Rambler ou du Rodeur, Ouvrage dans le genre du *Spektateur*, traduit de l'Anglois de Johnson, par M. Boulard, Notaire à Paris.

Que mes délassemens, s'il se peut, soient utiles.

A Paris, chez J. R. Lottin de St-Germain,
Libraire, rue S. André-des-Arcs, N^o. 27.

M. JOHNSON étoit, dans ces derniers temps, un des Littérateurs les plus distingués de l'Angleterre. Son *Rambler ou Rodeur* n'est cependant pas un Ouvrage original; Addison & Steele lui en avoient donné le modèle dans le *Spektateur*, & d'autres avant lui avoient suivi ce modèle. C'est un genre de Littérature très-favorable au développement des plus utiles idées de la morale. Il vous laisse toujours le maître de la forme, de l'étendue, du degré d'énergie, de mouvement, d'agrément, d'intérêt que vous voulez donner à vos idées, & de la variété que vous voulez donner à vos formes. C'est un Conte, tantôt gai, tantôt sérieux, tantôt épique, tantôt

C vj

dramatique; ce sont des Lettres, avec les réponses, de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition; c'est le récit d'un fait qui porte avec lui sa moralité; ce sont des réflexions nées d'un à-propos; c'est, en un mot, la morale mise en action, & qui a par-tout de l'âme & de la vie: faire profession de moraliser, c'est éloigner, c'est refroidir du moins une multitude de Lecteurs:

Une morale nue apporte de l'ennui,

Le Conte fait passer le précepte avec lui.

Parmi nous, M. de Marivaux avoit imité aussi, mais d'une manière qui lui étoit propre, Addison & Stéele; il avoit fait un *Spectateur François*, Ouvrage qui ne nous paroît pas avoir été mis à sa place dans l'opinion publique: il est plein de tableaux des mœurs, propres à faire la plus grande impression; d'histoires qui intéressent, qui émeuvent, qui serrent le cœur, qui provoquent les larmes; de réflexions qui peuvent éclairer sur beaucoup d'abus, & corriger beaucoup de travers. C'étoit un penseur que ce Marivaux, & sa finesse couvroit souvent de la profondeur. L'homme qui lui étoit le plus favorable parmi nous, étoit M. de Fontenelle; parmi les Nations étrangères, ceux qui en faisoient le plus de cas, (& ils en faisoient beaucoup) c'étoient les Anglois.

Les Anglois pensent profondément,

dit La Fontaine. Ils ont estimé Marivaux au

point de l'avoir pris pour modèle de ces beaux Romans Anglois , de ces superbes Épopées Tragiques ou Comiques , qui ont effacé chez nous-mêmes les Romans François , s'ils n'ont pu les faire oublier totalement ; les meilleurs Romans François aux yeux des Romanciers Anglois , sont *Marianne* & le *Paysan Parvenu* ; & si ce jugement peut nous étonner , nous n'avons pas droit de le dédaigner.

Revenons aux Journaux moraux de l'Angleterre. Celui de M. Johnson est un des meilleurs dans ce genre , un des plus semblables au *Spéctateur* ; & nous avons beaucoup d'obligation au Citoyen laborieux & lettré qui , occupé utilement pour le service du public , a bien voulu employer ses délassemens à nous faire connoître ce qu'il y a de meilleur dans un si bon Ouvrage.

Ces morceaux choisis sont ici au nombre de trente-huit ; quelques-uns sont purement allégoriques ; ce ne sont ni les plus amusans ni les plus intéressans. Le premier cependant qui roule sur l'Esprit & la Science est très-piquant par la finesse des rapports & la justesse du parallèle.

« L'Esprit divertissoit Vénus à sa toilette,
 » en contrefaisant l'air grave de la Science ;
 » la Science cherchoit à amuser Minerve pendant son travail , en lui montrant les bévues
 » & l'ignorance de l'Esprit.... L'Esprit étoit
 » hardi & donnant au hasard ; la Science
 » étoit prudente & réfléchie. L'Esprit ne re-

„ doutoit d'autre reproche que celui de passer
 „ pour lourd; la Science n'en craignoit d'au-
 „ tre que celui de s'être trompée. L'Esprit
 „ répondoit avant que d'avoir entendu; la
 „ Science s'arrêtoit même où il n'y avoit pas
 „ de difficulté, dans la crainte de laisser
 „ passer quelque sophisme insidieux, sans le
 „ faire reconnoître. L'Esprit rendoit chaque
 „ question difficile à résoudre, par la rapi-
 „ dité & la confusion de ses idées; la Science
 „ fatiguoit ses Auditeurs par des distinctions
 „ sans fin, & elle allongeoit la dispute en
 „ prouvant ce qui n'avoit jamais été nié.....
 „ La Nouveauté étoit le favori de l'Esprit,
 „ & l'Antiquité celui de la Science. L'Esprit
 „ trouvoit spécieux tout ce qui étoit nou-
 „ veau; la Science regardoit comme sacré
 „ tout ce qui étoit ancien.... L'Esprit captiva
 „ la jeunesse par sa gaité, & la Science obtint
 „ par sa gravité le suffrage de la vieillesse.....
 „ On construisit des théâtres pour y recevoir
 „ l'Esprit, & on fonda des collèges pour en
 „ former l'asyle de la Science..... On étoit
 „ quelquefois pénétré d'une grande vénéra-
 „ tion pour la Science, mais on se sentoit
 „ plus d'amitié pour l'Esprit.....

„ Rien n'étoit plus commun à chacun de
 „ ces antagonistes que de quitter son caractère,
 „ & d'emprunter les armes de son adver-
 „ saire; ainsi, l'Esprit travailloit quelquefois
 „ à un syllogisme, & la Science défiguroit
 „ ses traits par une plaisanterie. Mais..... l'air

» sérieux de l'Esprit étoit sans noblesse, &
 » l'enjouement de la Science manquoit de
 » vivacité. »

En général il nous semble qu'on ne peut guères mieux distinguer par le bien & par le mal, par le mérite & par les défauts ces deux avantages, qui ne peuvent avoir toute leur étendue qu'en se réunissant, & dont Horace a dit, ce qui est passé depuis long-temps en proverbe :

Alterius sic

Altera poscit opem res, & conjurat amicum.

Aussi est-ce par cette réunion dont ils sentent l'un & l'autre la nécessité que finit cette allégorie.

En particulier, les derniers traits que nous avons cités ne nous paroissent pas avoir la justesse de tous les autres. Le syllogisme n'appartient pas à la science, exclusivement à l'esprit. Tous deux en font usage, mais l'esprit le fonde principalement sur la raison, & la science sur l'autorité. Nous ne voyons pas non plus pourquoi l'air sérieux de l'esprit seroit sans noblesse; l'esprit n'est pas essentiellement plaisant, & n'a point d'opposition pour le sérieux, auquel même il fait donner des grâces & de la noblesse; il est vrai cependant qu'un des abus de l'esprit est d'être un peu trop porté à la plaisanterie.

Nous donnons la préférence, comme nous l'avons annoncé, aux discours sans allégorie; ils sont plus simples, s'approchent davantage

de la conversation, & font plus d'illusion.

Telles sont, par exemple, les Lettres d'Euphémie, qui avoit compté s'amuser beaucoup à la campagne, & qui s'y ennuie parce qu'elle ne fait pas s'occuper; & une autre Lettre de la même, sur l'éternité des haines en Province.

Une Lettre de Cornélia, logée à la campagne chez une parente, qui ne connoît pas d'autre mérite dans le monde que celui de savoir bien tous les détails de la cuisine & de l'office.

Il ne s'agit dans cette Lettre que d'un caractère particulier, qu'on n'est peut-être pas fort menacé de rencontrer dans le monde, mais qui est fort bien peint, & qu'on retrouve assez souvent en Province, avec quelques légères différences dans la forme. Suivons cette énumération.

Des Lettres d'Eubulus, qui a eu le malheur de trop compter sur la protection des Grands.

Diverses Lettres de gens malheureux pendant presque toute leur vie, par le desir & l'espérance de recueillir des successions qui ont fini par leur échapper.

Lettre d'une jeune Demoiselle, qui se plaint d'une société où l'on a la fureur du jeu.

Lettre d'un homme qui a fait la folie de mettre beaucoup à la loterie.

Lettre de Quisquilius, qui s'est ruiné en voulant faire toutes sortes de collections de curiosité, dont quelques-unes ne sont que bizarres, & ne peuvent servir à rien.

Lettre de Vivaculus, contenant une critique de ceux qui employent leur temps à des recherches peu utiles.

Lettres de Florentulus, qui, n'ayant rien appris dans sa jeunesse, & n'ayant cherché pendant ce temps qu'à plaire par son élégance, se trouve dans l'âge mûr déplaire également aux hommes & aux femmes.

Une multitude de Lettres sur le mariage, où les avantages & les inconvéniens de ce lien sont fort bien exposés, & dont le dernier résultat est qu'il en faut toujours revenir au mariage.

Deux discours sur la mauvaise humeur & sur la colère, contenant des idées nouvelles, bien capables de guérir de ces deux maladies.

Dans ces Lettres, dans ces Discours, comme dans les autres, dont nous ne parlons pas, on trouve une multitude de portraits fort bien peints, qui animent la moralité & répandent la variété. L'Auteur est dans l'usage de donner aux divers personnages des noms qui expriment leurs caractères : *Captator*, *Quisquilus*, *Vivaculus*, *Florentulus*, &c. Cet usage, quoiqu'autorisé par l'exemple de nos meilleures Comédies, n'est pas du goût de tout le monde. « Notre langue, dit l'Auteur du *Théâtre à l'usage des Jeunes Personnes*, « ne fournit pas un seul exemple de » cette espèce dans le genre noble. Tous les » noms François qui ont une signification » relative ou au caractère ou à la situation » des personnages, sont en général burles-

» ques & de mauvais goût: tels que Frérenfar,
 » M. Passepied, M. Tout-à-bas, M. Chica-
 » neau, &c. Il seroit à souhaiter que beau-
 » coup d'Imitateurs & de Traducteurs fissent
 » un peu plus de réflexion sur le génie de
 » leur langue, & qu'ils sentissent davantage
 » qu'en voulant toujours traduire littérale-
 » ment, on défigure l'Ouvrage original. »

Cette dernière réflexion ne peut s'appliquer au Traducteur de ces morceaux choisis du *Rambler*. Il ne traduit pas ces noms, il les laisse avec leur terminaison & leur forme latines.

Nous nous sommes contentés de dire que l'Auteur savoit peindre, il faut le prouver; nous prendrons pour exemple la lettre d'une jeune fille, dont la mère est jalouse. Ce caractère de mère jalouse n'est point rare dans le monde, c'est dans le monde qu'il naît, c'est l'amour du monde qui le fait naître. La femme dont il s'agissoit avoit beaucoup aimé & regretté son mari; elle se consacroit par tendresse à l'éducation d'une fille & d'un fils qu'il lui avoit laissés; la fille étoit l'aînée, elle avoit dix ans à la mort de son père. La mère étoit jeune & belle, le monde la rappeloit. Des amis, tels que le monde en fournit en foule, vinrent lui dire avec de grandes démonstrations d'amitié, « qu'on commençoit à remar-
 » quer publiquement combien elle outroit
 » son rôle.... Qu'on soupçonnoit même que
 » l'espérance de se procurer un nouveau mari
 » étoit le vrai fondement de tout ce faste de

« tendresse & d'amour conjugal..... » On lui répéta beaucoup d'ironies ingénieuses, tendant à jeter du mépris sur les soins du ménage.

« La vertu cède aisément à la crainte du ridicule & aux invitations du plaisir, surtout quand on ne lui propose pas un crime actuel, & lorsque la prudence même peut suggérer beaucoup de raisons pour inviter à prendre du relâchement & à goûter des amusemens modérés. »

A mesure que le monde devenoit plus cher à cette femme, ses enfans lui devenoient plus indifférens.

« Dans certains momens, dit la fille, j'étois cependant encore favorisée par hasard de quelques caresses & conseils passagers; & elle m'embrassoit de temps en temps avec transport, parce que j'avois le souris de mon père. » Mais bientôt la sœur & le frère furent relégués dans des pensions, leur éducation n'étant plus un soin dont une mère livrée au monde pût se charger.

« D'abord elle vint me voir chez mes maîtres, ensuite elle m'écrivit; mais peu de temps après je n'en reçus plus ni visites ni lettres..... Quand je vins chez ma mère aux vacances, je fus reçue froidement avec l'observation que cette petite-fille seroit tout-à-l'heure une femme..... Lorsque je fus renvoyée à ma pension, j'entendis ma mère dire : *Il faut donc que je la reprenne déjà.* »

Elle ne fut reprise que six mois après.

„ Et comme je courois , dit-elle , l'embrasser
„ avec la vivacité ordinaire aux enfans , elle
„ me repoussa avec de grandes exclamations
„ sur ce que j'étois grandie si soudainement
„ & si extraordinairement , disant qu'elle
„ n'avoit jamais vû personne d'une si grande
„ taille à mon âge.

„ Je fus déconcertée , & je me retirai en
„ laissant voir le chagrin que je ressentais de
„ cet accueil.... Ce ressentiment , que je
„ n'avois pu m'empêcher de témoigner , ser-
„ vit à ma mère de prétexte pour continuer
„ ses mauvais traitemens , & elle ne parloit
„ jamais de moi sans laisser échapper quelque
„ marque d'humeur ou de haine.....

„ Elle me regarde comme une usurpa-
„ trice , qui me suis emparée des privilèges
„ d'une femme avant qu'ils m'appartinssent ,
„ & qui la pousse avec force dans la classe de
„ la vieillese , afin de pouvoir régner sans
„ partage.... Chacune de mes paroles & cha-
„ cun de mes regards sont des offenses ; je
„ ne peux ouvrir la bouche que je n'aspire à
„ quelque qualité qu'il ne m'est pas permis
„ de posséder ; si je suis gaie , elle dit que
„ c'est commencer de bonne heure à être co-
„ quette ; si je suis sérieuse , elle hait une
„ jeune prude ; si je me hasarde en compa-
„ gnie , je suis pressée d'avoir un mari ; si je
„ me retire dans ma chambre , ces Demoi-
„ selles , qui veulent faire les Dames , aiment
„ la contemplation. Elle ne me mène point

„ dans le monde ; & quand elle en revient.
 „ avec des vapeurs , je suis sûre qu'on lui a
 „ parlé de ma beauté & de mon esprit.....

„ Ainsi, je vis dans un état de persécution
 „ continuelle, seulement parce que je suis
 „ née dix ans trop tôt, & que ne pouvant
 „ arrêter le cours de la Nature & du temps ,
 „ je suis malheureusement près d'être une
 „ femme, avant que ma mère veuille cesser
 „ d'avoir des prétentions à passer pour fille.
 „ Je crois donc, Monsieur, ajoute-t-elle en
 „ s'adressant au Rambler, que vous contri-
 „ bueriez au bonheur de beaucoup de fa-
 „ milles, si..... vous pouviez faire rougir les
 „ mères de vouloir être les rivales de leurs
 „ filles ; si vous pouviez leur faire sentir que,
 „ quoiqu'elles ne veuillent pas devenir sages,
 „ elles deviendront nécessairement vieilles,
 „ & que les consolations convenables à un
 „ âge avancé..... sont la sagesse & la piété. »

M. Barthe, homme d'un talent rare, qui
 vient d'être enlevé aux Lettres cette année,
 ainsi que son illustre & respectable ami, M.
 Thomas, avoit mis au Théâtre ce sujet de la
Mère Jalouse ; dans une Pièce à laquelle le
 Public n'a peut-être pas rendu assez de justice.
 Il y avoit dans cette Pièce une tante aussi
 pénétrée de tendresse & d'admiration pour sa
 nièce, que la mère l'est de jalousie, & ce
 contraste étoit dans les détails une source
 d'excellent comique. Nous observerons, non
 comme une singularité, mais comme une ren-
 contre peut-être fort naturelle, qu'il y a une

pareille tante dans le *Rambler*, avec cette différence que la tante de la Comédie, très-bonne femme, insulte & désole la mère, sans le vouloir & sans s'en douter, ce qui la rend plus piquante; au lieu que la tante du *Rambler* paroît avoir intention de mortifier, ou du moins de censurer la mère.

Le Traducteur de ces morceaux choisis du *Rambler*, indique plusieurs autres Ouvrages Anglois du même genre, d'où on pourroit tirer de pareils choix, tels sont le *Monde*, l'*Aventurier*, l'*Oisif*, le *Miroir*, le *Connoisseur*, le *Vériteur*, les *Essais Moraux & Littéraires* de Knox, &c.

V A R I É T É S.

EXTRAIT d'une Lettre de M. F. DE N. au Cap.

VOTRE amitié, Monsieur, veut bien m'imposer le devoir de vous donner de mes nouvelles, & ce devoir est un plaisir que j'aurois goûté bien plus tôt, si le premier effet du climat de Saint-Domingue ne m'avoit interdit toute occupation. Je commence à me trouver mieux, & je m'en applaudis, puisque je peux vous consacrer l'essai de ma convalescence.

Je ne me flatte pas que la relation de mon Voyage puisse en avoir les deux mérites: il a été court & heureux. J'étois sur le navire le *Maréchal de Castries*; ce nom étoit de bon augure. En effet, ce

vaisseau m'a conduit au Cap en trente-neuf jours seulement : c'est aller assez vite , quoiqu'on puisse faire la route en beaucoup moins de temps. Mais vous voulez plus de détails : je les dois à votre amitié , je les adresse à votre indulgence.

La mer m'a bien moins fatigué que la route , par terre , de Nancy à Bordeaux. En quittant la Lorraine , j'avois l'esprit & le cœur tristes , mais d'une tristesse mortelle : quelques conseils stoïques m'avoient armé trop foiblement contre les pleurs de ma famille , & les regrets touchans de mes concitoyens. Abandonne-t'on , sans peine , les personnes que l'on chérit , & les lieux où l'on est aimé !

Vous savez qu'en Lorraine j'avois cet avantage : je jouissois , dans mon département , de la confiance des peuples ; j'étois occupé de leur bien , ils le savoiient , ils se reposoient sur mon zèle. En les quittant , j'ai cru quitter la vie : je tournois , malgré moi , les yeux vers ces contrées si chères , & je me rappelois , avec un sentiment pénible , le Vers de l'Enéide :

. . . . *Et dulces moriens reminiscitur Argos.*

Je suis fort éloigné des craintes superstitieuses ; mais dans la sombre humeur où j'étois en partant , j'ai nourri ma mélancolie des accidens désagréables qui se sont offerts sur ma route,

A Poitiers , dans l'instant où je descendois de voiture , j'ai vu le plus affreux spectacle : un Vicaire vénérable , victime de l'ingratitude de quelques-uns de ses enfans , est venu mourir sous mes yeux , d'un accès de colère contre sa propre fille.

En sortant de Châtellerault , au milieu de la nuit , la voiture qui me portoit s'est brisée tout à coup. J'ai voulu bravement gagner le gîte à pied , & je n'ai gagné que la fièvre.

Enfin , à Angoulême , j'ai mangé des orrongs , (sorte de champignons) , mal cuits ou mal choisis , qui m'ont causé tous les symptômes de l'empoisonnement.

A ces traits , Monsieur , vous jugez que mon entrée à Bordeaux n'étoit pas fort brillante : j'avois l'air , à peu près , du pigeon voyageur ; vous eussiez reconnu en moi

- « La volatile malheureuse ,
- » Traînant l'aile & tirant le pié ,
- » Demi morte , demi-boiteuse.

Le séjour de Bordeaux & de ses environs m'a bientôt rétabli. Il y manquoit pourtant un grand charme pour moi : *Démotsthène* n'y étoit pas ; je l'avois laissé à Paris. J'ai retrouvé son cœur dans les attentions & les aimables soins de Madame la Présidente du P. , l'épouse la plus vertueuse , la mère la plus tendre , & la plus digne femme que j'aie le bonheur de connoître.

La circonstance de la foire , & le concours des étrangers , imprimoient un grand mouvement au superbe port de Bordeaux. J'ai toujours aimé cette ville , & j'ai reçu , dans ce voyage , une nouvelle récompense de cette prédilection. M. D. de S. M. , Directeur de l'Académie , a proposé à cette Compagnie savante de m'associer à ses travaux.

J'ai vu avec plaisir mon nom inscrit sur cette liste honorée du nom de *Montesquieu*.

Je n'ai pas moins apprécié l'avantage de conférer , avec M. D. de S. M. , sur les grandes vûes du bien public , les projets d'un canal de Ceintières à Bordeaux ; les mémoires sur la liberté de la culture du tabac , & le rétablissement de la marine de Bayonne. Il est rare de voir des discussions de ce genre émanées du génie , & de la propre plume des Administrateurs. Cette sorte de gloire appartient à notre siècle.

Les

Les conversations de M. D. étoient & flattoient mon ame; elles me rappeloient des spéculations pareilles, relatives à la Lorraine, dont je me suis tant occupé sous les yeux de M. de la P. J'aurois voulu sacrifier ma vie à leur exécution; mais ma mauvaise étoile ne me l'a point permis; c'est un regret que j'emporte au bout du monde. Je me consolerais, si j'apprends le bonheur de ma patrie, & si les hommes en place, appelés à la gouverner, bravent avec courage le ridicule prétendu que de certaines gens attachent aux *rêves des bons citoyens*: car c'est avec de pareils mots qu'on croit dénaturer des choses vraiment grandes & vraiment belles, & que ne pouvant atteindre à cette élévation de patriotisme, *on se venge par en médire.*

Revenons à ma traversée. En attendant que le navire descendit au bourg de Pouillac (où l'on va s'embarquer au-dessous de Bordeaux), j'ai passé quelques jours chez M. Malécot, propriétaire de *bonnes vignes*, & père d'enfans très-aimables, à Saint-Lambert, dans le Médoc. Là, j'ai vu les fameux vignobles de la Fite, la Tour, &c. Je les ai même célébrés autant qu'un buveur d'eau peut célébrer d'excellens vins. Je vous enverrois mes chansons, si j'étois à portée de les faire valoir en y joignant quelques bouteilles de cette fameuse liqueur. Ce qui m'a fort surpris, c'est que ces vignobles, si riches, sont tous plantés dans des cailloux. Les ceps semblent percer les pierres. On taille ces cailloux comme des espèces de stras; mais c'est sur-tout par leurs vendanges que les habitans de Médoc doivent regarder leur silex comme des pierres précieuses. Au reste, ce pays mérite d'être plus connu. Nous avons plusieurs descriptions détaillées des pays étrangers; *il nous manque un bon Voyage de France.*

Enfin, Monsieur & cher Confrere, accompagné des vœux de ces aimables hôtes, comblé de leurs at-

N°. 50, 10 Décembre 1785. D

entions, muni de leurs bons vins, & de tous les secours dont s'étoient avilées deux Dames de Bordeaux, mes Anges tutélaires, je suis parti le 8 Novembre, après dîner, à la vûe d'un Ami qui pleuroit sur la rive, en suivant mon vaisseau des yeux, & récitant tout haut la belle Ode d'Horace, adressée au navire où s'embarqua *son cher Virgile, son cher Virgile !* Hélas ! je suis bien loin de ce grand Homme : mais je n'ai pas autour du cœur la triple cuirasse d'airain dont parle le Lyrique. Quand je vis le rivage décroître & disparaître ; quand je perdis de vûe cet ami qui, de loin, cherchoit encore à m'embrasser une dernière fois ; quand je songeai qu'il falloit dire ces tristes mots : *Adieu les miens, adieu la France, adieu peut-être pour jamais*, alors je vous l'avoue, mes genoux chancelèrent, je sentis mon cœur se serrer ; mon visage, baigné de larmes, tomba sur l'appui du navire, & j'y restai sans mouvement toute cette soirée, essuyant vainement mes yeux, qui recommençoient à pleurer lorsque je les levois vers les côtes de France.

Cependant le navire cingloit à pleines voiles ; j'attendois, d'un moment à l'autre, cette douleur inexprimable que les mouvemens de la mer occasionnent, & dont vous avez vû la peinture expressive dans un Chapitre de *Candide*. Peu de personnes sont exemptes du mal de mer, j'en avois d'autant plus de peur, qu'on n'a rien de certain sur les moyens de l'éviter, ou de le rendre plus supportable. Les Marins donnent à cet effet des recettes bizarres : je me suis contenté de respirer le grand air, de me promener constamment, & de manger très-peu. Ce régime, joint à l'usage de quelques anti-scorbutiques, m'a parfaitement réussi. Le second jour, je sentis un peu de mal-aise, pour m'être renfermé dans une chambre close : je montai vite sur le pont ; le vent souffloit très-fort. Je ne fus pas plutôt à ce grand courant d'air, pur & frais,

que je me trouvai mieux. Par un exercice fréquent, j'acquis en peu de jours l'adresse & l'habitude de marcher sur le pont, & de m'y soutenir, soit au roulis, soit au tangage: aussi, Monsieur, de dix-neuf à vingt passagers, j'ai presque été le seul qui n'ait pas souffert de la mer.

Tous mes compagnons de voyage étoient dans un état bien différent; j'ai plaint sur-tout deux Dames, dont l'une étoit forcée d'aller à Saint-Domingue, malgré ses répugnances, pour répéter le prix d'une terre à sucre, vendue depuis plusieurs années, sans que son débiteur lui ait payé le moindre à compte; & dont l'autre, quoique très-foible, faisoit ce grand trajet par un pur motif de tendresse; elle y venoit uniquement pour ne pas quitter son mari pendant cinq à six mois. Ces deux femmes intéressantes ont été malades, non pas-seulement à faire pitié, mais à faire peur. Le pauvre Chirurgien de bord ne savoit que leur dire: les gens de l'art n'ont pas daigné s'occuper de cette douleur; on ne la considère que comme une crise purgative; les Marins y sont faits, la plupart même en rien, quoique plusieurs d'entre-eux en soient plus travaillés que d'autres. Cependant c'est un mal cruel, auquel je crois que l'opium, en doses ménagées, pourroit être opposé avec un grand succès.

Il seroit digne de la Société Royale de Médecine, ou de quelques Académies, d'assigner un prix solennel à quiconque auroit prescrit la meilleure méthode de prévenir ou d'adoucir le mal de mer. Des expériences bien faites éclaireroient, à ce sujet, les Chirurgiens de vaisseaux. Cet ouvrage seroit le guide des passagers, dans la conduite qu'ils auroient à tenir, soit avant, soit après l'embarquement. On feroit un grand bien, si l'on parvenoit à détruire, ou du moins à calmer les dangers & les frayeurs de la mer. Il est, dans le Royaume, bien

des personnes qui visiteroient les parages du Nouveau Monde ; il en est que leurs intérêts appellent en Amérique, & qui sont retenues par la crainte de compromettre leur santé & leur vie. On leur rendroit service , ainsi qu'à l'État même , en les pré-munissant contre cette terreur : il est vrai qu'elle règne moins dans les Provinces maritimes ; mais dans celles de l'intérieur , c'est toute autre chose. Notre noblesse de Lorraine ne connoît que le service de terre ; c'est en vain que d'heureux exemples semblent l'encourager à se mettre dans la Marine : à M., à N. même , lorsqu'on m'a vû décidé à m'embarquer , tout le monde m'a cru noyé ; mais , Dieu merci , je sens très-bien que je ne suis pas mort.

Le calme & la santé dont j'ai joui sur le navire, ont rendu plus piquant pour moi le spectacle de l'Océan. Cet immense assemblage d'eaux , quelque-fois noirâtres , & le plus souvent bleues , n'offre aux regards vulgaires qu'un coup-d'œil assez monotone. Je l'ai trouvé très-impofant.

L'écume de la mer est d'une blancheur & d'un éclat à quoi l'on ne peut rien comparer ; on croit voir bouillonner des diamans fluides. Je ne suis pas étonné que les anciens aient fait naître de cette écume la Déesse de la Beauté.

D'ailleurs , rien n'est dans le monde aussi surprenant , aussi beau que la marche rapide , j'ai presque dit le vol d'un Navire superbe , qui , poussé d'un vent favorable , & toutes voiles déployées , sillonne majestueusement les mers étincelantes. Cette épi-thète n'est pas une fiction poétique , c'est l'image imparfaite d'un phénomène qui m'a souvent extasié pendant des heures & des nuits entières. Sur le soir , autour du Navire , l'écume de la mer présente des millions de points lumineux. C'est un jaillissement continuel de petites flammes comparables aux aigrettes électriques , soit que cette scintillation soit

dûe en effet à l'électricité, soit qu'elle vienne de petits insectes brillans répandus dans la mer ; ce qui me porteroit à croire que c'est une lumière animale, si j'ose m'exprimer ainsi, c'est que les poissons, les Dorades, les Bonites, les Veaux Marins, &c. paroissent aussi radieux & enflammés, lorsqu'ils s'élèvent un moment sur la surface de la mer. Je ne sais pas si les Physiciens ont recherché les causes de cette illumination merveilleuse, mais elle a été inconnue aux Poètes & aux Peintres ; & c'est dommage : ces ondes phosphoriques auroient produit dans leurs tableaux un effet singulier.

Ce n'est pas la seule richesse dont les Beaux-Arts auroient dû faire la conquête dans les voyages maritimes. Vous pourrez en juger par la suite de mon écrit.

Nous avons, en très-peu de temps, gagné la région des vents qu'on appelle *Alisés*. C'étoit au commencement de Décembre, & jusqu'alors il avoit fait un froid piquant & sec ; mais aux approches du Tropique, tout se ressentit à la fois du changement de la température. Ce changement agit d'abord sur deux plans de mûrier à papier de la Chine, que j'ai pris au Jardin du Roi, pour essayer de les naturaliser à Saint Domingue. Ces deux plans commencèrent à pousser des feuilles. La chaleur croissoit par degrés : bientôt les rayons du soleil furent assez piquans pour nous incommoder, &, dès huit heures du matin, il falloit tendre des toiles sur le pont.

Nous ne pouvions assez nous récrier sur ce nouveau printemps, quand nous nous figurions la France ensevelie sous la neige & les glaces de l'hiver. Ce qui nous ravissoit, c'étoit entre-autres choses le lever & le coucher du soleil. La poésie antique se plaisoit à peindre cet astre sortant tout radieux du sein des eaux ; mais que la poésie est au dessous de la Nature ! Je ne fais point d'expressions qui rendent les

couleurs, les nuances, les groupées, les contrastes, la bizarrerie admirable & le désordre pittoresque des nuages pressés, amoncelés, dispersés, entassés sous mille formes différentes, figurant, autour de cet astre, des villes, des châteaux, des forêts, des paysages, des montagnes & des armées, des animaux & des statues, des clairs-obscurs, des perspectives, des monstres, des jets d'eau, des colonnes, des pyramides, en un mot, une suite de décorations magiques, toujours si neuve, si brillante, que nous ne pouvions nous rassasier de les voir.

Dans le jour, nous avions de ces légers orages qui durent à peine un quart d'heure, & qu'on nomme des *Grains*. Ces pluies momentanées multiplioient de tous les côtés de l'horizon des arcs-en-ciel d'une vivacité, d'une grandeur, d'une magnificence inconnue en Europe.

Aux jours les plus doux succédoient les nuits les plus délicieuses. Le brillant des vagues & des étoiles, l'azur des cieux, & la sérénité de l'air, la marche tranquille & majestueuse de la Lune, le vaste silence des flots, à peine interrompu par le sillage du Navire, le calme, la fraîcheur, l'admiration de cet art qui dompte la mer & les vents, & le retour secret du cœur vers les objets chéris que l'on fuit à regret, ce mélange nouveau de réflexions & d'images, de tableaux & de sentimens, porte à l'ame une ivresse, sous le poids de laquelle j'ai cru mille fois succomber.

O ! si Vernet & ses émules étoient venus au Nouveau Monde, s'ils avoient contempler cet Océan immense, cet autre Ciel, & cette Nature agrandie, dont la seule idée électrise ma foible imagination, quelle carrière toute neuve ils auroient pu s'ouvrir ! L'Amérique, pour les beaux-Arts, est une *Terre Vierge* Croiroit-on, qu'à

beaucoup d'égards, c'est une découverte qui reste encore à faire ?

Toute la traversée n'a pas été aussi tranquille ; nous avons eu des vents contraires. Sur la fin de Novembre, la mer étoit très-forte, les vagues venoient sur le pont ; j'écoutois avec intérêt le sifflement des vents & le mugissement des flots. Les coups de mer sont rudes, mais c'est vraiment une belle horreur.

Je m'étois bien tiré de l'épreuve de l'eau ; mais un soir j'entendis crier *au feu* ; le Cuisinier avoit eu l'imprudence de chauffer son brasier avec des copeaux goudronnés, les flâmmes s'élevoient, elles alloient gagner les cordages & les voiles. Vous jugez que sur un Navire où tout est combustible, cette alarme étoit sérieuse. Tout Philosophe que je sois sur l'idée de la dernière heure, je conviendrais sans peine que l'attente de cette mort affreuse, inévitable, mettoit mon courage en défaut. La fermeté d'un Officier & la réunion active des soins de l'équipage, nous sauvèrent de ce danger, le plus grand & le plus terrible que l'on puisse jamais courir. Heureux ceux qui, comme nous, en sont quittes pour la peur !

Lors du passage du Tropique, les marins ont l'usage de baptiser tous ceux qui n'ont pas encore fait le voyage de l'Amérique. Ce prétendu baptême est une ridicule & bizarre cérémonie, qui consiste à jeter de l'eau sur les Passagers, pour en extorquer de l'argent. Cette vexation n'a point eu lieu sur *le Maréchal de Castries*. Je m'informai du Capitaine, s'il la permettoit à son bord ; mais cet homme sensé me dit qu'il ne la souffroit point, que c'étoit une source de risques & d'abus, & qu'il se souviendrait toujours d'avoir vu périr un homme des suites de cette coutume barbare. J'étois charmé de le trouver si raisonnable.

La vie que nous menions à bord n'étoit pas amu-

D iv

sante, parce qu'elle étoit uniforme: ceux qui pouvoient manger, faisoient bonne chère. On servoit tous les jours des légumes, de la volaille & du lait frais; mais l'eau, de temps en temps, étoit croupie & corrompue: l'odeur seule en étoit infecte. Je ne fais pas pourquoi nos Armateurs ne veulent pas mettre en usage les moyens assez simples que le Docteur Halis, chez les Anglois, M. Deslandes, parmi nous, & d'autres savans estimables, * ont imaginé pour conserver les boissons & les vivres dans les Voyages de long cours. Il n'en coûte pour l'eau, qu'un peu de soufre, & des précautions qui ne sont pas dispendieuses.

La nuit, nous étions assaillis par des légions de rats, & sur tout par des scarabées rongeurs & dégoûtans, qu'on nomme des *Ravets*. Ils sortent par milliers de toutes les jointures des planches du vaisseau: nulle provision ne peut leur échapper. On pourroit les détruire, mais on ne prend pas cette peine. On n'a pas soin non plus de former les navires avec des bois choisis, inattaquables aux insectes: aussi en est-on dévoré, même sur les vaisseaux du Roi.

J'ai eu la curiosité de goûter du biscuit dont les matelots vivent. Il est fort bon, quand il est récent & bien fait; mais trop souvent ils n'ont que de vieux restes, des moisissures, bien plus propres à soulever le cœur, qu'à satisfaire l'appétit.

Vous autres, Habitans de la terre ferme, vous déplorez souvent le triste sort des postillons, des soldats & des porte-faix; mais les malheureux matelots sont cent fois plus à plaindre. Exposés à des temps affreux, vivant dans la vermine, & couchés sur des planches, debout presque à toute

* M. Poissonier.

heure du jour & de la nuit, nourris comme je vous l'ai dit, n'ayant souvent pendant deux mois que la même chemise sale & la même grande culotte qu'ils ne quittent jamais, tour-à-tour brûlés du soleil & battus de torrens de pluie, ils sont souvent traités par leurs Supérieurs, comme nos plus grossiers payfans ne traitent pas leur bétail.

Le 14 Décembre, nous fîmes une rencontre qui forme l'époque la plus remarquable de tout notre voyage. Nous vîmes, le matin, un Navire qui faisoit des signaux de détresse. Il y avoit trente-six jours que nous n'avions parlé à personne : nous avions vu d'autres Vaisseaux, mais de loin & sans leur rien dire. Celui-ci nous approche ; le portavoix nous apporte les questions du Capitaine. Le nôtre lui répond d'abord, suivant l'usage, que nous venions de France & du Port de Bordeaux ; lui venoit de Guinée. C'étoit un Négrier de Nantes, &, en nous l'apprenant, son lamentable portavoix nous ajouta, d'un ton qui retentit encore dans le fond de mon cœur : « Capitaine de Bordeaux, » secourez-moi ; je manque de vivres ; mon Navire fait eau ; nous sommes à la pompe sans » discontinuer ; la petite vérole est sur le bord. » Le Capitaine est mort, ainsi que le Contre- » maître, & depuis trois semaines nous luttons » tous contre la faim, la soif, la maladie & le » désespoir. » A ces mots, Monsieur, à ces mots terribles, notre sensible Capitaine répondit avec tout le feu du zèle & de l'humanité : mais quoi ! notre Canot, nouvellement repeint, n'étoit pas en état d'être mis à la mer. Celui du Négrier étoit troué de toutes parts : cependant un des Officiers de ce dernier Vaisseau se risque dans ce frêle esquif avec deux matelots occupés à vider sans cesse l'eau, qui sans cesse entroit, prête à les

D v

engloutir. Cependant, leur Navire même se rapprochoit du nôtre : il offroit un coup-d'œil vraiment épouvantable. Peignez-vous trois cents Noirs, nuds, déchainés, malades, poussant des hurlemens affreux, entassés l'un près de l'autre, comme on encaque des sardines ou des harengs. Ce spectacle me fit un mal que je ne saurois rendre. Le Canot nous aborda comme par miracle ; notre équipage s'empressa de prodiguer tous les secours possibles à ce Navire infortuné. Mais quelle fut notre surprise lorsque, comparant notre estime avec la leur, l'un & l'autre calcul se trouvèrent différer de cent lieues. Dans la position où nous étions, près de la terre, quel sujet de frayeur que cette incertitude ! Nous pouvions bien nous briser la nuit, sans pouvoir nous en garantir. Nous nous serions perdus même de jour ; le temps étoit obscur & chargé de nuages noirs. Nous n'avions pas trouvé de ces marques, de ces oiseaux, de ces herbages, qui font conjecturer qu'on approche des terres, & que les Marins, dans leur idiôme, nomment des *connoissances*. Nous avions vu beaucoup de *Raisins du Tropique*, production marine que les ignorans croient être une plante, & que les Naturalistes regardent, au contraire, comme l'assemblage du frai ou des ovaires d'un coquillage, dont on pourroit tirer parti pour l'usage des Arts. La mer en est couverte ; mais jusqu'à présent les Marins ne se sont pas avisés d'en porter en Europe. Ils ont cru que ces grappes n'étoient que du goémon, ou du varech ; & les Savans de nos Académies n'ont pas été à portée de les détromper ; quoi qu'il en soit, ces raisins singuliers que les Marelots appellent encore *Savonettes de mer*, ne désignent pas nommément le voisinage de la terre. Nous n'en avions pas d'autre indice, car les poissons volans qui venoient tomber sur le bord, n'en

étoient pas un assez précis : nous étions donc très-inquiets , & nous passâmes dans ces trances la nuit du quatorze au quinze.

C'est dans ces momens de crise qu'il faut étudier le caractère des Marins. Un proverbe moderne dit qu'il faut voyager sur mer pour apprendre à prier. En effet , tout notre équipage , dans la peur du danger , chantoit les prières du soir , avec une onction , une dévotion , un accent & un cœur bien au-dessus de la ferveur des Béats de profession. C'est une très-bonne méthode que les prières en commun ; mais vous ne pourriez croire la platitude dégoûtante des oraisons & des cantiques que les Aumôniers du Navire font répéter aux Matelots.

Ne seroit-il donc pas possible de dicter aux Marins François , des prières plus raisonnables ? Les Hollandois (qu'il faut citer souvent , en fait de navigation) , les Hollandois sont plus heureux que nous à cet égard. Ils ont le *Traité de la vérité de la Religion chrétienne* , que le célèbre Hugues Grotius a composé en vers Flamands , pour l'usage des Matelots qui font le voyage des Indes.

Au reste , on peut penser que le style fait aux prières beaucoup moins que l'intention. La pieuse frayeur de nos Marins fut bientôt dissipée ; car le 15 Décembre on cria *Terre* , & nous nous reconnûmes à quelques lienes du Cap-François. Nous en jugeâmes par l'aspect d'une sorte de Promontoire , que l'on nomme *la Grange* , à cause de sa figure. En passant à la vue des côtes Espagnoles de S. Domingue , le vent , ou *la Brise* de terre nous apportoit , la nuit , le parfum des forêts d'orangers & de citronniers , dont les côtes incultes sont encore toutes couvertes. Cette odeur & la vue de la terre que nous avions perdue depuis tant de temps , nous faisoient tressaillir d'une joie indicible. Nous

D vj

n'étions pourtant pas quittes de tout danger. Un Navire du Hâvre , qui venoit après nous , étoit commandé par un homme très-imprudent , pour ne rien dire de plus. Cet homme voulut nous couper en entrant dans l'étroit passage de la rade du Cap : nous vîmes le moment où son étourderie faisoit choquer les deux vaisseaux , & nous brisoit à la vue du port , sur les rescifs ou rochers à fleur d'eau , qui enceignent la rade , & que la mer blanchit d'écume en se brisant contre eux. Les Dames passagères jetoient des cris affreux ; notre Capitaine , assez sage pour céder le pas au Normand téméraire , sauva l'un & l'autre Navire par une manœuvre admirable , mais il y fut blessé d'un éclat de poulie. Cet incident désagréable mêla quelque amertume au plaisir du débarquement.

Nous descendîmes , le 17 Décembre , à trois heures après midi. Le soleil rayonnoit comme au milieu du mois de Mai , dans le printemps de nos Provinces. Cependant nous trouvâmes un Habitant du Cap , dont le premier propos fut de nous dire qu'il n'avoit jamais fait si froid ; il avoit l'air transi sous un habit de diap. Le même soir , dans cette saison prétendue froide , nous eûmes à souper de petits pois & des asperges ; le lendemain 18 Décembre , on nous servit à déjeuner des oranges délicieuses , cueillies dans les haies d'un jardin du voisinage. Depuis ce temps , j'ai tous les jours des bouquets de roses nouvelles. Ce pays est vraiment superbe ; la ville du Cap est jolie , & les plaines qui l'environnent , sont d'une richesse incroyable. Saint-Domingue vaut un royaume. C'est vraiment grand dommage que tout y soit encore précaire : on diroit qu'on y vit au jour la journée , sans police pour le présent , sans prévoyance pour l'avenir. Ce n'est là qu'un premier coup-d'œil ; mais n'anticipons pas sur les détails de mon séjour : ce

sera le sujet de quelques autres Lettres. Celle-ci me paroît si longue, que j'en suis tout honteux.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

DEPUIS que nous avons rendu compte du Début de Mlle *Vanhove*, nous avons suivi très-exactement cette jeune Actrice dans tous les rôles qu'elle a joués. C'est avec un vrai plaisir que nous l'avons vûe, pour continuer l'essai de ses talens, préférer les rôles de la Comédie à ceux de la Tragédie, & nous aimons à croire que la Comédie Françoisè a été pour quelque chose dans cette préférence. En effet, l'âge & la foiblesse de Mlle *Vanhove* ne lui permettent pas de se livrer, sans précaution, à l'exercice constant du genre tragique. Il seroit à craindre que l'usage des moyens exaltés & conventionnels qu'exige la Tragédie, n'altérât la pureté de son organe, & n'affoiblit dans leur germe les heureuses dispositions qu'elle doit à la Nature, à une intelligence précoce & aux sages leçons qu'elle paroît avoir reçues. Le genre comique n'a pas les mêmes inconvéniens, parce qu'il se rapproche davantage de la vérité. Mlle *Vanhove* y a suivi ses Débuts avec succès; & il seroit im-

possible de donner des espérances plus brillantes & mieux fondées. Parmi plusieurs rôles qu'elle a joués, & que nous pourrions citer, nous choisirons celui d'*Eugénie*, qu'elle a représenté deux fois ; la première, le Samedi 26, & la seconde, le Mercredi 30 Novembre. Ce rôle, un des plus équivoques du Théâtre, est, par sa situation, un des plus difficiles à bien remplir. Il faut y joindre la décence à la sensibilité, la passion à la pudeur, la grâce à la vérité, opposer la vertu à la foiblesse ; fondre les unes dans les autres, les nuances de tous les divers sentimens qui agitent le cœur d'*Eugénie*, & faire disparaître sur-tout ce qu'a de trop choquant la faute de cette infortunée, sans affoiblir l'intérêt qu'elle peut inspirer. Cette tâche est très-difficile. Mlle Vanhove en a vaincu toutes les difficultés, tant par l'intelligence de son débit, que par la noblesse touchante de son maintien, & par le charme qu'elle a su donner à l'expression des sentimens qu'elle avoit à peindre. Elle a parlé à tous les esprits, ému tous les cœurs, & entraîné tous les suffrages. Si dans un âge aussi tendre, Mlle Vanhove a déjà trouvé l'art de réunir, dans plusieurs rôles, l'universalité des opinions, qu'il est ordinairement si difficile de rassembler ; quelle réputation ne mériterait-elle pas quand l'expérience & la réflexion auront développé le germe de ses étonnantes dispositions ? Sage, décente, raisonnable & sensible tout-à-la-fois, elle est

constamment à la hauteur de ses rôles; elle use de ses moyens sans les forcer; elle n'outré rien, & fait, quand il le faut, subordonner son jeu à celui des personnages qui l'entourent. Ah! qu'elle ne s'écarte jamais des sentiers qu'on lui a frayés; que, dédaignant le vain prestige par lequel on séduit les ignorans, les éclats & le charlatanisme qui servent à tromper les fots, elle soit toujours fidelle à la Nature, à la vérité & aux principes qu'on lui a indiqués; alors elle rendra au Public, aux Auteurs & à l'Art Dramatique un modèle dont notre goût dégénéré a plus besoin que jamais, & que les Partisans de la Scène Françoisé désespéroient de voir reparôître.

A l'instant où nous finissons cet article, nous apprenons que Mlle Vanhove vient d'être reçue au nombre des Comédiens du Roi; nous en félicitons le Public & le Théâtre François, & nous croyons que cette faveur, d'ailleurs méritée, ne fera qu'ajouter au zèle & aux efforts tant de la jeune Actrice que de ceux qui ont éclairé sa jeunesse, soutenu ses pas & guidé son inexpérience.



 ANNONCES ET NOTICES.

ON mettra en vente Lundi prochain , 12 du courant , la *Seizième Livraison de l'Encyclopédie*. Cette Livraison est composée d'une partie nouvelle ; du Tome premier, première Partie de la Logique & Métaphysique ; du Tome deuxième, première Partie de l'Art Militaire ; du Tome quatrième, première Partie des Arts & Métiers ; du Tome cinquième, deuxième partie de la Jurisprudence.

Le prix de cette seizième Livraison est de 24 liv. broch., & de 22 liv. en feuilles.

La souscription de cette Encyclopédie est toujours ouverte ; elle est du prix de 751 liv. On peut s'adresser pour souscrire, Hôtel de Thou , rue des Poitevins, N°. 17 , & chez les Libraires de France & Etrangers.

Le Tome troisième des Minéraux in-4°. Prix, 15 liv. en blanc, 15 liv. 10 sols broché, 17 liv. relié.

Les Tomes Cinq & Six du même Ouvrage, in-12. Prix, 6 liv. broché, 7 liv. 4 sols relié.

Le Tome Quatrième des Animaux Quadrupèdes, formant le Dixième volume des Œuvres complètes de M. le Comte de Buffon, in-4°. Prix 21 liv. en bl., 21 liv. 10 sols br., & 24 liv. relié.

DISSERTATION sur le Cacao, sur sa culture & sur les différentes préparations du Chocolat, in-fol. A Paris , chez l'Auteur , M. Buc'hoz , rue de la Harpe, au-dessus du Collège d'Harcour. Prix , 6 liv. avec figures coloriées.

On trouve chez le même Auteur une *Dissertation sur le Tabac*. Prix, 4 livres, & une autre *sur le Quassi*. Prix, 2 liv.

*Atlas Ecclésiastique, Civil, Militaire & Com-
merçant de la France & de l'Europe, pour l'année
1786, in-24. de 200 pages, orné de cinq belles
Cartes lavées, & de toutes les Troupes de France
représentées en figures coloriées* Prix, 1 liv. 10 sols
br. A Paris, chez Beauvais, maison de M. Lambert,
Imprimeur - Libraire, rue de la Harpe, près
S. Côme.

Nous avons déjà annoncé avec de justes éloges
cet Almanach intéressant. L'Auteur y a fait cette
année des changemens & des augmentations qui
doivent y ajouter un nouveau prix.

*Le sieur LATTRÉ, Graveur ordinaire du Roi, rue
S. Jacques, la porte-cochère vis-à-vis la rue de la Par-
cheminerie, N°. 20, vient de mettre au jour six
beaux Ecrans bien intéressans sur l'Histoire Ro-
maine, avec le trait historique sur le revers. Prix,
12 liv. les six, & plus, suivant les manches.*

On en trouvera chez le même Artiste sur la
Partie de Chasse de Henri IV, & six sur Fanfan &
Colas, ainsi que sur l'Histoire de France, sur les
Fables de La Fontaine, sur les Métamorphoses
d'Ovide, sur la Géographie, &c. &c.

*L'Atlas moderne, grand in-folio de Librairie,
connu & accueilli du Public suivant la Géographie
de feu M. l'Abbé Nicolle de la Croix, auquel on
vient d'ajouter depuis peu la Géographie ancienne
par M. Bonne, premier Hydrographe du Roi, avec
des tableaux historiques & chronologiques des prin-
cipaux Evénemens arrivés depuis les premiers Em-
pires connus jusqu'au moyen âge, servant d'explica-
tions pour chaque Carte; par M. Degrace, Cen-
seur Royal, avec des Tables de comparaison pour
les noms anciens avec les modernes. Ce dernier Ou-*

Vrager, attendu depuis long temps, est du même format que l'Atlas moderne, & en est le complément, qui le porte à cent feuilles. On vend le tout ensemble ou séparément.

Un petit Atlas Élémentaire format grand in-8°. avec des Tables à chaque Carte pour faciliter l'étude aux jeunes Gens à qui il est dédié. Il est terminé par un Traité de la Sphère. Prix, 7 liv. 4 sols broché en carton.

Un très beau Plan de Paris, avec toutes les nouveautés en rues & édifices, dédié à M. le Prevôt des Marchands, feuille grand aigle de Hollande. Prix, 7 liv. 4 sols.

Un autre Plan de Paris en quatre feuilles, du fonds de feu M. Jaillet, Géographe ordinaire du Roi, sur lequel on a mis toutes les nouveautés. Prix, 3 liv.

De très-jolis Volumes d'Etrennes Géographiques pour la poche, bien reliés en maroquin, & généralement tout ce qu'on peut désirer en Géographie.

DISTRIBUTION gratuite d'une Moutarde propre à la guérison des Engelures. C'est au sieur Maille, Vinaigrier - Distillateur du Roi, de la Cour & de LL. MM. Impériales, que le Public est redevable de ce bienfait depuis plusieurs années. Cette distribution a recommencé au premier Dimanche de Novembre, & continuera jusqu'au dernier Dimanche d'Avril prochain. Elle se fait depuis huit heures du matin jusqu'à midi, à son magasin général des Vinaigres, rue S. André-des Arcs, la porte-cochère en face de la rue Haute-Feuille.

On voit que cet Artiste a su acquérir des titres divers à la reconnoissance de ses Concitoyens.

Œuvres choisies de Bossuet, Evêque de Meaux, dédiées à Mgr. l'Archevêque de Bordeaux, par

M. l'Abbé de Sauvigny. Tomes II & III, in-4°. & in-8°.

Ces deux nouveaux volumes contiennent en deux Tomes l'Histoire des Variations. Nous ne pouvons qu'inviter l'Éditeur à poursuivre cette importante entreprise.

Essai sur les bornes des Connoissances humaines, par M. G. V. D. V. ; à laquelle on a joint une Lettre du même Auteur sur la Tolérance Nouvelle Édition in-12. A Lausanne, & à Paris, chez Mérigot le jeune, Eugène Onfroy, & Barrois le jeune, Libraires. Quai des Augustins.

Nous avons, dans sa nouveauté, rendu justice à cet Ouvrage, fait avec sagesse & impartialité Cette nouvelle Édition est augmentée d'une Lettre sur la Tolérance qui mérite les mêmes éloges.

Description des Machines Électriques à Taffetas, de leurs effets & des divers avantages que présentent ces nouveaux appareils, par M. Rouand, Professeur & Démonstrateur de Physique expérimentale dans l'Université de Paris, de la Société Royale de Physique d'Orléans, &c. brochure de 35 pages avec figures Prix, 1 liv. 4 sols A Amsterdam, & se trouve à Paris chez l'Auteur, hôtel de Mony, rue Dauphine, & chez Gueffier, Imprimeur-Libraire, au bas de la rue de la Harpe.

Nouvelles Observations sur la Phthisie Pulmonaire, par M. Raulin, Médecin du Roi, de la Société Royale de Londres, &c. &c. in-8°. Prix, 1 liv. 10 sols A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Nous avons rendu justice des premiers à l'excellent Ouvrage que M. Raulin a publié sur la Phthisie

pulmonaire; cette Brochure y sert de suite, & y ajoute un nouvel intérêt.

FRAGMENS sur l'Électricité humaine, par M. Retz, Médecin à Paris, composés de deux Mémoires in-12. Prix, 1 liv. 4 sols, avec un troisième Mémoire sur le même objet, même prix, par M. Masars de Caselles, Docteur en l'Université de Montpellier, &c. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Le premier de ces Mémoires contient les motifs & les moyens d'augmenter & de diminuer le fluide électrique du corps humain dans les maladies qui l'exigent; le second Mémoire renferme des recherches sur la cause de la mort des personnes foudroyées, & sur les moyens de se préserver de la foudre. Au troisième Mémoire est jointe une histoire du traitement électrique administré à quarante malades entièrement guéris ou notablement soulagés par ce moyen, dont onze sous les yeux des Commissaires nommés par l'Académie Royale des Sciences de Toulouse.

Ces Mémoires peuvent donner des lumières sur un objet intéressant pour l'humanité.

NOUVEAU Traité des Serins de Canarie, par M. J. C. Hervieux de Chanteloup; nouvelle édition, à laquelle on a joint le Traité du Rossignol & des petits Oiseaux de volière. A Paris, chez Fournier, Libraire, rue du Hurepoix.

Cet Ouvrage traite des différentes inclinations des Serins, de la nourriture qui leur est propre, & de leurs maladies. Il peut être utile à ceux qui s'amusent à élever ces sortes d'oiseaux.

Œuvres Complètes de Paul Scarron, contenant sa Vie, ses Lettres, son Roman comique avec les deux Suites & les nouvelles Tragi Comiques, le Virgile travesti avec les différentes suites, son Théâtre, ses Pièces fugitives, un Discours sur le Style burlesque, &c. grand in-8°. 7 vol. imprimés sur beau papier carré double, avec le Portrait, brochés en carton et étiquetés. Prix, 30 liv.

Depuis long-temps il manquoit une édition complète & exacte des Ouvrages de cet Auteur. Celles de Paris étoient absolument épuisées, & on ne pouvoit en trouver qu'une imprimée en Hollande, en 1752, dans laquelle il y a des fautes & des omissions considérables. On a donc corrigé les endroits défectueux sur tous les textes que l'on s'est procurés; en sorte que cette édition peut être considérée comme la meilleure de toutes celles qui ont paru des Ouvrages d'un des hommes les plus singuliers que la France ait produits.

LE sieur CHAUMONT, Perruquier, honoré de l'Approbation de l'Académie Royale des Sciences, pour quelques découvertes avantageuses dans son Art, présenté à cette Compagnie une nouvelle espèce de Toupets en friture naturelle, composée de longs & courts Cheveux naissans, qui sont placés sans tissu, très-près de la peau, & d'une manière assez semblable à ceux qui sortent naturellement de la tête. Il vient de perfectionner les bordures de ces nouveaux Toupets; il a trouvé une nouvelle manière de les rendre bien plus fines & plus naturelles, qu'aucune autre qui ait paru jusqu'à ce jour, en sorte qu'elles s'identifient pour ainsi dire avec la peau, par le moyen d'une Pommade attractive, qui les fait tenir sur la tête sans aucun inconvénient, imitant la chevelure la mieux plantée. Le bon usage de cette Pommade est re-

connu de plusieurs Personnes de considération qui s'en servent journellement. Il la vend trois livres le bâton de deux onces.

Il fait aussi plusieurs sortes de Perruques dans le goût le plus nouveau, entr'autres celles qui sont à Bourses, où il s'applique encore plus particulièrement à bien prendre l'air du visage, & à imiter le naturel des Cheveux.

Il demeure rue des Poulies, en entrant à gauche, par la rue Saint Honoré, la première a.lée.

LA sixième Livraison des Estampes pour les *Œuvres de Voltaire in-8°.*, par M. Moreau le jeune, Dessinateur & Graveur du Roi & de son Cabinet; vient de paroître.

On y trouve par-tout cette variété de composition, cette exacte fidélité au costume & cette grâce qui caractérisent les productions de cet Artiste. On peut dire aussi que les Graveurs qui ont exécuté ses dessins, MM. Lemire, Longueil, Trière, Halbou, Simonet, Dembrun, Romanet & Delignou, ont mis un accord dans leurs Estampes, au point qu'elles paroissent sorties du même burin; & cette harmonie si précieuse dans une collection aussi intéressante que celle-là, donne lieu d'espérer que le même soin continuera jusqu'à la fin de l'ouvrage, ce qui n'arrive pas toujours dans une entreprise aussi considérable.

Cette Livraison est comme les précédentes, composée de dix Estampes représentant les scènes des *Guebres*, du *Duc de Foix*, des *Scythes*, de *Tanis & Zélide*, du *Dépositaire*, de la *Prude*; de l'*Opéra de Saxon*, des *deux Tonneaux*, de la *Princesse de Navarre*, & du *Baron d'Otrante*.

Le prix de cette Livraison est de 6 liv. On a imprimé quelques exemplaires sur du papier vélin: le prix de ces Livraisons est de 15 liv. On souf-

crit à Paris, pour cette suite, chez M. Moreau jeune, Dessinateur & Graveur du Roi, rue du Coq Saint Honoré, près le Louvre.

L'ENLÈVEMENT des Sabines, gravé dans la manière du Dessin, par Mme Lingée, pour la réception à l'Académie Royale de Peinture, Sculpture, &c.... de Marseille, d'après le Dessin original de M. Cochin, Chevalier de l'Ordre du Roi. Prix, 12 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint Thomas, Porte Saint Jacques, n°. 22.

Ce morceau, de même grandeur que celui du Lycurgue, d'après le même Maître, est destiné à lui servir de pendant. La composition en est belle, riche, digne de son Auteur; & la Gravure, qui en rend tout l'effet pittoresque, doit faire honneur au burin de Mme Lingée.

Les Délices d'Euterpe, quatrième suite d'Airs tirés des Opéras de MM. Gluck, Piccini, Sacchini, Paisiello, &c. Accompagnement de Clavecin ou de Harpe, Violon ad libitum, par MM. Edelmann & Adam. Prix, 6 liv. A Paris, chez M. Bailieux, Marchand de Musique de la Famille Royale, au Bureau du Journal d'Ariettes Italiennes, rue S. Honoré, près celle de la Lingerie.

NUMÉROS 51 & 52 des Feuilles de Terpsichore pour la Harpe & pour le Clavecin. Le Numéro 52 qui termine l'année contient une Table de tous les Airs qui y ont été employés.

Le succès de cet Ouvrage périodique ayant engagé l'Editeur à le continuer, il paroît maintenant de la seconde année les Numéros 1 à 6 pour chacun de ces Instrumens. Chaque Numéro, qui paroît le Lundi, coûte pour chaque Instrument 1 livre 4 sols. On s'abonne pour l'année chez

Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue de Poulies.

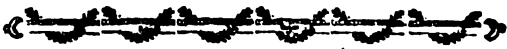
Trois Sonates pour le Clavecin, par Giuseppe Hayden, Œuvres XLI & V pour le Clavecin. Prix, 6 liv. franc de port par la poste. — *Numéros 43 à 49 du Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres, cinquième année; chaque Numéro séparé 12 sols; il en paroît un tous les Dimanches. Prix de l'abonnement, 15 liv. port franc. — *Numéro 11 du Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres, quatrième année; chaque Numéro 3 liv. Abonnement pour douze Numéros, 15 liv. port franc. — *Numéro 5 du Journal Hebdomadaire*, vingt-unième année, contenant des Airs de chant avec accompagnement de Clavecin, par les meilleurs Auteurs; chaque Numéro 12 liv. Abonnement de cinquante-deux Livraisons, 15 liv. port franc. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n°. 6.

T A B L E.

<i>IMPROMPTU,</i>	49	<i>phe,</i>	57
<i>Eptre à Mlle Aurore,</i>	50	<i>Morceaux choisis du Rambler</i>	
<i>Couplets chantés à M. le Mar</i>		<i>ou du Rodeur,</i>	59
<i>quis de la Loyette,</i>	52	<i>Variétés,</i>	70
<i>Réponse à la Question,</i>	54	<i>Comédie Française,</i>	85
<i>Charade, Enigme & Logogy</i>		<i>Annonces & Notices,</i>	88

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 10 Décem. 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 9 Décembre 1785. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 26 Novembre.

ON écrit de Polocz, que les ex-Jésuites de la Russie blanche ont tenu, avec la permission de l'Impératrice, une Congrégation générale, dans laquelle le Pere Gabriel Deukiewicz a été élu Vicaire Général.

L'importation du seigle étranger en Danemarck sur des bâtimens Danois quelconques, sera permise jusqu'à la fin du mois de Juillet prochain, en payant pour la tonne un droit de 24 schellings, argent de Danemarck; & cette même importation sur des vaisseaux étrangers aura lieu concurremment avec les Nationaux, jusqu'à la clôture de la navigation actuelle.

Plusieurs Feuilles publiques Allemandes rapportent l'anecdote suivante, sur laquelle il est permis d'avoir des doutes.

La famille polonoise des Princes de Woroniezky
N°. 50, 10 Décembre 1785. c

avoit essuyé tant de revers , qu'au commencement
 de ce siècle elle étoit absolument tombée dans
 l'indigence. Un des rejettons de cette famille se
 vit même dans la nécessité de cacher son origine
 & d'entrer au service d'un noble Polonois. Ce
 jeune homme s'arrêta un jour dans le cabaret
 d'un Juif : le maître de la maison , après l'avoir
 regardé attentivement , le reconnut & le tira à
 part. » Votre grand'pere & votre pere , lui dit-il ,
 » m'ont comblé de bienfaits , & il est juste que je
 » témoigne ma reconnoissance à leur fils. La
 » providence a béni mes entreprises ; j'ai de la
 » fortune , & je me réjouis de la partager avec
 » mes semblables. Je ne pourrai mourir tran-
 » quillement qu'avec la conscience d'avoir con-
 » tribué en quelque chose au rétablissement du
 » lustre de votre famille. Promettez-moi de quit-
 » ter votre service & de reprendre votre nom.
 Le jeune homme ayant donné sa parole , le géné-
 reux Israélite le fit habiller convenablement , mit
 à son service quatre laquais , & lui fit présent
 d'un carosse & de plusieurs chevaux. Quelques
 jours après il lui conseilla de demander en ma-
 riage la fille d'un riche particulier Allemand du
 voisinage , & de se rendre auparavant à Warsovie ,
 dans le dessein d'y solliciter du Roi une décora-
 tion. Le Juif lui remit mille ducats pour le voya-
 ge. Le jeune Woroniezky suivit le conseil de son
 bienfaiteur qui , pendant son absence , négocia
 le mariage projeté : le Prince revint bientôt dé-
 coré d'un Ordre ; quelques semaines après son
 retour , il épousa l'Allemande avec une dot de
 100,000 florins , & la promesse d'une pareille
 somme à la naissance du premier fils. Ce même
 Woroniezky eut deux fils de son mariage , l'un
 mourut jeune , mais l'autre laissa une postérité
 nombreuse qui n'a jamais cessé de protéger & de

combler de bienfaits les descendans du bienfaiteur de leur ayeul.

N. B. Nous ne connoissons ni en Pologne, ni en Lithuanie aucune famille de Princes Woroniezky. Probablement on veut parler des Princes *Wiesnowiecki*, descendans du Roi *Michet*, & dont la famille est, à ce que nous croyons, éteinte maintenant.

DE VIENNE, le 25 Novembre.

Différentes lettres de Presbourg ont annoncé & confirmé la mort du Prince de Mecklenbourg-Strelitz, Général-Major au service Impérial, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, décédé à Tyrnau, à l'âge de 37 ans. Ce Prince étoit frere cadet du Duc regnant de Mecklenbourg-Strelitz & de la Reine d'Angleterre. La place de Chancelier de Hongrie, vacante par la mort du Comte Esterhazy, n'est point encore donnée, excepté par le Public qui l'adjudge au Comte Charles Palfy, ou au Comte de Nostitz.

Demierement, l'Empereur étant monté sur l'échafaud d'une maison nouvellement construite, cette charpente se brisa; & S. M. dit-on, ne dut la vie qu'au secours d'un ouvrier auquel on a donné 24 ducats de récompense & une pension de 300 florins.

Un courrier extraordinaire de Milan nous a apporté la nouvelle de l'heureux accouchement de S. A. R. l'Archiduchesse Béatrix, qui a mis un fils au monde le 2 de ce mois.

M. Jean-Rochus Dorfleith, associé avec une Compagnie particulière, a présenté au Gouvernement un plan pour rendre navigable la rivière de March dans la Moravie, & s'est en même temps offert de mettre ce même plan à exécution, sous condition que sa Compagnie auroit le privilège exclusif, pendant l'espace de 20 ans, de pouvoir naviguer seule sur ce fleuve. Le Gouvernement ayant fait examiner le susdit plan & l'ayant trouvé avantageux & utile, a accepté les offres de l'Entrepreneur, sous la condition que, pendant les 20 ans de privilège exclusif accordés à lui & à sa Compagnie, pour la navigation du dit fleuve, il le rendra tellement navigable qu'il soit, toujours après, propre à la navigation. Les tentatives répétées qu'on a faites pour rendre cette rivière navigable garantissent assez les avantages qu'on doit se promettre de cette entreprise, qu'on a véritablement déjà commencé.

L'Empereur s'étant fait rendre compte du service des Officiers attachés à la Cour, & de tous les Employés aux différens bureaux & départemens du Ministère, & ayant reconnu qu'un très-grand nombre des uns & des autres ne remplissoient que fort imparfaitement les devoirs respectifs de leurs emplois, a ordonné, qu'il seroit formé des listes dans tous les Bureaux de Chancellerie & autres, sur lesquelles les Employés subalternes seront tenus d'écrire leurs noms & l'heure à laquelle ils entrent dans le Bureau, de même que celle à laquelle ils en sortent.

On assure positivement que les Princes de Moldavie & de Valachie ont reçu de Constantinople l'ordre de faire construire

& d'équiper à leurs dépens un vaisseau de guerre. On recrute aussi dans ces provinces pour le service de la Porte.

*Suite de l'Examen de l'Exposé des motifs
publiés par S. M. P.*

Le Roi ne pouvant donc que se persuader, par tout ce qu'on vient d'exposer, que la cour de Vienne ne renoncera pas sitôt, & peut-être jamais, au projet d'acquérir la Bavière tôt ou tard, d'une manière ou d'autre, & que selon les principes, qu'elle continue d'annoncer dans ses dernières déclarations circulaires, elle s'en réserve toujours la possibilité & la faculté, Sa Majesté a cru ne pouvoir pas moins faire pour sa propre sûreté, & pour celle de tout l'empire d'Allemagne, que de proposer à ses co-Etats de faire une association, conforme à toutes les constitutions fondamentales de l'Empire, nommément à la paix de Westphalie & aux capitulations des Empereurs, & fondée sur l'exemple de tous les siècles, tendante uniquement à conserver la constitution présente & légale de tout l'Empire, & chacun de ses membres dans la jouissance libre & tranquille de ses droits, états & possessions, & à opposer à toute entreprise arbitraire, illégale & contraire au système de l'Empire.

Tous les arguments, qu'on a apportés jusqu'ici contre la légitimité d'un échange du duché de Bavière, sont si mal-fondés & si contraires aux principes mêmes de la cour de Berlin, que certainement il n'est pas étonnant, qu'elle n'ait pu par-là se persuader, que celle de Vienne ne renoncera pas sitôt & peut-être jamais au projet d'acquérir la Bavière tôt ou tard, d'une manière ou d'autre, & que selon les principes qu'elle a posés dans ses dernières déclarations circulaires,

elle s'en réserve toujours la possibilité & la faculté.

Sa Majesté ayant rencontré les mêmes sentimens auprès des sérénissimes Electeurs de Saxe & de Brunswick-Lunebourg, Elle vient de conclure & de signer avec eux un traité d'Union, qui n'est offensif contre personne, qui ne déroge en aucune manière à la dignité, aux droits, & aux prérogatives de S. M. l'Empereur des Romains, qui n'a absolument pour but que le maintien du système constitutionnel de l'Empire & des objets, qu'on vient d'énoncer, & qui ne peut par conséquent ni inquiéter ni offenser la cour de Vienne, si elle a les mêmes vues & intentions pour la conservation dudit système, comme on a lieu de s'y attendre, & comme on s'y attend aussi de la grandeur d'ame & de la loyauté du chef de l'Empire.

Le but du traité d'Union, (ainsi qu'on le nomme) lequel a été conclu & signé, doit tendre à opposer à toute entreprise arbitraire, illégale, & contraire au système de l'Empire. Le susdit but doit de plus tendre à maintenir chacun des membres de l'Empire dans la jouissance libre & tranquille de ses droits, états & possessions. Or il a été prouvé également de la manière la plus évidente, que d'après tous les droits; d'après les termes mêmes de l'article XVIII de la paix de Baden, confirmée par l'Empereur & par tout l'Empire, d'après les principes mêmes que la cour de Berlin a reconnus & posés publiquement, la maison Palatine de Bavière a la faculté incontestable d'échanger ses Etats, en tel temps & de telle façon, qu'elle le juge à propos; que le même droit appartient aussi incontestablement à la maison d'Autriche, comme à tous les autres états de l'Empire; & que néanmoins l'association dont il s'agit, tend à ôter ce droit

aux deux maisons , tandis qu'on assure qu'elle n'a d'autre vue que de *maintenir chacun des membres de l'Empire dans la jouissance libre & tranquille de ses armoies.*

Comment peut-on soutenir , » que cette association ne déroge en aucune manière à la » dignité , aux droits , & aux prérogatives de » S. M. l'Empereur , « tandis que par ce moyen même l'on veut ôter au Chef de l'Empire un droit , qui appartient à chaque membre individuel du corps Germanique depuis le premier jusqu'au dernier ? Comment peut-on soutenir , que le Traité d'union n'est offensif contre personne , tandis que tout le contenu de la déclaration de S. M. Prussienne montre publiquement que ce Traité est dirigé directement contre S. M. Impériale ? Comment peut-on soutenir que cette association ne peut offenser la cour de Vienne , tandis qu'on suppose à cette Cour des entreprises arbitraires , illégales , & contraires au système de l'Empire , & que sur cette supposition l'on fonde absolument les motifs du soi-disant Traité d'union ? Il est vrai , qu'immédiatement après ces suppositions l'on ajoute l'assurance , qu'on doit attendre de la grandeur d'ame & de la loyauté du Chef de l'Empire les mêmes vues & les mêmes intentions pour la conservation du système de l'Empire , & qu'on les en attend effectivement. — Mais , ou l'on a réellement & en vérité cette opinion de S. M. l'Empereur , ou on ne l'a point. Si on l'a , tout le Traité d'union est sans motif , sans sujet , sans but. Si on ne l'a point , qu'on ne se borne point à de simples accusations vagues d'entreprises arbitraires , illégales , & contraires au système de l'Empire. Qu'on cite ces entreprises , qu'on les nomme .

Le Roi n'a donc pu apprendre qu'avec quelque sensibilité & surprise, que la cour de Vienne se recrie contre cette union dans ses déclarations, publiquement adressées à toutes les cours de l'Europe & de l'Empire, & qu'elle tâche même d'y donner des couleurs odieuses. Sa Majesté croit n'avoir donné aucun lieu à un procédé pareil, & avoir plutôt mérité, qu'on rende plus de justice à la conduite ouverte, patriotique, & désintéressée, qu'elle a tenue avant & après la paix de Teschen, à l'égard de tout ce qui regarde la Bavière & la Maison Palatine. Elle n'imitera pas le ton adopté dans les déclarations susdites : elle se gardera bien de récriminer : elle se contente de provoquer au témoignage des Electeurs & des Princes de l'Empire, qui attesteront, que, sans aucune suggestion ni accusation, on s'est borné à leur retracer l'inadmissibilité & le danger de tout échange de la Bavière, & à leur proposer la conclusion d'un Traité constitutionnel, tel qu'on peut le montrer à tout le monde.

Les bruits répandus au sujet des vues contraires à la constitution de l'Empire, qu'on attribue à S. M. l'Empereur, sont des faits notoires : & toute la présente déclaration prouve, avec combien de fondement & de droit l'on a représenté l'échange de la Bavière comme illicite & dangereux. Si donc la cour Impériale & Royale refuse les fortes accusations, avancées à sa charge, & montre combien peu elles sont fondées, tout le monde impartial peut aussi peu le désapprouver, qu'il doit l'approuver au contraire, tandis que la cour de Berlin attribue à S. M. l'Empereur, non-seulement au moyen de bruits répandus de bouche par toute l'Allemagne & à toutes les autres cours de l'Europe, mais même par des déclarations, qui y ont été for-

nellement remises , des entreprises tendantes à son propre avantage , contraires aux loix & à la constitution de l'Empire. Il apert au reste de soi-même , par ce que nous venons de dire , qu'un Traité d'union , dont le motif , le principe , & les vues sont tels qu'on l'a montré jusqu'ici , ne sauroit être ni un Traité conforme à la constitution de l'Empire , ni qu'on ne sauroit le montrer avec tous ses articles secrets.

Pour ne laisser aucun doute sur la pureté de ses intentions & sur la justice de ses démarches , qu'on fait avoir été représentées par-tout dans un jour défavorable , le Roi s'empresse de faire part de la conclusion de ce Traité d'association , & des motifs pressans qui y ont déterminé les parties contractantes , comme à une Puissance , qui a toujours pris un intérêt vif & particulier au bien-être & à la conservation de l'Empire Germanique.

Qu'on considère avec une équité impartiale tout ce qui a été démontré jusqu'ici , & qu'on juge alors de la pureté si vantée des intentions , de la justice , des démarches , & de motifs pressans de la cour de Berlin.

Le Roi espère , que reconnoitra elle-même l'innocence & la légalité de cette union , qu'elle ne lui refusera pas son suffrage , qu'elle en écartera toute interprétation sinistre , & qu'elle voudra plutôt contribuer elle-même , par la sagesse de ses conseils & de ses mesures , pour qu'il ne soit plus jamais question d'un échange quelconque de la Bavière , attendu que cet échange est trop contraire aux Traités & au véritable avantage de la Maison Palatine , ainsi que trop dangereux pour la sûreté de l'Empire , pour que les Puissances puissent jamais y consentir , qui ont à cœur le maintien de l'équilibre & du système de l'Empire Germanique , qui influe si

essentiellement sur le bonheur & la tranquillité du reste de l'Europe.

La conclusion de cette déclaration, adressée aux membres respectifs du Corps Germanique & aux autres cours de l'Europe, est principalement destinée pour les deux Alliés de S. M. l'Empereur, comme étant en même-tems garans de la paix de Teschen. Pour ce qui regarde S. M. Très-Chrétienne, la cour Impériale & Royale ne doute nullement, qu'elle ne trouve très-édifiante la requisiion qui lui est faite ici, pour autant qu'elle est diamétralement contraire aux engagements, qui la tiennent en vertu des Traités de paix les plus solennels, en consultant à cet égard son amour pour la justice universellement reconnu & son desir d'observer fidèlement les Traités. Comment cette même requisiion a été prise & jugée par S. M. l'Impératrice de Russie, c'est ce que font voir d'avance les instructions circulaires, adressées à tous les Ministres de la cour de Pétersbourg, ainsi que la réponse, que cette Cour a déjà donnée à celle de Berlin au mois de Février dernier.

La fin à l'ordinaire prochain.

DE FRANCFORT, le 29 Novembre.

La Diète de Ratisbonne a rouvert ses séances le 7, & l'on s'attend à d'importantes délibérations. On y agitera, dit-on, l'élection d'un Roi des Romains, peut être la création d'un nouvel Electorat, ce qui néanmoins n'est pas très-probable. L'on a distribué à Ratisbonne un Imprimé justificatif des prétentions de la Maison d'Autriche à un

échange de la Baviere , sous le titre suivant ;
*De l'Equilibre de l'Europe & de l'Allemagne ,
 relativement à l'échange de la Baviere.* Cette
 brochure est attribuée au Baron de Gemin-
 gen , déjà connu par des ouvrages dramati-
 ques.

Il n'est point certain , malgré les asser-
 tions contraires , que l'Electeur de Mayence
 ait formellement accédé à la Ligue Germa-
 nique formée à Berlin ; cinq Ministres étran-
 gers se trouvent maintenant à la Cour de ce
 Prince , savoir ; le Comte de Trautmanf-
 dorff de la part de l'Empereur , le Comte
 de Romanzow de la part de la Russie ; le
 Comte d'Okelly , Ministre de France , le
 Baron de Stein , Ministre de Prusse , & le
 Baron de Steinberg , Ministre de l'Electeur
 d'Hanovre. Le nouveau Landgrave de
 Hesse-Cassel est encore , plus que son pere ,
 dans des dispositions favorables à cette li-
 gue , à laquelle on continue d'affirmer qu'il
 est déjà réuni. L'Evêque de Wurtzbourg a
 embrassé , dit-on , le même parti.

Le 2 Novembre , le Ministre d'Espagne à
 la Cour de Berlin eut la premiere audience
 de S. M. P. , à laquelle il présenta ses Let-
 tres de créance , & dont il fut reçu avec la
 plus grande distinction.

Le Roi de Prusse a remplacé le Baron de
 Riedesel , son ancien Ministre à Vienne , par
 le Comte de Podewills , & non par M. de
 Chambrier , comme on l'avoit rapporté. Ce

même Monarque a envoyé au Landgrave regnant de Hesse Cassel le Collier de l'Ordre de l'Aigle Noir que portoit le feu Landgrave.

On a mis en vente les magasins de provisions de bouche, de fourrages & de bois qu'on avoit établis à Cologne & à Liege pour les troupes de l'Empereur dans les Pays-Bas.

Le 11, a été porté à la Dictature de la Diète un Decret de l'Empereur, par lequel S. M. I., en sa qualité de Chef de l'Empire, ratifie le *Placitum* des Etats, du 8 Juillet dernier, concernant la nomination aux diverses places vacantes de Généraux de l'Empire, dont on a publié la liste il y a quelque temps.

Par une Ordonnance du 18 Octobre, le Landgrave de Hesse-Darmstadt a enjoint aux Juifs de ses Etats de se servir, sous peine de nullité, de la Langue Allemande dans leurs titres de commerce & autres actes civils quelconques.

La dernière Foire de Leipzick a fourni moins de livres que les précédentes. Le total des livres nouveaux n'a monté cette fois qu'au nombre de 897, dont 146 traitent des matieres religieuses, 75 de l'histoire, & 55 de la Géographie. Les romans étoient au nombre de 47.

Le 16 de ce mois, le Prince Abbé de Kempten, de la Maison des Barons de Roth de Schroeckenstein, est mort à Kempten, dans la 60e. année de son âge.

I T A L I E.

DE VENISE, le 13 Novembre.

Le Sénat reçut le 8 des dépêches importantes de Constantinople. Le Baile mande que la Porte a nommé trois Commissaires, chargés de faire en Albanie des recherches au sujet de l'incursion du Pacha de Scutari sur les frontières de la Dalmatie Vénitienne, & de déterminer les dédommagemens dus à la République. On ne pense point que notre Gouvernement entame de négociations publiques avec la Régence de Tunis, avant d'en avoir obtenu une satisfaction préalable.

DE ROME, le 9 Novembre.

Quelques légères secousses de tremblement de terre s'étant faites sentir dans la Marche d'Ancone, & même en cette Capitale, Sa Sainteté, pour prévenir efficacement le retour de ce fleau, a ordonné de réciter dans toutes les Messes la Collecte *tempore terræ motus*, de recourir à l'intercession de la Sainte-Vierge & des Apôtres S. Pierre & S. Paul, & de sonner la plus grosse cloche de chaque Eglise, à une heure de la nuit; accordant de plus sept années d'indulgence à ceux qui, durant ce temps, réciteront le *Salve Regina*, trois *Pater*, trois *Ave* & le

Gloria en l'honneur des deux SS. Apôtres.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 28 Novembre.

Le Vice-Amiral Campbell, revenu dernièrement de Terre-Neuve sur le *Salisbury*, mouillé à Portsmouth, a obtenu de l'Amirauté la permission de quitter son vaisseau, & est arrivé le 18 en cette Capitale.

Suivant une lettre de Kingston, du 14 Septembre, le Capitaine Corran venant d'Afrique, étoit arrivé dans ce port de la Jamaïque, après une relâche à la Dominique, d'où il avoit appareillé le 30 Août. Pendant son séjour en cette isle, on y reçut avis de la Martinique, que toutes les maisons des rues basses de la ville de S. Pierre avoient été détruites de fond en comble par une inondation survenue le 25 Août, & que les bâtimens mouillés dans le port, avoient tous ou péri, ou été jetés à la côte, ou démâtés par l'ouragan. Des lettres de S. Christophe & de la Barbade font la peinture la plus triste des dégâts occasionnés dans ces deux isles par le même ouragan.

On parle de dépêches, adressées par la voie de terre à la Compagnie des Indes, qui lui apprennent la nouvelle d'une bataille dans le Mysour, entre Tippoo-Saïb & les Marattes. Ces derniers, s'il faut en croire le bruit du moment, ont été pleinement victorieux, & ils ont réduit Tippoo à prendre la fuite, après avoir perdu beaucoup de

monde, son artillerie & ses équipages de campagne. Selon les mêmes lettres, le paquebot de la Compagnie, parti en Décembre dernier, a été pillé près de Bassora.

Le Tribunal du Banc du Roi avoit condamné, le 27 Novembre 1784, l'opulent Munitionnaire Arkinson, ci-devant Membre du Parlement pour le bourg d'Heyden dans le Yorckshire, à un an de prison, à être mis une heure entiere au pilori, durant l'époque de sa détention, & à payer au Roi une amende de deux mille liv. st. Malgré tous les efforts de ce millionnaire coupable de péculat & de parjure, Londres entier l'a vu au pilori le 25, de midi à une heure; il s'étoit fait une infinité de gageures pour & contre l'exécution de cette clause infamante de la Sentence; les uns avoient parié 50 contre un, que M. Arkinson ne seroit point *pilorié*, ou qu'il le seroit à huis clos; les autres, 10 contre un, qu'avant un an, on en feroit un Pair d'Irlande, &c. &c.

Le Prince Royal, Ernest-Auguste, âgé de 15 ans, suivra les traces de son frere aîné, le Prince Guillaume Henri, & doit s'embarquer à bord d'un vaisseau au printemps prochain. Le Prince Adolphe Frédéric embrassera la même carrière; il est dans sa 12^e. année, & continuera ses études jusqu'à 14 ans & demi. Pour donner à ces jeunes Princes une idée juste de la théorie des constructions navales, on a mis sous leurs yeux deux modèles, supérieurement exécutés, d'un

vaisseau de guerre du premier rang & d'une frégate ; l'un & l'autre complètement équipés. Le premier de ces modèles est imaginé, de manière à s'ouvrir d'un côté, & à laisser voir toute la distribution intérieure du tillac à fond de cale.

On exerce les soldats dans les casernes de Chatham à un nouveau maniement des armes très-extraordinaire. C'est, dit on, une espèce d'escrime avec le fusil & la bayonnette. Depuis quelques mois, on l'a introduit dans divers Corps de l'établissement d'Irlande, & il a été très-applaudi des Généraux Burgoyne, Pitt, & autres Officiers de distinction. On doit l'idée de cette manœuvre au Lieutenant Gordon, du 67^{me} Régiment. Chaque jour, il exerce à Chatham un certain nombre de soldats, en présence des personnes les plus versées dans l'art militaire : jusqu'à ce jour, cette méthode est un secret ; son Auteur, actif & intelligent, passe pour la meilleure épée de l'Angleterre.

On estime que la vente des terres de la Couronne pourra produire un & demi million sterl. Si l'on avoit suivi l'ancien plan de les affermer, la rente qu'on en eût tirée se seroit montée environ à 140,000 liv. sterl. Il est facile de reconnoître lequel de ces deux plans eût été le plus avantageux à l'Etat. Le produit de la vente des terres ne peut acquitter qu'une très-petite partie de la dette publique, au lieu que par le premier plan, & la génération actuelle & les générations futures eussent été assurées de jouir à perpétuité de la vente annuelle de ces terres. (Il est superflu de dire que cette réflexion appartient aux Adver-

saïres de M. Pitt , qui peut-être n'a pas même de projet arrêté à ce sujet.)

Les mousselines de la Manufacture de Glasgow ont été portées à un tel point de perfection , qu'elles égalent presque en beauté celles de l'Inde. On espere qu'avant peu d'années cette Manufacture sera en état de fournir cet article à tout le royaume. On a construit dernièrement diverses machines propres à cette fabrique , & dont le plan avoit été donné par le sieur Arkwright , inventeur des fameuses machines à filer le coton : elles ont réussi au-delà des espérances.

Une lettre de *Terre-Neuve* en date du 20 Octobre , apportée par le *Salisbury* , parle ainsi de l'état de cette Isle. » Tout annonce que nous » aurons un hiver très-dur ; mais graces à Dieu » cette perspective ne nous allarme point , vu » que nous avons en abondance des provisions de » toute espèce , exportées de l'Angleterre & de » l'Irlande pendant le cours de l'été , & dont le » débit a été très-avantageux. Les habitans des » Isles St. Pierre & Miquelon ont obtenu de » leurs Gouverneurs la permission d'acheter ici » les articles qui leur manquoient , & nous leur » avons donné à cet égard toutes les facilités qu'ils » pouvoient desirer. Il ne s'est élevé cette année » aucun différend au sujet des limites de la pêche. » La nôtre a été une des plus heureuses dont on » se souvienn. On a vu à la fois jusqu'à 220 » bâtimens anglois sur le banc de *Terre-Neuve* , » & le poisson qui y abondoit s'est trouvé de la » meilleure espèce. La nouvelle méthode adoptée » l'année dernière pour apprêter & saler le pois-

son a parfaitement réussi. Environ 40 de nos bâtimens ont fait deux voyages dans la Méditerranée. ».

M. Jean *Howard*, ce généreux citoyen, qui a dépensé plus de 20,000 liv. sterl. en recherches sur l'état des prisons de toute l'Europe, & sur les moyens d'améliorer celles de la Grande-Bretagne, s'est embarqué pour la Méditerranée, dont il va visiter les Lazarets ; on espere qu'il publiera le résultat de ses observations, comme il l'a fait à l'égard des prisons.

Suivant des lettres du Canada, cette Colonie reçoit un grand nombre d'Emigrans des Etats-Unis. Les nouvelles taxes imposées sur les Américains, & dont ils étoient affranchis avant la révolution, entretient parmi eux le mécontentement. Si cet esprit d'émigration continue à se manifester, il donnera plus de consistance aux Colonies qui nous restent dans l'Amérique Septentrionale.

Un Bâtiment venant de Baltimore est arrivé à Halifax avec un nombre de familles qui ont quitté le Maryland.

Un plaissant, ennuyé des Commentaires & des brochures puériles publiées sur la vie du Docteur Johnson, a adressé les questions suivantes aux faiseurs d'*Ana*.

Ne vous souvient-il point, leur dit-il, si cet immortel Ecrivain mouchoit la chandelle avec ses doigts & des paroles qui lui échappoient à cette occasion ?

Lorsqu'il attisoit le feu, se servoit-il d'abord de la pêle, ou bien des pincettes, & ne s'est-il jamais plaint du charbon d'Ecosse ? (Le Docteur

Johnson ne pensoit pas favorablement des Ecoſſois qu'il a fort mal traités dans ſon voyage aux Hébrides. Le charbon d'Ecoſſe eſt le plus eſtimé & celui qu'on brûle dans les appartemens.)

Ses boucles de ſoulier étoient-elles rondes, ovales ou quarrées, de métal, d'argent ou d'acier ?

Quand il prenoit médecine, n'a-t-on pas remarqué quelque particularité notable dans cette opération ?

Exprimoit-il ſon approbation au ſpectacle en frappant avec ſa canne ? Cette recherche eſt très-importante, parce qu'on pourroit ſubſtituer le nom d'*applaudiffement Johnsonien* à celui de notre ancien *Trunk-Maker*.

Son livre de prières étoit-il un *in-8^o*, ou un *in-12*, & a-t-on quelque preuve qu'il ait moralité ſur les ſauciſſes de porc ?

A-t-il jamais donné ſon opinion ſur les ballons, & ſur la qualité digestive du lapin de France ? &c. &c.

Il s'eſt paſſé, il y a quelques jours, une ſcene comique aux Affiſes de Middleſex. Une jeune & jolie ſervante s'étoit pourvue d'un *Warrant* (décret, ordre d'arrêter) contre un jeune homme qu'elle accuſoit d'un attentat ſur ſon honneur. A l'examen, pardevant la Barre du Tribunal, elle ſoutint que l'accuſé l'avoit attaquée à pluſieurs reprises, même juſqu'à l'étrangler. Le Magiſtrat l'ayant requiſe de détailler plus particulièrement cette violence, elle répondit que le drôle lui avoit pris pluſieurs baiſers avec beaucoup d'emportement ; & que, ſi elle n'eût pris la fuite, elle étoit menacée des plus ſérieuſes

conséquences. Le Magistrat lui observa que ce cas-là sortant de la règle commune, il lui conseilloit un accommodement, dont elle ne voulut point. Alors le Juge prononça que, suivant la loi Mosaique, la chose volée devoit être restituée : » On » vous a pris des baisers, rendez les; & rendez les au décuple, si vous n'êtes pas satisfaites d'une restitution égale. » Toute l'Audience éclata de rire; & John & Betty se retirèrent pour accomplir la lettre de la Sentence.

Le *Lady's Magazine* raconte en ces termes l'histoire d'une singulière gageure, tirée du Journal d'un voyageur; c'est ce voyageur qui parle :

La veille de mon départ de***, me promenant le soir dans la cour de l'auberge, je vis entrer un homme conduisant un cheval par la bride. Il s'adressa au garçon d'écurie, & lui recommanda de prendre soin de la monture. Celui-ci lui dit : « Monsieur, chez une autre auberge, s'il vous plaît, celle-ci est remplie de voyageurs; l'écurie est pleine & nous n'avons point de lit vacant. » — *C'est juste, mon ami*, lui répondit cet homme, *demain matin je ne t'oublierai point* — « Mais, Monsieur, je ne parle point de cela; je dis que nous ne pouvons loger ni vous, ni votre cheval. » — *Cela suffit, te dis-je, tu me parais être un bon garçon, & tu peux compter sur ma parole.* — « Je pense que cet homme est fou, me dit le garçon, en le voyant s'acheminer vers la cuisine; que veux-t-il que je fasse de son cheval ? » — *Non*, lui répondis-je, *il n'est point fou, mais plu-*

est sotird. Enfermè son cheval ; parce que s'il s'en alloit , tu en serois responsable.

Je suivis cet étranger dans la cuisine , où l'hôtesse lui répéta qu'il n'y avoit point de logement vacant. A cela il répondit , qu'il lui étoit infiniment obligé , mais qu'il la prioit de ne point faire tant de façons avec lui , parce qu'il étoit si sourd qu'il ne pouvoit pas même entendre le bruit d'un canon. Aussi-tôt il prit une chaise & s'approcha du feu. L'hôtesse embarrassée , demanda à son mari ce qu'elle devoit faire , & après s'être consultés , ils décidèrent de le laisser passer la nuit sur sa chaise. Je rejoignis mes amis pour leur raconter la singulière aventure dont je venois d'être témoin ; ils en rirent de bon cœur ainsi que moi , mais je ne présageois point alors combien ce personnage alloit m'être incommode. Le souper étant servi , voilà notre homme qui entre à la suite du garçon , qui prend une chaise & se met à table à côté de la porte. Nous lui observâmes que nous ne voulions point admettre d'étrangers parmi nous , & qu'il seroit infiniment mieux à la table d'hôte. Nous articulâmes cette déclaration le plus distinctement que nous pûmes , mais il eut l'air de penser que nous lui offrions le haut bout de la table , & que nous le pressions de l'accepter. Il s'en défendit , assurant qu'il se trouvoit très-bien , & qu'il ne se déplaceroit pas. Voyant que nous ne pouvions nous faire entendre , nous le laissâmes , & il fit honneur à notre souper. Lorsqu'on apporta la carte , il jeta deux schellings sur la table ; mais comme son écôt montoit beaucoup plus haut , nous fîmes de nouveaux efforts pour lui faire comprendre qu'il ne donnoit point assez ; ce fut en vain , & il répondit qu'il ne souffriroit point que nous payassions pour lui , que quoiqu'il fût vêtu simplement , il ne man-

quoit pas d'argent; & pour nous le prouver, il nous montra plusieurs guinées. Quelques instans après, notre homme vit une servante qui portoit une bassinoire; il la suivit & nous laissa le champ libre pour rire à ses dépens. Cependant notre gaïeté ne dura pas long temps. La servante entra précipitamment dans l'appartement où nous étions, & me dit, que si je n'allois point défendre mon lit, le sourd s'en emparerait. Ceci me parut mériter attention, & j'engageai mes amis à me prêter main-forte. Nous courûmes à ma chambre; mais nous trouvâmes la porte fermée; que faire? Crier ne nous eût servi à rien; nous prîmes donc le parti d'enfoncer la porte: nous nous y préparions lorsque nous entendîmes parler notre homme: voici ce qu'il disoit.

« Que je suis malheureux ! Je suis si sourd que
 » des voleurs pourroient briser ma porte sans que
 » j'en fusse instruit par le moindre bruit. Quel
 » parti prendrai-je ? Il n'y en a qu'un, c'est de
 » ne point me coucher, de conserver de la lumière
 » & de brûler la cervelle au premier homme qui
 » osera entrer dans ma chambre. » Cet avis fit que
 nous nous retirâmes en silence, & je passai la nuit
 dans un fauteuil. Le lendemain, la première per-
 sonne que je vis, fut notre sourd; il m'adressa la
 parole & me dit : « Monsieur, j'ose espérer que
 » vous me pardonnerez d'avoir pris votre lit,
 » lorsque vous saurez mon histoire. J'ai parlé
 » avec un de mes amis auquel on avoit refusé un
 » logement dans cette auberge, que j'en trouve-
 » rois un. La gageure fut de trente guinées, &
 » vous avez vu quel moyen j'ai employé pour la
 » gagner. Mon intention est de vous dédomma-
 » ger de la mauvaise nuit que je vous ai fait pas-
 » ser, & de vous offrir, ainsi qu'à vos amis, un
 » bon déjeuner chez moi. » La plaisanterie me

parut fort bonne ; mais nos affaires ne nous permettant point d'accepter ses offres , je le remerciai : il nous quitta en renouvelant ses excuses. Il paya largement le garçon d'écurie , se mit en selle & partit au galop.

F R A N C E.

DE VERSAILLES , le 30 Novembre.

Le sieur d'Agay , à qui le Roi a accordé l'adjonction à l'Intendance d'Amiens , a eu l'honneur d'être présenté , le 20 de ce mois , par le sieur de Calonne , Ministre d'Etat , Contrôleur général des Finances , & de faire ses remerciemens à Sa Majesté.

Le Comte d'Angeville , qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi , a eu , le 14 de ce mois , celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse.

Le sieur de Bellecombe , Maréchal-de-camp , Grand Croix de l'Ordre de Saint-Louis , de retour de son gouvernement de Saint-Domingue , a eu l'honneur d'être présenté au Roi , le 20 , par le Maréchal de Castries , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département de la Marine. Il a eu également l'honneur d'être présenté , le 27 , à la Reine & à la Famille Royale.

Le Comte de la Luzerne , Lieutenant-général des Armées du Roi , que S. M. a ci-devant nommé au gouvernement de Saint Do-

mingue , a eu l'honneur de prendre congé du Roi le 26 , étant présenté par le Maréchal de Castries , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département de la Marine.

Le Roi a nommé Monseigneur le Duc d'Angoulême Colonel-propriétaire du Régiment d'Infanterie Savoie-Carignan , qui portera le nom d'*Angoulême*. Le Comte de Sérent , qui a été nommé Colonel en second de ce Régiment , a eu , le 28 , l'honneur d'être présenté , en cette qualité , à Sa Majesté.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé , le 27 , le contrat de mariage du Marquis de Piercour , Officier au Régiment des Carabiniers , avec Demoiselle de Rothe.

Le même jour , la Comtesse Demetrius-Comnène a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale , par la Comtesse de la Tour-d'Auvergne.

DE PARIS , le 3 Décembre.

Cinq Provinces riverainnes de la Loire , la Touraine , le Blaisois , l'Orléanois , le Saumurois & l'Anjou gémissaient depuis plus de soixante ans sous la dureté d'une loi fiscale , qui leur interdisait les débouchés de leurs vins : elles viennent d'être affranchies de ces entraves , par un Arrêt émané de la justice du Roi & de la sagesse du Ministère. Cet Arrêt du Conseil d'Etat du Roi , qui suspend l'exécution de ceux des 10 & 22 Mai 1722 , ainsi que de l'article V. de l'Ordonnance

nance de 1687, ordonne que l'affranchissement accordé par les Lettres Patentes du mois d'Avril 1717, & par l'art. IV. de la dite Ordonnance de 1687, aura lieu en faveur des Provinces de la Loire. L'Arrêt est du 11 Novembre dernier.

Un Ecclésiastique, nommé Etienne Brun, attaché au service des prisons du Châtelet, a, par son testament, légué une somme de 600 l. pour les besoins d'un prisonnier au Châtelet, de l'un ou de l'autre sexe, qui aura été, par Sentence, déchargé de l'accusation intentée contre lui; & il laisse aux Magistrats la liberté d'appliquer cette aumône à leur gré. Ce vertueux donateur avoit vu de très-près toute l'horreur du sort de tant de malheureux, victimes d'une accusation, & le plus souvent ruinés au sortir de leurs cachots.

Le *Journal Général de France* rapporte, sur un témoignage authentique, une clause singulière du testament olographe de M. Grosley, dont nous avons annoncé la mort le 18 du mois passé.

» Je lègue, dit le Testateur, une somme de
 » 600 liv. pour contribution de ma part au monu-
 » nument à ériger au célèbre Antoine Arnauld,
 » soit à Paris, soit à Bruxelles. L'étude suivie
 » que j'ai faite de ses écrits, m'a offert un hom-
 » me, au milieu d'une persécution continue,
 » supérieur aux deux grands mobiles des dé-
 » terminations humaines, la crainte & l'espé-
 » rance, un homme détaché, comme le plus par-
 » fait Anachorète, de toutes vues d'intérêt &
 » d'ambition, de bien-être & de sensualité, qui
 N°. 50, 10 Décembre 1785. d

» dans tous les temps , ont formé les recrues de
 » tous les partis. Ses écrits sont l'expression de
 » l'éloquence du cœur , qui n'appartient qu'aux
 » âmes fortes & libres. Il n'a pas joui de son
 » triomphe. *Clement XIV* lui en eût procuré les
 » honneurs , en faisant déposer sur son tombeau
 » les clefs du *gran-jesu* , comme celles du Châ-
 » teau-neuf de Randan furent déposées sur le
 » cercueil de du *Guesclin* ».

On nous mande de Cerisier un fait d'Histoire naturelle , dont on a vu fréquemment des exemples , & qui mérite d'être rapporté dans ses principales circonstances.

Le 3 Octobre dernier , il s'est ouvert dans la prairie , entre Vaudeurs & le hameau de Grange-seiche , un gouffre qui d'abord n'avoit qu'environ six pieds de diametre. On voyoit l'eau bouillonner à travers les terres qui venoient de s'écrouler ; quelques heures après , ce gouffre s'étendit jusqu'à quinze pieds de diametre. Dans la nuit suivante , les puits du hameau de Grange-seiche , à deux ou trois cens pas au-dessus , éprouverent une crue d'eau assez sensible ; dans quelques-uns , l'eau grossit de quinze pieds. Les puits de Vaudeurs , au-dessous de cet abyme d'environ 500 pas , ont éprouvé un effet contraire ; tous se sont troublés & ont beaucoup baissé ; quelques-uns même ont manqué d'eau. Les fontaines de Vareille , à cinq quarts de lieue au-dessous , toujours dans la même gorge , ont éprouvé le même effet ; & faute d'eau , le moulin de Vareille a cessé de tourner. Quelques jours après , les fontaines de Vareille ont recommencé à fournir de l'eau , mais en si petite quantité , que le moulin est encore hors de service. Les puits de Vaudeurs ont donné de l'eau , mais jusqu'à présent on

bien moindre quantité qu'auparavant. Quatre jours après, le gouffre avoit 24 pieds de diamètre & 20 pieds de profondeur, dont six remplis d'eau.

Il existe au-dessus de cet endroit, dans un village appelé Arces, au pied de la forêt d'Orthe, deux fontaines dont le ruisseau grossi dans son cours par quelques sources, couloit autrefois à Grange-seiche, Vaudeurs & Varelles, & en arrosoit les prés. Depuis très-long-temps, ce ruisseau se perd sous terre. Sans doute, ce ruisseau en excavant les terres, a produit une caverne assez considérable pour occasionner la chute de terrain dont je viens de parler. Les habitans de ces endroits souhaiteroient trouver un moyen de soutenir ce ruisseau & d'en diriger le cours par un autre endroit; mais il seroit à désirer que l'Etat vint à leur secours. Il est à craindre que quelques maisons qui se trouvent bâties sur la même ligne ne s'enfoncent quelque jour, & on appellera cela un tremblement de terre.

A Ceriziers ce 23 Novembre 1785.

Nous avons reçu diverses lettres fort étendues au sujet du canal du Rhône, exécutable ou non; leurs auteurs nous pardonneront de ne point entrer dans ces discussions étrangères à l'objet de ce Journal; mais nous ne pouvons nous refuser le plaisir de citer l'idée qu'a inspiré ce Canal à un Lecteur des Commentaires de César. Voici comment il s'exprime :

Mrs, je suis très-étonné que vous ayez paru douter de la possibilité de joindre le Lac de Neuchâtel, celui de Genève & le Rhône, par un canal de navigation; vous auriez été moins incrédule, si vous aviez lu les Commentaires de

Jules César de la traduction de M. de Wailly ; vous y auriez vu qu'anciennement , l'on a monté , avec la plus grande facilité , le Rhin sur le Jura , pour le faire couler en Franche-Comté , & de-là dans les Evêchés.

Je me fais un plaisir , de transcrire ici , pour votre instruction , ce morceau curieux , que vous n'avez pas l'avantage de connoître ; » A l'égard » du Rhin , il prend sa source chez les Grisons » qui habitent les Alpes ; & il coule long tems » avec rapidité au travers du pays de Vaud , » de la Suisse , de la Franche-Comté , du pays » Messin , de l'Alsace , & du territoire de » Trêves , &c. . . . » Un Professeur m'a assuré , que la traduction de M. de Wailly étoit très-exacte ; effectivement , j'ai trouvé dans un Dictionnaire Latin-François , que les *Nantuates* étoient les peuples de la Gaule Celtique , qui habitoient le pays de Vaud & le bas-Valais ; *Helvetii* les Suisses ; *Sequani* les Francs-Comtois ; *Médiomatici* les peuples de Mets , &c. . . . : ces deux mots , *citatus festus* , signifient aussi , coule avec rapidité ; d'après cela , il reste démontré que le Rhin couloit autrefois avec rapidité , *per fines nantualium & sequanorum* , au travers du pays de Vaud & de la Franche-Comté ; ce qui suppose nécessairement qu'on lui avoit pratiqué un canal par le Jura.

Nous n'avons pas l'avantage de connoître la traduction de M. de Wailly , ni le Dictionnaire consulté par notre savant Correspondant ; mais nous sommes convaincus qu'aucun Professeur ni aucuns Dictionnaires n'ont jamais pu faire couler le Rhin en Franche-Comté & dans le pays de Vaud. Notre autorité en cela est tout simplement celle de Jules-César lui-même , qui étoit un

Professeur de Géographie & de bon sens, autant que d'art militaire & d'éloquence.
 » Les Helvétiens , dit-il , seroient contenus par la nature même des lieux ; d'un côté par le Rhin qui sépare l'Helvétie de la Germanie ; de l'autre par le mont Jura très-élevé , entre les Séquanois & les Helvétiens ; enfin par le lac Léman & le Rhône ». Comme on voit , il n'est pas question d'un canal du Rhin sur le Jura ; canal qui eût traversé la Suisse entière , soixante lieues de montagnes non interrompues , & assez extraordinaire assurément , pour que l'Oppresseur de Rome en dît un mot. Les *Nantuates* ; dont il parle ailleurs , étoient les habitans du Rhintal & des environs du lac de Constance. L'Auteur de la Lettre les confond avec les *Antuates* , peuples du pays de Vaud , du Valais , du Buguey , &c. &c. Jules-César détermine très-clairement la position des uns & des autres ; & il ne faut pas croire , sur la foi d'un Dictionnaire , qu'on porte le Rhin au sommet du Jura , des Vosges , comme on élève un bras de la Seine sur la colline de Marly.

De Lille , le 22 Nov. ». La 16^e expérience de M. Blanchard a eu lieu le 19 , à Gand ; mais Mad. de l'Epinar , qui avoit déjà pris place dans la nacelle , & reçu de M. le Prince de Ligne & des autres personnes qui entouraient le Ballon , les complimens dus à son courage , s'est vue forcée d'en descendre : elle avoit les larmes aux yeux ; ce qui témoignoit assez son dépit , & le regret qu'elle

» éprouvoit d'être dans la dure nécessité d'a-
 » bandonner son compagnon. L'acide & le fer
 » dont M. Blanchard a été obligé de se servir,
 » étant, selon lui, de la plus mauvaise qua-
 » lité, le Ballon s'est à peine rempli à moitié,
 » & n'a jamais pu enlever deux personnes.
 » Comme on s'attendoit à voir une femme dans
 » les airs, l'expérience n'a pas été flatteuse,
 » ni pour l'aéronaute, ni pour le public, qui,
 » en ce moment, se contentoit de prendre part
 » au vif chagrin de Mad. de l'Épinard ».

La-reclamation suivante, dont nous ne
 nous mêlerons pas d'apprécier la justesse,
 mérite d'être généralement connue : le nom
 de son auteur est propre à lui donner du
 poids.

M O N S I E U R ,

J'entends vanter de toutes parts l'habileté
 des Artistes Anglois & leurs ouvrages ; ce n'est
 qu'à Londres que l'on trouve des instrumens
 de Mathématiques bien faits, bien divisés. Je
 soutiens moi, & je vais prouver par des faits,
 que nous avons en France des Artistes aussi
 habiles que les plus intelligens de Londres, &
 que la plupart des objets qu'on vend en France
 pour être de Londres, sont en effet faits à Paris.

M. Richer, Mécanicien d'un mérite rare,
 a inventé & exécuté une Machine avec laquelle
 il divise une ligne, c'est-à-dire, la douzième
 partie d'un pouce en 1,200 parties, avec une
 justesse inconcevable, & avec autant de netteté
 sur le verre que sur les métaux. Il fait des mi-
 cromètres très-utiles pour mesurer des petits
 objets ; j'ai chez moi des goes de ligne, des
 100es, des 200es, 300es, 600es, 800es, 1,200es
 de lignes sur verre. Les incrédules qui doute-
 roient de la vérité de ce que j'avance, peuvent

venir s'en convaincre par leurs propres yeux, Et qu'on nous dise après cela que nos Artistes sont incapables de rien inventer & de rien exécuter comme il faut.

Il est vrai que nous n'avons point encore de platte-forme à diviser le cercle, & qu'en cela les Anglois ont jusqu'ici l'avantage sur nous; mais est ce la faute de nos Artistes? Nous l'aurions déjà cette Machine précieuse, si l'inventeur (le même M. Richer) étoit trouvé, comme Ramsden, dans ses compatriotes des encouragemens & des secours. Aujourd'hui, il est impossible qu'un homme à talens se fasse connoître. Le seul moyen qu'il auroit, seroit de mettre son nom sur ses ouvrages; mais l'Anglois s'y oppose: aussi tous les Artistes de Paris, sachant que sans examen nous trouvons mauvais tout instrument sur lequel se trouve un nom François, préfèrent-ils de mettre sur-tout ce qu'ils font *London & Ramsden*.

Il en est de même de tout; lunettes, télescopes, instrumens de toute espèce, tous se font à Paris, & pour les vendre plus cher, on les baptise de Londres, &c.

Je pourrais citer plusieurs autres Artistes, tels que M. Le Noir, qui fait actuellement des instrumens de Marine pour le Roi; M. Mouilly, &c. Mais, outre que je ne les connois pas tous, ceux que je cite suffisent pour faire voir qu'il y en a en France d'aussi habiles qu'en Angleterre, & nous en aurons un bien plus grand nombre dans la suite, si, comme il y a tout lieu de l'espérer, le Gouvernement encourage ceux qui annoncent des talens, & sur-tout s'il leur ôte les entraves qu'on leur a données jusqu'ici, en les attachant aux fix corps de

Marchands, qui exercent sur eux une tyrannie destructive.

GRENET, Professeur au
Collège de Lisieux.

Le sieur Desnos, Ingénieur Géographe, rue Saint-Jacques, vient de mettre en vente sa nombreuse collection d'Almanachs, pour l'année 1786, au nombre desquels sont l'Anacréon en belle humeur ou le plus jo'i Chansonnier. — Le petit Chantien. — L'Ovide François. — La journée d'une Jolie Femme. — Les Sens. — A qui plaît aux Dames. — Le passe-tems du Palais Royal. — Le portefeuille d'une Jolie Femme. — L'ami des Femmes. — Le Secrétaire des Dames. — Les Jolies Françaises. — Le Bijou du jour de l'an. — Le petit Bouace, ou les mille & une folies. — Toilette des Dames, &c. Chacun de ces Almanachs est composé de jolies chansons & orné de douze figures. D'autres sont avec des cartes Géographiques, tels que le plus utile des Almanachs. — Le Nécessaire aux étrangers.

Tous ces Almanachs sont reliés en maroquin & fermés d'un stylet, & du prix de quatre liv. dix sols chacun & de cinq liv. port franc.

Les Lettres non-affranchies ne seront point reçues.

Les sieur & dame de Charpignans, âgés de 79 ans, ont célébré la cinquantaine de leur mariage, à Fermoutier en Brie, le 22 du mois dernier; & à cette occasion, ont fait distribuer du pain à 50 pauvres. La même cérémonie a eu lieu le 14 du même mois dans la Paroisse de Matougnes, près de Châlons-sur-Marne, entre Pierre Mailly & Cécile Hurin, Laboureurs : cette dernière, âgée de 80 ans, avoit été mariée

12 ans en premières noccs , avant de s'unir à son époux actuel.

Le Marquis de Corbeau , Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis , est mort dans son château de Vaulserre près le Pont-de-Beauvoisin , âgé de 48 ans.

François-Alexandre, Comte de Polignac, Lieutenant-général des Armées du Roi , veuf de François-Elisabeth Feyderbe de Maudave, est mort à Paris, le 13 de ce mois , âgé de 80 ans.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1 de ce mois , sont : 2 , 64 , 89 , 61 , & 41.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES, le 4 Décembre.

Le Traité d'alliance entre S. M. le Roi de France & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas , signé à Fontainebleau le 10 Novembre 1785 , est de la teneur suivante.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTÉ ET INDIVISIBLE
TRINITÉ, PERE , FILS , ET SAINT-ESPRIT,
AINSI SOIT-IL.

SOIT NOTOIRE à ceux qu'il appartiendra , ou peut appartenir en manière quelconque.

Les marques d'amitié & d'affection que S. M. le Roi Très-Chrétien n'a cessé de donner aux Provinces-Unies des Bays-Bas , & les services qu'Elle leur a rendus dans des circonstances importantes , ont consolidé la confiance de Leurs Hautes Puissances dans les principes de justice & de magnanimité de sadite Majesté Très-Chrétienne , & elles leur ont inspiré le desir de s'at-

d 5

lacher à Elle par des liens propres à assurer d'une manière solide & permanente.

Sa Majesté Très-Chrétienne s'est portée d'autant plus volontiers à accueillir le vœu de L.L. H.H. P.P. qu'Elle prend un intérêt véritable à la prospérité des Provinces-Unies, & que l'union qu'il s'agit de contracter avec Elles, étant purement défensive, ne tendra au préjudice d'aucune autre Puissance, & n'aura d'autre objet que de rendre plus stable la paix entre ses Etats & ceux de Leurs Hautes-Puissances, & de contribuer en même-temps au maintien de la tranquillité générale.

Pour remplir un but aussi salutaire, Sa Majesté T. C. a nommé & autorisé le très-illustre & très-excellent seigneur Charles Gravier, comte de Vergennes, baron de Welferding, &c. Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Commandeur de ses ordres, Chef du Conseil Royal des Finances, Conseiller d'Etat d'épée, Ministre & Secrétaire d'Etat & de ses Commandemens & Finances; & les Seigneurs Etats-Généraux, les très-nobles & très-excellens seigneurs, Matthieu Lestevenon, Seigneur de Berkenrood & Stryen, Député de la Province de Hollande aux Etats-Généraux & leur Ambassadeur à la Cour de France, & Gérard Brantsen, bourgmestre & sénateur de la ville d'Arnhem, Conseiller Grand-Maître des monnoies de la République, Député ordinaire à l'assemblée des Etats-Généraux, & leur Ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire près Sa Majesté Très-Chrétienne; lesquels après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs en bonne forme, & après avoir conféré entr'eux, sont convenus des articles suivans.

ARTICLE I. Il y aura une amitié & une union sincères & constantes entre Sa Majesté Très-

Chrétienne, ses héritiers & successeurs & les Provinces-Unies des Pays-Bas. — Les hautes parties contractantes apporteront en conséquence la plus grande attention à maintenir entr'elles & leurs Etats & sujets respectifs, une amitié & bonne correspondance réciproques, sans permettre que de part ni d'autre l'on commette aucune sorte d'hostilité, pour quelque cause, ou sous quelque prétexte que ce puisse être, en évitant tout ce qui pourroit à l'avenir altérer l'union & la bonne intelligence heureusement établies entre-Elles, & en donnant au contraire tous leurs soins à procurer en toute occasion leur utilité, honneur & avantages mutuels.

II. Le roi Très-Christien & les seigneurs Etats-Généraux se promettent de contribuer autant qu'il sera en leur pouvoir à leur sûreté respective, de se maintenir & conserver mutuellement en la tranquillité, paix, & neutralité, ainsi que la possession actuelle de tous leurs états, domaines, franchises & libertés, & de se préserver l'un l'autre de toute agression hostile, dans quelque partie du monde que ce puisse être. Et pour d'autant mieux fixer l'étendue de la garantie dont se charge le roi Très-Christien, il est expressément convenu qu'Elle comprendra nommément les traités de Munster de 1648, & d'Aix-la-Chapelle de 1748, sauf les dérogations que les deux Traités ont éprouvées, ou pourront éprouver à l'avenir.

III. En conséquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux hautes parties contractantes travailleront toujours de concert pour le maintien de la paix, & dans le cas où l'une d'elles seroit menacée d'une attaque, l'autre emploiera d'abord ses bons offices pour prévenir les hostilités, & ramener les cho-

ses dans les voies de la conciliation.

IV. Mais si les bons offices ci-dessus énoncés n'ont pas l'effet désiré, dans ce cas Sa Majesté T. C. & LL. HH. PP. s'obligent dès-à présent à se secourir mutuellement tant par terre que par mer. Pour quel effet le roi T. C. fournira à la République dix mille hommes d'infanterie, deux mille hommes de cavalerie, douze vaisseaux de ligne & six frégates; & LL. HH. PP. dans le cas d'une guerre maritime, ou dans tous les cas où Sa Majesté T. C. éprouveroit des hostilités par mer, fourniront six vaisseaux de ligne & trois frégates; & dans le cas d'une attaque du territoire François, les Etats-Généraux fourniront leur contingent de troupes en argent, lequel sera évalué par un article ou convention, séparé, à moins qu'ils ne préfèrent de le fournir en nature. L'évaluation se fera sur le pied suivant, savoir 5000 hommes d'infanterie & 1000 de cavalerie.

V. La puissance qui fournira les secours, soit en vaisseaux & frégates, soit en troupes, les payera & entretiendra par-tout où son alliée les fera agir, & la puissance requérante sera obligée, soit que lesdits vaisseaux, frégates & troupes restent peu ou long-temps dans ses ports, de les faire pourvoir de tout ce dont ils auront besoin, au même prix que s'ils lui appartenoint en propriété; il a été convenu que dans aucun cas lesdites troupes ou vaisseaux ne pourront être à la charge de la partie requérante, & qu'ils demeureront néanmoins à sa disposition pendant toute la durée de la guerre, dans laquelle elle se trouvera engagée. Le secours dont il s'agit sera, quant à la police, sous les ordres du chef qui le commandera, & il ne pourra être employé séparément ni autrement, que de concert avec ledit chef; quant aux opérations, il sera entiè-

rement soumis aux ordres du commandant en chef de la puissance requérante.

VI. Le roi Très - Chrétien & les seigneurs Etats-Généraux s'obligent à tenir complets & bien armés les vaisseaux, frégates & troupes qu'ils fourniront réciproquement ; de sorte qu'aussi-tôt que la puissance requise aura fourni les secours stipulés par l'article IV, elle fera armer dans ses ports un nombre de vaisseaux de ligne & de frégates, égal à celui énoncé dans le même article, pour remplacer sur le champ ceux qui pourroient être perdus par les événemens de la guerre ou de la mer.

VII. Dans le cas où les secours stipulés ci-dessus ne seroient pas suffisans pour la défense de la puissance requérante, & pour lui procurer une paix convenable, la puissance requise les augmentera successivement selon les besoins de son alliée. Elle l'assistera même de toutes ses FORCES si les circonstances le requierent ; mais il est convenu expressément que dans tous les cas le contingent des seigneurs Etats-Généraux en troupes de terre, n'excédera pas l'évaluation de vingt mille hommes d'infanterie, & de 4000 de cavalerie, & la réserve faite dans l'article IV en faveur des seigneurs Etats - Généraux, à l'égard des troupes de terre, aura son application.

VIII. Lorsqu'il se déclarera une guerre maritime à laquelle les deux hautes parties contractantes ne prendront aucune part ; Elles se garantiront mutuellement la liberté des mers, conformément au principe qui veut que *pavillon ami, sauve marchandise ennemie* : sauf toutefois les exceptions énoncées dans les articles XIX & XX du traité de Commerce, signé à Utrecht le 11 Avril 1713, entre la France & les Provinces-Unies, lesquels articles auront la

même force & valeur que s'ils étoient intéressés mot à mot dans le présent traité.

IX. Si (ce qu'à Dieu ne plaise) l'une des deux hautes parties contractantes se trouve engagée dans une guerre à laquelle l'autre se trouvera dans le cas de prendre une part directe, Elles concerteront entre Elles les opérations qu'il conviendra de faire pour nuire à l'ennemi commun, & pour l'obliger à la paix ; & Elles ne pourront désarmer, faire ou recevoir des propositions de paix ou de trêve que d'un commun accord ; & dans le cas où il s'ouvrira une négociation, elle ne pourra être commencée & suivie par l'une des deux hautes parties contractantes, sans la participation de l'autre, & elles se donneront successivement communication de tout ce qui se passera en ladite négociation.

X. Les deux hautes parties contractantes dans la vue de remplir efficacement les engagements qui font l'objet du présent traité s'obligent d'entretenir en tout temps leurs forces en bon état, & elles auront la faculté de se demander réciproquement tous les éclaircissémens qu'elles pourront désirer à cet égard, Elles se confieront également l'état de défense où se trouveront leurs établissemens militaires, & concerteront entre Elles les moyens d'y pourvoir.

XI. Les deux hautes parties contractantes se communiqueront de bonne foi les engagements qui peuvent exister entre Elles & d'autres puissances de l'Europe, lesquels doivent demeurer dans toute leur intégrité, & Elles se promettent de ne contracter à l'avenir aucune alliance & aucun engagement, de quelque nature qu'ils puissent être, qui seroient contraires directement ou indirectement au présent traité.

XII. L'objet du présent traité étant non-seulement la sûreté & la tranquillité des deux hau-

tes parties contractantes, mais aussi le maintien de la paix générale, Sa Majesté Très-Chrétienne, & LL. HH. PP. se sont réservé la liberté d'appeller de concert telles puissances qu'elles jugeront à propos à participer & à accéder au présent traité.

XIII. Pour d'autant mieux cimenter la bonne correspondance & l'union entre les nations Françaises & Hollandoises, il est convenu, en attendant que les deux hautes parties contractantes fassent entre Elles un traité de Commerce, que les sujets de la République seront traités en France relativement au commerce & à la navigation, comme la nation la plus favorisée; il en sera usé de même dans les Provinces-Unies à l'égard des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne.

XIV. Les ratifications solennelles du présent traité, expédiées en bonne & due forme, seront échangées en la ville de Versailles, entre les hautes parties contractantes dans l'espace de six semaines, ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature du présent Traité.

En foi de quoi nous soussignés, Ambassadeurs & Ministres - Plénipotentiaires, avons signé de notre main, & en leur nom, le présent Traité & y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Fontainebleau le 10 Novembre 1705.

(Signés)

L. S. GRAVIER COMTE DE VERGENNES.

L. S. LISTEVENON DE BERKENROODE.

L. S. GERARD BRANTSSEN.

A R T I C L E S S É P A R É S.

I. Dans le cas où la puissance requérante voudra employer hors de l'Europe le secours qui devra lui être fourni, Elle sera obligée d'en prévenir aussitôt qu'il sera possible, & au plus

tard dans trois mois la partie requise, afin que celle - ci puisse prendre ses mesures en conséquence.

II. En conséquence de l'article IV du traité d'alliance signé ce jour, les hautes parties sont convenues que mille hommes d'Infanterie seront évalués à 10 mille florins courant de Hollande par mois, & 1000 hommes de cavalerie à 30 mille florins même valeur également par mois.

III. En vertu de l'alliance contractée ce jourd'hui, tant Sa Majesté Très - Chrétienne que les Seigneurs Etats-Généraux, procureront & avanceront fidèlement le bien & la prospérité l'un de l'autre par tout support, aide, conseils, assistance réelle en toute occasion & en tout temps, & ne consentiront à aucuns traités & négociations qui pourroient apporter du dommage à l'un ou à l'autre, mais les rompront & détourneront, & en donneront avis réciproquement avec soin & sincérité, aussitôt qu'ils en auront connoissance.

IV. Il est expressement convenu que la garantie stipulée par l'article II du traité signé ce jourd'hui, comprendra l'arrangement qui est fait, sous la médiation du Roi Très-Chrétien, entre l'Empereur & les Provinces-Unies.

V. Les présens articles séparés auront la même force & vigueur, que s'ils étoient insérés dans le corps du susdit traité d'alliance signé ce jourd'hui.

En foi de quoi nous soussignés Ambassadeurs & Ministres - Plénipotentiaires avons signé les présens articles séparés, & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Fontainebleau le 10 Novembre 1785.

(Signé comme-ci dessus.)

Le Chevalier Harris, Envoyé extraordi-

naire & Ministre plénipotentiaire de la Cour de Londres à la Haye, a remis au Président des Etats-Généraux un Mémoire qui porte ce qui suit, selon la traduction des Gazettes Hollandoises.

Le Roi ne peut que faire des vœux bien sinceres pour que les moyens que V. H. P. ont employés pour concilier les différends entre S. M. l'Empereur & la République puissent long-tems & solidement assurer la paix entre les deux Puissances.

S. M. saisit avec plaisir ce moment de tranquillité publique, pour renouveler à V. H. P. les assurances les plus fortes des sentimens d'amitié & de bienveillance pour la République dont S. M. est constamment animée, ainsi que toute la nation Britannique.

Ces sentimens ne sont pas moins fondés sur le souvenir des secours essentiels que les deux Pays se sont rendus réciproquement dans le temps passé, pour consolider leur liberté, leur indépendance & leur religion même, que sur leurs intérêts naturels & permanens, qui devroient à jamais les porter à la plus parfaite union.

En effet, soit qu'on réfléchisse aux maux qui, par la situation locale des deux Pays, résultent nécessairement & d'une manière toute particulière, pendant la guerre, au préjudice de leurs intérêts les plus chers de politique & de commerce, dans les différentes parties du monde; soit qu'on considère la solidité qu'une bonne intelligence entre Elles peut donner à leurs possessions respectives, à la sûreté de leur commerce, & à la conservation de la paix générale, il semble que toute prudence bonne politique ne peuvent que les engager à se rapprocher de plus en plus.

Cependant si V. H. P. croient que les dis-

en fion: internes qui depuis quelque temps agitent malheureusement la République (& sur lesquelles le Roi ne peut qu'exprimer ses regrets) rendent le moment actuel peut favorable pour un arrangement des intérêts réciproques des deux Nations (objet toujours désiré par S. M.) l'on espere du moins qu'en suite des assurances , des sentimens du Roi , & de toutes ses dispositions cordiales pour la République , V. H. P. jugeront digne de leur sagesse accoutumée , de ne pas se laisser impliquer dans des engagements qui puissent en aucuns cas les entraîner dans un système contraire aux vues de droiture dont S. M. fait profession , les éloigner d'une base solide , d'une neutralité indépendante , & mettre des obstacles insurmontables au renouvellement d'une alliance entre les deux pays , lorsque le temps & les circonstances pourroient la faire envisager à V. H. P. comme étant nécessaire , & de convenance réciproque — A quoi S. M. fera toujours prête , de son côté , d'apporter toutes les facilités qui pourront dépendre d'Elle.

C'est par ordre exprès de S. M. que le soussigné a l'honneur de mettre sous les yeux de V. H. P. ces réflexions tendantes à un but si salutaire , dans la ferme confiance qu'Elles voudront y avoir l'égard que l'importance de l'objet mérite.

Les Etats Généraux ont levé la défense d'exporter des chevaux & des especes hors du territoire des Provinces Unies.

On parle d'un accord projeté entre le Rhingrave de Salm & les Directeurs de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales , par lequel ce Prince s'engageroit à fournir à la Compagnie un Corps de 6000 hommes , pour la défense du Cap de Bonne-

Espérance & des possessions Hollandoises dans l'Archipel-Oriental.

On commence à perdre toute espérance de revoir à la Haye, cet hiver, la Cour Stathoudérienne. Le Baron d'Elspe, Grand-Maître de la Cour de S. A. S., est parti pour Loo, ainsi que M. de Bisdorn, Trésorier-Général de l'Union, & Membre du Conseil d'Etat.

« Les Papiers Anglois & d'autres Feuilles
 » publiques avoient dénoncé un aventurier
 » sous le faux nom d'*Hyppolite Chamorant*,
 » coupable du plus affreux attentat sur
 » M. *Mackay*, Tapissier de Londres, qu'il
 » avoit volé, après l'avoir mis de la ma-
 » nière la plus barbare, hors d'état d'invo-
 » quer du secours. Ce scélérat a eu l'audace
 » de venir à Paris, & d'y faire escompter
 » un des billets de Banque qu'il avoit ar-
 » rachés à M. *Mackay*. La Police l'ayant
 » fait suivre, il faillit être arrêté aux Champs-
 » Elisées par un Inspecteur de Police, dont
 » il se débarrassa en lui perçant la main; il
 » resta ensuite caché deux jours entiers dans
 » les bois de Meudon, & a été enfin arrêté
 » le 23, rue Michel-le-Comte, dans la
 » chambre d'un Doreur, avec lequel il étoit
 » venu de Bruxelles à Paris. Le nom de ce
 » malheureux est *Fini*; il est de Besançon;
 » on l'accuse de crimes antérieurs en France,
 » & notamment d'un vol de 40 mille liv.
 » en diamans, fait à la Princesse K..., il y a
 » quelque temps. »

Nous recevons à l'instant les détails de l'exécution du sieur Atkinson, dont nous avons parlé à l'article de Londres.

A midi, on l'avertit de se préparer, & environ neuf minutes après, il fut mis à un pilori, qu'on avoit érigé dans la cour du marché au bled dans Mark Lane. Le pilori étoit fait de manière que M. Atkinson pouvoit y passer, & y passa en effet la tête, les mains & le corps, jusqu'à l'estomac : il avoit entièrement l'usage de ses mains pour garantir son visage de ce que la populace auroit pu lui jeter. Il parut très-agité dans le premier moment, mais il se remit bientôt, malgré les huées & les cris de la multitude. Le bourreau fit tourner son prisonnier toutes les fois qu'on le requit de le faire ; ce qui arriva toutes les cinq minutes, pendant les 56 qu'il fut au pilori ; les meilleures montres s'accorderent toutes à avancer de 4 minutes sur celles des Shérifs, qui ne s'accordoient pas entre elles ; il ne resta en effet au pilori que 56 minutes.

Près de 300 constables tinrent tellement la populace en respect, & à une si grande distance, que ni œuf, ni pierre, ni boue, ne purent être jetés jusqu'au pilori. Les deux Shérifs, dans leurs carrosses, le Concierge, ses Officiers, & ceux des Shérifs, étoient placés près de lui ; cette armée formoit un croissant, qui couvroit entièrement le prisonnier, qui par-là fut mis à l'abri de tout accident de la part des spectateurs. Du pilori on transporta M. Atkinson dans la même maison où il avoit été mis le matin, en attendant que la populace fût dissipée ; après quoi il fut reconduit à la prison du King's-Bench, où il doit rester jusqu'à ce que l'amende à laquelle il a été condamné soit payée.

Comme les opinions ont été partagées sur la

Sentence que M. Atkinson a subie , il est nécessaire , dit le *Général Advertiser* , d'apprendre au Public , qu'un Seigneur très-respectable s'étant adressé à S. M. pour la supplier d'exempter le sieur Atkinson du pilori, alléguant pour motif de sa requête , que le verdict du Juré avoit été injuste , S. M. ordonna au Chancelier de réviser la procédure , & de lui donner son opinion ; après l'examen le plus exact , le plus long , & le plus attentif , le Chancelier alla trouver le Roi , & lui dit :
 « Sire , j'ai examiné avec le plus grand soin toute l'affaire , & je ne puis pas découvrir le plus léger prétexte , pour exempter cet homme de subir la Sentence dans toute son étendue. »

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

« Après n'avoir pas réussi dans leur plan de
 » faire aller le Duc des *Deux Ponts* & l'Electeur
 » de *Trèves* à *Vienne* , & de faire changer de
 » système à l'Electeur de *Saxe* , les *Nouvellistes*
 » annoncent aujourd'hui avec autant de fonde-
 » ment , que l'Electeur de *Hanovre* s'est détaché
 » de la confédération *Germanique* ; ce dont il est
 » certainement très-éloigné. Loin que les mem-
 » bres qui ont accédé jusqu'ici à cette confédéra-
 » tion songent à revenir sur leurs pas , on est bien
 » assuré au contraire par des avis directs des diver-
 » ses Cours de l'*Empire* , que plusieurs des Mem-
 » bres les plus respectables qui le composent , se
 » sont joints à cette association, Elle acquiert par-
 » là de jour en jour plus de consistance ; & lors-
 » qu'elle aura toute l'étendue & toute la stabi-
 » lité dont elle est susceptible , on peut se flatter
 » qu'elle assurera pour long-temps la durée du
 » repos & de la tranquillité de l'*Europe*. C'est avec
 » la même véracité , que les gazettes annoncent
 » à l'article de *Vienne* , que la cour de *Berlin*
 » travaille à contrecarrer le mariage du Prince
 » *Antoine* de *Saxe* avec une Princesse de
 » *Toscane* ; projet qui n'a peut être jamais existé

» que dans les mêmes gazettes. Enfin, il est
 » tout aussi peu vrai que la Cour de *Versailles*
 » ait offert sa médiation aux Cours de *Vienne*
 » & de *Berlin*, & que cette dernière l'ait ac-
 » ceptée. (*Courier du Bas-Rhin*, n. 94) ».

« On raconte que le Roi de Prusse, en don-
 » nant la première audience au Prince de Reuss,
 » Ministre Impérial à Berlin, lui dit : Vous
 » pouvez assurer l'Empereur, votre Maître,
 » que je suis disposé à entrer dans toutes ses
 » vues & même à les appuyer fortement, pour-
 » vu qu'elles soient d'accord avec la justice &
 » le bien-être de l'Allemagne : & pourvu encore
 » qu'elles tendent à maintenir l'équilibre de l'Eu-
 » rope. (*Gazette d'Amsterdam*, n. 95).

« Tandis que notre Gouvernement enfante
 » des chimères, le Cabinet de Versailles, plus
 » habile, conclut avec la Russie, avec la Hol-
 » lande, des traités dont les effets seront aussi
 » avantageux pour cette Puissance, que préjudi-
 » ciables à nos intérêts. Tel doit être pour notre
 » rival le résultat des efforts cachés de la sagesse
 » qui veille à sa conduite, & qui applique à toutes
 » ses démarches, des principes fondés sur l'expé-
 » rience & sur la pratique, & tel doit être pour
 » nous le résultat d'une vaine théorie, & des
 » égaremens d'un jeune esprit qui connoît mieux
 » les détours de la chicanne parlementaire que la
 » marche de la politique. (*Gazeteer général*
 » *Advertiser*) ».

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

Cause entre la veuve & héritiers le Blanc, &
 les sieurs & Dame Duignot; — demande en
 entierement de Lettres de rescision, contre
 une obligation passée au profit d'un tiers, por-
 tant promesse d'une pension pendant la durée d'un
 privilège, pour prix du désistement de l'obtention
 de ce même privilège.

En 1778, le sieur le Blanc étoit sur le point de voir expirer le privilège du Courier d'Avignon, qu'il avoit obtenu en 1760 pour 18 années & il s'occupoit des démarches nécessaires pour parvenir à le faire renouveler. Dans le même temps le sieur Duvignot se donnoit des mouvemens à l'effet d'obtenir pour lui le même privilège qui dépend du Pape. Le sieur Duvignot se flattoit de pouvoir le faire demander à Sa Sainteté par la Reine de France. Le succès paroissoit assuré avec une protection aussi puissante. Le sieur le Blanc en fut instruit, & il crut qu'il ne lui restoit d'autre parti à prendre que de faire des propositions avantageuses au sieur Duvignot, pour l'engager à se désister des sollicitations qu'il faisoit pour obtenir le privilège dont il s'agit. En effet, le sieur le Blanc lui proposa une pension de 3000 livres, reversible sur la tête de la Dame Duvignot, & ensuite sur celle de ses enfans; plus, d'une somme de 600 liv. pour le sieur Duvignot, son frère, pendant la durée du nouveau privilège à obtenir. Ces offres furent acceptées, & le sieur Duvignot se réunit au sieur le Blanc, pour lui faire obtenir le renouvellement du privilège, qui lui fut accordé en 1779, pour 18 ans. Le sieur le Blanc a été fidèle à ses engagemens; il a payé les pensions promises, quoiqu'il n'y eût encore d'acte passé devant Notaire pour constituer un titre au sieur Duvignot. — Dans ces circonstances le sieur le Blanc tomba malade; le sieur Duvignot lui témoigna ses inquiétudes pour sa pension, qui n'avoit d'autre base qu'une promesse verbale; alors le sieur le Blanc, effrayé lui-même du danger que couroit le sieur Duvignot & sa famille, consumma devant Notaire l'acte qui n'étoit que projeté. — Le sieur le Blanc & son épouse s'engagerent donc

pour eux & leurs hoirs ou ayans cause, à payer au sieur *Duvignot* la pension de 3000 livres, reversible sur la tête de la dame *Duvignot*, & sur celle de ses enfans, & celle de 600 livres au sieur *Duvignot*, frere, pendant toute la durée du nouveau privilege. — Le sieur le *Blanc* est mort en 1782, en recommandant à la dame son épouse de tenir fidèlement les engagements qu'il avoit pris avec la famille de *Duvignot*. La veuve le *Blanc* est restée propriétaire du privilege; mais s'étant persuadée que le sieur *Duvignot* ne devoit la promesse des pensions surprises à son mari, qu'à la crainte qu'il avoit su lui inspirer d'être dépourvu de son privilege, elle ne crut pas devoir tenir des obligations qu'elle regardoit comme faites sans causes; elle cessa de payer les pensions. — Les sieur & dame *Duvignot* firent assigner la veuve & héritiers le *Blanc*, pour les faire condamner à continuer de payer les pensions promises par acte passé devant Notaire, & à leur fournir titre nouvel. Sur cette demande, la veuve le *Blanc*, tant en son nom qu'en celui de ses enfans, obtint des lettres de rescision contre l'engagement contracté en 1782, elle les appuyoit sur le dol & le défaut de cause dans l'obligation.

Les sieur & dame *Duvignot* assignés pour voir entheriner lesdites lettres, soutinrent la validité de l'acte de 1782. Ils établirent qu'il n'étoit pas fait sans cause, puisqu'il étoit le prix du désistement de l'obligation du privilege. M. l'Avocat général *Seguier*, qui portoit la parole dans cette cause, écarta la demande en entherinement des lettres de rescision & conclut à ce que la veuve & héritiers le *Blanc*, fussent condamnés à continuer le paiement des pensions; ce qui fut ordonné par Arrêt du 7 Septembre 1785.

MERCURE

DE FRANCE

SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1785.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

A M. le Chevalier DE CUBIÈRES.

HEUREUX qui loin des passions
Dont le souffle impur empoisonne,
Ami des Beaux-Arts, se couronne
Du prisme des illusions !
Qui sur le fleuve de la vie,
Par des goûts divers emporté,
Cueille sur sa rive chérie,
Et les fleurs de la poésie
Et celles de la volupté !
Cette alliance fortunée
De tendres vœux, de jolis vers,
Fait la brillante destinée
Des Cubières & des B * * ;

N^o. 51, 17 Décembre 1785.

E

Mais un austère cénobite ,
Chargé de lugubres atours ,
Chez Cythérée & les Amours
Ne risque guère une visite.
De décence tout chamarré ,
A t'imiter rien ne l'invite ,
Et tous les Ris prennent la fuite
A l'aspect d'un bonnet quarré.
Vainement dans mon hermitage ,
La voix de mon luth attristé ,
De ces enfans qui m'ont quitté
Rappelle la troupe volage ;
Ils en sont tous épouvantés.
Les Grâces sont des Déités
Que je ne vois pas davantage ;
Mais j'adore au moins leur langage
Dans les vers qu'elles t'ont dictés.
Vole au séjour des neuf Déeses ,
Poursuis, ô brillant Chevalier !
Pour chacune de tes prouesses ,
Vois fleurir un nouveau laurier.
Ne prends que toi seul pour modèle ;
Toujours variant tes succès ,
Recherche une gloire nouvelle ;
Tresse un bouquet pour Beauharnais ,
Peins nous l'âme de Fontenelle ,
Et puis reviens à tes hochers.
On dit qu'il en est pour chaque âge ;

Mais les tiens savent plaire à tous,
Et, chers aux p'us aimables fous,
Ils sont les délices du sage.

(Par M Morel , Professeur de Rhétorique
au Collège de Bourbon , à Aix.)

IMITATION du Grec de Callimaque.

QUE la vertu, sans l'or, est un présent stérile !
Sans la vertu, mortels, que l'or est superflu !
Puisque l'une, grand Dieu ! sans l'autre est inutile,
Donnez-moi beaucoup d'or & beaucoup de vertu.

(Par M. Duchosal.)

*LA ROSE ET L'IMMORTELE,
Fable.*

ENTRE la Rose & l'Immortelle
Une dispute s'éleva ;
Près de ces fleurs un Berger se trouva ,
Qui fut choisi pour juger la querelle.

LA Rose disoit : je suis belle ;
Fille de Flore & du Zéphyr ,
Je m'ouvre en saluant l'Aurore ,
Je vois à mon aspect l'Univers s'embellir ,
Et le Soleil m'admire encore
Lorsque dans l'onde il va s'enfvelir.

E ij

Des doux pleurs du matin mes feuilles imbibées ,
Et vers mon sein vermeil mollement recourbées ,
 Forment une grotte d'Amour
D'où s'exhale une odeur qui parfume le jour.
J'accompagne Vénus , je flotte à son corsage ;
Et lorsqu' dans Paphos on lui vient rendre hommage ,
 Les Amours ont souvent douté
 Laquelle on fixoit davantage
 Ou de la Fleur ou de la Déesse.
Enfin mon doux parfum , mon éclat , ma verdure ,
Fixent autour de moi les Amours du canton ,
 Et j'orne du plus beau fleuron
 La couronne de la Nature.
Ma sœur , vous vous vantez toujours ,
Reprit l'humble Immortelle , & vous n'êtes pas sage ;
Plus que moi , je le fais , vous plaisez aux Amours ;
Mais j'ai sur vous un bien grand avantage :
 Vous mourez avec les beaux jours ;
 On me retrouve après l'orage.

AIMABLES Fleurs , dit le Berger ,
 puis entre vous ni choisir ni juger ;
Vous régnez sur mon cœur avec le même empire ;
Mais je vais vous cueillir , & demain au matin
Je donnerai la Rose à ma maîtresse Elmire ,
Et l'Immortelle à mon ami Colin.

(Par M. Hoffman.)

Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Délire* ; celui de l'Énigme est *Escarbot* ; celui du Logogryphe est *Poulie* (qu'on suspend à un puits , & qui est en même-temps une des pièces d'une montre) , où l'on trouve *poule* , *loupe*¹ , *plie* , *Elie* , *pie* , *pluie* , *lie* , *loupe* , *pouil* (ou maladie pelliculaire) , *loup*.

C H A R A D E.

CHACQUE matin, Lecteur, tu cherches mon premier ;
A ton baudet , par fois , tu donnes mon dernier ;
Souvent dans un concert l'on entend mon entier.
(Par M. M. ***.)

É N I G M E.

JE suis gris, jaune, rouge ou blanc ;
Après le malheur le plus grand
Je parus ; des mortels j'adoucis la misère ;
A mon bienheureux inventeur ,
Sauf mon respect pour le Lecteur ,
Je fis montrer le derrière.

E iij

Je suis ennemi du chagrin ,
Et je fais braver le destin.

Je force mes prisons ; j'inspire la tendresse ;
L'Amour est sujet à mes lois ,
Je fomenté , accrois son ivresse ;
J'en ai trop dit pour cette fois.

(*Par M. Leclerc Doze , âgé de 13 ans , Ecolier
de Philosophie au Collège de Thiers.*)

L O G O G R Y P H E.

JE suis cette fille divine
Dont les attributs précieux
Sont les plus beaux trésors des cieux,
D'où j'ai tiré mon origine.
Depuis que les mortels habitent l'Univers,
Ma puissance s'étend sur toute la Nature,
Et je suis ce flambeau dont la lumière pure
Éclaire les peuples divers.
C'est moi , par l'esprit de Voltaire,
Qui désillai les yeux des sots ;
Et de l'immortel Despréaux
J'inspirois l'Apollon austère.
Mais , cher Lecteur , laissant-là les grands mots ,
Permetts qu'en fort peu de propos ,
Je fasse ici mon analyse entière.
Arranges mes six pieds ; tu trouveras d'abord

La couleur qui nous peint Lucifer & la mort ;
 Ce point du jour où d'injustes Zoïles ,
 Dans les parterres à Paris
 Vou t juger d'un air de mépris
 Nos Racines & nos Virgiles ;
 Un titre digne de Louis ;
 L'aimable expression que fait naître Molière ;
 Ce que doit avoir de son fils ,
 Dans l'enfance , une bonne mère ;
 Ce qui frappe nos sens, les charme à l'Opéra ;
 L'élément où Pilâtre à Boulogne expira ;
 Un mont fameux ; le Gluck, dans le sein d'Amphitrite
 Plongé par de vils Matelots ,
 Et qui fut retiré des flots
 Sur le dos
 Des Dauphins qu'il charmoit par ses sons , son mérite :
 Un vieux mot exprimant la clarté que produit
 Phébé dans une belle nuit ;
 Et joignant un pronom , Lecteur , à ma harangue ,
 Je volerai dès-lors sur le bout de ta langue.
 (*Par M. Brissat , Peintre & Professeur de Dessin
 & d'Ecriture , à Roanne.*)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames.

A Paris, rue d'Anjou, la seconde porte-cochère à gauche en entrant par la rue Dauphine.

C'EST avec satisfaction que nous voyons s'augmenter le succès d'un Ouvrage dont les Auteurs, comme nous l'avons déjà dit, en travaillant pour un sexe, se sont acquis des droits à la reconnoissance de tous les deux. Il en paroît déjà dix-huit volumes; ce qui prouve de l'exactitude dans les Livraisons. Ne pouvant les faire tous connoître, nous nous bornerons aujourd'hui à jeter un coup-d'œil sur le Tome 1^{er}, qui a paru sur la morale. Nous choisissons ce volume pour prouver que, même dans les sujets qui semblent le plus faits pour effrayer l'imagination du sexe auquel cet Ouvrage est consacré, les Auteurs ont su prendre un ton & des formes capables d'en corriger la sécheresse ou d'en applanir les difficultés, de faire lire en un mot avec plaisir ce qu'ils n'ont pu rédiger qu'avec beaucoup de travail.

Avant d'exposer les principes de la morale, les Rédacteurs ont cru devoir donner un précis historique des différentes opinions des

moralistes anciens. La Grèce n'a compté d'abord que sept Sages, dont les plus connus sont *Thalès & Solon*.

Pythagore passé pour avoir fait le premier une science de la morale; il ne nous est parvenu aucun Ouvrage de lui. Il avoit une double doctrine, l'une publique, l'autre secrète.

Le plus célèbre & le plus révééré des Philosophes Grecs, c'est sans doute *Socrate*. Plus amoureux de la vertu que de la gloire, il n'a rien écrit; il enseigna la philosophie par ses actions, & la fit aimer par ses discours. Sa morale étoit douce, aimable; pendant sa vie, sa vertu avoit été indulgente; à sa mort, son courage fut sans ostentation. Accusé par la calomnie, condamné par l'injustice, en attendant son arrêt, sa modération lui défendit les murmures; mais sa fierté dédaigna de se justifier. « Lorsqu'on vint lui dire que les
» Athéniens le condamnoient à la mort, il
» se contenta de répondre que la Nature les
» y condamnoit eux-mêmes; & lorsque ses
» amis l'invitoient à s'enfuir, il leur demanda
» s'ils connoissoient hors de l'Attique, un
» endroit où l'on ne mourût pas. »

Les Disciples de *Socrate* furent très-nombreux. Ceux qu'on a distingués sont *Platon*, *Aristipe*, *Antisthène*, *Phædon* & *Euclide*. Les deux derniers ont fait peu de bruit, & laissé peu de mémoire; tous ont fondé une secte particulière.

Platon doit être mis à la tête des Elèves de

E v

Socrate. Son style oratoire, son imagination poétique s'écartèrent de la simplicité de son maître; mais même après Socrate, il restoit encore une belle place à remplir; & c'est celle qu'il obtint par ses écrits & par sa vie philosophique. Il osa faire entendre à Denys, l'ancien Roi de Syracuse, les vérités les plus hardies. Voyant que ses jours n'étoient pas en sûreté, il prit la fuite; mais il ne put échapper à la vengeance du Tyran, qui le fit vendre dans l'Isle d'Égine. Cette trahison, en rendant ce Philosophe plus intéressant, procura encore un nouveau triomphe à la philosophie: Annicéris, Disciple d'Aristipe, le racheta; & quand les parens de Platon voulurent lui rembourser les frais de sa rançon, il les refusa en leur disant qu'ils *n'étoient pas les seuls à qui appartient ce Philosophe.*

Platon, revenu dans son école, Denys lui écrivit pour s'excuser; mais le Philosophe lui répondit avec fierté que *ses occupations ne lui permettoient pas de se souvenir d'un Roi de Syracuse.*

Aristipe, sorti de l'école de Socrate, eut un Élève célèbre dans sa fille *Arétée*, qui forma elle-même plusieurs Disciples. De la secte d'Aristipe, il en dérivait plusieurs autres, notamment celle de *Théodore*, qui, abusant de tous les principes, & empoisonnant les sources les plus sacrées, professa la morale la plus flétrissante pour l'humanité. On peut juger ses sophismes licentieux d'après le suivant, par lequel il prétendoit justifier tous les plaisirs de

l'amour. " Pourquoi, disoit-il, vante-t'on les
" lumières d'un jeune homme ou d'une fem-
" me, n'est-ce pas à cause de leur utilité? Ne
" peut-on pas dire la même chose de sa
" beauté? Or, ce qui est utile ne sauroit être
" mauvais; ainsi, l'usage de la beauté n'est
" pas plus condamnable que celui de la
" science. "

Antisthène fut l'auteur de la secte fameuse des *Cyniques*. Admis à l'école de Socrate, il commença dès-lors à professer la morale la plus austère; il affectoit d'être plus mal vêtu par goût, que ceux qui l'étoient mal par nécessité; il mettoit en un mot son luxe dans ses haillons; c'est ce que lui reprochoit ingénieusement Socrate, en lui disant: *Antisthène, pourquoi cette ostentation avec nous?*

L'austérité d'*Antisthène* fut exagérée par *Diogène*, dont le cynisme fut encore plus célèbre; il trouva trop sensuel, d'avoir une habitation; il prétendoit qu'il n'étoit pas décent, pour un Sage, de coucher ailleurs que dans la rue. Il convenoit pourtant de l'excès de son rigorisme; mais il ajoutoit qu'il se permettoit d'en faire trop, afin que les autres en fissent assez.

Il est à remarquer ici qu'au moment où les mœurs de la Grèce étoient au plus haut degré de dépravation, il s'éleva de son sein une secte de Philosophes qui professoient tout haut le fanatisme de la vertu. Au milieu d'une Nation corrompue vivoient des Sages, qui ne renonçoient pas seulement au luxe, mais

même à toutes les commodités ; qui alloient vêtus de haillons ; n'ayant qu'une besace & un bâton pour tout équipage ; vivant des mets les plus communs ; sans feu , sans lieu ; couchant dans la rue & dans le premier endroit où ils étoient surpris par la nuit ; regardant même comme inutiles ou dangereux les Arts , les Sciences ; proscrivant presque l'étude , parce que , disoient-ils , le Sage n'a rien à apprendre , & qu'il fait tout ce qu'il doit savoir , puisqu'il fait être vertueux. On a calomnié la conduite de Diogène ; mais les reproches injustes qu'on lui a faits s'appliquent plus justement aux Cyniques qui sont venus après , & qui semblèrent moins s'attacher à outrer la vertu qu'à braver la bienséance & les mœurs.

Parmi les Cyniques , on a compté *Cratès* qui a fourni une anecdote assez singulière.

« Né à Thèbes, avec de grands biens, *Cratès* ,
 » les abandonna pour se dévouer au cynisme.
 » Quelque temps après , ayant fait la conquête d'*Hipparchia* , laquelle avoit des richesses & de la naissance , il agit de concert avec les parens pour la détourner de l'épouser. Il montra sa misère ; il montra sa bosse , car il étoit contrefait. Mais elle s'obstina , disant qu'elle ne connoissoit personne qui fût ni plus riche , ni plus beau. Son père lui donna donc un manteau , une besace , un bâton , & ce fut une fille établie. Elle se rendit célèbre. »

Tels furent les plus célèbres Disciples de *Socrate*. *Platon* eut pour Élève , & bientôt

pour rival, cet *Aristote*, qui a joui d'une si brillante réputation. Cet ambitieux Philosophe voulut élever son école sur les débris de celles qui l'avoient précédé ; dans cette vûe, il se mit à réfuter tous les systèmes philosophiques, même celui de son Maître *Platon* ; c'est à cette occasion qu'il a dit ce mot, qu'on auroit sans doute moins admiré si l'on en avoit mieux apprécié le motif : *J'aime Platon, mais j'aime encore plus la vérité.*

On voit que ce mot, qu'on a cité comme l'effet d'une vertu courageuse, n'étoit guères qu'une ruse de l'ingratitude, ou tout au moins de l'ambition.

Il faut pourtant convenir qu'*Aristote* faisoit prodigieusement ; & ses volumineux écrits, quoique moins révéérés qu'autrefois, en font une preuve honorable.

Les écoles de la philosophie primitive durent nécessairement subir des réformes ; & parmi les réformateurs on distingue *Épicure* & *Zénon*.

Épicure, si long-temps & si souvent calomnié, a été jugé fort mal, parce qu'il a été mal interprété. C'est dans la volupté qu'il plaçoit le bonheur ; mais il n'admettoit de volupté que celle qui résulloit de la vertu. Il a beaucoup écrit ; peu de ses Ouvrages nous sont parvenus. Nous ne résisterons pas à l'envie de citer une tirade qui tend à nous prémunir contre la crainte de la mort. « Si vous êtes » malheureux, disoit-il, que regrettez-vous ? » La mort finira vos maux. Pouvez-vous

» compter que l'avenir fasse pour vous ce que
 » le passé n'a pas fait ? Ne prévoyez-vous pas
 » que vos pertes s'accumuleront avec vos
 » années , & que le temps ne les réparera
 » pas ? Si au contraire vous êtes heureux , si
 » vous avez vécu dans l'affluence des biens ,
 » qu'attendez-vous encore ? Sortez de la vie
 » comme on sort d'un festin. Tout s'use in-
 » sensiblement pour vous ; ce qui vous a
 » plu cesse de vous plaire , & cependant la
 » Nature n'a plus de nouveaux plaisirs à vous
 » donner. Vous verriez donc avec dégoût
 » toujours les mêmes choses , si vous viviez
 » plusieurs siècles , & avec plus de dégoût
 » encore , si vous ne mouriez plus. Cepen-
 » dant un autre doit venir pour qui tout sera
 » nouveau ; cédez une place qu'on vous a
 » cédée ; cédez - la lui , elle n'est plus , à
 » vous ; vous devez mourir pour qu'il vive.
 » C'est ainsi que la Nature se répare. »

Zénon réforma la doctrine des Cyniques ;
 il en tempéra l'austerité ; il la rendit plus
 douce , plus aimable. C'est lui que la secte
 des Philosophes , appelés *Stoïciens* , recon-
 noît pour son fondateur.

La secte stoïque dégénéra comme toutes
 les autres ; ce fut *Épicète* qui s'efforça de
 lui rendre sa pureté primitive. Nous devons à
 ce Philosophe un excellent Abrégé de Morale ,
 dont les Rédacteurs de la *Bibliothèque des*
Dames promettent d'enrichir leur Collection.
 Après avoir parlé ensuite des Pyrrhoniens , qui
 doutoient de tout , & dont le système , raison-

nable à certains égards, a mérité le ridicule par son exagération, ils terminent par un *Chapitre de la philosophie chez les Romains*. Ils s'y arrêtent fort peu, parce qu'à l'égard de la philosophie, les Romains n'ont fait que marcher sur les traces des Grecs; & soit dans le chemin de l'erreur, soit dans celui de la vérité, ils n'ont jamais joué que le rôle d'imitateur.

La lecture de la *Bibliothèque des Dames* rend vraisemblable, & justifie le succès qu'elle a obtenu. Au mérite d'une rédaction faite avec goût, au mérite d'une utilité prouvée, se joint l'avantage du ton & des formes agréables. Jusqu'à l'idée qu'ils ont eue de faire servir de titre à l'Ouvrage le nom même de la Dame qui a souscrit, ou pour qui l'on a souscrit, flatte l'amour-propre, & peut servir la galanterie; en effet, une Dame, en se levant, peut, sans en être prévenue, trouver sur sa toilette un Livre, qui, par son nom qu'il porte en titre, semble n'avoir été imprimé que pour elle. C'est ainsi que cette Collection utile, en déguisant l'instruction sous les livrées de la frivolité, semble emprunter de cette dernière de nouveaux moyens de succès.



LES Terriers rendus perpétuels , ou véritable mécanisme de leur confection ; Ouvrage en six Livraisons , utile à tous Propriétaires de Terres ou Fiefs , à tous Notaires , Régisseurs , Géomètres , Féodistes , & autres enfin qui se destinent à la partie des Terriers , dans lequel , &c. &c. Première & deuxième Livraisons ; par M. Aubry de Saint-Vibert , Commissaire aux Droits Féodaux. A Paris , chez l'Auteur , rue des Blancs-Manteaux, N^o. 37 ; Belin, Libraire , rue S. Jacques ; Hardouin , Libraire , au Palais Royal , & Petit , quai de Gèvres. Prix , 15 liv.

Si la confection des Terriers est encore si peu connue , n'en cherchons la cause que dans la manière avec laquelle elle a été cultivée jusqu'à ce jour ; nous n'avons , pour ainsi dire , point d'Auteur qui en ait traité. On a longtemps considéré M. de Fréminville comme le premier Législateur de cet Art ; mais un examen plus approfondi de son Ouvrage nous laisse appercevoir que ses moyens , trop près de la routine , en ont conservé une partie des inconvéniens.

Une pareille disette d'Ecrivains étoit bien faite pour exciter l'émulation d'un Artiste aussi zélé pour son Art que le paroît M. Aubry de Saint-Vibert ; aussi voit-on qu'il n'a rien épargné pour rendre son Livre aussi intéressant qu'utile.

Son plan nous a paru sage, & sa manière de l'exécuter simple ; il a parfaitement senti qu'un Ouvrage aussi aride que le sien, devoit plus abonder en exemples qu'en discours ; il a en conséquence suivi le procédé ordinaire des gens qui ne se livrent aux raisonnemens que quand ils ne peuvent pas présenter de modèles qui parlent pour eux ; ce n'est cependant pas que M. A. D. S. V. ne soit entré dans les plus grands détails ; mais en général, on remarque que son discours est plutôt subordonné à son sujet que son sujet, à son discours.

Nous désirerions pouvoir faire connoître dans le plus grand détail le fond & les accessoires de cet important Ouvrage ; mais son étendue considérable, & les choses absolument neuves qu'il contient nous en interdisent la faculté ; nous préférons d'y renvoyer nos Lecteurs. Ce qui nous a seulement paru digne d'être remarqué pour l'instant présent, c'est que les deux Livraisons qui paroissent, sont, en quelque façon, un traité séparé de la confection des Terriers, en sorte que, quoique le plan en paroisse lié avec la partie de leur *entretien*, qui est encore à donner, on a la satisfaction de voir néanmoins que les personnes qui sont dans l'intention d'adopter cette méthode, peuvent, dès-à-présent, en faire l'application dans leurs domaines ; ce qui leur devient d'autant plus facile, que l'Auteur a cru devoir joindre à son Ouvrage la collection complète de tous les papiers nécessaires à cette opération, procédé d'autant

plus ingénieux, qu'il est extraordinairement simple ; & qu'à l'aide de ce moyen il n'est pas de Seigneur qui ne puisse se flatter de diriger lui-même la confection de ses Terriers, ou du moins de se la rendre plus familière.

Malgré les bornes qui nous sont prescrites, nous croyons devoir ajouter que c'est une manière toute nouvelle de mettre les Tenans, qui nous a paru si supérieure à toutes celles qu'on a employées jusqu'à ce jour, que nous ne serions pas étonnés de la voir universellement adoptée, non - seulement par les Seigneurs qui font renouveler leurs Terriers, mais encore par les Citoyens de tous les états qu'elle intéresse.

En général, cet Ouvrage est d'un homme qui paroît avoir beaucoup médité les principes de son Art, & les avoir constamment appliqués aux détails de sa partie: il ne falloit pas moins que les connoissances qu'il a vraisemblablement acquises en l'exerçant, pour nous donner une méthode aussi claire & aussi précise, & qui renferme des moyens pratiques dont la nécessité nous a paru démontrée jusqu'à l'évidence.



SCIENCES ET ARTS.

PROSPECTUS d'un Traité d'Anatomie & de Physiologie, dédié au Roi, par M. Vicq-d'Azir, in-folio. A Paris, chez Didot l'aîné.

TOUT ce Prospectus mériteroit d'être copié : il est très - court pour l'étendue du plan & des vûes qu'il annonce, il seroit trop long pour un Journal qui n'est pas particulièrement consacré aux Sciences. Nous ne cesserons du moins de le copier que pour parler un instant des espérances que donne l'Ouvrage qu'il annonce.

« Depuis que le goût des Sciences a commencé à
 » se répandre parmi nous, on a vû le Public s'oc-
 » cuper successivement de Physique, de Chimie,
 » & non - seulement s'intéresser à leurs progrès,
 » mais encore se livrer avec ardeur à leur étude ;
 » il se porte en foule aux école où elles sont ensei-
 » gnées ; il s'empresse de lire les Ouvrages dont
 » elles sont le sujet ; il recueille avec avidité tout
 » ce qui lui en rappelle le souvenir ; il y a peu de
 » Personnes riches chez lesquelles on ne trouve quel-
 » ques-uns des instrumens-propres à ces Sciences
 » utiles. Le spectacle des merveilles dont l'homme
 » est environné mérite sans doute de sa part autant
 » d'attention que de reconnoissance ; mais lorsqu'il
 » interroge tout ce qui est hors de lui, faut il qu'il
 » s'ignore lui - même ? Les formes extérieures, les
 » loix du mouvement, les élémens & la compo-
 » sition des corps lui fournissent des considérations

30 importantes ; mais s'il ne fait point quels sont
 30 leurs rapports avec le mécanisme particulier de
 30 ses organes, ne perd-t-il pas le fruit le plus pré-
 30 cieux de ses méditations & de ses recherches ?
 30 Qu'est-ce qu'une théorie des sensations, si elle
 30 n'est appuyée sur la description exacte des sens
 30 eux-mêmes ? L'examen des nerfs, de leur origine ,
 30 de leur connexion, n'explique-t-il pas un grand
 30 nombre de phénomènes dont chacun est intéressé
 30 à connoître les causes, & sur lesquels il est si
 30 commun & quelquefois si dangereux de raison-
 30 ner mal ? Pourquoi le mouvement du sang & de
 30 la lymphe, qui sont la source & l'aliment de la
 30 vie, ne seroit-il pas aussi-bien l'objet de notre
 30 étude, que la route & la direction des fleuves qui
 30 coulent sous un autre ciel, ou celle des astres qui
 30 se meuvent si loin de nos têtes ? Qu'y a-t-il de
 30 plus satisfaisant que de voir en quoi consiste cette
 30 supériorité sur les autres animaux, dont la plupart
 30 des hommes sont si fiers, sans savoir quelle est sa
 30 base & quelles sont ses limites ? De considérer
 30 dans la série des êtres l'ordre & l'étendue respec-
 30 tive de leurs fonctions, de contempler enfin dans
 30 le monde vivant, dont une partie a déjà été si élo-
 30 quemment & si exactement décrite par deux Écri-
 30 vains illustres, quels sont les ressorts de ces mouve-
 30 mens & leur analogie avec les nôtres ? Il n'appar-
 30 tient qu'à l'Anatomie de résoudre ces problèmes. »

Voilà le grand objet que se propose M. Vicq-
 d'Azir. Sans doute l'Anatomie peut le remplir ;
 mais c'est par les longs travaux d'un esprit à
 qui la Nature a donné ce coup-d'œil juste &
 prompt, qui ne peut se reposer sur un objet sans
 y découvrir de nouveaux rapports ; d'un esprit à
 qui la vraie Philosophie a appris à enchaîner les
 observations aux observations, les résultats aux ré-
 sultats, à établir enfin entre les faits & les idées,

cette liaison qui fait de presque tous les points de la chaîne des points lumineux, & de la chaîne entière un corps étendu de lumière. Avec cette méthode même il y aura sans doute des intervalles obscurs; mais on verra toujours où ils sont, où ils commencent & où ils finissent. L'attention & l'observation sans cesse dirigées sur ces points obscurs, les éclaireront peut être, les éclairciront du moins : enfin, on distinguera du moins toujours nettement les ténèbres & les lumières. Dans le désordre & la confusion des méthodes anciennes, le jour & la nuit toujours confondus ensemble, donnoient une sorte de lumière ténébreuse dans laquelle on croyoit tout voir, & où réellement il étoit impossible de rien distinguer. L'Anatomie a des difficultés qui lui sont propres, & que l'esprit humain ne rencontre point dans les autres Sciences.

Le Peintre de la Nature, M. de Buffon, par exemple, parlant presque toujours d'objets exposés à tous les regards, n'a qu'à les bien décrire, chacun peut porter ses regards du modèle au tableau, du tableau au modèle. Les Gravures, les Planches ne sont nécessaires que pour un petit nombre d'objets rares que le style seul ne peut pas mettre sous les yeux, lors même que ce style est celui de M. de Buffon. Alors encore ces objets ont tant de rapports avec ceux qui nous sont très familiers, que le Dessinateur & le Graveur, avec l'attention la plus médiocre peuvent me les faire voir aisément. Peu de gens ont vu le véritable tigre, le tigre des bords du Gange; mais tout le monde a vu des chats, & en grandissant toutes les proportions de la forme du chat, en tirant sur sa robe de larges bandes, celui qui a vu un chat peut avoir aisément sous les yeux une image exacte du tigre du Bengale.

Il n'en est pas de même de la description & de la peinture de l'intérieur du corps humain; cet inté-

rieur est fermé à tous les regards : les phénomènes du monde vivant, quoiqu'ils se passent en nous, sont plus difficiles à observer & à décrire que les phénomènes de ces mondes physiques dont les Képler & les Newton ont découvert les loix. On ne les voit point, & rien de ce qu'on voit ne leur ressemble : voilà pourquoi ils sont si difficiles à décrire pour celui qui les connoît le mieux, & si difficile à comprendre pour celui qui a le plus d'intelligence ; c'est ici le cas d'employer une expression si heureusement hasardée par M. de Buffon : *Ils sont incompréhensibles parce qu'ils sont incomparables.* S'il y avoit un seul animal dont l'organisation intérieure se laissât voir à l'œil, l'organisation des autres animaux auroit beau être différente, elle en seroit infiniment plus facile à peindre & à connoître : ce seroit une chose très-bien connue autour de laquelle l'imagination & la langue placeroient avec beaucoup moins de peine & toutes les ressemblances & toutes les différences.

Il faisoit deux hommes pour vaincre ces grandes difficultés. M. Vicq-d'Azir lui-même va nous en faire connoître un.

« L'exécution d'un projet de cette nature exigeoit
 » le concours d'un Artiste habile, courageux &
 » patient. M. Briceau, qui me seconde dans cette
 » entreprise, réunit ces différentes qualités. Ses Des-
 » sins ont mérité l'approbation des Anatomistes les
 » plus célèbres. Aucun obstacle ne l'a rebuté, ni les
 » dangers qui résultent d'un séjour long-temps pro-
 » longé au milieu d'exhalaisons putrides, ni le
 » dégoût d'un spectacle auquel il n'étoit point ac-
 » coumé. Il a corrigé & recommencé ses Dessins
 » avec une docilité extrême, & autant de fois qu'il
 » a fallu pour parvenir à imiter la Nature. Jusqu'ici
 » les objets ont été mesurés dans toutes leurs
 » dimensions, & représentés dans la grandeur qui
 » leur étoit propre..... On s'est efforcé de donner à

« chaque organe le ton de couleur qui lui est parti-
 culier , en employant un nombre suffisant de
 cuivres. »

Pour diriger les travaux de M. Briceau , & donner au Public l'Ouvrage que ce Prospectus nous annonce , il falloit un homme , consacré de bonne heure à toutes les Sciences, dont le corps humain est le sujet & l'objet; qui eût fait un travail long & tout neuf sur toutes les parties du corps humain; qui eût porté lui-même sur toutes les parties le scalpel & la loupe , & joignît à l'art de diviser avec les instrumens & la main , l'art bien plus rare de diviser avec l'analyse , l'instrument , pour ainsi dire , & le scalpel de l'esprit; il falloit un homme qui , étant bien persuadé que toutes les vérités ont des faits pour base , & ne sont elles-mêmes que des faits , fût l'ennemi irréconciliable de tous les systèmes , & eût cependant le talent de rapprocher les faits , de les classer dans l'ordre systématique le plus propre pour les comparer sous toutes leurs faces; pour les voir facilement sous tous leurs rapports; il falloit un homme qui , possédant parfaitement la langue savante de l'Anatomie, cette langue toute grecque que presque personne ne comprend plus , sût , en l'employant , la traduire par des descriptions élégantes & claires de tous les organes du corps humain. il falloit enfin un homme qui joignît la pratique de la Médecine aux opérations de l'Anatomie , qui eût observé dans les mouvemens réguliers de la santé & dans les mouvemens déordonnés de la maladie , le jeu de tous ces organes dont les corps morts lui ont laissé dévoiler la structure intérieure; qui attirât plus fortement notre attention sur ses recherches par l'espérance d'y trouver des moyens ou d'assurer ou d'étendre notre existence si incertaine & si fugitive.

Ceux qui sauront appercevoir dans ce Prospec-

tus l'esprit vraiment philosophique qui l'a dicté, croiront que cet homme devoit être M. Vicq-d'Azir ; ceux qui ont lû le Recueil de ses éloges ne pourroient pas en douter.

Le Recueil de ces Éloges de M. Vicq-d'Azir, dont le nombre s'accroît toutes les années, est une des lectures les plus instructives & les plus consolantes. Là, on commence à croire qu'il peut y avoir une Médecine, & que cet Art si extraordinaire qui combat la mort & la douleur n'est pas totalement une chimère : là, on voit quelques hommes, quelques Médecins remplis de lumières, envoyés par la Providence comme des anges consolateurs autour des lits de ceux qui souffrent & de ceux qui meurent : ces hommes rares dans cette multitude d'opinions funestes & homicides qu'on leur a transmises comme l'art de guérir, savent trouver un petit nombre de vérités utiles ; dans cette multitude infinie de drogues & de remèdes qu'on mêle ensemble, comme si on vouloit s'ôter les moyens d'en distinguer les vertus, ils découvrent quelques plantes que la Nature semble avoir fait naître pour nos maux, comme elle en a fait naître d'autres pour nos besoins. M. Vicq-d'Azir, qui peint les vertus de ces hommes si précieux avec cet intérêt qu'on donne aux choses qu'on révère & qu'on aime, ne rend pas seulement compte de leurs découvertes, de leurs vûes ou de leurs conjectures ; tantôt il les resserre dans les limites de la vérité qu'elles avoient passées ; tantôt il les étend, & elles en paroissent plus vraies ; il les apprécie toujours avec cette extrême sévérité naturelle à un esprit très-juste, & nécessaire dans un Art dont une seule erreur peut donner la mort à des milliers d'hommes. La sévérité, ailleurs si peu aimable, prend dans ces discours le caractère de la bienfaisance même : chacun de ceux qui les lit croit voir un ami actif & vigilant

vigilant qui repousse loin de lui ce qui peut attenter à la sûreté & à la douceur de la vie.

Le grand Ouvrage que M. Vicq d'Azir annonce aujourd'hui, augmentera sans doute le nombre de ces hommes bienfaisans qui se rendent dignes de ses éloges : en faisant infiniment mieux connoître le corps humain, il rendra l'art d'en traiter les maladies moins conjectural ; il dirigera les observations sur des points plus fixes, sur des régions moins cachées, pour ainsi dire, à la vûe ; & l'expérience, qui ne faisoit guères qu'accumuler les incertitudes, augmentera le petit nombre des choses certaines. Autrefois les Médecins commençoient par ne douter de rien, & finissoient souvent par ne croire à rien : leur crédulité venoit de ce qu'ils n'avoient rien observé, & leur incrédulité de ce qu'ils avoient tout mal observé. Aujourd'hui les Médecins qui possèdent l'art de l'observation, (& c'est l'art de toutes les Sciences, c'est l'art unique,) ne peuvent ni douter de ce qu'ils voient, ni croire à ce qu'ils ne voient pas. L'Anatomie de M. Vicq-d'Azir, en faisant connoître avec une plus grande exactitude les organes où se passent les phénomènes de la vie & de la mort, en rendra l'observation bien moins difficile & bien plus sûre.

Le desir que montre M. Vicq-d'Azir de rendre l'Anatomie une Science populaire comme l'Histoire Naturelle, comme la Chimie, n'est pas seulement cette ambition du talent qui cherche à répandre la Science qu'il enseigne, pour répandre plus loin son nom & sa gloire : l'Anatomie & l'art de guérir, comme toutes les connoissances, doivent sortir des Ecoles & des Livres dogmatiques pour atteindre à une certaine perfection, & sur-tout à une utilité générale. La langue hiéroglyphique des Sciences est toujours une langue un peu obscure pour

N^o. 51, 17 Décembre 1785. E

les iniriés même. Tant qu'ils ne se servent que de cette langue, son obscurité naturelle se répand plus ou moins sur leurs idées. Pour les rendre très-claires pour eux-mêmes, ils doivent donc les rendre dans la langue que parle tout le monde, dans cette langue où les mots n'ont pas la prétention d'être savans, où ils n'ont quelque mérite que lorsqu'ils disent quelque chose, & que tout le monde entend assez bien pour être sûr qu'ils ne disent rien lorsqu'ils ne disent rien. Locke avoit coutume de dire que la Médecine ne feroit jamais de grands progrès tant que les Médecins s'obstineroient à parler latin; mais jusqu'à présent l'Anatomie s'est obstinée à parler Grec; elle est presque toute Grecque, & c'est pour cela sur-tout qu'elle est si obscure pour tout le monde. M. Vicq-d'Azir lui laisse encore cette langue de son berceau qui a dû la retenir long-temps dans son enfance; mais par ses descriptions il la traduira dans le françois que nous parlons, & l'Anatomie, lorsqu'elle parlera françois, sera plus claire pour tous les Anatomistes; elle sera plus claire pour M. Vicq-d'Azir lui-même; car il sera obligé de lui donner un nouveau degré de clarté pour lui faire parler cette nouvelle langue.

Ce n'est pas tout. Les Médecins seuls ne créeront jamais une bonne Médecine s'ils ne sont secourus & aidés par les malades. Si les malades ne savent pas dire ce qu'ils sentent, ou s'ils le disent mal (& l'une de ces deux choses ou toutes les deux doivent arriver le plus souvent), le Médecin manque des faits les plus nécessaires pour régler sa marche & ses opérations. On dira bien, je le fais, que les organes extérieurs apprennent assez au Médecin ce qui se passe dans l'intérieur; mais cela ne sauroit être vrai; plusieurs maladies très-différentes donnent à l'extérieur les mêmes signes: la fièvre est toujours la fièvre; mais elle peut avoir vingt causes diverses,

lors même qu'elle a les mêmes retours & les mêmes périodes. On dira bien encore qu'un malade n'a aucun besoin de connoissances anatomiques pour dire où est sa douleur, & quelle est sa douleur ; mais je ne croirai pas davantage à cette assertion, quoi qu'elle soit très-simple & qu'elle paroisse de très bon sens. Quand on n'a point appris à observer les sensations, rien n'est plus commun que de les rapporter à des parties de son corps où elles ne se passent point, rien n'est plus ordinaire que de confondre dans ses douleurs la poitrine, l'estomac & le bas-ventre : entendez les vaporeux dans ces longs récits de leurs maux où ils se complaisent tant, on est tenté de les prendre pour des fous, & ils disent en effet de véritables folies : c'est qu'il leur manque l'art & les mots, & les connoissances nécessaires pour rendre un compte fidèle des douleurs bizarres dont ils gémissent. Un Médecin d'ailleurs a beau recommander à un malade de ne dire que ce qu'il sent, ce qu'il sent ne peut pas être rendu avec les expressions de la langue qui est à son usage ; il fait (& il fait mal) quelques mots de Médecine & d'Anatomie ; il dira donc qu'il a les *nerfs crispés* & le *sang brûlé* ! Nous demandons aux malades, disoit *Gatti*, ce qu'ils *sentent*, & ils nous apprennent ce qu'ils *pensent*. Au lieu de parler comme des malades, ils parlent comme des Médecins. Il est difficile de voir d'autre remède à cet inconvénient, que de rendre un très-grand nombre au moins de malades assez instruits de la manière dont le corps humain est organisé, pour qu'ils soient capables de veiller eux-mêmes sur leurs organes, & de rendre compte fidèlement de tout ce qu'ils y sentiront de très-remarquable : il est peut être hors de doute que lorsque les connoissances anatomiques seront très-perfectionnées & très-répandues, beaucoup de personnes acquerront le

talent de faire connoître leurs douleurs au Médecin qui doit les guérir. Que de révolutions, que de phénomènes des maladies les Médecins ignorent, parce que les malades n'ont jamais su ni les indiquer ni les peindre ! En un mot, la Médecine est un Art d'observation, & le plus grand nombre des observations ne peuvent être faites que par les malades ; il faut donc les mettre en état de les bien faire. Il est hors de doute que plus d'un malade a été tué pour avoir mal fait l'histoire de sa maladie.

Les Savans de tous les genres ont trop pensé qu'eux seuls devoient travailler à l'édifice des Sciences : pour perfectionner les connoissances humaines ce n'est pas trop du genre humain.

Une chose est bien heureuse, c'est qu'à mesure que les Sciences se perfectionnent, elles se mettent à la portée de tout le monde & que tout le monde alors peut concourir à les perfectionner encore.

Je vais dire une chose qui passera peut être pour une folie ; Je suis persuadé que la Physique expérimentale, la Botanique & la Chimie, si elles étoient très-bien traitées, pourroient être possédées & cultivées par nos paysans, & que nos paysans n'en cultiveroient que mieux nos campagnes : mais nous aimons à croire qu'il faut des esprits sublimes pour comprendre ce que nous comprenons ; & parce que nous l'enseignons très-mal, nous pensons que cela est très-difficile à apprendre.

Tout fait espérer que l'Ouvrage de M. Vicq-d'Azir préparera une révolution dans l'Anatomie ; qu'en rendant la connoissance du corps humain plus détaillée & plus exacte, il répandra cette connoissance dans un plus grand nombre d'esprits ; & que cette révolution dans l'Anatomie pourra être la source d'une autre révolution dans la Médecine.

Nous ne nous sommes permis ici tant de ré-

réflexions que pour jouir de ces belles espérances que donne l'Ouvrage de M. Vicq-d'Azir.

Il est dédié au Roi ; & c'est en effet autour du Trône des Monarques bienfaisans qu'il faut rassembler toutes ces grandes entreprises qui ont pour objet d'améliorer la conduction humaine.

« Ces deux parties, la description & les plan-
 « ches, peuvent suffire à ceux qui cultivent l'Ana-
 « tomie pour elle-même : mais les personnes qui
 « ne s'occupent de cette Science que pour connoître
 « les rapports avec la Médecine ou avec la Phi-
 « losophie ont besoin qu'on leur représente le
 « résultat des descriptions, des usages connus &
 « le jeu des organes, les rapprochemens des faits
 « & la comparaison de la structure de l'homme
 « avec celle des animaux : les discours physiologi-
 « ques qui termineront l'histoire de chaque région
 « rempliront ces vûes. D'un côté, l'importance du
 « sujet ne me permettra point d'omettre rien
 « d'essentiel ; de l'autre, l'étendue de la matière
 « me fera toujours sentir la nécessité d'apporter
 « la plus grande précision dans chaque article. Je
 « ferai en peu de mots le tableau des erreurs, c'est-
 « à-dire, des systèmes, & l'application des Sciences
 « physiques à l'Anatomie sera le principal sujet
 « de mes réflexions.

« Les Planches paroîtront par Cahier de six,
 « avec des explications très-détaillées : la descrip-
 « tion des organes qui doit les précéder & les dis-
 « cours qui doivent les suivre seront publiés sépa-
 « rément.

« Quant à la description & autres discours,
 « ils seront publiés dans des Cahiers *in-folio* sé-
 « parés (même papier & même caractère que les
 « premières pages de ce Prospectus), & vendus à
 « raison de 6 sols 6 den. la feuille.

« On a diminué le prix autant qu'il a été pos-

» sible. Chaque Cahier, composé de six Planches
» in-folio coloriées, de six autres Planches de
» même format, contenant les mêmes figures
» avec le trait seulement & les lettres de renvoi,
» & de plusieurs pages d'explications, sera vendu
» 12 livres, prix inférieur à celui que l'on fait
» payer pour des Planches relatives à l'Histoire Na-
» turelle, dont les sujets n'exigent d'ailleurs pres-
» qu'aucune préparation; tandis que dans les re-
» cherches dont il s'agit le travail de l'Anatomiste,
» qui est souvent très-long & très-difficile,
» doit précéder & accompagner même celui du
» Dessinateur.

» Il est facile de présumer qu'un Ouvrage de ce
» genre doit exiger beaucoup de temps & de soins,
» aussi je ne propose point de souscription : le Pu-
» blic aime trop sa liberté, & la mienne m'est
» trop chère pour lui imposer & pour m'imposer
» à moi-même des conditions qui pourraient le
» contraindre, & qu'il me seroit peut-être difficile
» de remplir.

» Les Cahiers seront annoncés dans les Jour-
» naux, & vendus à mesure qu'ils seront publiés.
» On invite seulement les Personnes qui, après avoir
» acheté la première Livraison, désireront se pro-
» curer les suivantes, à vouloir bien faire inscrire
» leurs noms & leurs adresses chez M. Brieeau,
» Dessinateur & Graveur, rue Aubry-le-Boucher,
» à la Perle, chez lequel on pourra voir les Plan-
» ches annoncées dans ce Prospectus, & chez les
» sieurs Didot l'aîné, Imprimeur de cet Ouvrage,
» rue Pavée-Saint-André; Barrois jeune, Libraire,
» quai des Augustins, & Chéreau, Marchand d'Es-
» tampes, rue des Mathurins. »

(Cet Article est de M. de Matalas de Larresfore.)

S P E C T A C L E S .

CONCERT SPIRITUEL .

ON a admiré la facture noble & savante d'une Symphonie de M. Rigel. M. Chardini a chanté pour la première fois à ce Concert un Hyérodrame , de la composition de M. Tomeoni , nouveau Maître Italien. Cet ouvrage a paru plaire, on en a sur-tout applaudi le premier & le troisième morceaux. M. Chardini, qu'on voit avec plaisir remplacer , depuis quelque temps à l'Opéra, MM. Laïs & Chéron , n'en a pas moins fait dans l'exécution de cet ouvrage. MM. le Brun & Dominich ont exécuté sur le cor-de-chasse, une Symphonie Concertante de la composition de M. le Brun. On connoît tout le talent de cet Artiste , dont les sons moëlleux. & touchans ont été bien secondés & contrastés par l'exécution rapide de son second. M. Aldée a joué avec beaucoup d'habileté un Concerto de M. Viotti, il a été très-applaudi ; & nous ne doutons pas que ce succès ne l'encourage à faire de nouveaux efforts pour acquérir encore plus de sûreté , & une plus grande qualité de son. La Symphonie de M. Hayden , quoique très-connue , a été entendue avec transport , tant par la

F iv

perfection délicate avec laquelle elle a été exécutée, que parce que les ouvrages de cet homme unique ont un charme particulier ; qui se renouvelle toutes les fois qu'on les entend. Mlle. Renaud, accoutumée à exciter par tout un enthousiasme universel, a produit à ce Concert cet effet ordinaire. Il est impossible d'avoir une voix plus belle, plus touchante, plus facile, plus étendue, plus égale ; d'avoir une exécution plus rapide & plus nette, plus de justesse & de précision ; quand on songe qu'elle réunit tant d'avantages à une figure, à une taille charmantes, à une physionomie intéressante & aussi modeste que ses mœurs, on est étonné que la nature ait été si prodigue de ses dons dans un même Sujet. Des oreilles délicates à l'excès, ont regretté que Mlle. Renaud ait été obligée d'exercer son charmant gozier sur la langue Italienne, qu'elle n'a pas l'habitude de prononcer ; mais cette observation est absolument indépendante de son talent. Mlle. Renaud, qui n'a point la manie des paroles Italiennes, est plus faite, qu'aucune autre, pour faire rendre à la langue Françoisse la justice qu'elle mérite, & qu'on cherche en vain à lui ravir.



ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE-Vendredi 9 de ce mois, on a donné, sur ce Théâtre, la première représentation de *Pénélope*, Tragédie en trois Actes, dont le Poëme est de M. Marmontel, & la musique de M. Piccinni.

Pour donner le plus promptement possible à nos Lecteurs une idée des nouveautés qui paroissent sur ce Théâtre, nous envoyons ordinairement à l'impression notre article avant que l'Ouvrage ait été représenté. Nous ne pouvons donc parler ni de son succès ni même de son mérite; nous nous contentons d'en exposer le sujet & d'en tracer le canevas, sans y joindre aucune critique, aucun éloge qui ne prouveroient que notre sentiment particulier; nous ne devons au Public que le résultat de l'opinion générale, & nous ne pouvons le recueillir avant qu'elle existe.

Cette méthode étoit celle de l'Homme de Lettres qui nous a précédés dans cette rédaction. Elle nous paroît trop sage, trop conforme à l'esprit d'impartialité qu'on doit attendre de nous pour ne pas la suivre. Elle nous laisse le temps de rassembler les diverses opinions qu'un même Ouvrage fait naître, d'en chercher les motifs, de les comparer, d'en offrir les développemens au Public, ce Juge souverain; & si nous y joignons la nôtre, c'est en l'appuyant de toutes les raisons qui

F v

ont servi à la déterminer, & en la soumettant de même à sa décision. Nos conclusions ne sont que des doutes; nous ne nous aviserions pas de dicter des loix.

Cette lenteur de jugement est plus nécessaire encore pour un Drame en musique que pour tout autre. La musique est un Art déjà compliqué par lui-même; quand il se joint encore à celui de la poésie, à une action dramatique, à des danses, à l'illusion du spectacle; quand son succès dépend de la parfaite exécution de tant de parties différentes, de l'art & de l'intelligence des Acteurs, de l'ensemble des chœurs & de l'orchestre, de la juste longueur des ballets, dont on ne peut juger qu'à l'effet, & qui cependant contribue si fort à l'intérêt, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'une seule représentation en puisse donner une juste idée.

Nous croyons aussi que nos Lecteurs nous pardonneront facilement de ne pas prononcer avec légèreté sur l'ouvrage d'un homme comme M. Marinontel, l'un des premiers Littérateurs de notre siècle, & qui, dans tous les siècles, eût obtenu un rang distingué; d'un homme comme M. Piccinni, l'un des créateurs de la forme de chant & de style dramatique aujourd'hui généralement adoptés, & qui a contribué si efficacement à opérer dans notre ancien système musical la plus heureuse révolution.

Le sujet de Pénélope, emprunté d'Homère, est assez connu. Troye est en cendre;

& tous les Chefs de l'Armée des Grecs sont depuis long-temps rentrés dans leurs États. Ulysse seul est errant sur les mers, & ne peut revoir Itaque. La fidelle Pénélope, qui lui est tendrement attachée, éprouve sur son sort des inquiétudes d'autant plus vives, qu'elle est persécutée par une foule de Rois, ses voisins, qui veulent lui persuader que son époux n'est plus; & l'obliger de se déclarer pour l'un d'eux. Trop foible pour leur résister ouvertement, elle les amuse sous différens prétextes; enfin Télémaque, leur fils, est parti pour aller s'assurer du destin d'Ulysse. A son retour qu'on attend, la Reine a promis de se décider. C'est ici que l'action commence.

Le Théâtre représente le vestibule du palais d'Ulysse, & au-delà une salle où les poursuivans de Pénélope sont à table. Les plaisirs auxquels ils se livrent, la joie qu'ils font éclater, forment un contraste avec la douleur de Pénélope, qui, sur le devant de la Scène avec ses femmes, déplore le malheur de sa situation. Les députés de son peuple qui gémissent sous l'oppression de ces Rois, aggravent encore ses maux en la pressant de se déclarer. Elle s'y engage.

Au retour de mon fils, je subirai mon sort,

N'en demandez pas davantage.

Pénélope attend en effet le retour de Télémaque, mais seulement par une tendre inquiétude, & parce qu'elle espère qu'il lui apportera des nouvelles de son époux. Nésus,

F vj

L'un des Rois ses amans , vient augmenter ses alarmes , en lui apprenant que si son fils arrive , il mourra victime d'un complot formé par ses rivaux , & dont il n'a pas voulu être complice. Cette mère infortunée implore son appui , Nésus ne s'y engage qu'à condition qu'elle acceptera sa main. Pénélope est au désespoir :

Mon fils ! je suis réduite au choix inévitable ,
Ou de trahir ton père ou de te voir périr.

Le chœur prend part à sa situation. Eumée , un ancien Serviteur demeuré fidèle à Ulysse , vient annoncer le retour de Télémaque , dont il a vu le vaisseau prêt d'aborder. Cette nouvelle , qui eût comblé de joie Pénélope un instant auparavant , lui cause de vives alarmes ; Eumée reçoit l'ordre de s'opposer à l'arrivée du jeune Prince , s'il en est encore temps. Agitée par ses craintes , & uniquement frappée du danger présent qui menace son fils , elle envoie sa Suivante à Nésus , lui promettre sa main , à condition que Télémaque lui sera rendu. Scène où Pénélope croit entendre l'ombre de son époux lui reprocher la parole qu'elle a donnée. Les Pourfui vans paroissent. Elle leur reproche le complot tramé contre son fils , ils s'en défendent , & recommencent leurs persécutions.

Cédez , cédez sans crainte
Au plus ardent amour.

Vous me glacez de crainte,
Et vous parlez d'amour !

Elle offre de leur abandonner ses États & ses tréfors.

Seulement avec moi que j'emmené mon fils,
C'est le seul trésor d'une mère.

Télémaque arrive. Il annonce la prochaine arrivée d'Ulysse, qui doit faire trembler les Tyrans. La joie de Pénélope & du Peuple, & les menaces secrètes des Pourfuivans forment un chœur contrasté qui termine le premier Acte.

Au second, le Théâtre représente un hameau, où l'on distingue le vieux château de Laërte & la maison d'Eumée ; on voit la mer dans l'éloignement.

Eumée annonce à Laërte, père d'Ulysse, le retour de ce fils si long-temps attendu. Cette nouvelle est trop chère à ce vieillard pour qu'il la croie facilement ; Télémaque vient la lui confirmer. Les Pasteurs des environs prennent part à sa joie. Une tempête s'élève, on voit un vaisseau battu par les vents, & des malheureux qui luttent contre les vagues.

TÉLÉMAQUE.

O dieux ! si mon père
Courroit ce danger.

Cette réflexion l'émue vivement, il vole avec Eumée & les Pasteurs au secours des passagers.

Ulysse vient par un autre côté. Tout a péri; seul & sans armes il s'est échappé du naufrage. Il ignore d'abord où il est; il croit cependant reconnoître une grotte où il avoit coutume de sacrifier aux Nymphes; elles paroissent en effet, lui confirment qu'il est à Itaque, le préviennent sur les persécutions que Pénélope & son fils éprouvent en son absence, & sur les dangers qu'il couroit en se faisant connoître. Minerve a imprimé sur son front les caractères de la vieillesse; elles lui conseillent de profiter de ce déguisement; & de dissimuler jusqu'à ce qu'il trouve un moment favorable à sa vengeance.

Télémaque, inquiet pour son père, vient en demander des nouvelles à ce vieillard qu'il ne reconnoît pas. Ulysse laisse entendre qu'il a perdu la vie. Les regrets de son fils & d'Eumée sont une jouissance délicieuse pour son cœur. Il n'y tient pas, & se découvre. On l'instruit de ce qui s'est passé dans son absence, & tous trois méditent des projets de vengeance qu'ils se proposent de dissimuler en faisant courir le bruit de la mort d'Ulysse. L'Acte finit par ce trio.

Au troisième Acte, Ulysse se prépare à revoir Pénélope; mais il ne se déclarera point malgré la vive affliction que la nouvelle de son trépas doit causer à ce sensible cœur. Plus il lui connoît pour lui de tendresse, plus il

doit éviter de lui inspirer une joie qu'elle ne pourroit contenir, & dont l'explosion renverseroit tous ses desseins. Il ne faut pas oublier qu'il est sans armes, & qu'il ne peut parvenir à s'emparer des siennes sans risquer de se rendre suspect.

Pénélope vient enfin, & veut interroger le vieillard, qui apporte, dit-on, des nouvelles d'Ulysse; elle ignore encore combien elles seront funestes.

. . . P É N É L O P É

N'a-t'on rien appris de sa bouche

Qui l'intéresse & qui me touche ?

Cette question donne lieu au vieillard de rendre compte à la Reine des principales actions d'Ulysse depuis la ruine de Troye. Il lui parle de son triomphe sur Ajax au sujet des armes d'Achille, des dangers qu'il a essuyés entre Scylla & Charybde, de son arrivée dans l'Isle de Circé, & de son adresse à éviter ses pièges, de son séjour plus dangereux dans l'Isle de Calypso, qui lui proposoit l'immortalité.

P É N É L O P É .

Ah ! comment résister aux charmes d'une amante
Qui propose un tel prix à l'infidélité ?

Cette conversation est interrompue par l'arrivée d'un des Pourquívans, qui vient solliciter de nouveau la Reine, puisqu'Ulysse est mort ; d'après le récit même du vieillard.

Pénélope, que cette nouvelle défespère, refuse d'y ajouter foi.

Vieillard, à m'accabler peut-être on vous engage.

Déjà pour complaire à ces Rois

Des étrangers plus d'une fois

M'ont tenu le même langage.

L'homme dans le malheur est si foible à votre âge.

.

Ah ! vous ne savez-pas quel cœur vous déchirez !

.

U L Y S S E.

Reine, vous insultez à mon abaissement.

P É N É L O P E.

Bon vieillard, pardonnez : je vous fais un outrage ;

. ,

Mais dans mon cœur en ce moment

Je ne fais quelle voix en secret vous dément.

Ulysse, pour détruire ses doutes, lui montre l'Anneau d'Ulysse, & la Reine accablée, se croit trop sûre de son malheur. Elle ordonne qu'on lui dresse un Tombeau. Le Vieillard dit à Télémaque :

Prince, n'oubliez pas d'y suspendre ses armes.

C'est-là que Pénélope déclare à ses Amans qu'elle veut faire un choix; mais son dessein est d'y terminer sa vie. Le Vieillard s'y oppose, il lui annonce, de la part d'Ulysse même, une vengeance prédite par ce Héros.

Le Tombeau est élevé. Pénélope veut que le Vieillard fasse serment sur ce Tombeau même, de la vérité de son récit. Il y monte, s'empare des armes qui y sont suspendues, se fait reconnoître pour Ulysse, & suivi de son Fils, d'Eumée & de ses amis fidèles, se met à la poursuite des Tyrans. Pénélope, transportée de joie, tombe dans les bras de son Époux, qui revient bientôt vainqueur. Un Chœur d'Alégresse, où les principaux personnages expriment leurs sentimens, & un Ballet général terminent le Spectacle.

Nous rendions compte dans les prochains Numéros, de l'effet de cet Ouvrage, de la Musique, & des principales parties de l'exécution.

ANNONCES ET NOTICES.

RÉPERTOIRE universel & raisonné de Jurisprudence, Ouvrage de plusieurs Jurisconsultes, mis en ordre & publié par M. Guyot, Ecuyer, ancien Magistrat. A Paris, chez Vissé, rue de la Harpe, & chez les principaux Libraires de France.

Cet Ouvrage, actuellement complet, est composé de dix-sept Volumes in-4° imprimés en caractère petit Romain, avec des Notes. Le prix est de 180 livres, non compris la reliure ni la brochure. On distribue *gratis* le Prospectus chez le Libraire.

⁵⁹
COSMOGRAPHIE Élémentaire, in-8°, par M. Meutelle, Historiographe de Mgr. Comte

d'Artois, Censeur Royal, nouvelle Édition, considérablement augmentée de Discours & de plusieurs Cartes & Planches. Prix, 7 liv. 4 sols brochée.

On a fait de cet Ouvrage, si justement estimé & approuvé par l'Académie des Sciences de Paris, une Édition in-4°. de cent Exemplaires, dont cinquante seulement sur papier vélin de la Manufacture de Courralin. Ces cinquante Exemplaires ont été, depuis l'impression, relevés & satinés par les soins & sous les yeux de M. Réveillon, à la Manufacture du Fauxbourg Saint Antoine. On y a joint un fort grand nombre de Cartes très-bien enluminées. Prix, 48 liv. brochée en carton.

L'autre Édition, sur grand raisin de Montargis avec les mêmes Cartes est du prix de 24 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue de Seine, n°. 27, Fauxb. Saint-Germain.

CATALOGUE Latin & François des Plantes vivaces qu'on peut cultiver en pleine terre pour la décoration des jardins à l'Angloise & des parterres, auquel on a joint la liste des Plantes nouvelles qui se trouvent représentées dans le grand jardin de l'Université; par M. Buchoz, Médecin-Botaniste. A Londres; & se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au dessus du Collège d'Harcour. Prix, 2 liv. 8 sols à Paris & par toute la France.

La France connue sous ses plus utiles rapports, ou nouveau Dictionnaire universel de la France, dressé d'après la Carte en cent quatre-vingt feuilles de Cassini, par M. Dupain-Triel, Géographe du Roi, de MONSIEUR & du Département des Mines, Censeur Royal.

La grande Carte de France de Cassini n'existant pas encore quand on a publié des Ouvrages sur cette même matière, celui que nous annonçons peut être

d'une plus grande étendue, & par conséquent d'une plus grande utilité. Il présentera le tableau du Royaume sous les rapports ci-après : 1°. sous les rapports géographiques & même topographiques. 2°. Sous le rapport de ses grands bois & de ses forêts. 3°. Sous le rapport de ses chaussées & principaux chemins. 4°. Sous le rapport de sa navigation intérieure. 5°. Sous le rapport de divers genres de commerce établis dans les Villes, les Bourgs & autres lieux considérables. 6°. Sous le rapport de ses Jurisdictions ecclésiastiques ou civiles. 7°. Sous le rapport de sa minéralogie. 8°. Enfin, sous le rapport de sa population actuelle.

L'impression de ce nouveau Dictionnaire sera du format *in 8°*. Chacun des Cahiers ne comprendra jamais que les objets renfermés dans la feuille de Cassini, à laquelle il correspondra par son numéro ; par conséquent le premier Cahier contiendra celle de Paris, n°. 1 : le deuxième, la feuille de Compiègne, n°. 2 : le troisième, la feuille de Fontainebleau, n°. 3 : ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait complété la Généralité de Paris ; car c'est par Généralités qu'on divisera le Royaume. Chaque Généralité aura son Dictionnaire particulier ; on ne distribuera les Cahiers que l'un après l'autre & séparément, afin de laisser au Curieux ou au Lecteur intéressé la liberté du choix.

N. B. Dès que l'on sera parvenu à la confection entière de ce Dictionnaire détaillé de la France par Généralités, on réunira tous les Cahiers qui le composeront pour en former un Dictionnaire Général en un seul Volume qui en sera l'extrait, & ne présentera plus, toujours par ordre alphabétique, que le nom de toutes les Villes, Bourgs, Villages & Abbayes ; la Province où ils sont situés ; le Diocèse, la Généralité & l'Élection dont ils dépendent, avec le nombre de feux qu'on y compte.

La première Feuille paroîtra au commencement de l'année 1786.

Œuvres de Plutarque, d'Amyot, avec des Sommaires, Notes & Observations de MM l'Abbé Brotier & Vauvilliers, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & par M. l'Abbé Brotier neveu, en 24 vol. *in* 8°. & *in* 4°. avec de très belles Figures. A Paris, chez Cussac, cairesfour S. Benoît, vis à vis la rue Taranne.

Cette belle Édition jouit toujours d'un succès mérité. Les Notes & Commentaires y donnent un grand prix. L'exécution Typographique, confiée aux soins de M. Pierres, premier Imprimeur du Roi, est recommandable par l'élégance de la composition, la netteté & l'égalité du tirage. Les Figures, gravées d'après les plus habiles Dessinateurs, ne sont pas un simple ornement de luxe; elles représentent une des actions la plus éclatante de la vie même du Héros d'où le sujet est tiré. Il paroît actuellement 11 volumes de Plutarque, dont 6 des Vies des Hommes Illustres, & 5 des Œuvres Morales.

On continue à se faire inscrire pour le peu d'Exemplaires qui restent à placer des *Œuvres de Plutarque*, avec Figures, à raison de 6 liv. 10 s. par vol. *in* 8°. broc.; 15 liv. pour le même format, papier d'Hollande, & 27 liv. pour le format *in* 4°. papier d'Annonay, tiré sur la même justification que l'*in*-8°. Les Exemplaires, tirés sur papier d'Hollande, *in* 8°. & sur de l'Annonay, *in* 4°. sont avec des figures avant la lettre.

On souscrit chez le même Libraire pour l'Ouvrage suivant, du même format, & comme pouvant faire suite au précédent : *Théâtre des Grecs*, par le P. Brumoy, nouvelle Édition, enrichie de très belles gravures, dont la plupart

des Sujets sont tirés des Monumens antiques , & augmentée de la traduction entière de Pièces Grecques dont il n'existe que des extraits dans toutes les Éditions précédentes , & de comparaisons , d'observations & de remarques nouvelles , par une Société de Gens de Lettres ; proposée par souscription , en 10 ou 12 volumes , grand & petit *in-8°* . & *in-4°* . avec figures. Le prix de la souscription du petit *in-8°* . est de 8 liv. & celui du grand *in-8°* . 12 liv. Le même format , papier vélin , 30 liv. , celui de l'*in-4°* papier vélin , tiré sur la même justification que l'*in-8°* . 54 liv. ; en recevant chaque volume , petit *in-8°* . , on paye 4 liv. , & pour le grand *in-8°* . 6 liv. ; le même , papier vélin , 15 liv. , & 27 liv. pour l'*in-4°* . , même papier que le précédent ; l'un & l'autre , avec les figures avant la Lettre. Quel que soit le format que l'on choisisse , le prix de la Souscription sera à valoir sur les deux derniers qu'on livrera gratis à MM. les Souscripteurs. Les Tomes I & II paroissent actuellement , & contiennent toutes les Œuvres d'Eschyle & une partie de celles de Sophocle. Dans le III , qui paroîtra incessamment , & le , IV seront comprises toutes celles de ce Tragique.

NOUVEAU Précis de l'Histoire d'Angleterre depuis les commencemens de cette Monarchie jusqu'en 1784 , traduit de l'Anglois , avec des Notes , une Introduction Géographique & deux Cartes qui ne sont pas dans l'original , nouvelle Edition , petit *in-12* de 280 pages. Prix , 1 liv. 10 sol. A Paris , chez Belin & Regnault , Libraires , rue S. Jacques.

Ce Précis a le double mérite d'être tout-à-la-fois propre à l'éducation de la Jeunesse , & à rappeler dans un bon ordre aux hommes versés dans l'Histoire d'Angleterre les faits les plus intéressans. Chaque Règne offre une Notice bien curieuse des

progrès dans les Arts, dans le Commerce & dans les Sciences. L'Introduction Géographique, composée par M. Mentelle, a toutes les qualités qui distinguent les Ouvrages de ce Savant, l'exactitude, l'ordre & la clarté.

Les Règles & Préceptes de Santé de Plutarque, traduits du Grec par Jacques Amyot, Grand-Aumônier de France, avec des Notes & des observations de M. l'Abbé Brotier, neveu, in-8°. fig. A Paris, chez J. B. Cussac, Libraire, rue & Carrefour S. Benoit, vis-à-vis la rue Taranne.

Cet Ouvrage, enrichi de Notes intéressantes, est détaché de la belle Edition de Plutarque publiée par le même Libraire. On a cru faire plaisir à ceux qui ne pourront se procurer les Œuvres entières, en leur offrant un Traité aussi important par son objet que par la manière dont il est rempli.

Etreennes de Polymnie, année 1786. Prix, 3 liv. franc de port par tout le Royaume. A Paris, au Bureau de la petite Bibliothèque des Théâtres, rue des Moulins, n°. 11; Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves; Brunet, rue de Marivaux, près le Théâtre Italien, & tous les Marchands de Nouveautés & de Musique.

Ces Etreennes, qui font suite à la *petite Bibliothèque des Théâtres*, & que les Souscripteurs de cette Collection reçoivent *gratis*, paroîtront tous les ans vers le 15 Décembre; elles sont composées des plus jolis Morceaux qu'adressent aux Rédacteurs avant le 15 Août les Auteurs, soit de paroles, soit de Musique. Ce sont des Chançons, Vaudevilles de l'année gravés, ainsi que la Musique, qui est nouvelle aussi; on y a joint les timbre des airs connus sur lesquels la plupart des Morceaux peuvent aussi être chantés.

RECUEIL d'Airs pour la Harpe, Accompagnement de Flûte ou Violon, contenant l'ouverture de Dardanus & de la Caravane, une Sonate & un Pot-Pourri pour la Harpe seule, par Mme Cléry, de la Musique du Roi & de la Reine, Œuvre II. Prix, 6 liv. A Versailles, chez l'Auteur, rue de Maurepas, Pavillon Tessier; Blaizot, rue Satory; Wafflard, rue de la Chancellerie.

TROIS Sonates pour le Clavecin, Accompagnement de Violon, par M. Muzio Clementi, Œuvre XIII. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Imbault, rue & vis-à-vis le Cloître S. Honoré, maison du Chandelier, n°. 573.

P A R M I les Personnes qui se sont appliquées à perfectionner le *Rouge Végétal*, on doit distinguer le sieur Launoy, qui a fait la découverte d'une nouvelle composition dont il est seul possesseur, laquelle rend le Rouge plus beau, & lui donne en même-temps plus de salubrité pour la peau. Il compose aussi le véritable *Blanc de Venise* pour blanchir la peau. Un objet plus essentiel encore, c'est que le sieur Launoy est seul Auteur & Possesseur d'une *Pommade Végétale pour le teint*. Cette Pommade est bonne pour enlever le rouge du visage; elle ôte, en même-temps les taches, boutons & rougeurs; & en en faisant usage soir & matin, elle efface les rides & préserve des coups de soleil. On peut l'employer aussi à la suite de la petite vérole pour empêcher d'en être marqué, ainsi que pour les engelures.

Pour éviter la contrefaçon, l'on ne trouvera de ce Rouge, ainsi que les autres objets, que dans la demeure du sieur Launoy, rue S. Honoré, hôtel d'Angleterre, près & vis-à-vis le Palais Royal;

& chez le fleur Gouret, rue & grand hôtel de Berry, au Marais; & à Versailles, chez le Libraire dans l'escalier de marbre.

N. B. Outre les Libraires indiqués dans le *Mercure* du N°. 45. *la Morale des Rois*, puisée dans l'*Eloge*, ou l'*exemple du Père du Peuple*, se trouve à Paris, chez Nyon, rue du Jardinot, & chez Buiffon, hôtel de Mesgrigny.

ERRATA. En annonçant la *Moutarde* que distribue *gratis* M. Maille, pour les Engélures, nous avons oublié de prévenir que MM. les Seigneurs & Curés, dans toute l'étendue du Royaume, peuvent en faire prendre pour leurs Pauvres, par un Correspondant qui indiquera le besoin qu'on peut en avoir, en s'adressant toujours à son Magasin, rue S. André-des-Arcs,

T A B L E.

<i>A M. le Chevalier de Cubières,</i>	97	<i>Dames,</i>	104
<i>Imitation du Grec,</i>	99	<i>Les Tertiars rendus perpétuels,</i>	112
<i>La Rose & l'Immortelle, Fa-</i>	ibid.	<i>Prospectus d'un Traité d'Anatomie & de Physiologie,</i>	119
<i>ble,</i>		<i>Concert Spirituel,</i>	127
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	101	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	129
<i>Bibliothèque Universelle des</i>		<i>Annonces & Nouvelles,</i>	137

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 17 Décern. 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 16 Décembre 1785. GUIDI,



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 3 Décembre.

ON ne lira pas sans intérêt les particularités suivantes de la mort du Comte de Creutz, décédé à Stockolm, le 30 Octobre dernier, ainsi que nous l'avons rapporté.

Il étoit arrivé le 27 Octobre de Dordtningholm en bonne santé & se retira chez lui après avoir passé la soirée avec plusieurs amis. Pendant la nuit, il fut réveillé par des douleurs aiguës qu'occasionnoit la goutte remontée. Les Médecins furent appelés & déclarerent d'abord le cas mortel. Le Roi étant arrivé le même soir, S. M. se rendit chez le Comte de Creutz & passa plusieurs heures avec lui. Le lendemain le mal ne fit qu'empirer ; mais il ne priva le Comte de Creutz de la connoissance & de sa raison, que peu d'instans avant sa mort. Il fit appeller M. Schroderheim, l'un des Secrétaires d'Etat de S. M. & prit congé de lui seul avec la tranquillité & la sérénité d'ame qui lui étoient particulières. Il lui dit qu'il voyoit approcher la mort sans regret & sans crainte ;

N^o. 51, 17 Décembre 1785. c

sans regret, parce qu'il s'étoit, en toute conscience, acquitté de ce qu'il devoit à son Roi & à sa Patrie; sans crainte, parce qu'il savoit que Dieu étoit bon, & que lui n'avoit jamais été méchant. Il chargea M. Schroderheim de faire ses adieux au Roi. Le Samedi soir il y eut une apparence de mieux qui ne tarda pas à s'évanouir, & les souffrances du malade se terminèrent par sa mort à huit heures du matin. — Sa maison & son superbe mobilier seront achetés par le Roi, qui veut conserver ce que ce Sujet rare & fidèle avoit rassemblé à tant de frais. Son buste & sa bibliothèque seront placés à Tivoli, (domaine que le Roi lui avoit donné près d'Ulriessdahl, & où il avoit déjà tracé le plan d'une maison de campagne & d'un jardin anglois, pour lui servir de retraite) dans un pavillon que le Roi y fera bâtir en mémoire de ce Ministre. — Il a été enterré dans l'Eglise de St. Jacques, universellement regretté.

Le Prince Jérôme de Radziwill est de retour à Varsovie depuis quelque temps avec son épouse, née Princesse de la Tour & Taxis. La réunion de ces deux époux a causé une joie universelle en Pologne; & l'on y fait des vœux pour qu'il en résulte des successeurs à la branche aînée de l'illustre Maison de Radziwill, dont le Prince Jérôme fera le chef, après la mort de son oncle, l'ancien Palatin de Wilna, si connu par ses malheurs durant les derniers troubles de la République.

Nous avons essayé, dit une lettre de Cracovie, du 19 Novembre, un tremblement de terre, le 22 Septembre à 7 heures du

matin. Trois secousses se sont manifestées par des oscillations des vitres & des meubles dans les appartemens, & sembloient partir de l'Ouest à l'Est. Ce phénomène ne s'étoit jamais fait sentir ici ; il s'est étendu à une très-grande distance de Cracovie, mais sans causer aucun dommage.

Le 19 Novembre, le vent étant beau, & le vent S. O., près de 200 bâtimens de diverses nations firent voile d'Helsingor pour la mer du Nord ; on comptoit dans ce nombre un bâtiment Danois, Capitaine Langoé, allant en Chine.

On apprend de Faikenberg, écrit-on de Stockholm, que dans l'ouragan du 26 Octobre, un Yacht allant de Bostad à Gothenbourg, & ayant à bord 56 hommes & 2 femmes, a péri près de cette dernière Ville. On n'a pu sauver que 12 personnes.

Le 24 Novembre, la Princesse Frédérique Elisabeth Amélie de Wirtemberg-Stuttgart, épouse du Duc de Holstein Oldenbourg, Prince-Evêque de Lubeck, est morte ici dans la 21^e. année de son âge. Cette Princesse étoit accouchée au commencement du même mois d'un enfant mort né.

Un Journal de Commerce offre les résultats suivans, exacts ou non, du commerce d'Angleterre depuis 1740 jusqu'en 1780. Importation depuis 1740 jusqu'en 1750—7,396,609 liv. sterl.—Exportation, même époque, 12,309,055. Balance en faveur de l'Angleterre, 5,002,446. — Importation depuis 1750 jusqu'en 1760, — 8,560,989. — Exportation, même époque, —

13,829,953. — Balance en sa faveur — 5,269,964.
 — Importation depuis 1760 jusqu'en 1770, —
 11,088,711. — Exportation même époque, —
 14,841,548. — Balance en sa faveur — 3,753,837.
 — Importation depuis 1770 jusqu'en 1780, —
 11,760,655. — Exportation, 13,913,245. —
 Balance en sa faveur, — 2,152,590.

DE VIENNE, le 4 Décembre.

Une Ordonnance suprême du Gouvernement a prescrit la suppression de 23 Couvens à Gratz & dans le reste de la Stirie. On réduira aux deux tiers le nombre de Religieux conservés dans 27 autres Monastères : le nombre des Curés ou Chapelains sera de 399, avec une pension de 400 flor. pour les premiers, & de 300 flor. pour les seconds. Une pension de 180 flor. est allouée aux Moines mendiants que l'on conserve ; ceux qui seront congédiés jouiront de 250 flor. annuels.

Le 7 de Novembre se fit ici l'inauguration solennelle de la nouvelle Académie de Médecine & de Chirurgie, établie par l'ordre de S. M. I. ; le Sr. de Brambilla, premier Chirurgien de l'Empereur, remit à cette occasion aux Professeurs de l'Académie, des Médailles d'or, qui d'un côté représentent le buste de l'Empereur avec l'inscription suivante : *Josephus II, Augustus* ; de l'autre côté on voit l'édifice de la nouvelle Académie avec cette inscription : *Cumandis militum morbis Evulneribus*. On lit dans l'exergue : *Academia Medico-Chirurgica instituta Viennæ 1785.*

On lit dans le Public une lettre récente

écrite par l'Empereur au Prince de Kalnitz, dont voici la traduction :

Mon cher Prince,

„ Vous venez de me féliciter au sujet de
 „ l'arrivée du courrier de Paris avec les prélimi-
 „ naires de l'arrangement entre moi & les Hol-
 „ landois. Je dois vous féliciter à mon tour sur
 „ un événement qui, comme tous les autres arri-
 „ vés sous mon règne, doit en grande partie son
 „ développement au zèle & aux talens supérieurs
 „ que vous continuez à montrer dans le manie-
 „ ment du timon de l'Etat. Aussi le ciel semble-t-
 „ il vouloir reconnoître la part éminente que vous
 „ avez à la réussite de cette affaire, en vous fai-
 „ sant un présent aussi flatteur pour demain (jour
 „ de fête). Je vous connois trop pour n'être
 „ pas convaincu que le plaisir que vous en res-
 „ sentez ne sauroit être contrebalancé par tous les
 „ présens que je pourrois vous offrir. Dans notre
 „ première entrevue je vous exprimerais ces sen-
 „ timens plus amplement de bouche ; mais mon
 „ cœur étoit trop plein dans ce moment, pour
 „ que je pusse en arrêter l'effusion jusqu'à ce
 „ temps. Le 28 Septembre 1785 à deux heures
 „ après-midi ..

90,000 voies de bois ont été coupées dans les forêts de S. M. I. qui les fait vendre en cette Capitale, au prix de 8 flor. 10 creutzers la voie.

On rapporte une anecdote récente, qui atteste l'attention de notre Monarque à faire exécuter les dernières injonctions aux Emplois des divers Bureaux.

Ceux de la Chancellerie de Bohême, en y arrivant un de ces jours, furent étonnés d'y trou-

ver notre auguste Monarque qui les avoit prévenus de quelques minutes. Lorsque tous ces Messieurs furent assemblés, le Président demanda à Sa Majesté si elle desiroit monter sur le Tribunal. Non, répondit le Prince ; *je viens ici m'instruire, je ne veux qu'écouter. Agissez en liberté, & comme si je n'y étois pas, ne faites pas attention à moi.* Après ces mots, il se retira près d'une fenêtre où il resta cinq heures entières sans parler. On remarqua seulement qu'il faisoit des notes sur ses tablettes. Peu de jours après, il rendit le même honneur à la Chancellerie de Hongrie.

On écrit de Pologne la nouvelle absolument invraisemblable, que le Bacha de Chocim, craignant pour sa tête, s'est soustrait au cordon, en abandonnant la forteresse, & que, suivi de 500 hommes, il s'est retiré vers Kaminiock. Les avis qui parlent du cantonnement des troupes, sous les ordres du Pacha d'Albanie, sur les frontières Vénitiennes, paroissent mériter plus de créance.

Fin de l'Examen de l'Exposé des motifs publiés par S. M. P.

Quant à tous les autres Etats de l'Empire & Cours de l'Europe, on soumet à leur propre considération impartiale & équitable tout cet objet tel qu'il est, & l'on croit, avec pleine confiance, pouvoir s'en rapporter aux éclaircissemens donnés jusqu'à présent, comme à autant de preuves convaincantes.

» Qu'à Braunau il ne fut, ni ne pouvoit aucunement être question, de preuve sur l'admissibilité ou la non-admissibilité d'un échange du Duché de Bavière.

« Que la renonciation , faite de notre côté , à toutes les prétentions sur la Baviere , n'a pas la moindre connexion avec la proposition amicale d'un échange entièrement libre & volontaire de part & d'autre : Qu'une défense absolue de toute espece d'aliénation n'a aucunement été portée par les pactes de la Maison Palatine , & qu'elle est même en contradiction avec le sens littéral de ces Pactes. »

« Que , d'après les principes de la Cour de Berlin même , il doit être libre à tout Etat de l'Empire , de maintenir ses pactes de famille , ou de les changer du consentement unanime de ses Membres. »

« Que , selon les propres principes de ladite Cour , cette faculté libre , mentionnée ci-dessus , ne peut être restreinte de quelque maniere que ce soit , par la confirmation que de tels Pactes de famille auroient reçue de la part des Etrangers. »

« Que le droit a été accordé à la Maison de Baviere , sur-tout par l'article XVIII de la paix de Bade , d'effectuer tel échange qu'elle jugeroit à propos de faire de toutes ses possessions ou d'une partie d'icelles. »

« Qu'en ratifiant formellement & unanimement le Traité de Bade , l'Empereur & l'Empire réunis ont approuvé & confirmé l'échange de la Baviere à être effectué tôt ou tard. »

« Que par conséquent ni l'effectuation réelle de cet échange , ni encore moins la proposition purement amicale de le faire , ne sont une entreprise arbitraire , illégale & contraire à la constitution de l'Empire. »

« Que , les choses étant ainsi , le traité appelé *Traité d'Union* , se présente comme un Ouvrage , qui , d'après tous ses motifs détaillés

lés, son but & sa destination est ouvertement contraire à la constitution & aux capitulations de l'Empire, au Traité de Westphalie, & est aussi directement offensif contre S. M. I. & la Maison Electorale Palatine, puisqu'il ne tend dans le fond à plus ni moins, qu'à s'opposer aux Maisons d'Autriche & Palatine, au cas que tôt ou tard elles convinssent de faire un échange de quelques-unes de leurs possessions : à les empêcher les armes à la main, par conséquent à les inquiéter dans l'exécution des droits & facultés, qui leur sont non seulement communes avec tous les autres Etats de l'Empire, mais dont elles ont d'avance, pour elles en particulier, la ratification éventuelle même de l'Empereur & de tout l'Empire; à les troubler enfin d'une manière violente, contraire à toutes les lois de l'Empire, & principalement à l'Ordonnance publiée en 1673 sur les exécutions. Cette Ordonnance établit pour règle permanente & immuable, « qu'aucun Etat ne doit attaquer » l'autre de fait, ni l'offenser, ni l'affliger, ni » former contre lui aucune conspiration ou ligue, » ni y prendre part, pour quelque cause que ce » puisse être, ni publiquement, ni secrètement, » ni par lui-même, ni par d'autres de sa part.

Les éclaircissemens susdits étant ébauchés, il a paru dans les feuilles publiques une déclaration de la Cour de Prusse, ayant pour titre, *Exposé des motifs qui ont porté Sa Majesté le Roi de Prusse à proposer à ses hauts co-Etats de l'Empire, & à faire avec quelques-uns d'entr'eux une association pour la conservation & le maintien de la constitution Germanique.*

Cet Exposé ne diffère aucunement, quant à l'essentiel, de la Déclaration que nous avons alléguée, en y joignant notre réponse à chaque

paragraphe. On ne remarque dans cette Piece aucun nouveau principe, mais seulement un peu plus de prolixité & plusieurs sorties remplies d'aigreur contre la Cour impériale & Royale.

On fait à ces sorties l'honneur qu'elles méritent, en les passant avec indifférence. Voici cependant quelques assertions contenues dans ledit Exposé, qui ne sauroient être passées sous silence.

» Qu'on a fait au Duc des Deux Ponts la
» déclaration menaçante, que l'échange auroit
» lieu même contre sa volonté : »

» Qu'on ne lui laissa que le terme de huit
» jours pour se décider. »

» Que dès ce moment il réclama l'assistance
» de S. M. Prussienne contre un dessein, aussi
» pernicieux pour lui, formé par la Cour Im-
» périale & Royale. »

Si l'ouverture prétendue menaçante avoit été réellement faite par le Comte de *Romanzow*, Ministre plénipotentiaire de Russie, il devoit en avoir été chargé & en avoir fait son rapport dès qu'il s'étoit acquitté de ce devoir : or dans les rapports qu'il a faits à ce sujet, on n'en remarque non-seulement aucune trace, mais aussi rien au monde n'auroit pu être plus contraire à la commission dont il étoit chargé qu'une pareille menace. Comment est-il donc possible de présumer, qu'un Ministre, tel que M. le Comte de *Romanzow*, qui réunit tant de lumières, de sagesse & de probité, aux autres qualités personnelles qu'on lui connoît, ait pu faire une démarche si manifestement contraire à ses instructions, & ait déclaré à celui dont il avoit ordre de rechercher le consentement

d'une manière amicale , qu'il n'avoit aucunement besoin de ce même consentement.

Il est tout aussi peu fondé qu'on n'ait accordé à Mgr. le Duc qu'un terme de huit jours.

Ce terme de 8 jours c'est lui même qui l'avoit fixé, & M. le Comte de *Romanzow* avoit été renvoyé à ce tems, avec promesse que, ce terme écoulé, on lui feroit remettre une réponse par écrit.

Il convient de remarquer ici en outre une circonstance essentielle, qui mérite d'être connue ; c'est que, pendant tout le tems fixé par Mgr. le Duc pour se consulter, M. le Comte de *Romanzow* n'a pas paru à la Cour de Mgr. le Duc, mais qu'il a attendu tranquillement à Francfort la réponse promise, qu'il l'y a aussi reçue; & qu'ensuite il n'a plus revu Mgr. le Duc.

Tout ceci démontre bien clairement jusqu'à l'impossibilité physique, que ledit Ministre a usé de surprise ou de menace contre Mgr. le Duc des Deux Ponts.

Au reste, nous n'examinerons point, si Mgr. le Duc a d'abord réclamé l'assistance de S. M. Prussienne : Mais il doit être à chacun d'autant plus inconcevable, en quoi peuvent consister les véritables motifs & les raisons pressantes de cette réclamation, qu'il apert évidemment par ce qui précède, que toute cette affaire, tant pour son exécution, que pour en laisser tomber entièrement le projet [ce qui a eu effectivement lieu] n'étoit fondée que sur un oui ou un non ; dépendant de la libre volonté de Mgr. le Duc.

Depuis le 16 Août jusqu'au 16 de ce mois, il est entré dans l'Hôpital général, deux mille neuf cents quatorze malades, &

il y en étoit resté du dernier trimestre onze cents trente quatre ; de ce total deux mille sept cents trente-trois ont été guéris , & deux cents quatre-vingt-dix sont morts. L'Empereur a envoyé aux malades de cet Hôpital, six cents bouteilles de vin du Cap & d'Espagne.

Depuis plusieurs années , le Prélat Bilanzky , Abbé de Goldencron s'est occupé à améliorer l'éducation de la jeunesse dans le territoire de l'Abbaye , à la diriger principalement vers l'utilité publique , & en général à perfectionner les divers genres d'agriculture. Il a la satisfaction aujourd'hui de voir prospérer toutes ses entreprises patriotiques. La jeunesse est instruite gratuitement , non seulement dans la religion , la lecture , l'écriture & le calcul , mais aussi dans les bons principes de l'agriculture , dans la manière d'élever les arbres , & de les enter , dans la connoissance des herbes , & de la culture des prés , dans l'éducation des abeilles , & dans la pratique de filer du lin & de la laine. A l'aide de ces élèves , l'Abbé a planté sur un district considérable 4400 pieds d'arbres fruitiers , & un autre district a été planté en vignes ; il a encore fait exécuter une plantation de bois de pins & de saules sur un district de 9000 toises. La culture de vers à soie , & la manière de traiter la soie & de la teindre est aussi enseignée à la jeunesse. Ce Prélat fait aussi cultiver l'indigo & la garance , & il a beaucoup perfectionné la culture des grains.

DE FRANCFORT, le 6 Décembre.

Il vient de sortir des presses de l'Imprimerie 6

merie de la Cour de Berlin, une réponse à l'*Examen des motifs d'une association*, &c. publié sous les auspices de la Cour de Vienne.

Le Duc Ferdinand de Brunswick est encore à Potsdam, où le Duc Frédéric de Brunswick, & le Lieutenant Général de Prittviz se sont aussi rendus. Le Major-Général d'Holzendorf, Commandant en chef de l'Artillerie, est mort à Berlin, le 17 Novembre, âgé de soixante-dix ans.

Le Duc Frédéric-Auguste de Brunswick Wolfembutel ayant supplié le Roi de Prusse d'accorder au Prince Frédéric-Guillaume, quatrième fils de Charles Guillaume-Ferdinand, Duc régnant de Brunswick Wolfembutel, des Lettres d'Expectative & de Co-Investiture de la Principauté d'Oëls, S. M. a agréé cette demande & fait expédier en conséquence les Lettres nécessaires le 7 Octobre dernier.

Le 15 Novembre, les Etats de Hesse-Cassel, le Clergé, les Employés des divers Dicasteries, la Bourgeoisie & le Militaire, ont prêté serment de fidélité au Landgrave actuel Guillaume IX.

On assure que la Landgrave douairière, née Princesse de Brandebourg-Schwedt, quittera Cassel pour fixer sa résidence à Berlin. Son douaire annuel est de 40,000 rixdalers.

Indépendamment du rétablissement de la ville de Cassel ruinée dans la guerre de sept ans, le feu Landgrave fit réparer & construire plusieurs châteaux & maisons de campagne,

l'Académie Caroline, le Lycée, & d'autres établissemens d'éducation. Pour la construction de l'Ecole de la Ville, ce Prince a fourni une somme de 18,000 rixdalers, une autre de 20,000 pour l'augmentation du traitement des Regens & Instituteurs, & une somme de 5000 pour l'établissement d'un Séminaire pour la formation de Maîtres d'école. C'est encore à lui que doivent leur existence l'Académie de peinture, la Fabrique de porcelaine, les Foires de Cassel, la Compagnie de commerce de Carls-haven, la navigation rétablie sur la Fulde, les maisons de travail, d'accouchemens, des enfans trouvés à Cassel & de plusieurs autres villages. — Sous son regne on n'a point établi de nouvelles impositions, même plusieurs anciennes ont été supprimées. Ce Prince a laissé ses Finances dans le meilleur état, & il a placé en capital plusieurs millions de rixdalers. — Les revenus ordinaires de la Hesse montent à environ un million & demi de rixdalers.

On assure que le Comte de Rosenberg est attendu à Mayence en qualité d'Envoyé extraordinaire de la Cour de Vienne.

L'Electeur de Bavière a donné, dit-on, des ordres de lever des troupes; l'intention de S. A. E. est de porter au complet les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie. Le complet des premiers est de quinze cents hommes, & celui des autres de six cents.

M. de Born, Conseiller de l'Empereur, Directeur des mines de S. M. I., & Membre de l'Académie des Sciences de Munich, a adressé, dit-on, au Président de cette Académie, une lettre dans laquelle il lui déclare, qu'en qualité de membre de la Franc-Maçonnerie, pour-

surtout si rigoureusement en Baviere , & de membre déterminé à ne jamais se séparer de cette estimable Société , il doit s'attendre à la punition dont sont menacés les Franc-Maçons opiniâtres , & à laquelle seront probablement aussi assujettis les Membres de l'Académie ; qu'en conséquence il lui renvoie son Brevet d'Académicien , en le priant d'effacer son nom de la liste de l'Académie.

On a découvert , il y a quelque tems , au dépôt de Blassembourg dans le Margraviat d'Auspach , un grand nombre de documens très-anciens concernant le Royaume de Hongrie. Toutes ces pieces ont été séparées avec soin des autres documens du dépôt , & envoyées à Vienne par l'ordre du Margrave.

La brochure du Baron de Gemmingen , dont nous avons parlé l'Ordinaire dernier , est intitulée : *De l'association de Berlin pour le maintien du système & de la constitution de l'Empire*. Cet Ecrit politique , qui n'a pas paru satisfaisant à tout le monde , ni surtout fort en nouveaux argumens en faveur de l'échange de la Baviere , est terminé par l'espece de peroraison suivante , contre l'association de quelques Etats de l'Empire.

» Les Etats de l'Empire jouissent incontestablement du droit de former des associations ; mais la clause que , dans la capitulation , les Princes de l'Empire ont fait apposer si sagement à la confirmation de l'association électorale , doit servir de regle à toutes les associations en général : c'est cette même clause qui fait de l'association propo-

sée une ligue illégitime ; une association dont le but principal est de restreindre les droits & privilèges d'Etats de l'Empire aussi éminens que le sont les Maisons d'Autriche & Palatine ; une association qui , dans le fond , ne tend à rien moins qu'à empêcher , par une ligue commune , la Maison Palatine de parvenir à une grandeur que les circonstances lui présentent , & qu'elle mérite si bien par les qualités éminentes des Membres qui la composent ; une association dont , sous prétexte de conserver le système de l'Empire , on peut abuser , au détriment de ce même Empire , bien plus encore que de l'association appelée *Corporis Evangelicorum* ; une association qui déclare la constitution de l'Allemagne insuffisante par elle-même , renverse les loix sacrées de l'Empire , met le Gouvernement entre les mains d'un seul Prince , se loue de l'assemblée des Etats de l'Empire , & anéantit l'autorité de S. A. E. de Mayence , si sagement conférée à un Prince Electeur , Supposons pour un moment qu'un Electeur de Mayence accede à cette association ; dès lors le premier Electeur de l'Empire , qui jusqu'ici fut le soutien de notre constitution , le digne Président de l'illustre assemblée des Etats , ne seroit plus que ce que seront la plupart des associés , des instrumens subordonnés aux vues politiques d'une puissante Cour. Ainsi cette association , qui devoit maintenir le système de l'Empire , en sappe les fondemens , restreint la liberté de ses Membres individuels , affoiblit l'autorité des autres , anéantit notre constitution , & devient un cruel outrage pour les Puissances qui assuroient le maintien de notre constitution & l'ont prise jusqu'ici si fort à cœur. Elle est une déclaration formelle qu'on regarde la protection des Puissances garantes comme suspecte ou inefficace ; sans parler de ce qu'elle

contient d'offensant pour le Chef suprême de l'Empire ».

Nous annonçâmes, il y a quelque tems, une invention de machines propres à remplacer les soufflets dans les Fonderies, au moyen de l'évaporation de l'eau, & dont l'Auteur est le sieur Klipstein, à Darmstadt.

La plus petite de ces machines est une chaudière de cuivre mince de forme cylindrique; elle contient 15 chopines d'eau, & est fermée par un couvercle sphéroïdal. De ce couvercle part en divers coudes un tuyau de vapeurs de la longueur de plusieurs pieds, & auquel sont appliqués deux boules. Une de ces boules recueille les grosses gouttes d'eau, & l'autre chauffe par le moyen d'un conduit qui communique à la première boule, raréfie de nouveau les vapeurs & les chasse toutes seches, mais chaudes, sur le charbon allumé, par une ouverture d'environ une ligne de diamètre. La seconde machine, qui est plus grande que la précédente, est de la même construction, & contient 17 pintes d'eau. — La force des vapeurs qui sortent de ces machines est telle qu'en moins de trois minutes la masse des charbons pour un creuset de 200 marcs est directement allumée; & dans ce feu, un lingot de cuivre de l'épaisseur d'un pouce est mis en fusion en deux à trois minutes. On a fondu en douze minutes avec la petite machine cinq onces de cuivre, & ensuite du minerai de cuivre. En continuant ensemble les deux machines, on a mis en fusion en quinze minutes une livre & demie, & en vingt minutes deux livres & demie de minerai de cuivre; dans le même espace de temps on a rougi le fer au degré propre à être forgé.

I T A L I E.

DE LIVOURNE, le 16 Novembre.

Les lettres reçues ici, & écrites à bord de la *Fama*, vaisseau commandant de l'escadre du Chevalier *Emo*, sont datées du 18 Octobre; elles parlent en ces termes de l'expédition de l'Amiral Vénitien contre le Fort de la Goulette.

Dans la nuit du 3 Octobre, la mer étant tranquille, on fit toutes les dispositions convenables, & à 5 heures le feu commença. Nos bâtimens ayant essuyé une décharge générale de la mousqueterie ennemie, ils y ripostèrent si vigoureusement qu'ils jetterent l'épouvante parmi les Barbaresques, & les forcerent à se retirer avec précipitation dans leurs parapets. On tenta de les déloger entièrement de cette batterie, mais on ne put y parvenir, parce que leurs travaux les mettoient à l'abri, & qu'il creva un obusier sur notre troisième batterie. Après la retraite des ennemis, nous apprîmes par un bâtiment François que le nombre des morts & des blessés avoit été considérable. Le feu cessa à 9 heures, & le Sr. Condulmier resta pour présider aux opérations.

Dans la matinée du 4, l'obusier ayant été raccommodé, & les batteries flottantes & bombardes ayant pris leur place, le feu recommença à la pointe du jour; mais voyant qu'il ne produisoit aucun effet sensible, on le fit cesser. Le 8, l'Escadre fut rangée en bataille, & l'on fit avancer les bargues pour attaquer les ennemis

qui n'osèrent sortir du goulet. A onze heures on commença à jeter des bombes qui, pendant 5 heures tomberent dans le camp ennemi, & causerent le plus grand dommage à la forteresse même. Les batteries ennemies tiroient sans interruption, mais nous nous trouvâmes entièrement à l'abri par la bonne disposition de nos Vaisseaux. La marée ne permit pas de rien entreprendre durant les jours suivans. Le 17 dans la matinée, on vit sortir du goulet une Felouque, avec pavillon de Treve, au devant de laquelle notre Commandant envoya une Saïque avec le même pavillon; mais la Felouque s'en retourna, frappée d'une vaine terreur. On se dispoisoit à recommencer les hostilités lorsqu'on vit paroître une Saïque françoise qui, comme neutre, apporta une lettre au Commandant, qui lui dit, que le Commandant Tunisien pouvoit en toute sûreté venir à son bord; dans le cas où il voudroit traiter avec lui. Le 18, on détacha un Officier vers un bâtiment François avec la réponse; le Rey envoya une nouvelle lettre par une autre Saïque Françoise. En conséquence de cette lettre, il fut accordé à la Place une treve de 40 jours, & on dépêcha à Venise, le Chebec l'*Esploratore*, pour savoir l'intention du Sénat.

On apprend de Malte, en date du 20 Octobre, les circonstances d'un combat meurtrier entre trois galiotes Maltoises & une escadrille Tunisiennne.

Il étoit sorti de Tunis une Escadre de quatre Galiottes Barbaresques, avant l'arrivée de l'Escadre Vénitienne sur les côtes d'Afrique; la petite flotille de Pirates étoit en course dans la Méditerranée, & n'osoit se présenter devant Tu-

nés pour y rentrer , crainte d'être interceptée par les Vénitiens. En attendant de pouvoir regagner leur port , les Tunisiens entreprirent de faire une descente dans l'Isle Rouge , voisine de l'Isle de Sardaigne. Cette Isle est absolument sans défense , & les Barbaresques auroient facilement exécuté leur dessein , s'ils n'avoient été découverts & apperçus de Cagliari , capitale de la Sardaigne. Trois galiottes Maltoises se trouvoient heureusement à l'ancre dans le port de Cagliari ; les braves Capimines qui les commandoient , leverent l'ancre sur le champ & mirent à la voile pour aller chercher les Tunisiens. La petite Escadre de Malte eût bientôt joint l'Escadre Tunisienne , & en l'approchant , lui présentèrent le combat. Le défi fut accepté & la bataille s'engagea. Le Commandant des Infideles s'attacha à la plus petite des Galiottes de la Religion , pendant que les trois autres Galiottes de son Escadre combattoient contre les deux Galiottes Maltoises. Le Capitaine Pietero qui se battoit contre le Général Infidele , soutint tout son feu avec une intrépidité qui lui fit le plus grand honneur & qui lui assura la victoire. Quoique désarmé , & que toutes les rames de sa Galiotte fussent brisées , sur le rang à sa droite , il ordonna l'abordage. Son Equipage redoublant de courage à l'approche du danger , s'empressa d'obéir à ses ordres ; on fit cinq tentatives inutiles pour jeter le grappin ; la sixième fut plus heureuse ; la Galiotte ennemie fut accrochée , & l'Equipage Maltois passant brusquement , le sabre à la main , sur le pont du Navire ennemi , le combat devint meurtrier & sanglant. On se battit corps-à-corps pendant long-temps ; enfin à quatre heures & demie de l'après-midi , la victoire se déclara contre les Corsaires ; la Galiotte ennemie fut prise à l'abordage , & nos deux

autres Galiottes s'emparèrent chacune d'une des autres ; de façon que la victoire a été complète. La quatrième Galiotte de Tunis se sauva au commencement du combat , & on ne l'a plus vue «.

« Il s'est trouvé sur les trois Galiottes prises , 220 hommes d'équipage , sur lesquels , il y en eut 52 de tués & 32 de blessés ; nous avons eu de notre côté , 6 hommes tués & 5 blessés ».

DE VENISE, le 15 Novembre.

L'alarme jetée à Tunis par les dernières opérations de notre escadre , ayant déterminé le Bey à entrer en accommodement , il écrivit en ces termes au Chevalier Emo :

« Tu te disois mon ami lorsque tu m'apportas , il y a quelques années , les présens de la République ; mais je m'apperçois que tu es le plus cruel ennemi que j'aie au monde , attendu qu'aucun ne m'a fait plus de mal que toi. Si tu disois alors la vérité , & si tu veux me prouver que tu es sincèrement mon ami , renvoyes ton Escadre , reste seul avec ton vaisseau , & nous traiterons ensemble de la paix ».

Notre Amiral répondit au Bey :

« Que pour le satisfaire , & pour le convaincre entièrement qu'il étoit toujours son ami , il vouloit bien mettre bas les armes pour le moment , mais qu'il avoit ordre de la République de lui faire la guerre , qu'elle ne lui avoit pas donné le pouvoir de traiter avec lui de la paix , & qu'il alloit écrire sur le champ au Sénat pour le demander ; qu'il accordoit néanmoins une treve de quarante jours ; qu'il préparât en attendant les propositions de paix ,

« mais qu'il observât bien qu'elles fussent telles
 « que l'exigeoit la dignité du Sénat, conformes
 « aux circonstances où il se trouvoit réduit, &
 « à la grace qu'il recevoit ».

Le Chevalier Emo écrivit aussi tôt à la République ; il manda que s'il obtenoit la permission de continuer la guerre, il se proposoit de retourner à Sfax, étant sûr, par les mesures prises, de réduire entièrement cette ville en cendres ; qu'il retourneroit encore à Biserte pour s'y réparer des dommages les plus considérables, & que quant à la Goulette, il avoit fait des dispositions, pour pouvoir, suivant les circonstances, passer tout l'hiver dans cette rade. Le Sénat après avoir réfléchi sur cet article, a accordé unanimement au Commandant, le pouvoir le plus étendu d'hiverner dans l'endroit qui lui paroîtroit le plus convenable, de pousser les opérations militaires aussi loin qu'il le voudroit, & de conclure la paix quand il le jugeroit à propos aux conditions les plus avantageuses.

GRANDE-BRETAGNE

DE LONDRES, le 5 Décembre.

Le Parlement qui avoit été prorogé au premier de Décembre, l'a été de nouveau au 24 Janvier. Conformément à la dernière prorogation, le Parlement d'Irlande devoit aussi s'assembler le 22 Novembre dernier ; mais une proclamation du Lord-Lieutenant l'a remis au 6 de ce mois.

M. Orde, Secrétaire de la vice-Royaute d'Irlande, a été nommé par S. M., Mem-

bre du Conseil privé de la Grande-Bretagne & y a pris place le 23 Novembre.

Le 30 du même mois, il n'y eut ni lever du Roi à S. James, ni Assemblée à la Cour, à cause de la mort du Prince de Mecklenbourg-Strelitz, le plus jeune frere de la Reine. Quelques jours auparavant, la Cour avoit pris le deuil du Landgrave de Hesse-Cassel.

On est occupé actuellement à couper dans la nouvelle forêt une grande quantité de bois de construction, qui sera transporté au chantier de Portsmouth, & placé sous des hangars pour le faire sécher avant de l'équarrir. Il est démontré que le chêne acquiert par cette méthode plus de qualité, & dure beaucoup plus long-temps.

On travaille actuellement à Portsmouth à donner plus de longueur à la calle de construction, d'où a été lancé le *Saint George* de 98 canons; aussi-tôt après, on y posera une nouvelle quille. Les vaisseaux, actuellement sur le chantier de ce port, sont le *Prince of Wales* de 90 can., le *Bulwark* de 74, un autre, également de 74, non encore nommé. On a ordonné aussi la construction d'un nouveau vaisseau de 110 can. On répare le *Barfleur* de 90 can., le *Bedford* & le *Berwick* de 74.

Il paroît que l'intention du Ministère est de faire évacuer les postes situés près les lacs qui ont été cédés aux Américains par le Traité de paix, aussi-tôt qu'il aura été construit d'autres forts sur les frontieres des possesseurs

Angloises. Dans ce dessein, on a fait passer depuis peu plusieurs Ingénieurs & un détachement d'ouvriers au Canada; mais comme la construction de ces forts doit nécessairement prendre beaucoup de temps, les Américains ne peuvent pas s'attendre à retirer cette année, ni même l'année prochaine, un grand bénéfice dans le commerce de fourrures que ces postes commandent aujourd'hui.

Le Gouvernement se propose de faire lever le plan de tous les Comtés de l'Angleterre; ceux levés précédemment n'étant ni assez exacts, ni assez étendus. Celui du Comté de *Kent* a déjà été mis sous les yeux du Ministère. Il a été dressé par plusieurs Ingénieurs & autres Officiers d'artillerie, qui travailloient sous les ordres du Général *Roy*. Ces plans ne seront pas rendus publics, attendu que le gissement des côtes, les lieux de débarquement & autres détails, dont la connoissance pourroit servir à l'ennemi en temps de guerre, y seront indiqués. Un travail de cette nature avoit été commencé en *Ecosse*, il y a quelques années; mais les Ingénieurs qui en étoient chargés, furent rappelés à l'occasion de la dernière guerre. On assure qu'il va être repris incessamment, & qu'on y mettra la dernière main.

Le dernier paquebot de la Jamaïque, qui en étoit parti le 24 Septembre, a rassuré les Intéressés au commerce des Isles, sur le sort de nos Colonies. On a appris que l'ou-

ouragan du 26 Août n'y a pas causé autant de dommage qu'on l'avoit cru d'abord. Le temps ayant été assez beau depuis, les cannes à sucie ont repris une vigueur, à laquelle on ne s'attendoit pas, & la Jamaïque ne manquoit point de vivres, par l'attention que le Gouverneur & le Conseil avoient eue de mettre un embargo général sur tous les vaisseaux qui avoient à bord au-delà d'une certaine quantité de provisions.

Voici quelques détails ultérieurs sur les effets de cet ouragan, tels du moins que les rapportent nos Papiers publics.

Le coup de vent a causé peu de dommages à la Barbade.

Une Personne arrivée ici (à la Jamaïque) de Saint Domingue, qu'il a quitté la semaine dernière, nous a donné quelques détails sur les dommages que le dernier ouragan y a causés; les voici : cet ouragan a commencé le 26 Août, & a duré jusqu'au lendemain. Les plantations de la partie septentrionale ont souffert considérablement & plusieurs ont été entièrement détruites. Huit bâtimens étoient mouillés dans le port de Jérémie; un seul a tenu sur les ancres, les autres ont été portés à la côte, mais on espère qu'on parviendra à les relever. Au Cap-François, trois bâtimens ont péri, & un grand nombre ont été jettés à la côte. Plusieurs maisons ont été fort endommagées. La ville du Port-au-Prince n'a pas beaucoup souffert, mais les vaisseaux mouillés dans le port ont été fort endommagés en s'abordant réciproquement. Il n'y avoit aux bayes que 2 brigs Américains & un bâtiment François; tous trois ont

ont péri. A Jacquemel , une goelette Françoisse ; le seul bâtiment qui y fut mouillé , a également péri.

On a essuyé à Antigoa un coup de vent qui a jetté à la côte toutes les petites embarcations mouillées dans les différens ports de cette Ile. Les plantations de l'intérieur ont peu souffert.

A Sainte-Croix, presque toutes les maisons ont été renversées par le coup de vent ; & des bâtimens ont chassé sur leurs ancres.

A Saint Eustache, plusieurs maisons ont été renversées , & un grand nombre de bâtimens ont été portés au large.

A Saint Christophe ; plusieurs maisons ont été renversées , & toutes les plantations ont souffert considérablement. Beaucoup de bâtimens ont échoué ou ont été emportés au large.

On apprend par un vaisseau nouvellement arrivé de Newyork , que vers la fin de Septembre on avoit essuyé dans ces parages plusieurs coups de vent qui avoient fait beaucoup de dégats dans le Maryland & la Virginie , au point même qu'on ne comptoit faire qu'une demi-récolte de tabac , ce qui avoit rendu cet article très-rare. Plusieurs bâtimens ont été perdus dans la Chesapeake , entre autres , un bâtiment François , & un bâtiment Irlandois qui amenoit aux Etats-Unis une quantité d'émigrans. Plus de cent personnes ont péri dans le naufrage de ce dernier vaisseau.

Ces jours derniers le Théâtre de *Covent-Garden* a perdu l'un des plus grands Comédiens de l'Angleterre & de l'Europe , M. *Henderson* , mort dans la vigueur de l'âge & du talent , à l'âge de 38 ans. Il emporte les plus vifs regrets de sa famille , de ses amis , & ce qui acheve son éloge , DE SES CONFRE-

N^o. 51 , 17 Décembre 1785. f

NES. Ni jaloux, ni tracassier, ni ávide, ni bassement ambitieux de quelques stupides applaudissemens, il avoit la passion de son art, & l'avoit en ame noble. Ses succès soutenus consoleroient les amateurs de la perte de Garrick, si un grand talent, quoiqu'inférieur, pouvoit en consoler. Ceux qui ont vu jouer à M. *Henderson* les rôles de *Sciolto* dans *Caliste*, d'*Evandre* dans la *Fille Grecque*, du *Roi Léar*, du *Chevalier Falstaff*, dans les *Femmes joyeuses de Windsor*, se flattent peu que cet humble Acteur soit bientôt remplacé, malgré les grandes espérances que donnent plusieurs sujets du même Théâtre. On croit que M. *Henderson* sera inhumé dans l'Eglise de *Westminster*, à côté de *Garrick*.

On trouve dans plusieurs de nos Papiers une Lettre authentique ou apocryphe, écrite à Londres par le Supercargue d'un vaisseau Suédois, en date de Canton, le 25 Février dernier.

« Le 4 du mois dernier, dit ce Supercargue, nous avons reçu avis de Hainan, île située sur les côtes de la Chine, quelques degrés à l'Ouest de ce port, que deux de nos vaisseaux que nous attendions depuis si long-temps, y sont arrivés, & qu'ils ont dessein d'y passer l'hiver : ce seroit un événement bien malheureux pour notre Compagnie & pour le commerce de cette ville, attendu que ces deux vaisseaux ont à bord plus d'un million de piastres dont la circulation nous procureroit les plus grands avantages; jamais on n'a vu dans cette place une aussi grande disette de numéraire. Le commerce en général est dé-

avantageux , & une quantité d'articles qui don-
noient jadis les bénéfices les plus considérables ,
cesseront , je crois , de rapporter beaucoup , le
Gen-Seng , par exemple : le vaisseau américain
l'Impératrice de la Chine en a apporté une paco-
tille si forte , que cet article est tombé au plus
bas prix , & que les personnes qui en avoient en-
tre les mains perdront beaucoup.

On assure que les Américains ont le projet
d'envoyer annuellement à la Chine un ou plu-
sieurs vaisseaux avec une cargaison semblable ,
composée principalement de *gen-seng* , de fourru-
res , &c. en un mot , de former un établissement
à Canton. Il en résultera que le prix du *gen-seng*
ira toujours en diminuant. Je souhaite que vos
amis qui sont en route pour la Chine , n'aient
point spéculé sur cet article. Le vif argent se
vend aujourd'hui à perte , les pendules & les
montres sont dans le même cas , en vertu d'un
Edit donné par l'Empereur pour supprimer les
présens annuels & d'autres usages.

Des lettres de Bombay nous apprennent l'ar-
rivée d'un vaisseau impérial destiné pour ce port ,
qui apporte plus de cent balles de marchandises
& une forte pacotille d'horloges & de montres ap-
partenant à M. Bolts & à la Compagnie de
Trieste , dont la vente doit assurer la réussite de
leur voyage. Je crains fort que ce vaisseau ne
fasse un pauvre retour ; car aujourd'hui il n'y a
plus que de bonnes piastres mexicaines qui puis-
sent assurer une cargaison de retour avantageuse.
Les deux vaisseaux arrivés à Hainan ont apporté
des Lettres d'Angleterre datées du mois de Mai
dernier , plus fraîches de deux mois que les der-
nières dépêches reçues en droiture. Ces lettres
ont été apportées au Cap , & remises à ces vais-
seaux par le Capitaine Mackintosh , Comman-

dant le *Huffard*, vaisseau danois. Nous avons appris par ces lettres que le Ministère d'Angleterre avoit modéré les droits sur le thé. Cette opération nous fera le plus grand tort, ainsi qu'aux autres Compagnies & aux Négocians particuliers qui étoient intéressés dans ce commerce; mais en revanche, elle sera très-avantageuse à l'Etat, & sur-tout aux Facteurs de la Compagnie angloise des Indes Orientales.

Parmi la quantité prodigieuse d'articles destinés à être exportés aux Indes-Orientales, il y a un nombre considérable de cartes à jouer. On en a fait à un seul Marchand Papetier une demande de 300 grosses. On doit y envoyer aussi une grande quantité de gants, dont plusieurs sont brodés d'or. La remise d'un gant, dans plusieurs parties de l'Inde, est toujours regardée comme une marque d'investiture. Le respect pour les gants n'est pas seulement un goût oriental; car une Dame Angloise, de la première distinction, conserve soigneusement l'héritage des véritables gants que portoit le brave Amiral Anglois *Bembow*, lors de son combat avec le célèbre du Cassé.

Il est arrivé à Crofton Place, maison de campagne du Chevalier Jonh Brisco, Barronet, un accident bien malheureux. M. Christophe Patkin, riche Serrurier de Carlisle, vint à Crofton, & demanda le maître de la maison; sur la réponse affirmative, il pria le domestique de lui donner en particulier une plume, de l'encre & du papier. Ayant été pourvu de ce qu'il demandoit, on le laissa seul; mais au bout de quelques minutes, le domestique ayant entendu l'écho d'un pistolet,

accourut dans la chambre de M. Parkin qu'il trouva devant la table se couvrant le front avec la main. Celui-ci lui dit qu'il avoit été saisi d'un étourdissement en écrivant, qu'il étoit tombé & s'étoit blessé le front, qu'il répandoit beaucoup de sang, & qu'il desireroit avoir un bassin plein d'eau. Le domestique sortit, revint sur-le-champ avec le bassin, & il vit sur le carreau le malheureux Parkin qui s'étoit coupé la gorge. En examinant le corps, on trouva un pistolet caché sous la cheminée. On soupçonne que s'étant manqué, & n'ayant que le front blessé, il s'étoit achevé de la manière exposée. Le même jour les Magistrats ayant examiné le corps, déclarèrent dans leur rapport que le défunt étoit attaqué de folie (*lunacy*); tout le monde cependant regardoit ce Marchand comme un homme d'ordre, riche & d'un esprit sage.

Une lettre de Quebec du 20 Octobre rapporte le phénomène suivant.

« Le Dimanche, 9 de ce mois, entre quatre & cinq heures de l'après-midi, on éprouva dans cette ville une obscurité soudaine, d'autant plus extraordinaire, que l'atmosphère paroissoit en feu : des coups de vent, une pluie violente, & un orage de tonnerre & d'éclairs succéderent ensuite à cette obscurité; il avoit gelé très-fort la veille.

« Le Samedi 15, vers les trois heures de l'après-midi, l'obscurité recommença plus fortement, que le Dimanche précédent; l'horison paroissoit également embrasé, & l'orage qui succéda à ces ténèbres fut des plus violents.

« La matinée du Dimanche 16 fut remarquable par un brouillard très-épais, jusques vers les dix heures du matin, qu'un vent d'est assez vif le dissipa; une demi-heure après, il faisoit si obscur,

qu'on ne pouvoit lire dans les maisons. A cette obscurité su cédèrent de nouveaux coups de vent, une pluie grès-forte, & des ténèbres plus sombres encore ; elles furent telles, que les Ministres, dans les Eglises Angloises & Presbytériennes, furent obligés de suspendre leurs lectures, jusqu'à ce qu'on eût apporté des lumières. Depuis deux heures jusqu'à trois, il faisoit plus obscur qu'à minuit. Les habitans de cette ville furent obligés de dîner aux lumières, & passèrent toute la journée à les allumer & à les éteindre, à mesure que l'obscurité augmentoit ou diminueoit ; chaque nouvelle nuance d'obscurité étoit suivie de coups de vent & d'une pluie violente ; on a remarqué que pendant la journée du Samedi, deux courans d'air contraires divisoient l'atmosphère ; le supérieur pouffoit vers le nord-ouest des nuées lumineuses, & l'inférieur portoit avec rapidité au sud-ouest des nuages très-opaques & très-noirs. On a observé aussi que la pluie, tombée le Dimanche, étoit d'une couleur noirâtre. »

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 7 Décembre.

Le Baron de Fock, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi, a eu, le 3 de ce mois, celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse.

La Comtesse de Vérac a eu, le 4 de ce mois, l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Duchesse d'Avray.

Ce jour, le sieur Muyart de Vouglans,

Conseiller au Grand-Conseil, Auteur des *Loix Criminelles de France*, a eu l'honneur de présenter au Roi un Ouvrage de sa composition, ayant pour titre : *Lettre sur le système de l'Auteur de l'Esprit des Loix, touchant la modération des peines.*

Le 6, la Marquise de Saint Aignan & la Comtesse du Dresnay des Roches ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés par la Princesse de Conti; la première en qualité de Dame d'honneur, & la seconde en qualité de Dame pour accompagner cette Princesse.

Le même jour, le Marquis de Noailles, Ambassadeur extraordinaire du Roi près l'Empereur, Roi de Hongrie & de Bohême, de retour par congé, a eu l'honneur d'être présenté à S. M. par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères.

Ce jour, le Margrave d'Anspach Ba-reith a été présenté, sous le nom de Comte de Sayn, à Leurs Majestés & à la Famille Royale, avec les formalités ordinaires, étant conduit par le sieur de la Garenne, Introduceur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

DE PARIS, le 13 Décembre.

Le Jeudi, 8 de ce mois, on a fait l'ouverture d'un nouveau Spectacle, rue de Chartres, substitué, sous le nom de *Panthéon*, à l'an-

cien Waux-Hall d'hiver, établi auparavant à la Foire S. Germain. On sait qu'il existe aussi un *Panthéon* à Londres, dans la construction duquel on a mis tant de magnificence, qu'il en coûte une guinée aux curieux qui desireront voir cette salle pendant le jour. Pour rapprocher le *Panthéon* Anglois du *Panthéon* François, au moins dans la forme & la décoration de l'édifice, seul article à comparer entre ces deux Spectacles, d'ailleurs absolument différens, nous donnerons l'extrait de la description du nouveau *Panthéon* de Paris, telle que l'a publiée une Feuille périodique de cette Capitale.

La principale face est décorée de 6 colonnes doriques, sur plattes-bandes & sans base. L'entablement architravé forme à la galerie du premier étage, un balcon, auquel on communique par 3 grandes portes-croisées, ornées d'un petit ordre sur un fond lisse, entre lesquelles seront placées 2 statues, figures allégoriques.

La partie supérieure est éclairée à l'à-plomb des croisées; par 3 médaillons ovales, ornés de guirlandes de chêne. Cette façade est terminée par un très-bel entablement à consoles, au-dessus duquel regne un petit attique.

L'escalier principal conduit d'abord, à une galerie d'environ 66. pieds de long, sur 24 à 25 de large, décorée de 20 colonnes d'ordre corinthien, applaties pour gagner de la largeur, soutenant une corniche architravée, & un plafond peint & rehaussé en or.

Les 2 extrémités de cette galerie sont en demicercle. Le vuide des entrecolonnemens qui les décorent, figure des bosquets ornés de fleurs arti-

ficielles, au-devant desquels sont placées les statues de Zéphyre d'un côté & de Vénus de l'autre, sur un fond de glace : leurs piédestaux servent de poêles pour chauffer la salle.

Trois arcades, pratiquées dans les entrecolonnemens du milieu, sont occupées du côté de la rue, par des glaces, & conduisent en face, au grand salon du Panthéon : il y a des torchères dans les petits entrecolonnemens de l'intérieur.

Le grand salon, de forme ovale, est décoré ; dans son rez-de-chaussée, formant soubassement, d'arcades peintes en marbre, avec voussure en encorbellement, qui porte des banquettes, & qui paroît supportée par des Termes, dont les gaines sont ornées de guirlandes de fleurs.

Un promenoir de 7 à 8 pieds de large, permet de circuler derrière les banquettes, qui regnent au pourtour, & ferment l'enceinte de la danse, laquelle se trouve surhaissée de 18 pouces, au moyen de la mobilité de cette partie de plancher.

L'orchestre, qui fait face aux 3 arcades d'entrée, & dont les angles sont marquées par des figures portant ces lumières, est élevé de manière qu'on passe dessous, pour aller à un petit salon où se réunissent les Danseurs. A cette position se trouve un escalier à deux rampes, à découvert, représentant un antre, dont l'effet est assez pittoresque.

Les 4 principaux axes de ce salon sont percés : 3 y servent d'entrée ; & le 4e. communique au salon de réunion des Danseurs.

Les autres arcades forment des Loges, dont le milieu est orné d'un oranger factice, à droite & à gauche duquel sont des glaces qui répètent la double épaisseur de la caisse & qui multiplient les Spectateurs.

L'étage supérieur est sur le même plan , mais d'un plus grand diamètre : un ordre ionique y forme une galerie circulaire. Les petits entre-colonnemens sont occupés par des glaces , sur lesquelles sont peintes plusieurs Divinités de la Fable ; & les grands , ornés de paysages , communiquent à des dégagemens , ainsi qu'à une galerie chinoise.

Le plafond du grand salon est disposé en calotte , avec quatre grandes & 4 petites lunettes dans son pourtour , qui composent des Loges peintes en caissons , & portées sur les 8 colonnes saillantes , en forme de pendentifs ; entre ces 4 entrecolonnemens , sont placées des figures allégoriques dorées , tenant des torchères. Ce plafond est ouvert en lanterne , éclairant la salle d'une manière mystérieuse & représentant un berceau de verdure.

La galerie Chinoise a ses angles à pas coupés. Aux extrémités sont des demi-palanquins , qui paroissent entiers au moyen du reflet des glaces sur lesquelles ils sont posés : on a placé dessous , des Pagodes. D'autres figures Chinoises , posées dans les petits entrecolonnemens de cette pièce , y répandent une lumière brillante : 18 colonnes Chinoises en soutiennent le plafond , décoré aussi dans le goût Chinois.

Sur la totalité du monument , regne une terrasse en lames de fer à l'épreuve de la rouille , suivant le nouveau procédé de l'Artiste qui , depuis 18 mois , en a couvert plusieurs maisons.

L'Artiste à qui l'on doit les desseins de cette Salle , est M. le Noir , Architecte , sous la direction duquel a été élevée entr'autres la Salle actuelle d'Opera , porte S.-Martin.

Le port de Dieppe vient d'être témoin d'un nouveau trait de bravoure & d'humanité, digne d'être rapporté.

Dans un fort gros temps, de la matinée du 29 Novembre, les Bateaux de Dieppe, employés à la pêche du Hareng, se disposant à regagner le Port, un d'eux a eu le malheur de faire côte. Les Pilotes lamençeurs, n'osant braver la violence d'un vent forcé, nord-ouest, le Bâtiment alloit périr sans la bravoure d'un nommé Modard, Maître du Bateau le plus voisin. Cet intrépide Marin, accable des plus sanglans reproches les Pilotes timides & saute dans un esquif; ses menaces, ses prières, le font suivre de plusieurs de ses gens: il fait force de rames, affronte la tempête, aborde le Bateau prêt à s'entrouvrir, y attache un cable, &, secondé de ses Matelots, que son exemple encourage, parvient à lui faire reprendre vent; & quoique ses mâts fussent fracassés, & qu'il fût privé de son gouvernail, il le ramène glorieusement dans le Port, au bruit des acclamations d'un Peuple immense.

A peine Modard a-t-il mis pied-à-terre, que le sieur Paon, beau-pere du Propriétaire dudit Bateau, vole à lui, l'embrasse, lui présente sa bourse, & veut lui faire accepter quelques louis. *Je n'ai rien fait par intérêt*, dit-il avec la franchise des gens de mer; *j'ai fait pour Maître Flambard tout ce qu'il auroit fait pour moi*: & il a persisté constamment dans ses refus.

Quatre jours auparavant, s'il faut en croire les affiches de Normandie, d'où nous tirons ce fait & le suivant, le célèbre Bouffard & son fils sauverent dans le même port, & avec autant de courage, 3 hommes & un mouffe de l'équipage d'une barque submergée.

Un Médecin de la Faculté de Paris , célèbre par divers Ouvrages pleins d'idées , & souvent d'éloquence , M. *Paulet* , dit on , prépare un livre sur les champignons , où il démontrera le danger de cette indigeste & meurtrière production végétale ; les faits journaliers viennent à l'appui des observations de M. *Paulet* ; voici ce qu'on nous mande à ce sujet.

Un Cavalier du Régiment Royal-Pologne , partant de Niort pour aller en sémestre , s'est trouvé à souper au Blanc en Poitou , avec six autres Militaires sémestriers. On leur servit une gigue garnie de champignons : dès les trois heures du matin , le Cavalier commença à être malade ; dans l'intervale des premières douleurs , il voulut se remettre en route , mais il n'eut pas fait deux lieues qu'il s'évanouit. On le porte au premier village où un Chirurgien lui donna quelques secours , & le mit en état d'aller jusqu'à Saint-Gauthier , qui est à cinq lieues du Blanc : là les six autres éprouvèrent une telle indigestion , que l'on fit appeller toute la Faculté des environs ; le mal reconnu , on leur fit boire beaucoup de lait , qui passe pour être l'antidote de cette espèce de poison ; mais tous ces secours n'empêcherent pas de mourir un soldat du Régiment de la Ferre , au bout du sixième jour. Le lendemain un second le suivit. Les cinq autres ont été à toute extrémité ; & celui dont je tiens ce fait , s'étant traîné d'hôpital en hôpital jusqu'à celui de cette ville , est encore bien éloigné d'être rétabli depuis plus de deux mois de son accident. Ne seroit-il pas bien à désirer , Monsieur , que l'on rendît les hôtes responsables de pareils événemens , vu leur fréquence toutes les années.

Le Chevalier de BOHAN, Capitaine au Régiment Royal-Pologne, Cavalerie.

Bourg-en-Bresse, 30 Novembre 1785.

Les Chevaliers de l'Ordre de St. Michel se sont assemblés le 28 du mois dernier au Couvent des Cordeliers de cette ville, & ont tenu un Chapitre, auquel a présidé pour S. M. le Marquis de Jaucourt, Chevalier-Commandeur des Ordres de St. Michel & du St. Esprit; après un Discours prononcé par le sieur Collet, Chevalier, Secrétaire-perpétuel de l'Ordre, tous les Chevaliers, le Marquis de Jaucourt à leur tête, se sont rendus processionnellement à l'Eglise du Couvent, & ont assisté à la Messe de *Requiem* pour les Confreres décédés.

Les *courfes de chars*, chantées par les Poètes de l'ancienne Grece, & qui faisoient l'objet principal des fêtes de cette célèbre contrée, sont généralement abandonnées aujourd'hui. Le desir de les faire revivre a inspiré à un Amateur la lettre suivante, à laquelle il nous prie de donner cours.

Les *courfes de chevaux* sont seules en vogue dans un petit coin de la terre à peine connu de ces Grecs dont nous venons de parler, & que les Romains ne regardoient que comme un pays peuplé de barbares. Cet oubli dans lequel les courfes de chars sont plongées depuis si longtemps, & duquel elles ne se releveront peut-être jamais, tient sans doute à ce qu'il faut plus d'art, plus de dextérité pour conduire dans l'arène un char attelé de plusieurs chevaux, que pour en manier & conduire un seul; mais cette difficulté n'auroit-elle pas dû, au contraire, engager les

gens riches , ceux qui aiment la gloire , à préférer les courses de chars à celles des chevaux ; dans ces dernières , ils ne sont que témoins , & leur bourse fait tout.

Quoi de plus noble , de plus glorieux & de plus satisfaisant que de tenir sous son obéissance quatre brillans & vigoureux coursiers , de leur inspirer le desir de vaincre , & les trouvant aussi ardens que dociles à seconder la main qui les guide , les voir , par l'inquiétude de leurs mouvemens , témoigner leur impatience & leur ardeur , & au moindre signal , déployer leurs ressorts , précipiter leurs pas avec la rapidité de l'éclair , & redoubler de célérité & d'adresse pour devancer leurs rivaux. Quoi de plus flatteur pour l'athlète qui les conduit , que de franchir , à l'aspect du but , les difficultés sans les appréhender. Il efface , par son air d'assurance , la crainte du cœur des spectateurs , qui s'animent , s'agitent & se passionnent comme s'ils conduisoient eux-mêmes les chevaux ; il y fait succéder cette joie pure , ce plaisir qu'inspire la victoire. Est-il un instant plus délicieux que celui d'entendre ces cris de joie & d'alégresse qui proclament le vainqueur , font voler son nom de bouche en bouche , & le gravent dans la mémoire des hommes.

La *Course des Chars* est le plus beau des spectacles ; elle est bien faite pour émouvoir ceux qui sont susceptibles de l'impression des grandes choses , elle est très-intéressante pour les hommes qui aiment les chevaux & la gloire ; & le pays où elle sera en vogue aura toujours un avantage réel sur ses voisins , soit pour le commerce des chevaux , soit pour endurcir les hommes à la fatigue , soit pour avoir une cavalerie supérieure. Les courses sont utiles à un Etat qui veut encourager la propagation des beaux chevaux ; ce sont elles qui seules depuis long-tems ont

conservé à l'Angleterre cette prépondérance dans le commerce de ses chevaux, dont la réputation & la bonté sont connues. Les Américains ont si bien senti cette vérité (je me propose de la développer amplement dans un Ouvrage sur les haras ; qui va bientôt paroître), qu'ils ont introduit les courses dans les Colonies ; & depuis lors ils ont créé dans la Virginie & dans le Mariland des chevaux aussi bons qu'en Angleterre.

Mais si les courses de chars étoient introduites parmi nous, d l'avantage d'augmenter la richesse territoriale, en faisant naître le goût hyppique parmi toutes les classes des citoyens, on joindroit celui d'ajouter à l'éclat de la Nation, par un spectacle digne d'elle ; spectacle qui semble seul manquer dans un Empire qui réunit tous ceux qui peuvent être utiles & agréables ; & sans ambitionner pour le moment d'aussi superbes hyppodromes que ceux des Grecs & des Romains, il ne seroit ni difficile, ni dispendieux d'en construire un dans un emplacement voisin de la Capitale, &c.

L'Académie Royale d'Architecture a reçu en sa Séance du Lundi, 5 de ce mois, M. de Bourge, Architecte du Roi, d'après le choix de Sa Majesté, pour remplir la place vacante par la mort de M. Peyre l'aîné.

L'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Chalons-sur-Marne, tint le jour de Saint-Louis sa séance publique.

M. de Parvillez, Directeur de l'Académie ; ouvrit la séance par un discours relatif au prix qui alloit être adjugé, & dont le sujet consistoit à trouver les moyens de faciliter & d'encourager les mariages en France, conciliés avec le respect dû à la Religion & aux mœurs publiques. Le prix fut ac-

cordé au N°. 10; dont l'Auteur est M. Havard; à Paris, & une mention honorable au N°. 5. M. l'Abbé de la Lauze, de l'Ordre de Malte, est auteur de ce dernier Mémoire.

L'Académie propose pour sujet du prix qu'elle décernera le 25 Août 1787 :

Quels seroient les moyens de multiplier en Champagne la culture du lin & du chanvre, & d'en fixer la préparation dans la Province, au plus grand avantage de ses habitans.

Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de trois cens livres.

Les Mémoires seront écrits en françois ou en latin, & seront envoyés, avant le 1^{er} Mai 1787, francs de port, à M. Sabbatier, Secrétaire perpétuel de l'Académie à Châlons-sur-Marne.

L'Académie a déjà annoncé qu'elle adjugeroit dans son assemblée publique du 25 Août 1786, un autre prix au meilleur Mémoire sur la question suivante :

Quels seroient les moyens de prévenir en France, & particulièrement dans la Province de Champagne, la disette des bois, tant de charpente civile, militaire & navale, que de charronnage, chauffage & autres.
Une personne d'un rang distingué avoit remis à la Compagnie une somme de six cens livres pour un prix extraordinaire dont le sujet est conçu en ces termes :

Quels seroient les moyens d'animer le commerce dans la Province de Champagne, & particulièrement dans la ville de Châlons.

L'Académie n'ayant pas été pleinement satisfaite des Mémoires qu'elle avoit reçus sur cette question, avoit remis le prix au 25 Août 1783, & de nouveau à cette année; mais plusieurs des concurrens s'étant trompés sur l'époque de l'envoi des Mémoires, l'Académie s'est déterminée

à attendre encore une année pour le décerner.

La personne bienfaisante à qui elle est redevable de ce prix , a bien voulu y ajouter une nouvelle somme de six cens livres. Ainsi le prix sera de douze cens livres.

M. Houel vient de publier le vingt-quatrième chapitre de son *Voyage pittoresque de la Sicile , de Malte & des Isles de Lipari* , qui termine & complète le second volume de cet Ouvrage. Il ne lui reste plus qu'à donner le troisième & dernier volume , dont le premier cahier paroît maintenant , & dont le second , actuellement sous presse , ne tardera pas à être publié.

Il ne reste plus à donner au Public que les pays de l'intérieur de la Sicile ; M. Houel dirigera sa route sur Léontium , Agosta & Siracuse : delà , suivant le rivage de la mer , il terminera ses observations sur la Sicile à la célèbre ville d'Agrigente , où les débris de douze temples antiques subsistent encore au milieu d'une foule immense de ruines , dignes d'être observées par des connoisseurs.

Il joindra à cet ouvrage , & il terminera ce troisième volume par son voyage à l'île de Malte.

Cet ouvrage sera terminé au plus tard à la fin de l'année prochaine 1786.

L'Auteur a eu soin de placer , toutes les fois qu'il l'a pu sans nuire à l'exécution , plusieurs sujets sur une même planche , afin qu'il n'y ait aucune estampe qui ne soit remplie. Ainsi le nombre des livraisons , qui devoit être de cinquante , selon les premières annonces , se trouvera réduit , par cette économie , sans que le Souscripteur y perde rien , à quarante , & vraisemblablement à moins.

On souscrit chez l'Auteur , rue du Coq-Saint-Honoré , près le café des Arts. Le prix de la

souscription est de douze livres par cahier ou chapitre, dont chacun contient six planches, & le texte historique des sujets qu'elles représentent, ainsi que les remarques & observations critiques qui ne sont pas susceptibles d'être gravées.

Dame Françoise - Mathurine Bourru, veuve de M^e. Jacques Briffault, Conseiller du Roi, est décédée le 20 Novembre 1785, dans sa 88^{me}. année.

Il est à remarquer que le mois de sa naissance a été le même de son mariage, de sa première couche, de la mort de son mari, du mariage d'une fille, de la mort d'une autre, des premières couches de trois filles & brus; elle a eu, dans une de ses premières couches, 7 enfans qui ont reçu le Baptême. Elle portoit des lunettes, prenoit du tabac dès sa jeunesse, & depuis trois ou quatre ans, elle ne s'en servoit plus; l'on présume qu'elle pouvoit être une des dernières de sa classe, dans la tontine de 1760 ou 1761. Elle laisse 40 enfans, petits enfans & arrières petits-enfans; elle a conservé sa raison jusqu'au dernier moment de sa vie. (*Cette note nous a été envoyée par un des fils de la défunte.*)

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 11 Décembre.

Depuis quelques semaines on est occupé de l'écoulement des eaux des Polders inondés; tous les préparatifs de guerre ont dis-

continué : nos Provinces se dégarnissent de troupes , tous les Régimens vont rentrer dans leurs garnisons respectives. Les Huf-fards de Wurmser, les Dragons de Tosca-ne, les deux bataillons de Lattermann ont déjà quitté les Pays-Bas. Les régimens de Preiss & de Teuchsmeyser vont suivre im-médiatement avec les dernières colonnes d'artillerie , & le trésor militaire. Les navires armés que les Etats - Généraux faisoient croiser à la pointe de Saftingen & au-dessous sont rentrés dans la rade de Rammekens, & ne tarderont pas à être désarmés.

Paragraphes extraits des papiers Anglois & autres.

« Une toque de gaze à peu-près semblable à
 « celle des *Basques* , avec un fond un peu plus
 « élevé , & entouré de deux rubans de gaze & de
 « soie , bouclés en chaînons , sont les coëffures
 « à la mode à Paris. Les cheveux lisses & pen-
 « dans couvrent le front & les faces , à-peu-près
 « comme ceux des *Jockeys*. Cela s'appelle coëffe-
 « à la captif; mais , dans le fait , la mode en
 « vient de quelques portraits en cire de *Georgien-
 « nes* , que l'on voit coëffées ainsi dans le cabinet
 « de *Curtius*. On fait aussi usage de ce nouveau
 « costume dans l'Opéra de la *Caravanne*. Les
 « hommes portent , aujourd'hui , des habits de
 « drap d'une couleur si drôle & si bariolée , qu'on
 « a donné à cette nouvelle mode le nom
 « d'*Entraves de Procureurs*. (*Nouv. d'All. n^o.*
 « 162) ».

« La Pyramide , dont on a parlé en 1783 , à
 « élever , pour consacrer le départ des sieurs

» Charles & Robert, partant des Tuileries, &
 » voyageant au travers des airs, doit être in-
 » cessamment construite à Paris, sur le cours de
 » la Reine, entre les Champs-Elisées & la Seine.
 » Les fondemens de cet édifice plongeant dans
 » l'eau, marqueront la hauteur de la rivière,
 » tandis que l'obélisque attestera à la postérité un
 » voyage aérien, qui n'est point fabuleux,
 » comme ceux de *Dédale*, de *Persée*, de *Bel-*
 » *lerophon*. Le pont de la place Louis XV est éga-
 » lement décidé. (*Ibid.*) ».

» Ce n'est point sans la plus grande surprise,
 » qu'on voit ici (Berlin) les fausses nouvelles,
 » qui se répandent dans divers Papiers publics,
 » même dans ceux qui s'attachent le plus scrupu-
 » leusement à écarter de leur rédaction ce qu'il y
 » a de peu vraisemblable ou de hasardé parmi les
 » bruits du jour. La plupart de ces avis controu-
 » vés sont tirés de lettres, datées de Paris ou de
 » Vienne. Il faut donc qu'il y ait dans ces deux
 » places des personnes, qui se plaisent à servir
 » leur parti ou à favoriser leurs inclinations par de
 » pareilles fabrications. L'on peut assurer que la
 » Cour de Versailles n'a point offert de médiation
 » relativement à l'affaire de l'échange de la Ba-
 » vière, non plus que celle d'Angleterre; que le
 » Roi de Prusse n'a demandé à cet égard aucune
 » assurance de celle de Vienne; que S. M. P. n'a
 » point fait de propositions à l'Impératrice de
 » Russie, au sujet de la confédération Germani-
 » que; qu'Elle ne songe point à envoyer une
 » personne qualifiée à Pétersbourg; que dans les
 » Cabinets, qui nous sont connus, l'on ne négoc-
 » cie ni sur l'élection d'un Roi des Romains, ni sur
 » le neuvième Electorat. Nous estimons ici, que,
 » comme les deux Cours Impériales ont déclaré
 » ne penser qu'à des *trois volontaires* de la Bavière,

« & que notre Cour (de Berlin) a l'assurance des
 « Princes Palatins , appuyée par l'association ,
 « qu'ils ne veulent se prêter d aucun échange volon-
 « taire , il n'existe aucun démêlé réel entre les
 « Cabinets de Vienne & de Berlin , mais seule-
 « ment une différence d'opinions sur un projet
 « éloigné & spéculatif , pour lequel certainement
 « ils ne voudront pas commencer une guerre ».

(Gazette de Leyde , n°. 97.)

DICTIONNAIRE DE POLICE.

Parmi la foule innombrable de livres que chaque jour voit paroître , on doit distinguer ceux qui ont un but utile. On doit sur-tout accueillir favorablement les ouvrages qui peuvent contribuer au bien public & au bonheur des citoyens. Nous croyons donc que nos Lecteurs nous sauront gré de leur annoncer le *Prospectus* , qui vient de paroître , d'un Dictionnaire universel de Police nationale & étrangere. L'Auteur de cet Ouvrage , M. Desessarts , Avocat , Membre de plusieurs Académies , s'occupe depuis dix ans de cette vaste & utile entreprise. Le premier volume est sous presse , & il doit paroître dans le courant de Janvier prochain. Nous ne pouvons mieux faire connoître le plan de l'Auteur qu'en transcrivant quelques morceaux de son *Prospectus*. « Quel est le but , dit-il , des fonctions des Magistrats de Police ? Ils doivent maintenir l'ordre & l'harmonie , procurer l'aisance & la commodité , prévenir les abus & les réprimer par des exemples utiles ; ils doivent enfin faire le bonheur d'une population immense , sans que chaque particulier s'aperçoive , pour ainsi dire , qu'une Providence terrestre s'occupe sans cesse de lui. C'est dans les Capitales , & sur-tout dans Paris , que les fonctions du Magistrat de Police sont grandes , importantes & difficiles. Il faut , pour

les remplir , une réunion de qualités précieuses , & de talens rares. La connoissance des Loix , une attention suivie , & le desir de faire le bien suffisent pour former un Lieutenant de Police d'une Ville de Province ; mais le Magistrat de Police de la Capitale a une carrière bien plus vaste à parcourir. C'est à lui , en effet , qu'un million d'habitans doit l'ordre & l'harmonie si nécessaires à leur bonheur. Aussi ne peut-on mieux comparer les avantages de cet établissement sublime qu'à ceux qui résultent des mouvemens des corps célestes. L'homme jouit des effets attachés à leur régularité sans en conceître la cause , comme l'habitant de la Capitale jouit des bienfaits du Magistrat de Police sans connoître ses peines & ses travaux.

Après avoir tracé le tableau des fonctions du Magistrat de Police , & fait une analyse abrégée du travail immense du *Traité de la Police*, du Commissaire de Lamarre (analyse qui prouve une longue méditation de cet Ouvrage important , & qui annonce un Jurisconsulte capable de l'apprécier), M. des Essarts rend compte du plan qu'il a suivi pour rendre son Ouvrage tout-à-la-fois curieux , intéressant & utile. La nomenclature , dit-il , du Dictionnaire universel , qu'on annonce , renfermera tous les mots qui ont des rapports directs ou indirects avec la Police : ainsi l'on peut dire que ce sera une véritable Encyclopédie de Police , puisqu'on y rassemblera généralement tout ce qu'il est essentiel de connoître , tout ce qu'il est agréable de savoir sur l'administration de la Police.

« Les Magistrats , les Juges & les Officiers de Police y trouveront tout ce qui a rapport à leurs charges & à leurs fonctions.

» La prospérité du commerce étant un des ob-

jets les plus importans de l'administration de la Police, on a rapporté tout ce qui concerne chaque Corps & chaque Communauté d'Arts & Métiers.

Le Dictionnaire de Police renfermera enfin une multitude d'articles historiques sur la Police des Nations tant anciennes que modernes. Tout ce qui a été écrit à cet égard mérite la confiance des Lecteurs, puisqu'il a été tiré des sources les plus respectables. Cette partie, absolument neuve, doit d'autant plus piquer la curiosité, qu'elle ne contiendra point des romans, mais l'histoire véritable, plus ou moins étendue de la Police de presque tous les Peuples. Ainsi, avec le secours de ce Dictionnaire, on réunira toutes les connoissances nationales & étrangères, utiles & agréables qu'on peut desirer sur la Police.

On n'exige d'autre avance des Souscripteurs que celle de 10 liv. pour le paiement du dernier volume qui leur sera délivré gratis. Chaque volume sera composé de quatre-vingt feuilles in-4^o. à deux colonnes, & l'on ne le paiera que la même somme de 10 liv. Ceux qui n'auront pas souscrit paieront l'Ouvrage un quart de plus que le prix de la souscription. On souscrit chez Moutard, Imprimeur de la REINE, rue des Mathurins, hôtel de Cluny.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

PARLEMENT DE PARIS.

Grand'Chambre.

Bains chauds, à 1 liv 4 s. sur la rivière de SEINE.

Plus les établissemens sont utiles, plus ils éprouvent de contradictions. Les Bains chauds, distribués chez quelques Baigneurs de Paris, coûtoient autrefois 6 liv. 12 s. par personne; ce prix excessif ne pouvoit convenir qu'aux riches. Le sieur Poitevin eut l'idée d'en établir de pareils sur

la rivière de Seine, à 2 liv. 6 s. ; il obtint un privilège pour vingt-sept ans , & la spéculation eut tout l'effet qu'il s'en étoit promis ; mais comme le bien n'exclut pas le mieux , & que les gens peu fortunés sont en grand nombre , & d'une bien plus grande utilité que les riches , ils méritoient qu'on s'occupe d'eux , & qu'on les fasse jouir d'un avantage que des peuples éclairés ont mis au rang des premiers besoins. Le sieur Cuignard a succédé au sieur Poitevin ; il savoit que le Bureau de la Ville s'occupoit de former un établissement de bains chauds à 1 liv. 4 s. Le sieur Cuignard a demandé la préférence pour exécuter un projet aussi utile ; & sous les auspices du Corps Municipal , il a obtenu le privilège d'établir ces bains entre le pont Neuf & le pont Royal , & à la pointe de l'île S. Louis. — Les Maîtres Perruquiers-Baigneurs & Euvistes de la ville de Paris ont formé opposition à l'enregistrement des Lettres-Patentes obtenues par le sieur Cuignard ; leur intérêt personnel étoit , comme on peut le croire , ce qui les touchoit le plus , & c'est aussi le moyen principal de leurs défenses. Mais les Magistrats qui ne perdent point de vue la chose publique , qui la défendent avec zèle , & qui écartent sans cesse tout ce qui peut lui nuire , n'ont pas adopté les moyens des Baigneurs ; & par Arrêt rendu le 7 Septembre 1785 , la Cour a débouté les opposans de leur opposition , & a ordonné qu'il seroit passé outre à l'enregistrement des Lettres-Patentes.

E R R A T A.

Page 79 du dernier Journal , lig. 15 , l'Angleterrien , lisez l'Anglomanie. — Pag. 87 , lig. 29 , 1795 , lisez 1785.

M E R C U R E

D E F R A N C E .

S A M E D I 24 D É C E M B R E 1785.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

*LES VERS-À-SOIE , Traduction du
Septième Livre du Prædium Rusticum.*

QUAND l'arbre de Thibé, reprenant sa parure ;
Promet au Ver-à-Soie une riche pâture ,
Hâte-toi , jeune fille ; en des réduits heureux
Qu'une douce chaleur fasse éclore les œufs.
Veux-tu que de ses dons l'insecte s'enrichisse ,
Veille à tous ses besoins & soigne son hospice ?

QUE ta main avec art lui dresse un lit nouveau ;
Que de paisibles toits protègent son berceau ;
Du souffle des Aurans garantis ses retraites ;
En espaces égaux dispose des tablettes ;
Courbe en voûte l'asyle où le Ver à nos yeux

N°. 52 , 24 Décembre 1785. G

File , arrondit , suspend son tissu précieux ;
De l'avide souris écarte le ravage ,
Et préserve l'essaim de meurtre & de pillage.

QUAND le Ver est éclos , quand de son foible corps
Un léger mouvement anime les ressorts ,
Tandis qu'à moins de frais on nourrit sa jeunesse ,
Consacre à ces emplois les loisirs qu'il te laisse ,
Lorsqu'au loin répandu l'élève grandissant ,
Dévore un tendre mets sans cesse renaissant ,
A peine sous tes loix une famille entière
Fournit à sa pâture & soigne sa lumière ,

FAIS choix pour le nourrir du mûrier le plus vieux ;
Lorsqu'un nuage sombre , obscurcissant les cieux ,
S'élève , s'épaissit , & lentement s'avance ,
Pour des jours pluvieux recueille avec prudence ,
Toi , dont l'œil inquiet veille sur les rayons ,
Toi qui répands la feuille , écoute mes leçons :
Si le froid a saisi le feuillage livide ,
Si l'Auster l'a mouillé de son haleine humide ,
Redoute son poison , attends que la chaleur
L'épure en le séchant , ranime sa couleur ;
Qu'alors , pour apaiser une faim dévorante ,
La graisse exhale au feu sa vapeur nourrissante.

VOIS-TU des Vers languir , expirer à tes yeux ?
Qu'un lit nouveau détourne un mal contagieux.
Viens tu de rejeter une ancienne pâture ?

Hâte-toi d'y semer une fraîche verdure.
L'insecte recelé sort pressé par la faim ;
A la feuille nouvelle il s'attache soudain ;
Alors ta jeune main l'emporte avec sa proie.
Un peuple immense enfin sous tes yeux se déploie ;
Et ton art le partage en divers bataillons.
Morphée accable-t'il ces frères nourrissons ?
Tu changes leurs rayons & leur lit de feuillage ;
Tu sauves leur repos des fureurs de l'orage.
Lorsque plein de vigueur le reptile vermeil
S'éveille & brise enfin les chaînes du sommeil ,
A l'ouvrage dès-lors invite-le toi-même ;
Retranche par degrés le feuillage qu'il aime ,
Et qu'entre des rameaux adroitement placé ,
Il monte & file un or sans cesse entrelacé.

QUAND l'animal tranquille a fermé sa paupière ,
Seul il veille , & le ciel qui borna sa carrière ,
Du sommeil quatre fois lui verse les pavots ;
En élevant la tête, il goûte un doux repos ;
Jusqu'au troisième-jour son corps est immobile.
Le Ver d'un long sommeil s'éveille plus agile.
Dès que sa faim dévore un nouvel aliment ,
Les tablettes au loin murmurent sourdement.
Tel est le bruit des toits lorsqu'épanchant son onde ,
Le ciel fond en torrens sur les champs qu'il inonde.

MAIS déjà pour le Ver la vie est un fardeau ;
Il languit, il s'apprête à bâtir son tombeau.

G 4

Monté sur le branchage, il s'élève, il s'abaisse ;
 Son corps jaune en longs plis se joue avec souplesse,
 Et par les brins légers qu'il enlace aux rameaux,
 Ourdit les fondemens de ses heureux travaux.

JEUNES filles, priez pour écarter l'orage.
 Si la foudre à grand bruit déchire le nuage,
 Pleurez vos soins perdus ; du Ver épouvanté
 L'ouvrage est suspendu, l'asyle est déserté ;
 Il s'enfuit plein d'effroi sous la feuille prochaine,
 Et de ses fils brisés ne poursuit plus la chaîne.

DRESSÉ sur un rameau, quand le ciel est sercin,
 Il répand à loisir les trésors de son sein.
 En un globe alongé l'ouvrier plein d'adresse
 Arrondit un fil d'or qu'il prolonge sans cesse ;
 Ainsi que le poisson sous le voile des eaux,
 D'abord on le découvre à travers ses réseaux ;
 Il se courbe, il s'étend, va, revient, s'entrelace,
 En cercles redoublés se replie avec grâce,
 Épaissir par degrés les murs de sa prison,
 Et disparaît enfin sous sa riche toison.
 Dans son réduit obscur l'industriel repaît
 S'épuise en poursuivant une trame docile.

D'un œil attentif épions désormais
 Des travaux qu'à nos yeux voile un nuage épais.
 Quand l'ouvrage est fini, quand le tumulte cesse,
 Des rameaux jaunissans dépoillons la richesse.

BIENTÔT le Ver, lassé de vivre loin du jour,
 S'échappe impatient d'un ténébreux séjour,
 Il admire l'émail de ses brillantes aîles ;
 Et son front couronné de vives étincelles.
 Mais aux vagues de l'air, qu'il tremble d'essayer,
 Le nouveau papillon n'ose se confier ;
 Et, plein du souvenir de sa naissance obscure,
 Il s'étonne, frémit, bat de l'aîle & murmure.
 Tranquille, dédaignant le plus léger repas,
 Sur un tapis lugubre il attend le trépas.
 Revivre en ses enfans est l'espoir qui le touche ;
 Il cherche une compagne & l'admet à sa couche ;
 Il ne donne à l'amour que son dernier instant,
 Et de nouveaux essaims m'enrichit en mourant.

(Par M. l'Abbé Odezyne, de Beziers.)

QUATRAIN

*Pour le Portrait de Mme V E R D I E R,
 d'Uzès-en Languedoc, Auteur d'une Idylle
 intitulée: La Fontaine de Vaucluse, &c.*

TENDRE Émule de Théocrite,
 Qui lui légua des chalumeaux,
 Tout rend hommage à son mérite,
 Son sexe même & ses rivaux.

LES ÉPIS, *Fable.*

Des épis ondoyans sur une plaine immense,
 Mumbles jouets d'une aveugle inconstance,
 Obéissoient au caprice des vents.
 Un d'eux, plus élevé, de plus riche apparence,
 (Un peu plus de fumier féconda sa naissance)
 Prétendit opposer la force à ses tyrans,
 Et rester droit sur sa tige orgueilleuse.
 Que prétend, lui dit son voisin,
 Ta foiblesse présomptueuse?
 Le Maître qui sema cette plaine orageuse,
 Nous jeta de la même main,
 Esclaves d'un même destin,
 Sans murmurer, courbons nos têtes,
 Jusqu'à ce que le Moissonneur,
 D'une égale faucille, abaissant ta hauteur,
 Nous porte, l'un & l'autre, à l'abri des tempêtes.
 (*Par M. Regnet, Avocat à Briquibec.*)



*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Basson* ; celui de l'Énigme est *Vin* ; celui du Logogryphe est *Raison* , où l'on trouve *noir* , *soir* , *Koi* , *ris* , *foin* , *son* , *air* , *Sion* , *Arion* , *rais* , *soi* .

C H A R A D E .

MON premier , mot latin , a gouverné la terre ;
A mon second , prisé chez les anciens ,
Le fier Ajax moissonnant les Troyens ,
Fut comparé jadis par le divin Homère ;
Aux hôtes des forêts mon tout faisoit la guerre.
(Par M. Ba**n.)

É N I G M E .

NOUS sommes plusieurs sœurs , toutes de taille fine ;
Toutes de bon accord , faites pour le plaisir :
Chacune a son chacun , nulle n'est libertine ,
Et toutes cependant répondent au desir.
On nous fait parcourir l'un & l'autre hémisphère ,
On nous garrote ensemble , au gré de nos tyrans ,

G iv

Et l'on nous fait passer , sous un coin éphémère ,
 D'une ville dans l'autre , au gré des bons enfans.
 Nous vendons nos faveurs au pauvre comme au riche ;
 Même prix , même droit pour tous en général.
 On nous prend , on nous laisse , on peut nous faire
 niche ,

Jamais on ne nous voit faire du bachanal.
 Perfides cependant , comme l'est notre sexe ,
 Nous tramons entre nous , par des moyens divers ,
 La perte ou le malheur de quiconque nous vexe.
 Ainsi finit la scène , avec de grands revers.

(Par un Citoyen de la ville d' Arles , en Provence.)

L O G O G R Y P H E.

JE dispoisois jadis de la nature entière ,
 Et j'inspirai long-temps le respect & l'effroi ;
 Mais aujourd'hui , Lecteur , plains-moi ,
 Je ne puis renverser la plus foible chaumière.
 Pris en détail , mes huit pieds te font voir
 Une ville aux confins d'Italie & de France ;
 Chez les Orientaux un homme de savoir ;
 D'un Marchand le flatteur espoir ;
 L'objet dont un amant desire la présence ;
 Une prison ; ce qui fait ma puissance ;
 Et ce qu'on tend pour recevoir.

(Par M. Gratton de Saint-Gilles , Capitaine
 de Canonniers.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

VOYAGES dans les Deux-Siciles, de
M. Henri Swinburne, dans les années
1777, 1778, 1779 & 1780, traduite de
l'Anglois par Mlle de Kéralio.

Quid verum atque decens curo. Horat.

A Paris, chez Théophile Barrois le jeune,
 Libraire, quai des Augustins, 1785.

LES Voyages d'Italie se sont extrêmement multipliés; & tous nous apprennent quelque chose, chaque Voyageur à la manière de voir & son point de vue particulier, son objet de goût & de connoissances auquel il rapporte principalement ses observations & ses recherches. L'un est attiré dans ce pays par le goût des Arts, un autre n'y considère que la politique, & n'y étudie que les hommes; un autre y observe une belle & riche nature.

*Sed neque Medorum sylvæ ditissima terra,
 Nec pulcher Ganges atque auro turbidus hermus,
 Laudibus Italia certet, non Bactra neque Indi,
 Totaque Thuriferis Parthia pinguis arenis.*

D'autres enfin y cherchent les monumens de la vénérable antiquité, les restes de la puissance & de la grandeur Romaines, tant de

lieux célèbres par tant d'exploits, tant de vertus devenues étrangères à ce beau climat, les souvenirs de tant de grands hommes.

Tot egregias urbes operumque laborem

Tot congesta manu praruptis oppida saxis ,

Fluminaque antiquos subter labentia muros....

Extulit hac Decios Marios magnosque Camillos,

Scipiadas duos bello , & te maxime Cesar.

Tous saluent cette terre si féconde en richesses physiques & morales.

Salve , magna parens frugum , saturnia tellus ,

Magna virum.

Mais la partie la plus négligée dans la plupart des Voyages d'Italie, est précisément celle qui fait l'objet particulier de ce Voyage. On ne voit guères ordinairement du Royaume de Naples que Naples même & ses environs, le Vésuve, la Solfatare, &c. On ne voit guères de la Sicile que l'Etna & les côtes de Palerme, Messine, Catane, les restes de Syracuse, &c. Il est rare que dans les Deux-Siciles, les étrangers sur-tout, voyagent dans l'intérieur des terres, & c'est ce qu'a fait M. Swinburne. Il a été par mer en Italie; mais dans l'Italie même, c'est par terre qu'il a voyagé, c'est par terre qu'il a été de Naples à Tarente, de Tarente à Reggio, de Reggio à Naples. Voilà pour ce qui concerne la Sicile de deçà le Fare ou le Royaume de Naples; quant à la Sicile pro-

prement dite, elle n'est point l'objet de ce premier volume.

L'Auteur, en parcourant ainsi la partie la moins connue de l'Italie, a nécessairement acquis, & donne par conséquent des notions nouvelles; ainsi, ce Voyage ne rentre point du tout dans les précédens; un autre avantage particulier à ce Voyage, c'est que, comme il est dirigé vers les lieux les moins fréquentés, les plus dépourvus de commerce, les moins travaillés, les moins modifiés par le mélange des étrangers, par l'action réciproque des langues, par le concours des mœurs & des usages, par la communication des idées, l'Auteur y retrouve dans une multitude de coutumes les restes souvent peu altérés des anciens usages; il recueille ces restes précieux, & nous devons observer qu'il montre beaucoup de sagacité dans la manière dont il saisit des rapports entre des usages anciens & les usages actuels, & dont il explique certains passages de Virgile, & sur-tout d'Horace, par des faits qu'il a sous les yeux. Cette partie de son Ouvrage sera très-agréable aux Gens de Lettres, quoiqu'elle ne soit pas toujours sans raffinement & sans excès, & quoiqu'en général il faille beaucoup se défier de ces rapports entre lesquels s'élève une longue suite d'événemens & de siècles. Quand ces rapports n'ont rien de forcé ni de trop tiré, ils sont intéressans à rencontrer, & utiles à considérer; que M. Swinburne, par exemple, se rappelant ce qu'Horace, dans la sixième Ode

du Livre 3^e, dit de l'éducation sévère & de l'obéissance filiale des Samnites, le retrouvè dans le respect du jeune Payfan Calabrois pour ses parens; & dans la manière même dont ce respect s'annonce, qu'il représente ce Payfan, qui, « après avoir labouré la terre » tout le jour, sans autre nourriture que du » pain, assaisonné quelquefois avec une » gouffe d'ail, un oignon & quelques olives » sèches, n'oseroit se présenter devant sa » mère, sans lui apporter un fagot de lentif- » ques ou d'autres bois qu'il jette devant la » porte avant de demander à en passer le » seuil, » nous concevons qu'il ait été frappé du rapport de cette conduite avec ce passage d'Horace :

Sed Rusticorum mascula militum

Proles, sabellis dacta ligonibus

Versare glebas, & severa

Matris ad arbitrium recisos

Portare fustes, sol ubi montium

Mutaret umbras & juga demeret

Bobus fatigatis, &c.

Mais nous ne voyons pas que ce vers de Virgile :

Hinc altâ sub rupe canet frondator ad auras.

reçoive aucune lumière « du Payfan suspendu » au sommet des arbres, sur une corde de » saules entrelacés, taillant le peuplier & les » branches superflues de la vigne, & faisant

» retentir la vallée de ses chansons en langage
 » rustique. Il y a par-tout des élagueurs qui
 chantent en travaillant, & c'est, à ce qu'il
 nous semble, tout ce que Virgile a voulu dire
 en cet endroit.

Nous ne croyons pas non plus que ces vers
 d'Horace :

*Pallida mors aquo pulsat pede pauperum tabernat
 Regumque turres.*

ayent besoin d'être expliqués par l'usage où
 est la justice en Calabre, de frapper du pied
 à la porte d'un débiteur négligent & lent à
 payer.

Mais d'ailleurs la plupart des rapports an-
 noncés par M. Swinburne sont justes & fine-
 ment saisis, ils éclaircissent les passages &
 confirment ou expliquent l'histoire.

Cet Ouvrage est encore recommandable
 par des détails historiques sur chaque état,
 sur chaque ville, sur chaque lieu important,
 par des observations politiques sur le Gou-
 vernement & les mœurs, par des observa-
 tions d'Histoire Naturelle, de Botanique, de
 Physique; par l'énumération des médailles &
 des autres monumens de l'antiquité, &c.
 Aucun genre d'instruction ne paroît avoir été
 négligé dans ce voyage, & c'est un de ceux
 où on trouvera le plus à apprendre.

M. Swinburne réhabilite un peu les Napo-
 litains; ils ne sont, dit-il, à aucun égard,
 aussi cruels ni aussi vindicatifs que nous les
 représentent beaucoup de Voyageurs. « Il leur

„ faut plus qu'une légère provocation pour
 „ les porter aux extrêmes. Pendant le dé-
 „ sordre prodigieux & la confusion des cour-
 „ ses de chevaux du carnaval, on n'entend
 „ jamais ni querelle ni tumulte ; & même
 „ dans la cruelle famine de 1764, le seul acte
 „ de violence commis par une populace af-
 „ famée, accrue du double par le concours
 „ des Payfans des Provinces où le blé avoit
 „ manqué, fut de forcer & de mettre au pil-
 „ lage la boutique d'un Boulanger. Pourroit-on
 „ en dire autant de la populace de Londres &
 „ d'Édimbourg?.... » Les vols de nuit & avec
 violence dans les maisons, sont inconnus à
 Naples, les émeutes rares & le nombre des
 assassinats peu considérable.

Il n'en est pas de même des Provinces de
 ce Royaume, sur-tout des Provinces un peu
 éloignées. Je suis bien informé, dit M. Swin-
 burne, que dans ces Provinces, il n'y a pas
 moins de quatre mille personnes tuées annuel-
 lement. « La plus grande partie de ces crimes
 „ se commettent avec des armes à feu dans
 „ les pays de montagnes, où règnent un carac-
 „ tère féroce & des mœurs grossières, où les
 „ habitans sont vagabonds & moins exposés
 „ aux poursuites de la justice, qui même, en
 „ toute autre partie du Royaume, est loin
 „ d'être formidable. Il faudroit un exercice
 „ long, prudent, inflexible, d'une justice
 „ impartiale pour *réduire* ces fiers & intrai-
 „ tables habitans des montagnes de la Cala-
 „ bre, qui, *réduits* à la misère & au désespoir

» par la tyrannie des Barons & des Officiers
 » de la Douane , attachent un léger prix à la
 » conservation de leur vie , & bravent le
 » danger jusqu'à la dernière goutte de leur
 » sang. »

L'Auteur explique ensuite ce qu'il entend par cet exercice long, prudent & inflexible, d'une justice impartiale, & cette explication n'est peut-être pas inutile; car il seroit affreux d'appesantir sur des malheureux le double joug de l'oppression d'un côté, & d'une justice inflexible de l'autre. « Aucune mesure prise par la Police, dit-il, n'aura d'effet, à moins que le Gouvernement n'adopte & ne suive avec fermeté un système qui puisse adoucir la misère du pauvre, réprimer le despotisme des petits tyrans, & en assurant au Paysan plus de moyens de se soutenir, lui & sa famille, par un honnête travail, le garantisse de la tentation d'embrasser un coupable genre de vie. »

Au reste, si l'on veut connoître avec quelle lenteur, quelle négligence, quelle irrégularité la justice criminelle s'administre, même à Naples, on en peut juger par ce trait. Une affaire venoit d'être terminée, chose assez rare, le malfaiteur venoit d'être condamné, on envoye ordre au Geolier de le faire comparoître devant les Juges, pour entendre son jugement; le Geolier paroît seul, & déclare que le prisonnier étoit mort dans la prison deux ans auparavant. Il y avoit donc deux ans qu'on n'avoit fait comparoître ce prison-

nier, soit pour l'interroger, soit pour lui confronter les témoins, & c'étoit sur de vieilles procédures, peut-être abandonnées, qu'on s'étoit avisé, au bout de deux ans, de prononcer un jugement contre ce prisonnier oublié.

On trouve ici sur les Lazarens de Naples, & sur les Pêcheurs de Sainte-Lucie, des détails curieux qu'il faut lire dans l'Ouvrage même, ainsi que ceux qui regardent les Bohémiens de la Calabre. L'Auteur peint bien dans tous les genres; ses peintures morales, ses descriptions physiques ont de l'agrément & de l'intérêt. Nous indiquerons principalement, dans le premier genre, les observations de l'Auteur sur les *Præfica* (ou pleureuses aux enterremens) tant anciennes que modernes, & sur diverses autres cérémonies des funérailles, tant à Naples que dans d'autres villes du Royaume; le parallèle des Sibarites & des Crotoniates, où la préférence est donnée aux Sibarites, (il faut joindre à ce tableau les réflexions contraires de la Traductrice;) le portrait de Charles d'Anjou, frère de S. Louis, & premier Roi de Naples de sa Maison, celui de Mainfroi, &c.

Nous indiquerons dans le second genre la description du Vésuve, celle du Mont-Gargan, & de ses forêts :

Garganum mugire putes nemus,

Querceta Gargani laborant.

La description des effets de la piquûre de

la tarentule , quoique l'Auteur n'en ait vu qu'une imitation , qu'à la vérité on lui a assuré être très-fidèle.

Voici une autre description d'un autre genre , qui pourra plaire aux Lecteurs , quoique vraisemblablement il n'en faille rien conclure sur l'état présent de l'Art Dramatique en Italie.

“ A Villa-Franca, dit l'Auteur, je fus ré-
 „ galé d'une représentation de la Tragédie de
 „ Judith & d'Holopherne, jouée par les jeunes
 „ gens de la ville.... La rudesse de leurs ac-
 „ cens , leurs gestes forcés & leurs étranges
 „ fautes de langue, firent de ce Drame hor-
 „ rible une farce complète. Quand l'hé-
 „ roïne eut tué le Général , toute la salle
 „ retentit des éclats bruyans d'un applau-
 „ dissement unanime ; la partie supérieure
 „ de son corps étoit cachée dans les coulisses,
 „ & les membres inférieurs paroissoient au
 „ bord de la Scène sur un lit de repos , dans
 „ l'agonie de la mort ; l'Acteur parut tom-
 „ ber en de telles convulsions , frappaemens
 „ de pieds & contorsions, qu'il fit fendre les
 „ cœurs , & remplit d'admiration l'âme des
 „ Spectateurs. Judith parut ensuite , & dé-
 „ bita un long monologue , tenant son épée
 „ d'une main , & de l'autre une tête de bois
 „ dégoûtante de sang. Jamais Princesse de
 „ Théâtre n'a été reçue & renvoyée avec des
 „ applaudissemens plus vifs & plus sincères.”

Ce récit peut donner lieu à quelques re-
 marques.

1°. Le tableau de l'ineptie des Acteurs & des Spectateurs seroit bien plus piquant s'il s'agissoit d'Acteurs de profession ; car il n'y a rien qu'on n'attende en mal d'une Société Bourgeoise, jouant la Tragédie dans une petite ville de Province.

2°. L'Auteur auroit bien dû nous dire quelle étoit cette *Judith* , & dans quelle langue. Si c'est en Italien , un étranger , quelque connoissance qu'il ait d'une langue qui n'est pas la sienne , peut-il , dans la rapidité d'une représentation , être si frappé des fautes de langue ?

3°. C'est un Anglois qui trouve si horrible un Drame, où il ne s'agit, après tout, que de la mort d'un personnage qui , dans la Pièce , tient lieu d'un tyran , & contre lequel tout l'intérêt est dirigé. Le Théâtre Anglois n'a pas dû , ce semble, l'accoutumer à beaucoup de délicatesse , sur la distinction du terrible & de l'horrible dans le genre dramatique.

Un mérite encore très-considérable de ce nouveau Voyage , c'est que l'Auteur , sans montrer un goût pour le paradoxe , qui diminueroit la confiance , ne perd pas une occasion de dissiper les erreurs & de réformer les idées inexactes en tout genre. Voici , par exemple , une erreur de géographie qui méritoit d'être relevée , & qui l'est peut-être assez bien. « Tous les Géographes , dit-il , » excepté Zannoni , nous tracent depuis les » Apennins , proche Venosa (Venouse) jus- » qu'au Cap de Leuca , une chaîne diagonale

» de hautes montagnes , sur laquelle ils écrivent : *branche des Apennins*. Cette chaîne est placée de sorte que , si elle existoit , elle rendroit la communication entre Bari & Tarente , aussi difficile que le passage du Montcénis ou du Sempion , dans les Alpes.... Si ces Géographes avoient visité les pays qu'ils vouloient dessiner , ou même s'ils se fussent informés aux premiers Voyageurs comment ils passoient ces Cordillères imaginaires , ils auroient été bientôt tirés de leur erreur ; car le terrain est si peu élevé au-dessus de la mer , que du haut d'Orta , point central entre Tarente & Brindisi , (Brindès) il y a peu d'éminences assez élevées pour empêcher l'œil de découvrir la mer de tous les côtés. »

Il cite à l'appui de ce qu'il vient de dire , ces vers de Virgile :

*Provehimur pelago vicina Ceraunia juxta
Unde iter Italiam cursusque brevissimus unais....
Jamque rubescebat stellis aurora fugatis
Cum semel obscuros collas , humilemque videmus
Italiam.*

Il prétend que les mots soulignés indiquent , dans l'intention de Virgile , l'humble niveau des rivages Salentins ; mais on râsoit la côte de l'Épire , & Virgile peut n'avoir voulu désigner par ces montagnes effacées , par ce rivage de l'Italie , qui paroît bas , que l'effet naturel de l'éloignement. Dans l'endroit

même du plus court passage de la Grèce en Italie, M. Swinburne prétend que cette distance, qui est de soixante milles, n'est pas assez grande pour produire un tel effet, & que Virgile étoit trop exact pour l'attribuer à cette cause; c'est sur quoi on pourroit absolument disputer. En effet, c'est exiger d'un Poète, dans ses descriptions, une précision bien géométrique.

Mais un point sur lequel on ne peut pas disputer de bonne-foi, c'est l'agrément & l'utilité de ce nouveau Voyage, qui fournit tant de notions sur la partie de l'Italie la moins connue.

L'époque du départ de l'Auteur, non d'Angleterre, mais de Marseille, pour ce Voyage d'Italie, est le 17 Décembre 1776. Il a occupé les quatre années suivantes, & par conséquent il a précédé de bien peu l'étrange renversement arrivé ces dernières années dans la Calabre, & dont on trouve chez le même Libraire une Relation par MM. le Chevalier Hamilton & le Marquis Hippolyte, traduite par M. le Fèvre de Villebrune. On a du même, (M. Swinburne) un Voyage d'Espagne & quelques autres Ouvrages qui lui avoient déjà fait un nom.

La Traduction de Mlle de Kéralio a passé sous les yeux de l'Auteur, c'est une raison plus que suffisante de compter sur la fidélité de cette Traduction.

*L'HARMONIE imitative de la Langue
Françoise, Poëme en Quatre Chans,
par M. de Pîis, Ecuyer, Secrétaire-Inter-
prète de Mgr. Comte d'Artois.*

Il est un heureux choix de mots harmonieux.

Boileau, Art Poétique.

A Paris, de l'Imprimerie de Ph. D. Pierres,
premier Imprimeur ordinaire du Roi.

Il seroit difficile de prouver que notre lan-
gue n'est ni moins facile, ni moins har-
monieuse, ni moins poétique que celle des Grecs
& des Romains. Mais nos bons Poëtes ont su
lui prêter leur génie : ils ont tiré leurs plus
grandes beautés des difficultés même de no-
tre versification ; & la langue de Despréaux
est presque égale à celle de Virgile. D'ailleurs
les mots & les syllabes peuvent s'arranger de
manière que leurs concours produise l'effet
que le Poëte desire. L'analyse de cette ques-
tion pourroit paroître subtile & fatigante
pour le Lecteur, même en style de Gram-
maire : M. de Pîis a osé l'approfondir en vers.
Ce poëme didactique a dû lui coûter beaucoup
de peine ; c'est un motif d'indulgence.
Combien ne falloit-il pas de connoissances,
d'observations & de ressources dans l'esprit
pour versifier des minuties de grammaire &
de prosodie ? Des Censeurs clairvoyans ont
trouvé aisément nombre de défauts dans ce
Poëme : ces Aristarques me reprocheront

peut-être la modération qui conduit ici ma plume, & que je veux porter très-loin, sans néanmoins compromettre mon opinion ni heurter de front celle des gens de goût. Est-ce un crime de dire, m'objectera-t-on, que tels vers sont des rimes techniques & martelées, telles expressions bizarres & ridicules? Je réponds que j'aime mieux encourager les efforts d'un Écrivain que de le rabaisser par une recherche trop scrupuleuse de ses défauts. Je regarde les Gens de Lettres comme une famille nombreuse, qui possède par indivis des fonds qu'elle ne peut bien mettre en valeur qu'autant que les différens membres s'animent au travail par des applaudissemens sur leurs succès réciproques, & par des avis mutuels sur leurs fautes & leurs erreurs. Ces égards sont dûs à M. de Piis, à d'autant plus juste titre, qu'il s'est empressé dans ses notes de rendre hommage à tous les talens vivans qui honorent encore notre Littérature.

En me réservant la liberté de la censure autant que les intérêts du goût paroîtroient m'en imposer la loi, je me suis permis d'observer que M. de Piis me semble avoir poussé jusqu'à l'excès l'idée qu'il s'est formée de l'*harmonie imitative*. On se rappelle ce quatrain où Despréaux se fit un jeu de parodier l'harmonie bizarrement imitative de Chapelain.

Maudit soit l'Auteur dur dont l'âpre & rude verve,

*Son cerveau tenaillant rima malgré Minerve,
Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
Rima de mauvais vers douze fois douze cens.*

Ces vers excellens en style de parodie, seroient extravagans & ridicules dans un Poëme sérieux, tel que l'Art Poétique. On diroit néanmoins que cette observation toute simple a échappé à M. de Piis, lorsqu'on lit dans son Poëme une quantité de vers semblables à ceux-ci :

*A décider son ton pour peu que le D tarde,
Il faut contre les dents que la langue le darde,
Et déjà de son droit usant dans le discours,
Le dos tendu sans cesse il décrit cent détours.*

.

*Le G, plus gai voit l'R accourir sur ses traces.
C'est toujours à son gré que se groupent les Grâces;
Un jet de voix suffit pour engendrer le G,
Il gémit quelquefois dans la gorge engagé.*

Certainement il a fallu beaucoup d'esprit & de peine pour agencer ces rimes en style logogryphique. C'est l'abus de l'esprit, j'en conviens; mais c'est toujours de l'esprit. La belle versification de Despréaux, si bien travaillée, a dû coûter moins que ce baladinage métrique. Que M. de Piis me permette donc de regretter tous les soins que sa Muse a pris pour forger sur l'enclume de Chapelain & du P. Buffier des mètres si étranges. Les conseils d'un homme de goût auroient épargné à son

imagination bien des élucubrations stériles & malheureuses. L'intérêt général de la Littérature exige que certaines vérités ne soient point déguisées. Combien de méchans Auteurs luent pour être pires, & semblent s'étudier à la perfection du mauvais goût ! Voilà la seule observation essentielle que ne m'a permis de dissimuler la bienséance littéraire, qui a ses droits comme la bienséance sociale. Cette critique une fois admise, on peut se livrer au plaisir de louer. Ce qui plaît sur-tout dans le Poème dont il s'agit, est une grande clarté dans le détail des choses. En se fournissant aux loix de la méthode dans le genre didactique, l'Auteur a employé beaucoup d'art pour en bannir la sécheresse par des digressions amusantes & des épisodes ingénieux, tels que l'origine de l'Écho, & les Amours d'Eustelle & d'Eutrope.

Je vais citer d'abord des vers qui me paroissent excellens dans le genre didactique, où, pour exceller, il suffit de joindre à l'agrément la clarté & la précision.

N'allez pas toutefois, Poète Géomètre,
Ouvrir un tel système & le prendre à la lettre,
Et tourmenter la langue au point de calculer
Des vers que le Lecteur craindroit d'articuler.
Pour prix d'un tel travail devenu mécanique,
Vous verriez tout à-coup l'inflexible critique
Au rang des Auteurs durs vous classant à l'écart,
Vous mettre en parallèle avec le sec Ronsard,

Et

Et de vos froids écrits confondant l'artifice ,
D'un souffle renverser le pénible édifice.

Cette tirade plaira à tous les bons esprits ;
elle a le mérite rare d'enoncer avec clarte des
préceptes vrais que la précision poétique rend
plus frappans. En voici une autre dans un
genre plus gracieux & plus piquant. Mes Lec-
teurs partageront sans doute le plaisir que
j'éprouve à la transcrire.

Il siffle en grasseiant le grave perroquet ,
Et je veux sur trois points diriger son caquet.
Sincère courtisan d'un Roi prudent & juste ,
Qu'il dise à l'œil de bœuf : *Bon jour César-Auguste.*
Si ma maîtresse est froide & s'amuse à jaser ,
Je veux que le friçon lui conseille un baiser ;
Et lorsque Bavius de boutique en boutique
Colportera le soir son Œuvre satyrique ,
J'entends qu'à ses barreaux l'*animal cramponné*
En le voyant de loin crie : *As-tu déjeuné ?*
Si dans mon cabinet je transporte sa cage ,
Puisse alors son babil m'enhardir à l'ouvrage !
Ah ! pour me rappeler un modèle parfait ,
Que son mot favori soit le nom de Gresset.
Beau perroquet mignon , c'en est assez sans doute.
Voilà déjà du temps que le Lecteur t'écoute.
D'ai' leurs tu reviendrois à tes premiers discours.
Combien d'Auteurs sans moi t'imiteront toujours.

Rien de plus fin & de plus ingénieux que la
tournure critique de ce dernier vers. Je pour-

N°. 52, 24 Décembre, 1785. H

rois en citer beaucoup d'autres ou bien frappés, ou coulans, ou embellis des charmes mélancoliques de la réflexion ; mais je suis obligé de me borner ; je ne puis néanmoins m'empêcher de citer dans ce dernier genre les quatre suivans. Si l'on m'accuse de chercher à orner cette feuille, j'en conviendrai volontiers.

Quel bonheur, justes Dieux ! s'il avoit pu durer.
Mais quel ruisseau jamais coula sans murmurer !
Et telle est des plaisirs la source trop légère !
Si tout mortel y boit, nul ne s'y désaltère.

Si je rassemblois tout ce qu'il y a de louable dans le Poëme de M. de Piis, je forcerois de convenir que les sifflets de la critique doivent être souvent étouffés par le bruit des applaudissemens les mieux mérités.

LES Dangers de la Simpathie, par M. N.....
A Paris, chez Bastien, Libraire, rue
S. Hyacinthe, place S. Michel.

Mlle de Belval est reléguée dès son enfance au fond d'une Province, auprès d'une tante Abbessé, qui, n'ayant pu la résoudre à prendre le voile, la renvoie à Paris à sa mère, immédiatement après son veuvage. Le Chevalier de Belval, son frère, est le seul qui lui fasse accueil. Le Baron de Luzi, épris des charmes de Mlle de Belval, la demande en mariage, on la lui refuse, & Mme de Belval enmène sa fille à Marseille.

Il se rencontre dans les Sociétés où l'on présente Mlle de Belval, un roué (M. Desfor- ges) qui, après avoir abandonné à Tou- louse une Demeiselle de qualité..... s'attache aux charmes de Mlle de Bel- val, parce qu'on lui dit qu'elle aura une dot de 100,000 liv. L'infortuné Baron de Luzi, ayant suivi sa maîtresse en secret, s'introduit auprès d'elle sous le nom de Dangel, & profite *de la foiblesse de la vue* de Mlle de Belval pour la voir sans être découvert. Mais son rival, que Mlle de Belval détestoit, découvrit l'intrigue; & pour se faire un mérite auprès de la mère, il lui dit tout. Mme de Belval part subite- ment pour Paris avec sa fille, & la met dans un couvent. Le tendre, le constant Baron, à la faveur d'un déguisement, s'introduit auprès de sa maîtresse, & sur le point de l'enlever il est encore découvert par Des- forges. On entraîne Mlle de Belval dans une Terre de sa mère, située en Picardie; le Baron de Luzi les suit; au moment où on l'entraîne à l'autel pour lui faire épouser Desforges, le Baron entre l'épée à la main, il fond sur Desforges & le blesse. L'alarme est dans la maison, on arrête Luzi, on le précipite dans une prison du château pour le livrer à la justice. Sur ces entrefaites ar- rive le Chevalier de Belval, que le Baron avoit prévenu; il arrache sa sœur des mains de Desforges au moment où le mariage al- loit se conclure, le blesse dangereusement,

Hij

délivre le Baron des fers, & met sa sœur entre les bras de son amant, Le Baron & Mlle de Belval fuyent en Hollande pour y conclure leur hymen; Mlle de Belval reçoit une lettre de sa mère qui la conjure, avant de rien terminer avec le Baron, de venir lui fermer la paupière. Elle revient avec le Baron auprès de Mme de Belval, qui étoit à toute extrémité, & qui apprend à sa fille que le Baron de Luzi est son frère..... Mlle de Belval, au désespoir, part pour Bordeaux, se réfugie dans un couvent, y prend le voile, malgré les efforts que fait le Baron pour l'en détourner, & elle meurt trois mois après sa profession; son amant lui survit à peine d'une année.

Voilà le sujet & la marche de ce Roman, qui est bien peu volumineux pour le nombre d'incidens qui s'y rencontrent; il y a quelques situations qui ne sont pas sans intérêt, mais qui exigeroient de plus grands développemens; la marche en est souvent trop pressée; la fin nous a paru mieux écrite que le commencement; en général cet Ouvrage mérite des éloges.



V A R I É T É S.

REMARQUES Grammatico - Morales sur la particule On.

C'EST un des meilleurs Chapitres de l'excellent Ouvrage de M. Locke , sur l'entendement humain , que celui qui traite de l'abus des mots. Les exemples que rapporte le Philosophe Anglois , sont tous des termes abstraits & généraux de morale ou de métaphysique , sous lesquels l'erreur peut se cacher facilement , *sagesse , gloire , grâce , religion , justice , étendue , âme , forme , espèces , matière , esprit , imagination ,* &c. Mais il paroît plus difficile qu'un terme vulgaire de l'usage le plus commun & le plus fréquent puisse nous égarer sans cesse , nous entraîner aux plus funestes erreurs , empoisonner tous nos discours & devenir le fléau de la société. Ce sont là néanmoins autant d'effets de l'abus d'un des mots de notre langue le plus répété & le plus court , le monosyllabe *on*.

Parmi les diverses manières d'abuser des mots , recueillies par Locke , celle qui me paroît avoir été employée le plus fréquemment dans l'usage de la particule *on* , est de lui donner plus d'étendue qu'elle n'en doit avoir.

Ceux qui se servent de ce monosyllabe dans ces phrases : *on* dit , &c. , *on* fait , &c. , *on* pense , &c. , veulent communément appuyer leur opinion de l'autorité d'*on* ; & pour la rendre plus imposante , ils lui font signifier un nombre de personnes le plus grand , & lui donnent le plus d'étendue qu'ils peu-

vent. A n'entendre par *on* q'un seul homme ou un petit nombre d'hommes, celui qui cherche à établir une opinion ou un fait, à décrier un Livre, à décréditer un Ministre, à répandre une calomnie, ne trouve pas son compte. Il faut qu'il donne à entendre que son *on dit* comprend la ville, le Royaume, l'Europe, &, s'il se peut, le monde entier. Des exemples éclaireront ceci.

Commençons par une classe d'hommes à qui l'usage de l'*on* est très-familier, celle des Auteurs. Il est commode à celui qui vient de publier un Ouvrage mauvais, ou seulement médiocre, de dire qu'*on* a été content, qu'*on* est enchanté de son discours ou de son Livre. En faisant entendre que cet *on* comprend & la Ville & la Cour, ces éloges qu'il prétend avoir obtenus, ne sont pas sortis d'un cercle étroit; mais en employant cet heureux monosyllabe il lui fait embrasser un champ bien plus étendu. Semblable à ces Géographes qui, ne connoissant que les bords de l'Afrique, ont appelé des pays immenses de son intérieur, du nom d'une côte dépeuplée & barbare; leur *on*, qui n'est qu'une petite coterie, ils le donnent comme signifiant la Capitale, les Provinces, & quelquefois l'Europe entière. En disant ainsi leur secret, je montre bien mon désintéressement; car enfin j'ai aussi mon *on*, à qui je fais couvrir autant d'espace que je puis. Mais ce secret, je n'en fais pas le fin, parce que je dis en même-temps celui de beaucoup d'autres.

On est d'un usage journalier parmi les esclaves du pouvoir & les flatteurs des gens en place. *On* est fort content de l'Administration de MM. tels & tels, signifie dans l'esprit de celui qui parle, que la Province entière se trouve bien gouvernée, tandis que le Panégyriste est seul de son avis, parce qu'il est l'ami ou la créature du Commandant, ou qu'il a

obtenu de l'Intendant de détourner le grand chemin pour le faire passer à la porte de son château.

On dit que ce Ministre entend fort bien les affaires, signifie toujours dans l'intention de celui qui parle, que le Royaume entier est persuadé de la capacité de l'homme en place, persuasion peut-être fort mal établie, & que le protégé lui-même n'a pas toujours.

Lorsqu'un homme, maître d'une grande fortune, occupant de grandes places, comblé de grâces & de pensions, dit qu'on est fort heureux, il nous donne à entendre que cet *on*, c'est la masse entière, ou du moins le plus grand nombre des Citoyens; & en y regardant de plus près, il est aisé de reconnoître que lui seul, avec un petit nombre d'autres, sont heureux & contents.

Mais *on* n'est pas toujours employé dans des occasions si sérieuses. Par exemple, j'ai souvent remarqué que nos Dames s'en servent adroitement pour justifier l'extravagance, la mobilité, le luxe de leurs modes & de leurs vêtemens. Vous vous étonnez de voir une jolie femme cachant les traits les plus agréables sous un chapeau aussi large qu'une table à thé, & garni d'une blonde haute d'un demi-pied, au travers de laquelle je la devine plus que je ne la reconnois une autre avec un fichu bouffant, qui lui remonte jusqu'au menton; celle-là, avec des cheveux ébouriffés qui dénaturent sa physionomie; toutes avec des vêtemens & de prétendues parures, qui altèrent ou vous dérobent la plus grande partie de ces belles formes que la Nature a mises en elles, au moins pour le plaisir des yeux. Si vous demandez raison de ces usages extravagans, qui vont défigurant la plus belle moitié du genre-humain & ruinant l'autre, elles vous répondent : *On porte les chapeaux & les fichus comme cela, on s'habille, on se coëffe comme cela. Remontez à la source, vous trouverez*

qu'on est souvent une fille qui fait adopter les modes les plus indécentes aux honnêtes femmes, ou une laide qui fait recevoir par les belles les stratagèmes qu'elle emploie à cacher ses disgrâces, ou une femme opulente qui a vingt mille francs pour les épingles, & que les autres imitent en se ruinant, ou la Marchande de Modes qui se moque de toutes en leur attrapant leur argent.

Dans les exemples précédens, on sert l'amour-propre des Auteurs, la vanité & les intérêts des gens en place, le luxe des femmes, &c.; & dans tous ces cas, s'il nous trompe, c'est en nous présentant les choses par un côté favorable. Mais ce monosyllabe est au moins aussi fréquemment employé à décrier ce qui est louable, à dénigrer les talens, à calomnier la vertu.

C'est d'abord l'arme commune de cette multitude d'hommes sans connoissances, sans goût, & surtout sans justice, qui inondent les grandes Capitales, & dont l'unique & chère occupation est de nuire aux Lettres en affectant de les aimer. On dit que ce discours étoit bien plat, on dit que cela est bien mauvais. On trouve cette pièce détestable. on dit qu'elle a fort mal réussi à Fontainebleau. De dix personnes qui emploient ces formules, j'avertis qu'il y en a neuf qui cherchent à nuire à l'Ouvrage & à l'Auteur.

N'est-ce pas aussi la méthode commune employée par la calomnie, de dire d'un air aisé & sans aigreur, on dit qu'elle vit avec M. un tel, on assure que cet Officier a eu une aventure dont il ne s'est pas très-bien tiré, on pense que ce Ministre n'ira pas loin. Dans tous ces sens on, selon l'intention de celui qui l'emploie, signifie ou de grandes autorités ou un grand nombre de personnes bien instruites; & cette signification une fois admise, qui peut douter que Madame ne soit galante, que le Militaire ne soit un

lâche, & que l'Homme en place ne soit bientôt chassé.

Enfin, pour achever le tableau des toits de ce malheureux *on*, je dirai encore que c'est à la faveur de cette extension usurpée qu'il s'arroge trop souvent une puissance qui est notre ouvrage, & qui dégénère en une horrible tyrannie. Un ancien a dit que les Grecs étoient esclaves pour ne savoir pas prononcer le monosyllabe *ouk*; mais *on*, fait lui-même bien plus d'esclaves que toutes les Républiques anciennes n'ont eu d'hommes libres. Que de gens asservis à de vils & d'absurdes préjugés, ou se laissant lâchement détourner d'une action honnête, par la misérable crainte de ce qu'*on* en dira.

Les Grammairiens disent que cette particule est indéfinie; mais on pourroit dire avec plus de raison qu'elle est infinie, puisqu'elle comprend souvent dans l'opinion de celui qui l'emploie, ou du moins qu'on veut lui faire comprendre, un nombre infini d'individus. De sorte que ce mot si court, comme le charmant *quoi qu'on die*, de Bélise & de Philaminte, dit beaucoup plus qu'il ne semble, qu'on entend là-dessous un million de mots, & qu'il dit plus de choses qu'il n'est gros.

Cette signification étendue que prend le terme *on* dans tous ces emplois, est une véritable usurpation. La preuve en est dans son étymologie même; car *on* vient d'*unus un*, de sorte qu'originellement, & encore aujourd'hui grammaticalement, *on* ne signifie qu'un.

Les Anglois ont conservé au terme *ont* cette signification limitée; *ont says*, dans leur langue, signifie *quelqu'un m'a dit*, mais non pas comme chez nous *beaucoup de gens disent*, & encore moins *tout le monde dit*.

Dans un des Intermèdes du *Malade Imaginaire*, Polichinelle, chantant la nuit sous les fenêtres de sa

H v

maîtresse, est poursuivi par le Guet, qui veut l'arrêter. Il appelle ses Laquais, Champagne, Poitevin, Picard, Basque, Breton; le Guet le croyant bien accompagné, s'effraye & s'enfuit. Mais pendant que Polichinelle se félicite du succès de son stratagème, les Archers l'entendent, & découvrant qu'il est seul, se saisissent de lui pour le mener en prison. Il me semble qu'on emploie souvent la ruse de Polichinelle.

Pour moi, je suis comme le Guet. J'épie tant que je puis pour découvrir si on ne cache pas un Polichinelle. Je ris souvent de l'humeur d'un de mes amis, au demeurant le meilleur homme du monde, qui ne peut pas entendre employer ce mot sans s'écrier avec indignation: *Qui, on? Qui, on?* Mais moi, avec ma métaphysique, & lui avec sa colère, nous trouvons presque toujours l'un & l'autre qu'on est seul, ou qu'on est un sot.

En corrigeant ainsi les phrases où s'emploie la particule *on*, nous les verrons reprendre l'exactitude & la précision dont nous venons de dire qu'elles marquent; car elles ne signifieront plus rien autre chose, sinon qu'un homme ou quelques hommes qui peuvent être, ou des méchans ou des sots ont dit, ont jugé, &c.

Mais dès-lors cessent tous les abus que nous venons de remarquer; car si je me contente de dire qu'une personne a jugé, ou que moi-même j'ai jugé, en bien ou en mal, l'Homme en place, le Livre nouveau, la Pièce nouvelle, je n'énonce qu'un fait vrai, (si pourtant en cela je dis la vérité.) Mais il ne s'enfuit rien delà contre le Ministre ni contre la Pièce, à moins que mon autorité ou celle de l'homme que je cite ne soit grave. Ceux qui m'écoutent pèseront son suffrage & le mien. Il n'y aura point d'injustice commise, point de fausseté mise en avant & nuisible à un tiers.

De même je ne m'inquiéterai plus du qu'en dira-t'on, lorsque je voudrai faire une action honnête & tenir un propos courageux. Si je considère cette phrase comme synonyme de celles-ci, *qu'est ce qu'un petit nombre* (ou même *un grand nombre*) *de fots ou de fripons en dira.*

Je ne dis pas cependant qu'on étende toujours ses prétentions au-delà de ses droits. Ceux qui, en le faisant parler, croient faire entendre le Public, ne nous induisent pas toujours en erreur. Par exemple, lorsqu'après la représentation de telle Pièce nouvelle que je ne veux pas citer, j'entends dire qu'on en est ravi, je vois bien que sous le mot *on* je dois entendre en effet le Public; mais si la Pièce est comme j'en vois tant, on aura beau être le Public, son autorité ne me la fera pas trouver bonne, & je dirai que l'on qui applaudit à de pareils ouvrages, est de mauvais goût.

Je dois pourtant convenir qu'il y a des cas où ceux qui se servent de la particule *on*, lui donnent une signification très-restreinte, & la rappellent à son étymologie. C'est ce qui arrive lorsqu'on sert à cacher des personnes & des noms respectables qu'il n'est pas sûr d'offenser. Si je dis telle guerre auroit été beaucoup plus heureuse sans les sottises qu'on a faites, les affaires de ** seroient en meilleure posture si on les eût administrées avec plus d'intelligence & d'économie; on a commis une grande faute en renvoyant un habile homme, qui les entendoit parfaitement, &c. Cet *on* n'est plus que synonyme d'un.

Mais cet usage de la particule *on*, irréprochable même d'après les principes sévères que je viens d'établir, peut être encore de quelque danger; car *on* a beau être indéterminé comme il l'est dans toutes ces phrases, une malignité pénétrante nomme trop souvent ce que vous n'avez pas désigné; & il y

a des gens d'une sagacité soupçonneuse qui devinent ce que vous avez pensé d'eux sans que vous en ayez rien dit. On peut appliquer à ces derniers le décret des Lacédémoniens pour l'Apothéose d'Alexandre : *Puisqu' Alexandre veut être Dieu, qu'il le soit.*

Je tirerai des observations précédentes une conséquence qui pourra paroître hardie, mais qui me semble en découler bien naturellement. Cette conséquence est que pour éviter tous les inconvéniens dont j'ai fait l'énumération, il faut bannir désormais de la langue cette dangereuse particule, & substituer toujours à *on*, un nominatif précis & connu. Je sens que ma proposition peut effaroucher, non-seulement l'Académie Française, mais beaucoup de gens que la Grammaire n'intéresse point du tout. L'observation de cette règle aura ses difficultés : elle mettra quelque embarras dans la société. Je connois tel homme qui y perdra en un coup les trois quarts, je ne dis pas de ses idées, mais de sa conversation. Tous ceux qui cachoient sous le masque d'*on* leur partialité, ou leur malignité, ou leur absurdité, réduits à se citer eux-mêmes, ou des autorités, ou à donner des raisons de tout ce qu'ils mettoient sur le compte de ce pauvre *on*, seront réduits au silence, ou peu s'en faut, uniquement parce que ce mot si court sera retranché de leur Dictionnaire. J'éprouve moi-même ici la difficulté de m'en passer; car tandis que je l'attaque & le poursuis avec une sorte d'acharnement, il est venu cent fois se présenter au bout de ma plume, & s'est glissé malgré moi en vingt endroits de cet écrit, d'où je l'ai effacé après coup, tant la force de l'habitude écarte facilement les Philosophes eux-mêmes de la route qu'ils tracent aux autres. Il faut du temps pour contracter une habitude contraire. Il seroit à souhaiter que quelque Club ou Sallon entreprit de faire recevoir mon système. Une légère amende,

imposée à tout membre qui emploieroit la particule *on*, le banniroit avec le temps de la conversation. Je supplerois la Société qui goûteroit cette idée, de m'admettre pour veiller à l'exécution de mon plan; & s'il m'est permis d'employer pour la dernière fois le monosyllabe que je veux exclure à jamais de la langue, *on* me donnera peut être beaucoup de boules noires; mais j'espère que les personnes équitables voudront bien ne pas me juger d'après l'humeur qu'*on* peut avoir contre ma petite dissertation.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LA seconde représentation de *Pénélope* est suspendue par l'indisposition de M. Larrivée. A la première, le premier Acte, sur lequel on comptoit le moins, a beaucoup réussi. Le second a produit le bon effet qu'on en avoit espéré; le troisième, celui qui offre la Scène la plus intéressante, celui où l'Auteur du Drame a le plus soutenu son style, où le Compositeur a rassemblé le plus de chant & de grands effets, celui enfin où l'Actrice chargée du rôle de *Pénélope* a été le plus à portée de développer ses talens, n'a eu aucune espèce de succès; mais comme ce jugement ne nous a pas paru le dernier mot du Public, nous attendrons qu'il ait revu l'Ouvrage pour en parler.

COMÉDIE ITALIENNE.

MILLE RENAUD cadette a débuté dans l'emploi des Jeunes Amoureuses de l'Opéra-Comique, au commencement du mois de Novembre dernier. Quelques circonstances, assez indifférentes par elles mêmes, ne nous ayant pas permis de rendre compte de son Début, nous allons nous acquitter de ce devoir.

L'extrême jeunesse de cette Débutante, rend très pardonnables les fautes que l'on remarque de temps en temps dans son jeu : elles sont d'ailleurs rachetées par de la vérité, par le charme que la Nature attache à la beauté dans son enfance, & par une disposition à la finesse qui annonce un esprit & un germe de talent susceptibles de se développer très-heureusement. C'est à ceux qui sont chargés de veiller sur la croissance de cette jeune Rose, à ne point presser le moment où elle doit s'épanouir ; c'est à MM. les Comédiens Italiens à ne confier à Mille Renaud cadette que des rôles faits pour son âge, analogues à sa force & à ses moyens. Cette attention pourra seule la sauver des inconvéniens qui menacent tous les talens précoces, quand on veut trop user & par conséquent abuser de leur premier éclat. Tout ce qu'on a remarqué de rare & d'intéressant dans la manière de chanter & dans l'organe de Mille Renaud l'aînée, on le retrouve dans Mille Renaud ca-

dette; c'est le même goût, la même justesse, la même précision, la même méthode. Celui qui a comparé la famille de ces enfans à une nichée de rossignols, a dit un mot tout-à-la-fois juste & agréable. Qu'il nous soit pourtant permis de faire quelques réflexions qui ne seront pas inutiles, peut-être, aux Diles Renaud. Il nous semble que si l'on s'occupe beaucoup de perfectionner ces deux jeunes personnes dans une des parties les plus brillantes de l'art du chant, on ne s'occupe pas avec le même soin d'une autre partie qui n'est pas moins essentielle, & qui, au Théâtre, est sans doute plus nécessaire encore : celle de l'expression. Assurément, c'est un mérite fait pour être distingué, que celui de vaincre, à l'aide d'un gosier flexible & léger, les difficultés les plus fortes, de rendre facilement les passages les plus épineux, & les modulations les plus travaillées; mais à la scène tous ces traits qu'on admire dans un Concert, sont des ornemens souvent superflus, nuisibles à l'illusion, destructifs de tout intérêt, *ambitiosa ornamenta*. C'est principalement par l'expression qu'un Chanteur habile maîtrise l'âme & l'esprit des Spectateurs; qu'il verse tour-à-tour dans leurs cœurs les divers sentimens dont il veut les pénétrer; qu'il les fait passer de la crainte à l'espérance, de la tristesse à la gaieté, du rire aux gémissemens; & pour produire de tels effets, il faut au talent du Chanteur réunir celui du Comédien. Il y a plus, sans la réunion de ces deux talens, on ne sauroit conserver au

Theâtre des succès & une réputation durables. Si dans nos Spectacles on a trop longtemps négligé l'Art du Chant, ce n'est pas une raison pour qu'on lui subordonne à présent l'Art de la Comédie, & le sacrifice du second seroit encore plus fâcheux que celui du premier. Avec d'excellens Chanteurs, des Cantatrices dignes de leur renommée, un grand nombre de Compositeurs illustres, & un Poète tel que Métastase, l'Italie n'a pas pu illustrer son Theâtre. Pourquoi? Parce qu'elle a protégé l'Art Musical au préjudice de l'Art Dramatique, parce qu'en conséquence elle a toujours ou presque toujours manqué de Comédiens. Tout se réunit donc pour faire desirer que les D^lles Renaud se livrent au double travail du chant & de l'expression, qu'elles joignent la connoissance des moyens qui font les Actrices, à l'étude & à la méthode qui forment les Cantatrices; alors leur réputation s'établira sur une base solide & inébranlable.

ANNONCES ET NOTICES.

*T*ROISIEME Voyage Abrégé du Capitaine Cook, dans l'Océan Pacifique; avec une Carte générale & l'Estampe représentant la mort de ce Capitaine; ou Histoire des dernières découvertes dans la mer du Sud, pendant les années 1776, 1777, 1778, 1779 & 1780. Trois. Vol. in-8°. br. 15 liv. 12 sols, rel. 18 liv. A Paris, chez Montard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, de Madame

Comtesse d'Artois , & de l'Académie des Sciences ,
rue des Mathurins , Hôtel de Cluni.

Les deux premiers Voyages du célèbre *Cook* avoient déjà enrichi la Géographie d'une multitude de découvertes : jamais Navigateur n'employa plus d'ardeur , de talens & d'intrépidité pour agrandir la sphère des connoissances humaines ; mais les progrès de la Géographie exigeoient encore l'éclaircissement d'un point infiniment intéressant. Le passage tant discuté de la Mer Pacifique dans l'Atlantique par le Nord-Est, ou celui de la même Mer dans la Mer du Nord par le Nord-Ouest , étoient encore un objet de doute. C'étoit à l'immortel *Cook* qu'il étoit réservé de le résoudre.

Pour la troisième fois cet illustre Navigateur a parcouru l'Océan Pacifique. Il a rectifié les erreurs échappées dans ses premiers Voyages ; des observations nouvelles ont été ajoutées aux observations déjà faites ; la découverte de plusieurs Isles inconnues , & sur tout du grand Archipel , nommé *Isles de Sandwich* , a couronné ses travaux. Il a relevé avec le plus grand soin vingt-six degrés , ou environ douze cens lieues de la côte occidentale d'Amérique , depuis la Californie jusqu'aux montagnes de glaces qui ferment le passage au Nord. Il a reconnu une partie de la côte des Tschurkis , & fixé le gisement des Isles situées entre le Kamtschatka & l'Amérique. Les Relations des Espagnols étoient infidèles , les Cartes des Russes fourmilloient d'erreurs. Elles ont disparu , & avec elles ces Isles imaginaires , ces Terres supposées de *Gama* , de *Staten Island* & l'Isle de *Jeso* , qui n'avoient existé que dans l'opinion des Géographes.

Ni les travaux les plus pénibles , ni les dangers les plus susceptibles d'ébranler le courage , n'ont pu arrêter ce grand homme ; il s'est avancé jusqu'au 71^e degré de latitude ; son audace dans des

mers dangereuses & inconnues, où le naufrage ne laisse aucun espoir, intéresse autant qu'elle étonne ; & s'il n'a point trouvé de passage pour sortir de cette mer par le Nord, il en résulte ou qu'il n'en existe pas, ou que les montagnes de glaces qui y sont permanentes le rendent absolument impraticable.

C'est l'histoire de ce Voyage, le plus intéressant de tous, qu'on présente au Public ; de ce Voyage, où rempli tout à la fois d'étonnement, d'admiration & de la reconnoissance qu'inspirent les travaux hardis de ce grand homme, le Lecteur se trouve tout-à-coup spectateur de sa fin tragique, & voit l'infortuné *Cook* terminer ses jours au milieu d'une carrière qui doit l'immortaliser.

Le Journal d'un Marin n'offre en général que des matériaux à l'Histoire. Les Rédacteurs de l'Abrégé de ce Voyage ont cherché à faire un corps d'Histoire de ce qui n'étoit qu'un Journal. Ils se sont appliqués à faire connoître tous les gissemens des Isles, les relevés des côtes, les manœuvres principales & essentielles, les vents, les marées & les courans. Ils ont rapporté avec exactitude les observations astronomiques, ainsi que tout ce qui concerne les mœurs & l'histoire naturelle des contrées que notre célèbre Auteur a parcourues.

Il ne faut pas confondre cet Abrégé en trois vol. in-8°. avec un prétendu Abrégé, en un vol., qui a paru, il y a quelques années, avant même que le grand Ouvrage de *Cook* fût publié. L'Abrégé actuel, dont on a fait un corps d'Histoire, est extrait en entier du troisième Voyage du Capitaine *Cook*, en 4 vol. in-4°. Cet Abrégé forme une lecture-rapide & suivie, à l'usage de cette partie du Public qui n'est pas dans le cas de se procurer le grand Voyage.

C'est d'accord avec M. Panckoucke, propriétaire

du Privilège du troisième Voyage de *Cock*, que nous publions cet Abrégé, afin de mettre le Public à portée de se compléter, & de ne pas l'exposer à acheter deux ou trois fois le même Livre sous des titres différens.

CALENDRIER Usuel & Perpétuel. A Paris, chez Alex. Jombert jeune, Libraire, rue Dauphine, près le Pont-Neuf.

Ce qui rend plus particulièrement intéressant ce Calendrier, c'est d'y avoir réuni au mérite d'un usage à volonté rétrograde sur le passé, & prolongé dans l'avenir, la forme la plus simple & la disposition la plus commode pour le service journalier. Il présente, comme les Almanachs ordinaires de cabinet, six mois sur une face, & six mois sur l'autre. Renfermé sous un verre blanc & dans un cadre proprement doré, il offre pour un cabinet, un meuble en même temps agréable & utile. Sa forme est un carré-long de 9-pouces de largeur sur 15 pouces de hauteur, y compris la bordure. L'impression en est soignée & sur beau papier, en caractères bien nets, & d'un œil assez gros pour qu'on les puisse lire facilement de loin. Le prix est de 12 liv. tout encadré, bordures dorées de 15 lignes, ornées de perles.

Son service pour le passé ainsi que pour le futur, soit qu'on veuille vérifier quelque époque antérieure, soit qu'on veuille établir chaque année nouvelle, n'exige ni combinaison ni travail. Le Calendrier complet est composé d'un livret mince, renfermé, comme nous l'avons dit, dans un cadre : ce livret contient 35 calendriers pour chacune des 35 époques différentes de l'âques, & une Table qui présente une série d'années depuis l'an 1 jusqu'à l'an 2200 de Jésus Christ. Chaque année

de cette série renvoie par un numéro à celui des 35 calendriers qui lui est propre.

Exemple. Veut-on avoir sous les yeux l'année 1746 ; on cherche cette année sur la Table , elle renvoie au calendrier numéro 20 , qui est propre à cette année 1746. De même veut-on avoir le calendrier de l'année 1786 ; on voit sur la Table le numéro , & conséquemment le calendrier qui servira pour l'année 1780. Rien n'est plus aisé.

Pour mieux réussir à satisfaire le Public dans ses différens desirs , on lui offre le même Calendrier Perpétuel dans un cadre plus petit , & qui ne présente que deux mois à la fois ; on est alors obligé de retourner les feuillets de deux en deux mois. Du reste il réunit tous les avantages du précédent , & son usage est le même. Sa dimension est de 5 pouces de largeur sur 8 de hauteur , y compris la bordure. Le cadre de ce petit Calendrier ne contient qu'une année ; les 34 qui le complètent , ainsi que la Table indicative , sont renfermés dans une boîte de la forme & de l'apparence d'un volume *in-8°*. couvert en veau , que l'on peut placer dans sa bibliothèque. Le prix de ce dernier est de 12 liv. Le même Calendrier , propre à rester sur un bureau , à arrêter l'échéance des lettres de-change , & aussi d'une utilité intéressante pour ceux qui font des voyages de long cours , relié en un vol. *in-8°*. Prix 6 liv.

ALMANACH Pensant , ou Étrennes aux Philosophes. — Almanach Bienfaisant , ou Étrennes aux belles Ames. — Almanach Plaisant , ou Étrennes aux Beaux-Esprits. — Almanach Chantant , ou Étrennes aux jolies Voix. Prix , chacun 12 sols. A Paris , chez la Veuve Duchesne , Libraire , rue S. Jacques ; Lesclapart , Libraire , rue du Roule ; Brunet , Libraire , rue de Marivaux , près du

nouveau Théâtre Italien , & Petit , Libraire ,
quai de Gêvres.

Ces Almanachs , par les choix de prose & de vers qu'ils renferment , ont été distingués l'année dernière de la foule éphémère de ces sortes d'Ouvrages. Cette année on y a joint un second Recueil à l'*Almanach Chantant* ; ce qui les porte au nombre de cinq.

VARIÉTÉS Littéraires , Historiques , Galantes , &c. Ouvrage périodique proposé par souscription.

Il a été publié , il y a deux mois , un projet de souscription en faveur de l'œuvre de la Rédemption des Captifs. Les Personnes sensibles ont applaudi à ce projet & les Papiers publics ont confirmé cette unanimité flatteuse par l'éloge particulier de l'Ouvrage que l'on consacrerait à cette œuvre touchante ; mais des milliers de Personnes absentes n'ont pu suivre le mouvement de leur cœur en se faisant inscrire. & l'écoulement de deux mois emporte bien des idées dont on avoit été touché. On croit en conséquence devoir renouveler une invitation qui intéresse autant l'humanité , avant de publier la liste des Souscripteurs comme on s'y est engagé. Cette liste , qui déjà contient les noms augustes de nos Maîtres , de la Famille Royale , des Princes du Sang , des Ministres & de tant de Personnes illustres ou respectables dans tous les ordres de l'État sera un monument si touchant de bienfaisance , que l'on chérira les noms qu'on y verra tracés.
L'Église a dit : *Le malheur des Captifs est un malheur public* Sans doute en s'exprimant ainsi elle a autant espéré de les voir soulager , que désiré de nous instruire.

On s'abonne rue neuve Sainte Catherine , n°. 21 , & l'on s'adresse à M. Siredey de Grandbois , Chef

du Bureau, en affranchissant les lettres & l'argent. La souscription est de 24 liv. pour Paris & de 30 liv. pour la Province. Il a déjà paru seize Cahiers de vingt-cinq qui doivent être fournis pour le prix de l'abonnement. On sait que cet Ouvrage est tiré en partie de manuscrits précieux. Nous en parlerons dans les Nouvelles Littéraires. La liste des Souscripteurs paroîtra dans peu. Il est donc temps encore de souscrire, & d'ajouter à une liste qui est composée des plus grands noms.

Les Etrennes de Cupidon, Almanach pour l'année 1786, enrichi de figures en taille-douce. A Paris, chez Maillet, Imprimeur en taille-douce, rue S. Jacques, n°. 45 ; Hérou, Doreur, même rue, n°. 21 ; & à Versailles, chez Benoît, Libraire, rue Satory.

Cet Almanach contient une Scène dialoguée des Fragmens de Mythologie, quelques Chansons & autres Poésies.

Lettres Ascétiques de Saint Gaëtan de Thienne, précédées de l'Eloge du Saint Fondateur, prononcé dans l'Eglise des Théatins en 1780 par M. l'Abbé de Barral, Docteur en Droit, de plusieurs Académies, Vicaire de Saint Merry. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, & chez l'Auteur, rue Saint Martin, au Bureau des Extraits.

On doit savoir gré à M. l'Abbé de Barral de nous avoir fait connoître les Lettres pieuses & édifiantes du Fondateur des Théatins ; on les lit avec intérêt, & par conséquent avec fruit. L'Eloge du Fondateur qui précède les Lettres respire par-tout la bonne morale & les vertus qui caractérisent une Congrégation trop peu répandue en France, puisqu'elle y possède une seule Maison, qui est celle de Paris. Il y a dans le Discours

de l'ordre, de la clarté & un style sage & correct.

Le Volume est terminé par un Éloge de Saint Louis, prononcé par l'Auteur dans l'Église des Chanoines Réguliers, de la Congrégation de France. Nous avons trouvé dans cet Ouvrage la même pureté de doctrine & les mêmes qualités que dans l'Éloge de Saint Gaëtan.

La Fontaine d'Amour, gravée d'après le Tableau de M. Fragonard par N. T. Regnault. Prix, 24 liv. A Paris, chez l'Auteur & Delalande, même maison, rue de Montmorency, en entrant par la rue S. Martin, n°. 22.

Cette Estampe est d'une composition heureuse, & le burin a bien rendu toute la grâce de l'original. Elle est gravée avec soin, avec netteté, & l'effet en est aussi agréable que piquant.

Trois Sonates pour le Clavecin, composées par M. Muzio Clementi, Œuvre XIV. Prix, 7 liv. 4 sols port franc par tout le Royaume, ainsi que toute espèce de Musique au prix marqué sur chaque Exemplaire. — *Deuxième Concerto à Violoncel principal, Violons, Alto & Basse, Cors & Haut-Bois ad libitum*, par M. L. Dupont. Prix, 4 liv. 4 sols franc de port. A Paris, chez Imbault, Professeur & Marchand de Musique, rue & vis-à-vis le Cloître S. Honoré, maison du Chandelier.

NUMÉROS 43 à 48 de la Muse Lyrique, ou *Journal de Guittare*, par M. Porro, contenant des Ais choisis des plus nouveaux Opéras & autres, complétant l'année 1785. On s'abonne chez Mme Veuve Baillon, rue neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu. — *Troisième année des Etrennes de Guittare*, composées d'Ais nouveaux, Pièces & Observations sur cet Instrument, par le

même Auteur. Prix, 7 liv 4 sols franc de port. —
Numéro 11 du Journal de Violon, ou *Recueil d'Airs nouveaux*, par les meilleurs Maîtres, pour Violon, Flûte, Alto & Basse. Prix, séparément 2 liv. 8 sols. Abonnement 18 & 21 liv. Même Adresse.

Trois Sonates pour le Clavecin, par M. J. D. Hermann, Violon *ad libitum*, excepté le dernier morceau, Œuvre I. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue d'Anjou, faubourg S. Honoré, n°. 133, & chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instruments, rue du Roule, à la Croix d'or, n°. 6. —
Quatre Sonates pour le Clavecin, par M. J. Hayden, Œuvre XLII & VI de Clavecin. Prix, 7 liv. 4 sols port franc par la poste. — *Trois Symphonies à huit parties*, par M. Barrière, Œuvre X & XI de Symphonies. Prix, 9 liv. port franc. Ces Symphonies peuvent s'exécuter sans Flûte & sans Cors. A Paris, chez Leduc, même Adresse que ci-dessus.

T A B L E.

<i>Les Vers-d-Soie,</i>	148	<i>Langue Françoisse,</i>	168
<i>Quarain,</i>	149	<i>Les Dangers de la Simpathie,</i>	
<i>Les Epis, Fable.</i>	150		170
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	151	<i>Variétés,</i>	173
<i>Voyages dans les Deux-Siciles,</i>	153	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	181
<i>L'Harmonie imitative de la</i>		<i>Comédie Italienne,</i>	182
		<i>Annonces & Nouvelles,</i>	184

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 24 Decem. 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 23 Décembre 1785. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

DE CONSTANTINOPLE, le 5 Novemb.

Sultan Mustapha, troisieme fils du Grand-Seigneur, est mort le 22 Octobre dernier. Son ensevelissement a été précédé & accompagné des cérémonies lustrales & autres, prescrites par la Loi Musulmane.

On scait avec quelle indifférence le Gouvernement & le peuple Ottomans ont regardé jusqu'ici les ravages de la peste. Quelqu'aient été les causes de cette résignation à un fleau aussi terrible, leur empire sembleroit s'affoiblir, s'il est vrai, comme on l'annonce, qu'enfin l'on songe à instituer des Lazarets. On parle même de leur emplacement futur. Les quatre principaux seroient établis l'un ici dans l'isle du Prince; l'autre dans la Citadelle de Smyrne; un troisieme

N^o. 52, 24 Décembre 1785. g

en Morée dans le port de Pirée, & le quatrième à Alexandrie d'Egypte. Chaque île de l'Archipel auroit des Lazarets subordonnés, & la contumace seroit de 15 jours pour les passagers, & de 25 pour les marchandises.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 2 Décembre.

Nous avons su d'Alexandrie, que le Baron Tholus, notre Consul général dans cette échelle, y avoit arboré le pavillon Russe le 16 Août dernier. Le bruit de vingt canons annonça l'entrée de ce Consul, qui fut introduit à cheval, & avec beaucoup de pompe dans la ville.

On prétend que notre Cour a été informée de la mort du Régent de Perse, usurpateur qui a péri d'une mort violente. Comme on lui supposoit des intentions peu amicales à notre égard, le Colonel Tamara, au service de l'Impératrice, s'est joint au Gouverneur du Mazanderan sur la côte méridionale de la mer Caspienne. Notre Colonel & le Rébelle son protégé ont surpris le Régent, l'ont fait prisonnier; & afin d'abrégier, ils l'ont tué. On se promet de grands avantages de cette brillante expédition, pour étendre notre influence sur la Perse, & pour réprimer les Tar-

tares , dont l'indocilité fatigue nos frontières , ainsi que les troupes qui les gardent. Nonobstant ces belles espérances , d'autres avis détruisent les premiers , en révoquant la nouvelle de la mort du Régent de Perse , & celle des suites de la prétendue victoire de son Adversaire.

Le nombre des bâtimens arrivés l'Eté dernier dans le port d'Archangel , a été de 94 , dont 37 Anglois , 15 Danois , 8 Hollandois , 1 Suédois & 19 Allemands ; celui des bâtimens qui en sont partis de 101 ; de ces derniers , 38 Anglois & 9 Hollandois , ces deux nations ayant acheté ici chacune un bâtiment neuf. Le nombre des bâtimens qui avoient fait voile de ce port pour la pêche de la baleine au Spitzberg , à la Nouvelle Zemble , &c. étoit de 305 ; un de ces bâtimens d'Onega , est revenu avec une riche cargaison. En général la pêche a été abondante.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG , le 11 Décembre.

Suivant un état détaillé de la pêche Hollandoise de la baleine au Groënland & dans le détroit de Davis pendant cette année , cette pêche a été faite par 68 bâtimens , dont 28 d'Amsterdam , & a produit 328 baleines.

D'après l'histoire très-curieuse du commerce de l'Allemagne, que publie M. *Frédéric-Jonathan Fischer*, l'opération des Suédois de faire de l'huile de hareng, dont ils débitent depuis quelques années une quantité considérable, étoit connue dans le 14^e. siècle, & les villes Anséatiques avoient employé une grande partie des harengs, pêchés en abondance dans la mer du Nord & sur les côtes d'Espagne, à en tirer de l'huile.

Un Journal de commerce présente ainsi la valeur statistique ou économique de l'Angleterre.

L'Angleterre contient 39,000,000 acres de terre. Sa population monte à 5,545,000 ames ; il revient à chaque individu 7 acres & demi ; la population de Londres est d'environ 600,000 ames ; celle des autres villes & grands bourgs, de 870,000, & celle des petits bourgs & villages, de 4,100,000. Toutes les terres rapportent par an, 10,000,000 liv. sterl. ; la redevance annuelle des terres à bled, fait un objet de 2,000,000 l. st. & leur produit net monte à 9,000,000 ; la taxe du bétail & la redevance pour les Communes, pâturages, bois & landes, montent par an à 7,000,000 l. st. Le produit annuel du beurre, du fromage & du lait, fait un objet de 2,500,000 liv. sterl. & la laine, un de 2,000,000 ; les chevaux peuvent être évalués par an à 250,000 l. st. La viande consommée par an en Angleterre, forme un objet de 33,000,000 l. sterl. La consommation du savon & des peaux, monte à 600,000 liv. st. La consommation de l'avoine, par les chevaux, forme un objet annuel de 1,300,000 l. st. & celle des autres bestiaux, un de 1,000,000. Il faut par an pour 500,000 l. st. de bois de construction pour maisons & pour 500,000

l. st. de bois de chauffage. La valeur du froment , du seigle & de l'orge , consommés en Angleterre , monte à 6,000,000 l. st. ; celle des laineries , consommées dans le pays , à 8,000,000 l. st. , & celle des laineries exportées , à 2,000,000 liv. st. Les taxes personnelles , levées dans le royaume , forment un objet annuel de 43,000,000 l. st. On évalue ces mêmes taxes en France , à 81,000,000 l. st. & en Hollande , à 18,250,000 liv. sterl.

Presque tous ces calculs sont erronés. L'Angleterre a au moins deux millions d'habitans de plus qu'on ne lui en donne ; Londres est peuplée de 900,000 ames & davantage , &c. &c.

DE VIENNE, le 11 Décembre.

Quelques Décrets peu intéressans d'administration économique , quelques promotions , & des raisonnemens de tout genre sur le sort à venir de la Baviere , sont depuis notre paix avec la Hollande , les seuls objets de la curiosité publique. L'Empereur a été indisposé & rétabli presque en même temps , de maniere que nous n'avons pas eu le tems d'être alarmés sur la santé de ce Monarque.

On s'est beaucoup entretenu du beau présent envoyé au Prince de Kaunitz par l'Impératrice de Russie. Ce présent consiste ainsi que nous l'avons dit , en une collection de médailles d'or. Elles sont enfermées dans une cassette aussi galante que magnifique , & on les évalue de 26 à 28 mille flor.

Des calculateurs qui ne donnent jamais

aucunes preuves de leurs prétendus dénombremens, viennent de compter dans leurs cabinets 223,000 Juifs, répandus sur les Etats de l'Empereur.

Faute d'un nombre suffisant d'Actionnaires, la Compagnie de commerce avec les Etats-Unis projetée à Trieste, vient de se dissoudre avant d'avoir acquis aucune consistance.

DE FRANCFORT, le 13 Décembre.

Il n'est point vrai, comme l'ont affirmé diverses Feuilles publiques, que l'Electeur de Cologne ait obtenu la Coadjutorerie de Paderborn. Cet arrangement étoit nécessairement subordonné à l'aveu du Prince-Evêque actuel, qui jusqu'ici ne l'a point donné.

Il est toujours incertain si l'Electeur de Mayence a pris parti dans la Ligue de Berlin. Ceux qui l'affirment varient même sur la qualité en vertu de laquelle ce Prince est entré dans cette association. On lui a donné un nouvel allié dans l'Electeur de Treves, dans les Princes de Hesse Darmstadt, de Saxe-Weimar, &c. &c. Mais rien de moins authentique que ces nouvelles de gazette.

Selon nos lettres de Berlin, Mylord Viscount Dalrymple, Envoié d'Angleterre en Prusse, a eu le 3, sa première audience de Sa Majesté.

Nous avons parlé d'un Rescrit Impérial, concernant l'établissement de la Nonciature à Munich. Ce Rescrit vient d'être publié en ces termes dans le Journal politique de Hambourg, dont nous le traduisons. Il est daté de Vienne, le 12 Octobre dernier.

» Leurs Dilections, l'Electeur & l'Archevêque de Mayence, & l'Archevêque de Salzbourg m'ont remontré que c'étoit le dessein de la cour de Rome d'envoyer un Nonce à Munich & de le revêtir des mêmes pouvoirs, pour la Baviere & le Palatinat, dont jouit celui de Cologne, & dans la crainte que cette nouvelle Nonciature n'usurpât leurs droits diocésains, ils ont imploré la protection impériale que je leur dois comme protecteur suprême de la constitution de l'Eglise Germanique ».

» Puisque j'ai été habitué dans tous les temps, & que je me suis attaché dans toutes les circonstances à donner les preuves les plus sinceres & les moins équivoques de mon zele patriotique pour le bien-être & le maintien de l'Empire dans toutes les parties de sa constitution, je dois donc aussi en bon ami, frere & gracieux associé, non seulement maintenir les droits des Evêques dans leurs Dioceses, comme faisant partie essentielle de la bonne discipline, mais encore contribuer de tout mon pouvoir à ce que les Evêques recouvrent tous les droits qu'ils ont possédés primitivement, qu'ils ont conservés pendant tant de siècles, & qu'ils n'ont pu perdre que par les malheurs des temps, & par des empiétemens illicites ».

» J'ai en conséquence résolu, à l'occasion des remontrances susdites, de notifier d'une maniere claire & précise à tout l'Empire mes sentimens

à ce sujet , comme aussi de déclarer à la cour de Rome , que jamais je ne souffrirai que les Archevêques & Evêques de l'Empire soient aucunement troublés dans l'exercice de leurs droits diocésains qu'ils tiennent de Dieu & de l'Eglise ; que je ne reconnoîtrai à l'avenir les Nonces que comme des envoyés du Pape pour les affaires politiques , ou celles qui le regardent immédiatement , comme chef de l'Eglise , mais que je ne peux permettre que ces Nonces exercent dorénavant aucune espèce de juridiction dans les affaires Ecclésiastiques , & soient les chefs d'aucune judicature particulière , aussi peu que celui qui est actuellement à Cologne , que celui qu'on attend à Vienne , ni même tout autre que le Pape pourroit envoyer par la suite dans quelque Etat de l'Empire que ce soit «.

» En même temps que je fais part à vos Dilections de mes sentimens , je vous exhorte à maintenir contre toute attaque tous vos droits métropolitains & diocésains , tant pour vous que pour vos suffrages , & de vous opposer fermement à tous les empiétemens & usurpations que la cour de Rome pourroit entreprendre contre de tels droits & le bon ordre , à l'effet de quoi je vous assure de toute la plénitude de mon appui , & protestation Impériale ».

» Je veillerai encore à ce que dans tout ce qui concerne les matieres bénéficiales , on observe à la lettre les concordats de la nation Allemande , & j'espère par mes soins patriotiques de contribuer aux progrès de la Religion , comme aussi de donner aux Etats Ecclésiastiques & aux Evêques des preuves convaincantes de mon zèle constant pour le maintien de leurs droits & de leurs constitutions «. A tant , je suis , &c.

J O S E P H.

D'après un nouvel état militaire, l'armée de l'Electorat d'Hanovre est composée de 26,048 hommes, dont 4202 de Cavalerie répartis en 11 Régimens, 13762 d'Infanterie, répartis en 15 Régimens; 5500 de milice réglée, & 2584 de troupes de garnison. Deux régimens d'Infanterie sont encore actuellement dans les Indes Orientales.

On apprend de Francfort-sur-l'Oder, que la dernière Foire y a été plus fréquentée qu'aucune des précédentes. On y a vendu, entr'autres marchandises, 4,184 pieces de drap de Silésie, pour 71,508 rixdalers; 2,440 de ces pieces ont passé à l'Etranger; leur valeur étoit de 40,620 rixdalers. Les toiles, coutils, crêpes, linons, fils de Silésie, ont été très recherchés; le débit de ces marchandises a monté à la somme de 63,471 rixdalers. Le débit des bas, bonnets & gants de laine de Gold-berg & Bunzlau, a fait un objet de 5,944 rixdalers, & celui des marchandises de coton de Bunzlau, Brieg & Frankenstein, a monté à 2,620 rixdalers. En général, les marchandises de Silésie, vendues à cette Foire, ont produit la somme de 149,274 rixdalers; il en a passé à l'Etranger pour 71,571 rixdalers.

On écrit de Vienne que le Prince d'Anhalt-Zerbst aura le Régiment vacant par la mort du Prince de Mecklenbourg-Strelitz.

Le Baron de Schonfeldt, nouveau Ministre de l'Electeur de Saxe à la Cour de Vienne, a passé le 16 Novembre par Ratisbonne pour se rendre à sa destination.

Le 19, la veuve d'un Garde-Forêt, de

(154)

Fridecval en Hesse, nommé Recteur, est morte dans la 107e. année de son âge.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 20 Novembre.

S. M. C. vient de donner une Pragmatique Sanction pour remédier aux abus introduits dans l'emploi des races de taureaux & de mulets. Par cette Pragmatique, composée de 6 articles, S. M. défend à toutes personnes d'avoir dans les villes & aux promenades plus de deux chevaux à leurs voitures, excepté cependant à la Cour & dans les Maisons Royales. Permet S. M. de tirer des chevaux de l'étranger, pendant l'espace de deux années seulement. Enfin S. M. défend les courses de taureaux à mort dans toutes les villes du Royaume, à moins qu'elles n'aient été instituées en vertu de fondations pieuses; dans ce cas, S. M. cherchera les moyens de substituer à ces fondations quelque rente équivalente, ou tel autre moyen qu'elle jugera convenable.

La Banque nationale de S. Charles avoit d'abord chargé ses Commissionnaires de payer dans les Provinces aux Actionnaires de la Banque le dividende échu; mais ayant reconnu l'abus de cette pratique, elle a averti le Public que les Actionnaires ne pourront absolument recevoir qu'à Madrid.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 12 Décembre.

La Cour a pris le deuil du Prince de Mecklenbourg-Strelitz , frere de la Reine , & le 8 , le Duc & la Duchesse de Devonshire , les Comtes de Carlisle & de Dartmouth , Lord Vicomte Stormont , divers autres Lords de la Minorité , ainsi que les Ministres , présenterent leurs condoléances à LL. MM.

Le Prince de Galles , à ce que disent plusieurs feuilles publiques , a soupé dernièrement chez M. Adams , Ministre Plénipotentiaire de l'Amérique.

M. *William Eden* a été nommé Commissaire pour travailler au Traité de Commerce avec la France , il a , dit-on , des pouvoirs très-étendus , & un traitement égal à celui d'un Ambassadeur ; savoir , 6000 liv. sterlings par an. Ce choix est universellement applaudi & fait le plus grand honneur à M. Pitt. Personne n'a plus approfondi que M. *Eden* , les intérêts commerciaux de l'Angleterre ; mais sa qualité de Membre de l'Opposition l'auroit exclu d'un emploi si important sous un Ministère moins éclairé.

M. *Eden* est encore un exemple de la fortune & de la considération où peuvent

conduire ici les talens littéraires. Il débuta par divers ouvrages instructifs sur plusieurs branches d'économie politiques ; ses connoissances en ce genre le conduisirent au bureau du Commerce & des Plantations dont il fut un des Commissaires. De-là , il passa en Amérique en 1778 , avec le Comte de Carlisle & le Gouverneur Johnstone , comme l'un des trois Commissaires chargés de propositions de paix avec les Etats-Unis. A son retour, il fut nommé Secrétaire de la Vice-Royauté d'Irlande , puis élu Membre du Conseil privé.

L'Amirauté fait dans ce moment-ci des achats considérables de bois de construction. Il y a ordre de reconstruire successivement dans les Chantiers du Roi les Vaisseaux de guerre suivans , à mesure qu'il y aura des places vacantes.

L'Ajax , 74 Canons.

Tigre , 74 Do. , dépecé depuis la paix.

Téméraire , 74 Do. , à Portsmouth.

Torbay , 74 Do. , vendu depuis la paix.

Burford , 64 Do.

Belleisle , 64 Do.

Mars , 64 Do.

Dragon , 64 Do.

L'amélioration des pêcheries sur les côtes d'Ecosse occupera certainement une partie considérable de la prochaine session du Parlement. Outre le rapport du Docteur Anderson qui a été employé par le Gouvernement à l'inspection des côtes d'Ecosse , M. Dempster prépare un gros volume de renseignemens sur le même sujet.

L'opération projetée par M. Pitt, pour parvenir à une extinction partielle de la dette nationale, consiste, selon l'opinion courante, à convertir 25 millions des 3 pour cent consolidés en une tontine répartie en différentes classes, qui jouiront chacune d'un intérêt proportionné à l'usage de ceux qui les composent. On estime que le surplus du revenu annuel porté à un million suffira pour payer l'accroissement d'intérêt que ce plan assure aux propriétaires des 3 pour cent; l'extinction progressive des classes en opérera une semblable dans la dette nationale, jusqu'à la parfaite liquidation des 25 millions.

Le Gouvernement a reçu des dépêches de M. Walpole, notre Ministre à Lisbonne, qui annonce le départ de trois vaisseaux de guerre & de plusieurs transports sortis du Tage pour conduire des troupes aux établissemens Portugais de l'Amérique, dont on relève les garnisons.

Le nouveau Lord Maire vient de déclarer à tous les Boulangers de la Capitale que, celui d'entr'eux qui, pour la seconde fois, seroit convaincu d'avoir fraudé le poids du pain seroit annoncé par son nom dans tous les papiers publics, afin que les acheteurs fussent en garde contre la mauvaise foi.

M. *Henderson*, a été inhumé dans l'Eglise de Westminster, à côté de Garrick, & près du Monument de Shakespeare. Un

grand cortège de carrosses, de gens à cheval & à pied, accompagnoit le convoi, qui fut reçu, par le Doyen du Chapitre, & par les Chanoines de Westminster en cérémonie. On a remarqué entre les assistans à ces funérailles trois Editeurs de Shakespeare; savoir, M. *Steevens*, M. *Malone*, & M. *Reed*.

Dimanche dernier, le peuple a donné une fort bonne leçon à l'un des Officiers de la Douane. Cet insolent Employé ayant rencontré près de Blackvall une jeune fille très jolie, accompagnée de sa mere, la fouilla très-indécemment, sous prétexte que ses jupes réceloient de la Contrebande. Aux cris de la jeune personne, le peuple s'ameuta; le Douanier eut beau dire qu'il agissoit *de par le Roi & le Parlement*, un des vengeurs de l'offensée, le prit au collet & le renversa d'un croc en jambes; puis on le conduisit à la riviere, où il subit d'itératives immersions. Après cette prompte & nécessaire justice, le peuple congédia ce misérable, en l'avertissant d'informer ses confreres de son aventure, afin de les rendre circonspects à l'avenir.

Le 29 du mois dernier, on a saisi à Liverpool, un Allemand convaincu d'avoir acquis furtivement plusieurs des machines d'Arkriw gth, pour filer le coton, avec le dessein de les faire passer dans les Etats de l'Empereur. Il est accusé également d'avoir tenté de séduire des ouvriers de diverses manufactu-

res. Comme ce crime, qui emporte une violation déshonorante des droits de l'hospitalité & une perfidie manifeste, se répète depuis long-temps, le prisonnier sera puni à la rigueur des loix. Elles condamnent le coupable à 200 l. st. & confiscation, & à 500 l. st. & un an de prison, lorsqu'il est question d'un enrôlement d'ouvriers.

Deux gentilhommes, MM. Witham & Stevens, s'étant trouvés d'opinions différentes dans une société, l'un d'eux donna une espèce de démenti à l'autre, qui sortit sur le champ, & le lendemain matin envoya un cartel à son antagoniste par le Colonel G—, demandant des excuses, ou une satisfaction immédiate : Mr. Witham répondit qu'il réfléchirait sur la dernière proposition, & qu'il enverrait une réponse dans la journée.

Cette réponse fut faite à-peu-près dans ces termes : — » Je suis pere de famille, Monsieur, » j'ai neuf enfans, une femme, une mere & » des sœurs; ma maison n'a d'autre protecteur » & d'autre soutien que moi : comme vous n'êtes » pas dans le même cas, puisque vous avez à- » peu-près 6,000 livres sterlings de rente, & » beaucoup d'argent à la banque, je suis prêt » à vous prouver que je suis aussi délicat que » vous sur le point d'honneur, & je consens » à me battre, pourvu que dans le cas où je » serai tué, vous vous engagerez à faire une » pension de 200 liv. sterl. à ma femme, & » une de cinquante à chacun de mes enfans. » J'ai l'honneur d'être, &c. &c. »

Mr. S. répondit laconiquement, » qu'il voyoit » bien que Mr W. étoit un lâche, & qu'il au- » roit soin d'en instruire le public « ; à quoi

ce dernier répliqua au bas de la même lettre :
 » si vous avez l'audace de mal parler de moi ,
 » je vous étrilleraï , jusqu'à ce que je vous aie
 » fait désavouer ce que vous aurez avancé , &c. «

Dimanche dernier , ces deux Adversaires ,
 s'étant malheureusement rencontrés à cheval
 dans Hydeparc , chacun accompagné d'un ami &
 d'un domestique , M. S. cria très-haut : » Voilâ le
 » lâche — qui passe ! « — Celui-ci aussitôt
 courut sur son adversaire , & d'un coup de
 poing appuyé avec force au milieu de l'estomac ,
 il le désarçonna , & le jeta par terre. Sautant
 lui-même ensuite lestement dans l'arène ,
 on vit dans l'instant ces deux Cavaliers se por-
 ter , à la mode du pays , des bottes à toute
 outrance , sans qu'il fût au pouvoir de leurs
 amis de les empêcher : une vingtaine de garçons
 bouchers s'étant rassemblés autour des combat-
 tans dès le commencement de la rixe , firent
 aussitôt cercle autour d'eux , & insistèrent sur
 ce qu'on laissât les deux *gentilhommes* s'amuser
 tant que cela leur plairoit. L'état actuel de cette
 dispute est un *indictment* pris par un des com-
 battans , pour avoir été battu ; & un second
indictment pris par l'autre , pour avoir reçu un
 cartel.

Un soldat , nommé *Richard Middleton* , écoutant
 le Service divin , dans une Eglise de Glasgow ,
 avec le reste de sa Compagnie , au lieu d'avoir la
 Bible sous ses yeux comme ses camarades , il dé-
 ploya devant lui un paquet de cartes. Cette singu-
 larité fut remarquée de l'Ecclesiastique en fonc-
 tions & du Sergent de la Compagnie. Ce der-
 nier , en particulier , ordonna à *Middleton* de jeter
 ses cartes , & sur son refus , il le conduisit , après
 le service Divin , devant le Maire auquel il porta

plainte de cette profanation. « Brave soldat, dirle
 » Maire, quelle excuse avez-vous pour justifier vo-
 » tre conduite ? si vos motifs sont raisonnables, tant
 » mieux, sinon vous serez puni comme vous le
 » méritez. Puisque votre Seigneurie, repartit
 » Middleton, a la bonté de m'entendre, je lui
 » dirai que j'ai fait dix-huit jours de marche avec
 » ma paie de six pences par jour ; (douze sols de
 » France) ce n'est pas trop pour nourrir, abreu-
 » ver, blanchir un pauvre diable comme moi :
 » par conséquent il n'a pu me rester de quoi ache-
 » ter une Bible, ni un livre de prières. » En di-
 » sant ces mots, Richard sortit son paquet de car-
 » tes, présenta un *as* au Magistrat, & continua.
 » Quand je vois un *as*, n'en déplaît à votre Sei-
 » gneurie, je me rappelle qu'il n'est qu'un seul
 » Dieu ; les *deux* & les *trois* me rappellent le
 » Père & le Saint-Esprit ; les *quatre* me représen-
 » tent les quatre Evangélistes ; les *cinq*, les cinq
 » Vierges qui eurent soin d'entretenir leurs lam-
 » pes ; les *six*, me peignent l'œuvre de la créa-
 » tion faite en six jours ; les *sept*, le jour du re-
 » pos ; les *huit*, les huit personnes justes sauvées
 » du Déluge ; savoir Noé & sa femme, ses trois
 » fils & leurs femmes ; les *neuf*, me font souve-
 » nir des lépreux guéris par Notre-Seigneur, &
 » les *dix*, des dix Commandemens. Richard pla-
 » ça ensuite le Valet devant lui, & passant à la
 » Reine, il dit ; « Cette Reine me rappelle la
 » Reine de Saba, qui fut curieuse de visiter le
 » sage Salomon ; quant au Roi, il me ramène
 » toujours à l'idée du Roi des Cieux & de notre
 » bon Roi Georges III. A merveille, dit le Mai-
 » re ; mais le Valet qui vous reste ? Le Valet bas
 » & méchant, me représente le Sergent qui m'a
 » amené devant Votre Seigneurie. Je ne sais, re-
 » pliqua le Magistrat, s'il est un méchant valet

« ou non ; mais c'est un grand fou. Ce jeu de car-
 « tes, continua le soldat, me sert à divers usages.
 « Les 365 points me font souvenir des 365 jours
 « de l'année ; les 52 cartes, des 52 semaines ; le
 « nombre de tricks , (de mains) des treize mois
 « de l'année , (la paie des soldats & matelots est
 « comptée sur le pied de treize mois) Ainsi ce
 « jeu de cartes est à la fois ma Bible , mon Al-
 « manach & mon Livre de prieres , &c. » Après
 cette explication , le Magistrat ordonna à ses
 domestiques de bien régaler le soldat , & de lui
 donner trois schellings.

Il a paru , dans le courant de l'été , une
 Histoire très - curieuse & très - détaillée du
 siege de Gibraltar , par le Capitaine Drink-
 water, du soixante-douzieme Régiment. En-
 tr'autres particularités très-singulieres , ren-
 fermées dans cet ouvrage , on y lit que le
 Gouverneur Elliot avoit déterminé par des
 expériences exactes, la quantité de riz neces-
 saire par jour à l'entretien d'un homme. Lui-
 même, durant huit jours, se soutint avec
 quatre onces de riz par jour. Rien n'égale
 d'ailleurs son étonnante sobriété : il vivoit
 de quelque végétaux, de puddings & d'eau.
 Les miettes de biscuit se vendoient dans la
 place jusqu'à un schelling la livre. = Une
 femme fut la premiere personne blessée du-
 rant ce siege. — Pendant le bombardement,
 une bombe ayant enfoncé le magasin d'un
 Marchand dont les soldats avoient à se
 plaindre , ils firent rôtir un cochon au feu
 de la canelle dispersée dans ce magasin. —
 Dans l'espace de treize mois, il n'y eut entre

le feu de la place & celui des Assiegeans qu'une discontinuation de vingt-quatre heures.

On a compté pendant le siège, mille deux cens cinquante-un hommes, dont 333 morts des blessures qu'ils ont reçues; 138 mis hors d'état de servir, également par des blessures; 536 morts de maladie, sans y comprendre ceux qui sont morts du scorbut en 1779 & 1780; 181 mis hors de service, à cause de leurs maladies incurables; & 43 déserteurs.

La garnison a employé, depuis 1779 jusqu'en Février 1783, deux cens cinq mille trois cens vingt-huit boulets, &c. & huit mille barils de poudre; elle a eu 53 caissons endommagés ou détruits.

La première gratification distribuée à la garnison de Gibraltar, a été de trente mille livres sterling. Cette somme provenoit de l'argent accordé par le Parlement pour avoir détruit les batteries flottantes, & celui de la vente du vaisseau de guerre le Saint-Michel. Le Gouverneur a eu mille huit cens soixante-quinze livres sterling; le Gouverneur en second, neuf cens trente-sept livres dix shelings; le Major-Général, quatre cens soixante huit livres quinze shelings; le Brigadier-Général, deux cens soixante-sept livres dix shelings; chaque Colonel, cent cinquante-six livres un sheling; chaque Lieutenant-Colonel, quatre-vingt livres seize shelings; chaque Major, cinquante-sept livres quinze shelings six sols; chaque Capitaine, quarante-trois livres dix shelings; chaque Lieutenant, vingt-cinq livres cinq shelings six sols; chaque Enseigne, douze livres; chaque Sergent, trois livres six shelings; chaque Caporal, deux livres; &

chaque Soldat , une livre neuf shelings deux sols.

Par un autre acte du Parlement , il a été accordé à la garnison tout ce qui pourroit être tiré de la mer des débris des batteries flottantes. En conséquence , on a retiré des canons de fer & de bronze , & d'autres articles , pour une somme considérable ; & il doit être bientôt fait une seconde distribution de dix mille livres sterlings , qui sera suivie d'une troisième.

Tous nos Papiers ont transcrit une lettre du célèbre Docteur Price , à un de ses amis de Philadelphie , & dans laquelle ce constant défenseur de l'Indépendance des Colonies finit en disant :

En vérité , Monsieur , depuis que j'ai publié mes observations sur la révolution de l'Amérique , j'ai entendu parler de tant de choses qui ne me plaisent point , que j'ai craint quelquefois de m'être rendu ridicule , par ce que j'ai dit de l'importance de cette révolution. Un de mes Correspondans en Amérique , qui a toujours été attaché à la cause Américaine , m'assure que rien ne peut être plus chimérique que les espérances que j'ai formées , & il m'instruit de certains faits , qui contribuent beaucoup à diminuer mes espérances , s'ils sont vrais. J'aime cependant à me flatter encore que la révolution Américaine deviendra une introduction à un meilleur état des affaires humaines , & qu'avec le temps , les Etats - Unis seront le siège de la liberté , de la paix & de la vertu. Ce sont les vœux ardens de la partie éclairée & instruite de l'Europe.

Cette lettre vous parviendra par le Docteur Franklin. Il quitte pour toujours cette partie du monde. Puisse-t-il faire un heureux voyage !

RICHARD PRICE, *Newington-Green*, ce
22 Juillet.

La Société pour l'encouragement des Arts, de l'Agriculture & du Commerce, a donné une médaille d'argent à M. Striple y de Maidstone, inventeur d'une lampe flottante très-utile, dont voici la description :

« Pour rendre cette lampe flottante toujours utile, il faut la confier aux soins des Officiers de quart : ceux-ci doivent la tenir toujours garnie, on aura également l'attention d'humecter sa mèche d'huile de térébenthine, afin qu'elle prenne feu à l'approche d'une lampe ou d'une chandelle. Dès qu'un homme de l'équipage sera tombé à la mer pendant la nuit, l'Officier de quart allumera le plus promptement possible la lampe dans la lanterne qui doit envelopper sa machine flottante, & la descendra immédiatement à la mer, au moyen d'une petite corde, jusqu'à ce qu'elle ait flotté environ l'espace d'une seconde, & qu'elle soit presque perpendiculaire à la petite corde. Pour y parvenir, l'Officier de quart attachera autour du loc cette même corde, à laquelle il donnera plusieurs secousses, qui lui feront prendre sa ligne de direction, en décrivant une ligne presque perpendiculaire. Avec cette précaution, la corde n'embarassera point l'homme qui s'efforce d'atteindre en nageant la lampe flottante. Dès que l'homme tombé aura saisi les anses de cette lampe, il sera maître alors de la mouvoir & de la diriger aussi promptement qu'il voudra, en observant seulement de faire avec ses cuisses les mêmes mouvemens que ceux qu'il exécute en nageant. La lumière de la lampe lui servira de guide sûr pour arriver à elle; elle dirigera non moins fidèlement l'équipage du vaisseau pour atteindre l'homme & la lampe. Voici

comment on doit retirer de la mer l'un & l'autre : Lorsque le bâtiment aura viré de bord , & joint la lampe flottante , de l'extrémité d'une solive , on descendra à la mer , au moyen d'une corde & d'une poulie , la lanterne ordinaire avec une échelle de corde , jusqu'à ce que la barre placée diamétralement au-dessous de la lanterne touche l'eau ; ce dont l'équipage pourra s'assurer avec le secours de la lumière qui reste au fond de la lanterne. Alors le Matelot tombé pourra s'accrocher à la barre , & fixer son pied sur un des échellons de l'échelle de cordes ; il saisira en même temps d'une main l'anse de fer de la lampe flottante , qu'il prendra au crochet fixé à la corde au-dessus de la barre. Cette manœuvre étant exécutée à l'aide d'une poulie attachée à une pièce de bois , l'homme & la lampe flottante pourront être enlevés dans le vaisseau sans aucun risque ».

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 14 Décembre.

Le Marquis de la Rochelambert a eu l'honneur d'être présenté au Roi & à la Reine par Monsieur, en qualité de l'un de ses Gentilshommes d'honneur.

Sa Majesté a accordé, le 7 de ce mois, au sieur Amat de la Plaine, des Lettres d'honneur de Grand-Maître des Eaux & Forêts des provinces du Lyonnais, Forêts, Beaujolois, Mâconnois, Auvergne, Dauphiné & Provence.

Le Comte de Brachet de Floressac, qui avoit précédemment eu l'honneur d'être

présenté au Roi, a eu, le 10, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chaise.

Le lendemain, la Marquise de Piercour a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Maréchale de Richelieu.

La Cour prendra le deuil, le 17 de ce mois, pour quatre jours, à l'occasion de la mort du Landgrave de Hesse Cassel.

DE PARIS, le 21 Décembre.

Par Lettres-Patentes de S. M. données à Versailles le 11 Décembre, & registrées le 12 du même mois en la Cour des Monnoies, la refonte & la fabrication des *louis* aura lieu aux Hôtels des Monnoies de Lille & de Limoges, comme à ceux nommés dans la Déclaration du Roi du 30 Octobre dernier; les *louis*, *double-louis* & *demi-louis* seront reçus & payés en especes dans les Hôtels des Monnoies au prix de 750 liv. le marc, jusqu'au premier Avril 1786; lesdites Monnoies devant avoir cours jusqu'à cette époque; enfin aucunes especes d'or ne seront reçues avant le 28 de ce mois, tant aux changes de l'Hôtel des Monnoies de Paris, qu'à ceux établis dans la ville.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 20 Novembre 1785, portant Règlement pour l'Administration de la Poste aux lettres & sur celui des Postes aux chevaux, Relais & Messageries, à compter du premier Janvier 1786.

Le Directeur général des postes aux chevaux, relais & messageries de France, tiendra le Conseil de l'administration des postes aux chevaux en la manière accoutumée ; ce Conseil sera présidé, en son absence, par l'Intendant des postes aux chevaux, relais & messageries, & toutes les affaires concernant ce service, y seront rapportées & décidées par le Directeur général qui rendra compte à S. M., & prendra directement les décisions lorsqu'il y aura lieu.—Le service de la poste aux lettres, séparé de celui des relais de poste & des messageries, sera régi en chef par l'Intendant général de la poste aux lettres & Courriers de France, qui rendra compte directement à S. M. de tout ce qui a rapport à ce service, recevra ses ordres, & continuera de présider les assemblées des Administrateurs des postes.—L'Intendant général de la poste aux lettres connaîtra seul des plaintes qui seroient portées pour raison de surtaxe des lettres.—La nomination & l'expédition de tous les Courriers ordinaires & extraordinaires, appartiendra à l'Intendant général de la poste aux lettres, qui conservera le droit de faire partir des Courriers de dépêches, toutes les fois que les circonstances l'exigeront.—Tous les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses de l'administration des relais de poste, seront désormais fournis directement du Trésor royal, à la réserve de ceux qui sont remis par différentes provinces, lesquels seront versés à la Caisse à ce destinée, comme par le passé.—A compter de la même époque, la régie de la poste aux lettres ne fera plus aucun paiement pour les objets concernant l'administration des relais de poste, & versera directement au Trésor royal les fonds qu'elle remettoit pour ce service.— Tous les Officiers & Employés,

Employés de l'administration des postes aux chevaux, relais & messageries, seront, à compter du premier Janvier prochain, sous les ordres du Directeur général, & secondairement sous ceux de l'Intendant des postes aux chevaux, relais & messageries, nommé par S. M.

A compter du premier Janvier prochain, la Ferme des messageries sera séparée de la régie de la poste aux lettres, & n'aura plus aucun rapport avec l'administration de ce service. A compter de la même époque, les Fermiers des messageries verseront directement au Trésor royal le prix de leur Ferme, &c. &c.

Autre du 23 Novembre 1785, qui dispense les livres venant de l'Etranger, pour passer en transit dans un autre pays étranger, d'être conduits à la Chambre Syndicale de Paris : pourvu que les ballots soient chargés sur les voitures de la Ferme des Messageries, & plombés à leur entrée dans le Royaume, à peine de confiscation des ballots, charettes & chevaux, & de mille livres d'amende.

M. *Brusté*, Médecin de la Marine à Brest, nous a adressé une Réponse très-importante à la Lettre de M. Gardanne, insérée dans ce Journal, touchant les causes de l'espece de colique qui attaque les équipages des vaisseaux & les moyens d'y remédier. Voici la substance de cette Réponse trop volumineuse pour être insérée en entier ici.

J'ai fait, dit Mr *Brusté*, plusieurs campagnes de Chirurgien-major. Depuis quelques années je suis fixé à Brest comme Médecin. J'avoue de

N^o. 52, 24 Décembre 1785. h

bonne foi que j'ignorois qu'il y eût eu à ce sujet aucune réclamation, soit dans le Département ou auprès du Ministre, si je n'avois pas lu la lettre de M. Gardanne, & le mémoire qu'il a publié.

M. Gardanne cite, à l'appui des assertions de sa lettre, l'événement terrible arrivé en 1775 sur la Corvette du Roi le *Serin*, commandée par M. le Chevalier de Marigny. J'attesterai volontiers ce fait, & d'autant mieux, que j'étois embarqué comme Chirurgien-major sur cette Corvette; que dès le premier temps de la maladie, je reconnus tous les symptômes de la colique métallique; qu'enfin, moi même j'en ai été longtemps affecté à un degré très-grave. Les détails que M. le Chevalier Hooke a bien voulu en donner, écrits de sa main, à M. Gardanne, sont exacts; mais j'observerai que ce fait est unique, isolé, dépendant de circonstances particulières.

M. le Chevalier de Marigny, reçut, très-peu de temps après avoir eu le commandement de la Corvette le *Serin*, ses instructions qui le pressaient de mettre à la voile. L'armement, qui à peine étoit commencé, fut terminé dans l'espace de quelques jours, d'après les ordres qu'il donna aux ouvriers. Non-seulement on employa une très-grande quantité de litharge pour rendre la peinture plus dessicative, mais le vaisseau fut conduit en rade, & les Officiers couchoient dans leurs chambres avant que les Peintres les eussent quittées.

Or ce fait unique, dépendant de la circonstance d'un armement précipité, ne peut pas être la base d'une théorie générale.

M. Gardanne ne s'est pas contenté d'annoncer cette théorie, par la voie des Journaux, dans la forme & le style épistolaires; de la développer

par un mémoire imprimé, dont le Ministre a fait remettre quelques exemplaires au Département; il en a fait l'application au traitement des maladies des gens de mer, en supposant qu'on n'a point donné jusqu'ici assez d'attention au véritable caractère des coliques qu'ils éprouvent; qu'il est le premier qui ait reconnu qu'elles dépendent, dans le plus grand nombre de cas, des mauvais effets de la peinture, en observant qu'on ne peut espérer de les guérir radicalement, que par la méthode très-violente qui est en usage, & dont le succès est reconnu pour les coliques métalliques. Je ne crois pas cette application seulement systématique, je la crois infiniment dangereuse dans la pratique de la médecine.

On sait qu'à la suite des campagnes, sur-tout dans les climats chauds, les Officiers, ainsi que les matelots, sont attaqués fréquemment de coliques qui, chez les uns dégénèrent en fièvres intermittentes, quelquefois en dysenteries, &c. &c. tandis que chez d'autres elles conservent leur caractère primitif, & résistent aux remèdes les mieux indiqués.

L'expérience m'a mis à portée de reconnoître que dans cette espèce de colique, qui est désignée sous la dénomination générale de coliques bilieuses, les organes de la digestion sont très-affoiblis que l'inflammation de l'estomac & des intestins est toujours à craindre; qu'elles peuvent se terminer par la gangrene. C'est encore d'après l'expérience la plus constante, qu'il m'est permis d'affirmer que ces coliques sont entretenues par le vice scorbutique des humeurs, que si l'on pouvoit, dans une pratique sage de la médecine, indiquer un remède ou une méthode de traitement exclusive, ce seroit le quinquina, à très-forte dose, qui devroit sur-tout être recomman-

dé ; qu'enfin on ne sauroit insister sur l'usage de l'émetique dans le premier temps , sur les purgatifs violents , & en général sur la méthode de traitement très-active que M. Gardanne indique , & qu'on fait être le moyen de guérison le plus sûr dans la colique des peintres ou la colique métallique , sans que l'événement de la maladie soit le plus souvent funeste.

Je ne me rappellerai jamais sans frémir l'exemple d'une femme d'un rang distingué , qui , dans le cas d'une colique moins bilieuse que spasmodique , ayant été traitée par la même méthode qu'on auroit dû suivre , si elle avoit été attaquée d'une colique métallique , n'a survécu à cette méthode que six mois , & à péri , après avoir éprouvé des rechutes qui ne lui laissoient que peu de relâche , dans des convulsions horribles , ayant l'estomac détruit par la gangrene , & ouvert de la largeur de la main dans la partie supérieure.

L'intervalle est immense entre la doctrine que j'établis , d'après ma propre expérience , sur la colique qui regne dans les Equipages à la fin des campagnes longues , que je regarde comme bilieuse , & la doctrine que M. Gardanne , d'après un petit nombre d'observations , annonce sur cette espèce de colique qu'il suppose être occasionnée , le plus souvent , par les mauvais effets de la peinture dans l'intérieur des vaisseaux.

Le Médecin qui auroit acquis l'expérience la plus sûre , seroit encore embarrassé , dans un grand nombre de cas , à reconnoître le caractère de ces deux espèces de coliques , à les distinguer dans un département où il existeroit des causes propres à les produire en même temps l'une & l'autre ; tant leurs symptômes sont analogues.

Ce n'est donc pas une question qu'on doive traiter si légèrement , que de savoir si la pein-

turè , dans l'intérieur des vaisseaux , occasionne de mauvais effets aussi fréquemment que M. Gardanne l'a pensé & qu'il l'annonce , de la manière la plus affirmative , d'après l'événement arrivé sur la Corvette le *Serin* , sans avoir pris d'autres éclaircissemens que les détails qui lui ont été communiqués par M. le Chevalier Hooke.

Je crois que M. Gardanne étant fixé depuis long-temps dans la Capitale , loin de la classe des gens de mer , n'a eu aucun moyen d'observer les travaux immenses qu'ils supportent , leurs mœurs , les causes des maladies auxquelles ils sont sujets. C'est une opinion systématique , dont les suites pourroient être funestes dans la pratique de la médecine , que de supposer qu'ils sont fréquemment attaqués de la colique métallique ; au contraire , je ne crains pas d'avancer que cette maladie s'observe très-rarement dans le Département de Brest , &c. &c.

La lettre de M. *Allemand* contre les nouvelles écluses proposées par M. de Fer , a mis cet habile Ingénieur dans la nécessité de nous adresser une réponse , que nous publions d'autant plus volontiers , malgré son étendue , qu'elle nous dispensera de revenir ultérieurement sur une discussion peu faite pour des Feuilles périodiques.

M O N S I E U R ,

Je dois une réponse à M. *Allemand* , & vous la trouverez dans la copie de la lettre que j'ai fait inserer dans le Journal de Paris , du 9 acût dernier , & que je transcris ici (*), pour vous prier de la remettre sous les yeux du public. J'y ajouterai cependant la réflexion suivante. Si les écluses que j'ai proposées , & que M. *Alle-*

mand n'a pas encore le droit de critiquer, puisqu'il ne les connoît pas, sont jugées insuffisantes pour remplir les vues que j'ai annoncées, par MM. les Commissaires qui doivent les examiner, elles seront rejetées, & je ne sache pas que le Gouvernement pût même alors me faire mauvais gré de lui en avoir présenté l'idée. Je dirai plus, si les *Digues mobiles* que proposent M. Allemand, & sur lesquelles je me garderai de prononcer, en ayant inutilement cherché la description dans le *savant Ouvrage* qu'il vient de publier, si, dis-je, ces Digues méritent d'être préférées, je le verrai sans jalousie; je serai même le premier à en conseiller l'usage, dès le moment qu'elles auront reçues la même sanction que je sollicite en faveur de mes Ecluses. Je desirerois, autant que M. Allemand, les progrès d'une navigation débarassée de toutes entraves. J'ai porté mes vues sur ce grand objet, depuis longues années, & tout peut faire croire que les différentes fonctions que j'ai exercées dans l'intention d'être utile, & que M. Allemand se plaît à rappeler, ont dû me faciliter l'étude nécessaire pour m'éviter des moyens de proposer des absurdités. Au reste je n'ai jamais eu avec ce *Savant* aucune relation ni directe ni indirecte; mais lorsque je lus ses Ouvrages, j'y reconnus le zèle d'un bon Citoyen, & cela me suffit pour me faire oublier, je ne dirai pas l'humeur que l'idée de mes Ecluses lui a donnée, mais la manière véhémement avec laquelle il n'a pas craint de l'exprimer. Ainsi permettez, Monsieur, que je borne ici mes réflexions sur la discussion que vous avez annoncée, comme assez importante pour être mise sous les yeux du public, puisqu'elle doit être incessamment jugée au seul Tribunal qui ait le droit d'en connoître.

Cependant , Monsieur , je dois vous prévenir que ce jugement ne sera guères prononcé avant les derniers jours du mois de Mai prochain , parce qu'il tient au grand projet de navigation que j'ai proposé pour rendre à la France plusieurs Provinces , & assurer à la ville de Paris l'approvisionnement de ses bois de chauffage , & que vous ne pouvez ignorer , qu'un projet de cet étendue demande un travail préliminaire considérable , & qu'on ne peut entamer que parties à parties. J'ai l'honneur d'être , &c.

Signé , DE FER DE LA NOUËRE , ancien Capitaine d'Artillerie , &c. &c.

(*) Copie de la Lettre imprimée dans le Journal de Paris.

La difficulté , Messieurs , des approvisionnemens de Paris par la rivière de Seine est sensible. On desiroit depuis longtems qu'on imaginât des écluses qui pussent en rehausser les eaux dans les tems où elles sont trop basses , & fissent disparaître les entraves qu'éprouve alors la navigation. J'ai trouvé , Messieurs , le moyen de remplir le vœu du Gouvernement , & je viens de lui proposer d'en faire l'application à la partie de cette rivière qui est comprise entre Montereau & la ville de Rouen. MM. les Commissaires de l'Académie des Sciences , que M. le Contrôleur-général a chargé de l'examen de mon Mémoire , d'après l'avis de M. le Prevôt des Marchands , sont M. le Marquis de Condorcet , M. l'Abbé Rochon & M. l'Abbé le Bossu. Étant obligé , Messieurs , d'employer divers ouvriers pour exécuter le modèle de ces nouvelles écluses , & des dessinateurs pour faire les plans qui en développent les parties , il est plus convenable que le Public soit instruit par l'Auteur même

que par les bruits vagues qui pourroient s'en répandre. Pour fixer l'opinion, Messieurs, sur l'utilité de ces nouvelles écluses, je vais exposer leurs principaux avantages. Elles rehausseront les eaux d'une rivière au point nécessaire pour qu'elles prennent la profondeur de 4, 5 & 6 pieds dans les endroits où cette profondeur est souvent réduite à moins d'un pied. Le nombre qu'il conviendra d'en établir dans une longueur donnée sera relatif à la pente de cette rivière, & on pourra toujours les multiplier sans inconvéniens. Le passage des bateaux par ces écluses sera aussi facile que celui de toutes les écluses connues des canaux de navigation. Dans le moment où les eaux de la rivière sur laquelle on les auroit établies, viendront à s'accroître, ces écluses se déplaceront sans peine, & ne laisseront point à craindre que, son lit étant obstrué, les inondations s'augmentent & détruisent les récoltes des terres situées près de ses bords. Les hautes eaux étant cessées, les écluses seront replacées à peu de frais. Enfin, au moyen de ces nouvelles écluses, la navigation de toutes rivières peut être perfectionnée ou rendue possible, sans qu'on ait à redouter de leur établissement les terribles inconvéniens qui résulteroient de ces espèces de Dignes qui ont été construites dans cette intention, & dont l'expérience a démontré depuis long-tems le danger & l'insuffisance. Elles peuvent conséquemment être regardées comme le moyen le plus certain d'accélérer la formation d'un système général de navigation intérieure, non-seulement dans le Royaume, mais dans tous les pays où l'on desireroit se procurer ce grand moyen de faciliter le commerce par la diminution du prix du transport qui en résulteroit.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, **DEFER DE LA NOUËRE**, ancien
Capitaine d'Artillerie, &c. &c.

A Ercy sur Seine, M. le Curé, au Prône de la Messe Paroissiale, a annoncé la mort de Monseigneur le Duc d'Orléans, par un discours, dans lequel il a peint en ces termes le caractère du Prince dont il célébroit la mémoire.

Citoyen par goût dans sa conduite, autant que Prince digne de l'être par l'élévation de ses sentimens, bien loin de se croire d'une nature privilégiée dans les autres hommes, il se plaisoit au contraire à contempler ses semblables, à aimer ses frères. Bienfaiteur de la vertu, il se faisoit un religieux devoir de la rechercher, d'aller au-devant de ses besoins, de l'honorer dans tous les états. Protecteur zélé des talens, combien d'hommes de mérite tirés de l'obscurité par sa main généreuse, ne lui doivent pas & leurs ressources & leurs succès. Inaccessible à la prévention, toujours en garde contre l'abus du pouvoir, avec quelle douce satisfaction ne s'en servoit-il pas au contraire pour faire partout des heureux. Modèle des Pères, &c. &c.

Le Bureau Académique d'Ecriture, à la tête duquel étoient ses Présidens honoraires a tenu, le 8 Octobre, sa séance publique de rentrée, dans la Salle de ses exercices, à la Bibliothèque du Roi.

M. *Hager*, Secrétaire, l'ouvrit par la lecture d'un Mémoire sur les travaux du Bureau depuis son établissement, & sur l'étendue dont ils vont être susceptibles par la translation de ce Corps Académique dans une des sales de la Bibliothèque. Ce Mémoire a été très-goûté & les applau-

dissemens en ont interrompu la lecture lors du compliment adressé à M. de Crosne, qui, pour la première fois, a présidé dans cette séance, & lors de l'hommage public que M. Harger a rendu au nom de son Corps à M. Lenoir, au sujet du logement que ce Magistrat a procuré au Bureau. Le sieur d'Autrepe, Directeur, lut ensuite un Mémoire sur la vérification des écritures, dans lequel il réfuta deux assertions d'anciens Jurisconsultes, Bonnier & Thévenot, tendantes à déprimer l'art des experts écrivains. Le sieur Verron, Aggrégé, en lut un autre sur l'enseignement de l'art d'écrire, où il indique les procédés qu'il est nécessaire d'employer pour faire naître dans les élèves l'amour de l'écriture & pour procurer à chacun d'eux les divers genres d'écrire propres aux états auxquels ils se destineroient. Mademoiselle Rozé, adjointe audit Bureau, a terminé la séance Académique par la lecture d'un Mémoire dont l'objet est de démontrer la nécessité & la possibilité de donner aux femmes une éducation morale pareille à celle des hommes. Ce Mémoire n'a pas été moins applaudi que les précédens & cette émulation de Mademoiselle Rozé a fait la plus grande sensation. M. Haüy, Interprète du Roi, membre & Professeur du Bureau Académique, ayant, en cette dernière qualité, désiré profiter de ladite séance, pour rendre compte de ses progrès dans l'éducation des aveugles, devoit lire un Mémoire dont la première partie a pour objet cette éducation, & la seconde un précis de ses découvertes sur le jeune inconnu trouvé en Normandie, & confié à ses soins. Le tems n'ayant pas permis la lecture entière de ce Mémoire, M. Haüy s'est borné à la seconde partie dont la lecture a été suivie de quelques-

uns des exercices annoncés. La reprise des mêmes exercices & la lecture entière du Mémoire de M. Hally ont été remis au dimanche suivant. Les exercices des aveugles ont fait l'admiration de tous ceux qui composoient l'assemblée. Douze aveugles ont exécuté ensemble un travail de filature à l'aide d'une mécanique de la composition de M. Hildebrand & avec un chanvre préparé par cet Artiste. Un autre aveugle y a fait une opération de calcul. Quelques autres y ont lu dans des livres à leur usage; d'autres y ont fait des ouvrages manuels, tel que filer, brocher des livres, &c. D'autres ont indiqué différentes parties dans des cartes de Géographie qui leur ont été présentées; d'autres enfin y ont composé & imprimé tant en relief à leur usage seul, qu'en noir à l'usage des clairvoyans. Le jeune inconnu, qui jusqu'à présent n'a parlé qu'un jargon inintelligible, a lu à la fin de cette séance quelques phrases françaises.

H A R G E R ?

Secrétaire.

Nota. Ce Mémoire doit être imprimé par les aveugles & à leur profit. Le Roi, à qui il a été rendu compte de la possibilité de rendre utiles à la société des infortunés qui en étoient séparés, a daigné accepter la dédicace du premier ouvrage qui sortiroit de leur presse & souscrire pour ledit ouvrage.

L'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres d'Angers avoit proposé en 1784 pour objet du prix qu'elle devoit distribuer en Novembre dernier : *Quels sont les moyens les plus convenables & les moins dispendieux de pourvoir à la conservation des Enfants*

b 6

Trouvés en France , & de leur donner l'éducation la plus utile à l'Etat. L'Académie a remis le prix au mois de Novembre 1786, & recevra jusqu'au premier Mai prochain les Mémoires qu'on doit adresser à M. de *Narcé*, Secrétaire de l'Académie à Angers. Le prix de l'Académie est une médaille d'or de 300 liv.

M. le Comte de Waroquier de Comblès ; Officier des Grenadiers Royaux de Picardie , étant occupé du travail de son grand ouvrage, intitulé *Etat Général de France* , enrichi de gravures , & qui contiendra les qualités & prérogatives du Roi , de tous les Officiers de la Cour , des Troupes de la Maison du Roi , de la Reine , &c. &c. , du Clergé de France , des Duchés & Pairies de France , des Ordres de Chevalerie , des Maréchaux de France & autres Officiers Généraux de terre & de mer , les Conseils du Roi , les Secrétaires d'Etat , les Parlemens , &c. &c. , & suivi d'une table générale , prie les Personnes qui , par leur rang , leurs charges & leurs emplois sont susceptibles d'être comprises dans cet Ouvrage , de s'adresser franc de port à lui , rue des Cordeliers , n°. 4.

Une Feuille publique contient l'extrait suivant d'une Lettre de Grenoble , du 16 Novembre.

« M. Mesmer a fait dans notre ville l'apparition dont il avoit flatté ses partisans : voici le détail de la réception qui lui a été faite. La Société Mesmérénne , connue ici sous le nom de Société de l'Harmonie , avoit placé à 4 lieues de la ville un Courier en sentinelle , pour être avertie par lui de l'arrivée du Grand Maître ; en

attendant , on se tenoit assemblé. Le Courier vient annoncer que M. Mesmer s'approche de la ville. On va à sa rencontre, les uns montés sur des chevaux , les autres sur des mules ; on ne marche pas, on vole. Arrivés à la Porte de la France , le Président de la Compagnie , qui en est aussi l'Orateur , fait faire halte, dans le dessein de rappeler son discours à sa mémoire : il en étoit à la Peroraison , lorsqu'il fut interrompu par le claquement du fouet du Postillon, glorieux de mener un grand Homme. La cohorte extasiée s'écrie : *Le voici, le voici.* En vain l'Orateur demande-t-il silence du geste & de la voix : l'escadron indocile de crier ne cessa, *le voilà, le voilà ;* & le compliment resta-là. On ne vit alors que désordre & confusion. Les plus agiles s'élancèrent aux portières de la voiture, d'autres sur l'impériale ; ceux-ci s'emparent des rênes, ceux-là détèlent les chevaux , & se disputèrent , à la manière des Anglois , la gloire de se mettre à leur place, laissant par respect au Président l'honneur du brancart. On entre en triomphe , & l'on va droit à la maison où l'illustre Compagnie tient ses assises. Un repas somptueux y est préparé. Le Héros de la fête jette un regard curieux sur tous les Convives : il ne voit que des physionomies inconnues ; & le Docteur , à qui , moyennant cent louis, il avoit fait confidence à Paris de ses secrets, ne s'offre point à sa vue. Il le demande avec un empressement affectueux ; on lui apprend qu'il n'a pu se préserver lui-même des maux dont il guérit les autres , & qu'il est retenu chez lui par une indisposition assez grave. Un membre zélé court aussi-tôt chez le malade, pour lui apprendre la grande nouvelle que le Maître a parlé de lui. La reconnoissance vivement sentie fait oublier les douleurs : le malade est sur pied ; il se

présente dans la salle du festin ; il s'approche du Maître , qui le magnétise à l'instant , & produit chez lui une crise qui l'oblige à se retirer. Cependant la joie brilloit sur tous les visages ; le nectar versé à grands flots la rendoit plus saillante, & faisoit oublier la perfidie de M. D... , les recherches de M. Thouret , les rapports des Commissaires royaux , l'Arrêt du Parlement de Paris , qui consacre la radiation de M. V... , du Corps de la Faculté ; les brochures , les pamphlets , les épigrammes , les analyses , les rapports des Gazetteurs , & toutes les contradictions & les avanies auxquelles sont exposés les Membres de la Société respectable. Le Maître seul se possède : il ne perd rien de son utile gravité ; & après avoir exhorté pathétiquement ses Sectateurs à la patience & au courage , il leur annonce que , suivant l'ordre des destins , son départ est invariablement fixé au lendemain. Les témoignages d'admiration , de dévouement , deviennent plus nombreux : chacun veut avoir la gloire d'entretenir un instant le Grand - Homme ; & il résulte de cet empressement un bourdonnement & une confusion , auxquels il eût été difficile aux meilleurs tympans de résister. Le Docteur Allemand se retire : après quelques heures de repos , il remonte en voiture » &c. &c.

Pierre-Nicolas Lebourg , Curé de Martainville , Diocèse de Lisieux , est mort âgé de 92 ans ; simple dans ses mœurs & dans sa conduite , il fut l'ami & le père des pauvres de sa paroisse.

Marie Marguerite-Antoinette-Louise du Pas de Feuquiere , veuve de Henri du Maitz , Marquis de Goimpy , est morte le 3 de ce mois , au château de Billancourt en Picardie , âgée de 88 ans.

(183)

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 1 , 53 , 20 , 3 , & 40.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES , le 18 Décembre.

Le départ de Madame l'Archi-Duchesse Gouvernante des Pays-Bas, & du Duc de Saxe-Teſchen ſon époux , eſt décidé & très-prochain. L. A. R. doivent ſe rendre à Vienne , en quittant nos Provinces.

Les Etats de Brabant ont été aſſemblés le 15 du mois dernier. Après le conſentement donné au ſubſide ordinaire, le Chancelier de S. M. I. demanda au nom de ce Monarque un don gratuit extraordinaire de huit millions de florins.

Le Comte de Maillebois a prêté ſerment à LL. HH. PP. en qualité de Gouverneur de Breda.

Le Prince d'Orange a fait remettre aux Etats de Hollande une Lettre & un Mémoire relatif à ſes droits ſur le commandement de la garniſon de la Haye, & aux motifs qui ont fait paſſer ce commandement ſous d'autres ordres.

Le Baron de Thulemeyer, Miniſtre de Pruſſe, a remis au Préſident des Etats Généraux un nouveau Mémoire de la part de ſon Souverain. On jugera , en le liſant, de la ſenſation qu'il a dû produire : en voici la teneur :

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS !

Vos Hautes Puiffances ont différé juſqu'ici de répondre à la Lettre que le Roi mon Maître

leur a adressée en date du 18 Octobre : mais Sa Majesté n'a pu qu'être sensiblement affectée par le contenu de celle que les Etats de Hollande lui ont écrite le 5 du mois dernier.

Elle voit avec peine que loin de faire aucune attention à sa recommandation amicale en faveur du Prince d'Orange, on a projeté une résolution encore plus forte que celle du 8 Septembre, tout en assurant le Roi qu'on ne toléreroit aucune démarche qui seroit contraire aux droits légitimes du Stadhouder-Héréditaire. Ces résolutions ont été étayées par des exemples tirés des temps où le Stadhoudérat a été suspendu, ou de ceux de la minorité du Prince d'Orange actuel : exemples qui paroissent peu applicables au cas présent. Personne ne contestera sûrement à LL. NN. PP. les Etats de Hollande leur plein droit de Souveraineté, & en particulier celui de disposer de leurs troupes ; mais on ne rendroit par justice d'un autre côté au Prince d'Orange, si on l'accusoit d'y avoir jamais dérogé, ou aspiré à soustraire l'autorité militaire aux ordres du Souverain.

Il paroît cependant que, selon la constitution de la République dans sa forme actuelle, le pouvoir exécutif dans la partie militaire de l'administration, a été déposé entre les mains du Capitaine Général, & que c'est par son canal que les ordres du Souverain doivent être transmis aux troupes.

Le Prince d'Orange a de tout temps exercé les devoirs de sa charge avec exactitude, & avec une application même pénible ; il n'a manqué en rien à ce qu'il devoit & pouvoit faire pour réprimer dans la fatale journée du 4 Septembre, les mouvemens séditieux qui ont éclaté à la Haye : une circonstance aussi mince & accidentelle ne sauroit fournir un prétexte qu

l'occasion d'ôter au Prince le commandement de la garnison de la Haye, & de l'attribuer à un Officier soumis aux ordres du Capitaine Général ; il paroît plutôt constant qu'en adoptant une mesure aussi forte & aussi peu nécessaire, sans des motifs urgens, ou suffisans, on a essentiellement dérogé à la dignité & à l'autorité de l'éminente charge confiée héréditairement au Prince d'Orange par un acte solennel, tant de la part de la Province de Hollande que des autres Provinces ; on cherche à perpétuer une résolution, qui réduit le Stadhoudérat & la charge de Capitaine Général à un vain nom, & à une simple représentation, pendant qu'on proteste les vouloir maintenir en entier.

Le Prince d'Orange n'a porté aucune plainte au Roi : il est connu que les démarches qu'on vient d'exposer ont remporté aussi peu les suffrages de la nation en général, que de tous les Regens de la Province de Hollande. Ces faits sont notoires dans toute l'Europe ; & si les prérogatives Stadhoudériennes ont été maintenues récemment dans plus d'une Province, avec une fermeté aussi noble que patriotique, on y applaudit.

Le Roi voit avec sensibilité que dans le nombre des membres du Gouvernement qui composent les Etats de la Province de Hollande, quelques-uns entraînés peut-être par des préventions, par un mécontentement, ou par un zèle outré, affectent de ne témoigner aucun égard pour son intervention, ni pour la Maison d'Orange qui de tout temps a si bien mérité de la République. Sa Majesté se flatte cependant que cette façon de penser n'est pas celle d'une nation aussi respectable que la Hollandaise. Elle ne doute pas que Vos Hautes Puissances, dont l'assemblée

est le centre & l'organe des délibérations des Membres de l'Union, n'apprécient mieux l'amitié d'une Puissance voisine, qui dans plus d'une occasion a été utile, & pourra l'être encore à la République.

Le Roi ne sauroit jamais être indifférent au sort de l'illustre Maison d'Orange, qui lui appartient de si près, dans laquelle il a placé une Princesse qui lui est chère, & qui doit l'être également à toute la République par les vertus, les grandes qualités dont elle est ornée, & par l'excellente éducation qu'elle donne à sa famille. C'est dans cette juste supposition que Sa Majesté requiert de nouveau Vos Hautes Puissances, & qu'elle attend avec confiance de leur part, qu'en conformité de leurs sentimens aussi éclairés que patriotiques, Elles rendront plus de justice à ceux du Roi, & en même temps à ceux du Prince d'Orange; qu'Elles s'emploieront de la manière la plus efficace, tant dans la Province de Hollande que partout autre part où les circonstances pourroient l'exiger, pour arrêter des mesures trop précipitées, pour rétablir par leurs sages Conseils, & par leur influence l'Union, si nécessaire, mais aussi ouvertement interrompue dans l'intérieur, pour amener une conciliation générale des esprits, des mesures & d'arrangemens, & surtout pour mettre le Prince d'Orange dans la position de pouvoir s'acquitter des fonctions attachées aux charges éminentes dont il est revêtu, selon la constitution primordiale de l'Etat, pour le véritable bien & le contentemens de toute la nation.

Le Roi est toujours également disposé à employer les bons offices, si on le juge nécessaire ou utile, même avec la concurrence des Puissances Amies de la République, en

(187)

faveur de la réunion des différens partis , pour un accommodement , & arrangement solide , convenable aux intérêts de l'Etat. Sa Majesté renouvelle à V. H. P. , en qualité de voisin , & à tout plein de titres l'assurance de l'impartialité de son intervention. Elle prend , H. & P. S. un intérêt aussi vif que sincere au bien-être & au repos des Provinces-Unies.

Le Roi jugera par le cas que l'on fera de ces nouvelles représentations , du prix que la République mettra à son amitié. Ses sentimens seront toujours invariables , mais proportionnés au juste retour que Sa Majesté pourra rencontrer , surtout par les égards raisonnables qu'elle demande pour la Maison d'Orange.

La Haye le 9 Décembre 1785.

(Signé)

DE THULEMEYER.

Rien n'annonce , quoi qu'en disent quelques Gazettes , le retour prochain du Stathouder à la Haye ; les raisons de cette absence sont pas difficiles à pénétrer.

Deux nouveaux Mémoires importants , publiés depuis quelques jours , vont encore occuper les esprits divisés de la République. L'un est l'Exposé justificatif de la conduite de M. Van Slype , vice-Baillif de Maastricht , accusé il y a un an d'une Correspondance illicite avec le Duc Louis de Brunswick. Le second est une apologie tres-détaillée de ce même Duc , en Hollandois & en François. Elle renferme toute la Correspondance de cet ancien Feldt-Maréchal avec les divers Ministres de la République , pendant son administration , & une foule de pieces

justificatives , qui rendent cet Ecrit très-volumineux.

La Régence de Dusseldorf a confirmé le premier rapport des Juges d'Aix-la-Chapelle touchant le complot d'enlever les papiers du Duc de Brunswick. L'Avocat Fiscal avoit donné un écrit différent , argué d'il-légalité , & auquel on avoit substitué celui que la Régence vient d'adopter , en débou-tant l'Avocat Fiscal de sa demande. Les Protocolles des Juges d'Aix-la-Chapelle qui ont fondé les procédures suivantes renferment ce qui suit :

Protocole du 28 Juillet 1785. » Après que la copie ci-jointe , n^o. I , eut été portée par un domestique François , inconnu à S. A. S. Mgr. le Duc de Brunswick , & que celui-ci l'eut remis à M. le Grand-Mayeur , ce dernier a fait venir chez lui , le 19 Juillet , certain Baron d'A . . . , qui , selon toute apparence , étoit l'auteur de la lettre , & qui étoit logé en cachette chez le perruquier Hocfus , où il a déclaré en présence du notaire Van-Duffel , du substitut Secrétaire de la Majorerie Fabri & du sieur Duchesne , comme té-moins , que par induction du Conseiller - Pen-sionnaire de la ville de Dordrecht , Gyzelaar . . . il étoit convenu entre plusieurs gens , gagnés par argent , d'enlever les papiers de M. le Duc de Brunswick , ici dans la ville , & de les transporter en Hollande ; que selon les informations prises , ces papiers devoient se trouver ici chez les Capucins , d'où , ou de tel endroit où on les trou-veroit , s'il n'y avoit pas d'autre moyen de les avoir , on les enlèveroit par force , & on les porteroit près de la ville , où se trouveroit une grosse troupe de gens [que d'A . . . devoit com-

mander] pour transporter lesdits papiers en Hollande.

Protocole du 30 Juillet. ». Les témoins nommés dans le Protocole du 28 Juillet, ayant été appointés sur la dénonciation de d'A, & avisés contre le parjure, ont déclaré que tout ce qui étoit noté au Protocole de cette dénonciation, étoit conforme à la vérité, & cela mot-à-mot, ce qu'ils ont confirmé par serment & par leurs signatures.

[Étoit signé] *Franz Goswin de Fabri, Duchesne.*

Les Etats-Généraux ont rappelé le Baron de Wassenaër & le Baron de Lynden, leurs Députés à Vienne. On présume que le nouvel Ambassadeur de la République à la même Cour sera le Baron de Haasten, qui a résidé plusieurs années à Constantinople.

La République a résolu d'élever un nouveau fort, & un Bureau de Douane dans le Sud-Beveland, l'une des isles de Zéelande, dans le but de maintenir ses droits sur l'Escaut, & de remplacer les forts cédés ou démolis.

Paragrapbes extraits des Papiers Anglois & autres.

» Le bruit court que le Chev. Emo, ayant
 » rencontré à quelque distance de Malthe deux
 » navires marchands neutres qui avoient à leur
 » bord pour 70,000 ducats de munitions de
 » guerre, destinées pour Tunis; cet amiral
 » s'étoit emparé de ces munitions, & a oit
 » relâché ensuite les navires. Ce bruit demande
 » sans doute autant de confirmation qu'un autre
 » qui se répand, que plusieurs esquifs de Tunis
 » avoient tenté de mettre le feu pendant la
 » nuit au vaisseau de ligne la Concorde qui
 » bloque le port de la Goulette, mais qu'ayant

« été aperçus , ils avoient tous été coulés à
 » fond par le canon de ce vaisseau. [*Nouvelle*
 » *d'Allemagne*, n°. 195]. »

Il paroît très-certain » que le Roi de Prusse
 » persiste à demander, que la cour Impériale
 » déclare solennellement qu'elle renonce, tant
 » pour le présent que pour l'avenir, à tout
 » projet d'acquisition de la Bavière. Si cette
 » déclaration a lieu & si en outre la cour
 » Impériale ainsi que la France & la Russie,
 » garantissent au Roi de Prusse, non seulement
 » ses possessions actuelles, mais encore la
 » réunion des Margraviats d'Anspach & de Ba-
 » reuth à la primogéniture de Brandebourg,
 » qui doit s'effectuer dans son tems; S. Maj.
 » Prussienne promet par contre de donner sa
 » voix en faveur du Grand-Duc de Toscane
 » ou de l'Archiduc François son fils, lors de
 » l'élection d'un Roi des Romains.

La Cour de Versailles s'efforce de persuader à
 toutes les Puissances, que le principal objet de
 ses négociations, est de maintenir la paix, dont
 l'Europe jouit en ce moment; & en effet,
 comme il est visiblement de son intérêt qu'elle
 ne soit pas troublée, on peut donner quelque
 croyance au préambule des différens Traités que
 cette Cour depuis peu a rendus publics. Le zèle
 qu'elle a montré pour effectuer un accommodement
 entre l'Empereur & les Hollandois, four-
 nit une preuve encore plus convaincante de ses
 dispositions pacifiques. (*Gazeteer public Ad-*
vertiser).

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).
 Cause entre le sieur PASQUIER DE LUNEAU, Tré-
 sorier de France au Bureau des Finances d'Orléans,
 Défendeur ; = & les sieur & demoiselle GEOR-
 GEON, Appellans & Demandeurs. — Gardien-
 Noble est-il tenu d'acquitter les legs faits par le

prédécedé, comme Charge de la Garde-Noble ? |

Ce qui rendoit cette question délicate ; & par conséquent difficile à décider , c'est qu'elle s'élevoit dans la Coutume d'Orléans , qui donne en toute propriété au Gardien - Noble tout le mobilier avec l'usufruit des immeubles : avantage qui lui est refusé par plusieurs Coutumes , qui ne lui donnent que l'usufruit des meubles ; d'autres Coutumes , comme celle d'Orléans , le chargent expressément de l'acquit des dettes de la succession & des legs portés au Testament du prédécédé ; mais la Coutume d'Orléans est muette , relativement à la charge des legs , & ne parle que des dettes & de l'entretien des immeubles. Dans ce silence , quelles Coutumes prendra - t - on pour règle ? Suivra-t-on celles qui ne donnent au Gardien que l'usufruit des meubles , & dans lesquelles il n'est pas tenu de payer les legs & charges du Testament , ou bien les Coutumes qui donnent la propriété , & le chargent expressément de l'acquit des legs ? Mais ce qui ajoute beaucoup d'intérêt à cette affaire , ce sont les circonstances dans lesquelles la question s'est élevée vis-à-vis du Gardien-Noble (*le sieur Pasquier de Luneau*), qui n'a pas joui 18 mois de la Garde-Noble ; il a perdu la Dame son épouse après 15 mois de mariage , & une fille au berceau (*Henriette Pasquier*) dix-huit mois après sa naissance. — La Dame Pasquier a fait un Testament le 15 Décembre 1781 , par lequel elle donne & legue au sieur Dubouchet , son bel-oncle , Trésorier de France à Orléans , la somme de 20,000 liv. , pour lui être payée par les héritiers dans l'année de son décès , sur les biens immeubles qu'elle délaissera , déclarant ne pas vouloir que ce legs puisse être pris sur son mobilier. A la mort de la Dame Pasquier , son mari a accepté la Garde-Noble de sa fille ; mais cette mi-

neure est morte en Septembre 1783. — Le 26 Janvier 1784, le sieur *Debouchet* a formé contre les héritiers de la mineure sa demande en délivrance du legs de 20,000 liv. contenu au Testament de la Dame *Pasquier*. Les héritiers ont d'abord prétendu que ce legs n'étoit qu'un fidéi-commis en faveur du sieur *Pasquier*; ils ont exigé l'affirmation du sieur *Dubouchet*. Ce dernier a affirmé qu'il n'y avoit eu aucune convention directe ni indirecte entre lui & la testatrice, de remettre le legs au mari ni à autres personnes prohibées, & a déclaré qu'il acceptoit le legs pour lui-même. Alors les héritiers, ne pouvant plus contester la validité du legs, ont soutenu qu'il devoit être acquitté par le sieur *Pasquier*, comme une des charges de la Garde-Noble de sa fille; sans mettre en cause le sieur *Pasquier*, ils se sont contentés de plaider ce moyen au Bailliage d'Orléans. Une Sentence du 15 Juillet 1784 les a condamnés à payer le legs de vingt mille livres. Ces héritiers ont interjeté appel de la Sentence, & fait assigner le sieur *Pasquier*, lui ont dénoncé les demandes formées contr'eux, la Sentence & l'Appel par eux interjeté; & ont conclu contre lui à ce qu'il fût tenu d'intervenir, prendre leur fait & cause, sinon & à faute de ce faire, condamnés à les garantir & indemniser des condamnations qui pourroient être prononcées contr'eux en cet état. Les Parties ont été appointrées. L'affaire a été instruite par écrit, & développée dans des Mémoires imprimés. — L'Arrêt, rendu le 2 Août 1785, a confirmé la Sentence, & déclaré les héritiers non-recevables & malfondés dans leur demande en garantie, & les a condamnés aux dépens envers toutes les Parties.

Errata de la Gazette abrégée des Tribunaux de l'avant dernier n^o, au lieu de M. Duwignat, lisez de Mignaux.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 31 DÉCEMBRE 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

É P I T R E

*A M. D** , sur la Convalescence de
Mgr. l'Archevêque de Toulouse.*

D ** IL vivra donc !.... Nous reverrons un père !
A nos pleurs , à nos vœux Brienne est donc rendu !
Ah ! s'il étoit le prix d'une douleur sincère ,
A nos pleurs , à nos vœux ce bonheur étoit dû.
Pour son plus cher appui la plaintive indigence
Du Dieu qu'il imitoit imploroit la clémence ;
Les Beaux-Arts , qui déjà se croyoient orphelins ,
L'Eglise , qui lui doit les plus heureux destins ,
Tout cherchoit à fléchir la colère céleste.
On rappeloit ces jours , où d'un fléau funeste

N°. 53 , 31 Décembre 1785. I

M fut, par ses bienfaits, adoucir les rigueurs.*

Ces jours si malheureux, non moins chers à nos
cœurs,

Où, pour guérir les maux d'une affreuse disette,

On le vit, de ses biens heureux dissipateur,

Se dépouiller-lui-même, & zélé bienfaiteur,

De la Nature avare ainsi payer la dette.

Jouis de nos transports, tous nos vœux sont remplis;

Brienne, en t'épargnant, la mort sécha nos larmes;

Pour toi de la mort seule on redoutoit les armes...

Eh! que pourront jamais tes autres ennemis?

Tu vis sous un Roi juste; & quand sur ton génie

Tes talens, tes verrus, l'obscur calomnie

Pourroit verser son fiel, brave ses vains complots:

*On ne peut pas haïr le frère d'un Héros. ***

Que le soin de tes jours, je le répète encore,

Soit ton unique soin; d'un peuple qui t'adore

C'est aussi le seul vœu, Brienne! ah! si le ciel

Pouvoit aussi long-temps te conserver la vie,

* *Notes de l'Auteur.* Il y a quelques années, le Diocèse de Toulouse fut affligé de la mortalité qui se répandit sur les animaux. M. l'Archevêque fit tuer tous ceux qui étoient atteints de la peste, & dédommagea les particuliers à ses frais.

** On connoît le trait héroïque de M. le Marquis de Brienne, frère de l'Archevêque de Toulouse. Etant au combat d'Exilles, il eut un bras emporté; ses amis lui conseillèrent de se retirer: *Il m'en reste un autre*, dit-il, *pour le service du Roi*; en même-temps il remonte aux palissades, & y est tué.

Que ton cœur d'obliger conservera l'envie,
J'en atteste ce cœur, tu serois immortel.

(*Par un Diocésain de Toulouse.*)

V E R S S U R J E A N N E D ' A R C .

GUERRIÈRE infortunée , autrefois poursuivie

Par l'exécrable barbarie

De fanatisme ingrat & de la lâcheté ;

Puis de nos jours encore indignement flétrie

Par le rire insultant d'une folle gaité !

Ombre généreuse & plaintive

De l'Héroïne d'Orléans ,

Que la Seine vit sur la rive

Victime d'absurdes tyrans !

Rayonnante à la fin de toute votre gloire ,

Paraissez ; recevez l'hommage des François.

Un Orateur sensible aux grands traits de l'Histoire ,

Juste appréciateur des vertus , des hauts faits , *

A marqué votre place au temple de Mémoire.

Brûlant du même zèle , un autre en vers pompeux ,

Peignant de Jeanne d'Arc & la mort & la vie ,

Dira pour nos derniers neveux :

C'est elle qui sauva son Prince & sa Patrie.

(*Par M. Monget , Officier au Tribunal
des Maréchaux de France.*)

* M. Gaillard , de l'Académie Française , a récitée , dans une séance , une intéressante Dissertation sur Jeanne d'Arc , nous en avons fait mention , en rendant compte de cette séance.

V E R S à S. F. M. le C.... D E B....

Des Poètes Latins les Écrits enchanteurs
D'un délire sacré m'inspiroient les fureurs,
Lorsque dans ces accès où l'âme n'est plus libre,
Je crus vivre en ce temps qu'existoient ces Auteurs;
Et me vis transporté sur les rives du Tibre,
Enfin je les verrai ces mortels si fameux;
Enfin je m'écriois, plein d'une sainte ivresse,
Je vais tomber aux pieds des Héros du Permesse;
Un seul de leurs regards va m'élever aux cieux.
Allons baiser leurs pas, allons, que je contemple
De ces maîtres vantés l'asyle glorieux;
~~Fût-elle~~ une cabane, elle sera mon temple.
Que faut-il aux talens? l'encens qu'on doit aux Dieux.
Déjà je croyois voir des palmes verdoyantes
M'indiquer, en croissant, leurs demeures savantes,
Quand cette voix funeste a détruit mon espoir:
Ils sont morts tes Héros, ils ne sont plus ces Sages,
Je réponds désolé: quoi, je n'ai pu les voir!
Allons chercher leur cendre, elle aura mes hommages,
Et mes pleurs chaque jour baigneront leurs images;
Le cœur seul doit survivre aux maîtres qu'on chérit,
Mais un brillant génie aussitôt me sourit,
Et me dit, d'une voix qui peignoit l'allégresse:
Un mortel dans ces lieux peut bannir ta tristesse;
Lui seul fait vivre encor tes Auteurs favoris;

Et soudain m'adressant des regards attendris ,
Il plaça dans mes mains un Livre dont les charmes
De mes yeux abattus essuyèrent les larmes ;
Je l'ouvre, je vous vois, je parcours vos Écrits ,
Et content d'admirer votre pinceau fertile ,
Je ne regrettai plus Horace ni Virgile.

(Par M. Sabatier de Cavaillon.)

*Explication de la Charade , de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Diane* ; celui de
l'Énigme est *le Jeu de Cartes* ; celui du Lo-
gogryphe est *Magicien* , où l'on trouve *Nice* ,
Mage , *gain* , *mie* , *cage* , *magie* , *main*.

CHARADE.

C'est par excès d'esprit qu'on devient mon premier,
Lorsque l'on n'a pas d'or on devient mon dernier,
Et c'est un grand défaut que d'être mon entier.

(Par M. le Chevalier de Meude-Monpas.)



É N I G M E.

DIVERSEMENT, Lecteur, tu connois ma nature,
 Et je vais en deux mots t'en faire la peinture.
 Lorsque je suis d'acier, d'or ou de diamans,
 J'offre un objet bien cher à tous nos élégans.
 En des liens plus forts quand je suis arrangée,
 Je fais venger les droits de Thémis outragée.
 Mais quand le tendre Amour me forme avec des fleurs,
 Par l'attrait du plaisir je captive les cœurs.

(*Par M. le Vicomte de Tilly, Capitaine au
 Régiment de Provence.*)

L O G O G R Y P H E.

TANDIS que parcourant l'empire de Neptune,
 Le Marchand sur les flots voit errer sa fortune,
 Tout-à-coup je me montre, & tous ses vains projets
 De mon cruel pouvoir deviennent les jouets.
 Combinant les huit pieds qui composent mon être,
 Si vous êtes François vous voyez votre Maître;
 Vous pourrez encor voir si vous êtes Chasseur,
 Ce qui peut de vos chiens faire augmenter l'ardeur;
 Êtes-vous Financier? j'ai ce qui vous honore,
 Ce métal tout-puissant que chez vous on adore;
 Si vous êtes dévot, en moi vous trouverez
 Ce qu'au pied des Autels quelquefois vous tenez;

Si vous êtes amant, une fleur se présente ;
Allez en décorer le sein de votre amante.

(Par M. Lelong , Avocat au Parlement
de Bretagne.)

NOUVELLES LITTERAIRES.

*LETTRES Critiques & Politiques sur les Colonies & le commerce des Villes Maritimes de France ; adressées à G. T. Raynal , par M. ****. Se trouve à Paris , chez Jombert , Libraire , rue Dauphine , & chez Dessenne , au Palais Royal.*

L'ADMINISTRATION, en laissant aux parties intéressées la liberté de discuter publiquement le problème politique qui fait le sujet de cet Ouvrage , a indiqué la solidité des bases sur lesquelles fut établi l'Édit du 30 Août 1784 ; car jamais une disposition législative, préparée avec sagesse , ne redoutera l'examen & le jugement de l'opinion.

Malheureusement les athlètes qui ont combattu pour ou contre le degré de liberté à accorder au commerce des Colonies, n'étoient point animés d'un zèle aussi désintéressé que le Législateur ; moins impartiaux , ils ont dû être moins éclairés ; la prévention , quelle qu'en soit la source , nous dicte plus d'erreurs encore que l'ignorance.

L'esprit de contention se joignant à

l'intérêt pour représenter des vérités relatives comme des maximes absolues, des faits accidentels, comme un état de choses nécessaires, & des rapports isolés comme un système général, le Lecteur, embarrassé de tant de sophismes opposés, ne voit que des assertions sans preuves, des raisonnemens sans principes, des fausses applications de dogmes politiques très-peu évidens.

C'est encore pire, lorsque des controverses, qui ne peuvent être débattues qu'avec l'esprit d'analyse, de méthode & de clarté, dégènerent en déclamations; lorsqu'on traite du café & de la morue de quelques Isles d'Amérique, dans le style dont Boissuet peignoit la décadence des Empires; lorsqu'enfin on s'attache plus aux récriminations injurieuses, qu'aux moyens de persuader sans échauffement.

L'Auteur des *Lettres Critiques & Politiques* s'est préservé de la plupart de ces défauts. Quelquefois cependant sa chaleur lui fait perdre le ton de la modération; il s'annonce dans sa Préface comme parfaitement libre d'intérêts personnels; mais en divers endroits, son indépendance ressemble à celle de ces Armateurs, qui arborent un pavillon neutre pour croiser plus sûrement contre leurs ennemis.

Dans les *Recherches sur la nature & sur les causes de la Richesse des Nations*, le méthodique & profond Adam Smith a dit: "Fonder
" un grand Empire, dans le seul dessein de
" se procurer des pratiques, semble d'abord
" n'être que le projet d'une Nation de bouti-

» quiers; cependant ce projet n'est pas même
 » convenable à une Nation de boutiquiers; il
 » ne peut convenir qu'à une Nation où les
 » boutiquiers tiendroient le timon de l'État.»
 Les observations de l'Auteur des *Lettres Critiques*, &c. sont un développement & une application de cette maxime.

Dans la première Lettre sur les *Colonies en général*, il cherche à prouver que ces établissemens n'ont été fondés ni par la Métropole ni pour la Métropole. D'autres avant lui avoient déjà examiné cette proposition, en arrivant mutuellement à des résultats opposés. Lorsqu'il s'élève une telle contrariété de systèmes entre les bons esprits, on peut décider que la question est encore très-obscuré; peut-être M. D. ne la tire-t'il pas de cette obscurité. Que sont les Colonies, se demande-t'il?

« Les Colonies Françoises de l'Amérique
 » sont des populations agricoles, impor-
 » tantes par le genre de leurs cultures, esti-
 » mables par l'espèce de leurs Colons. Ce
 » sont des Provinces du Royaume de France,
 » comme la Normandie, la Bretagne, la
 » Guyenne; & s'il étoit question de préémi-
 » nence entre les parties intégrantes de l'Em-
 » pire, je ne balancerois pas un instant à
 » l'assigner aux Colonies. Plus d'utilité, plus
 » de lumières, moins de populace & de fri-
 » pons, &c. &c.» Ailleurs, l'Auteur ajoute:
 » Les Colonies procurent à la France des
 » moyens de travail, de population, de ri-
 » chesses, qui doivent les rendre à jamais

» précieuses à ce Royaume. Sans ces établis-
 » semens, la France, tant vantée pour la fer-
 » tilité de son sol, pour l'industrie & l'acti-
 » vité de ses habitans, verseroit chaque année
 » trente millions chez les autres Nations,
 » soit pour les intérêts de ses emprunts, soit
 » pour les matières premières dont elle a be-
 » soin; sans ces établissemens précieux, son
 » numéraire éprouveroit chaque année cette
 » effrayante diminution, tandis que, chaque
 » année, il augmente de quarante millions;
 » sans l'aliment enfin que les denrées des Co-
 » lonies fournissent à son commerce, elle ne
 » se montreroit dans les marchés de l'Europe
 » que pour y afficher sa pauvreté, son inertie
 » ou les erreurs de son Administration. »

Ces idées ne paroîtront probablement ni
 exactes ni politiques. Il n'est certainement
 point vrai, sous quelque rapport qu'on les
 considère, que deux ou trois Isles à sucre, à
 deux mille lieues de nous, puissent avoir la
 même importance qu'une grande Province de
 la Monarchie. Personne, avant M. D., n'avoit
 imprimé que, sans ces trois Isles, la France
afficheroit par-tout sa pauvreté & son inertie.
 Des hommes de génie ont même douté que
 l'établissement des Colonies eût été utile à
 leurs Métropoles. Le même Philosophe,
 Adam Smith, déjà cité, prouve combien
 celles de l'Angleterre en Amérique furent
 funestes au commerce de la Mère-Patrie,
 en employant des capitaux immenses qui
 eussent fait prospérer cinquante branches

d'industrie, de navigation, de commerce direct ou indirect, & dont les retours, extrêmement lents, diminuent nécessairement la circulation; mais ce n'est point ici le lieu d'une pareille discussion; il suffit de remarquer que l'Auteur des *Lettres*, trop entraîné par le desir de démontrer toute l'utilité des Colonies, leur subordonne en quelque sorte le Royaume entier; & ce dogme, il faut en convenir, paroît dominer dans le cours entier de son Ouvrage.

Peu de personnes, je crois, admettront la définition du commerce. Selon lui, le commerce est formé de ceux qui produisent les objets de l'échange, tels que les Agriculteurs & les Fabriquans. Les Négocians, ajoute-t-il, ne sont que les agens, les *appareilleurs*, les *ennemis*, les *destructeurs* du commerce, &c. &c. Il suffit d'indiquer cette subtilité sans la relever; car personne n'ignore que le commerçant est l'entremetteur de l'échange, & que sans lui, cet échange n'auroit pas lieu, à moins que le producteur lui-même ne s'adressât directement au consommateur, & dans ce cas il deviendrait lui-même le Négociant.

Les recherches de l'Auteur sur l'état actuel de la Martinique, de la Guadeloupe & de Saint-Domingue, sont bien plus instructives que ces préliminaires trop peu approfondis. On voit dans les *Lettres* III & IV un tableau très-circonstancié & très-curieux de la population, des cultures, des ressources, des mal-

heurs, du degré de dépérissement de ces trois Isles, ou des espérances qu'elles laissent concevoir. Cette description seroit peut-être encore plus attachante si elle étoit écrite avec plus de simplicité. En parlant de la Martinique, l'Auteur dit :

« L'agriculture y languit ; la terre n'y est
 » plus cette vierge, qui, fertilisée subite-
 » ment, récompensa les premiers soins du
 » cultivateur ; des récoltes nombreuses ont
 » épuisé chez elles cette force végétante que
 » des siècles d'inaction avoient formée d'an-
 » tiques débris, des dépouilles annuelles des
 » arbres & de leurs troncs, cédant successi-
 » vement à la loi de la vétusté ; vieillie main-
 » tenant pour être encore féconde, elle ap-
 » pelle les ressources de l'art au secours de la
 » Nature paresseuse ; pour ranimer les sels
 » épars, il lui faut des préparations, &c. &c. »
 Virgile, dans ses Georgiques, n'est pas
 aussi métaphorique, & on pouvoit an-
 noncer l'épuisement du sol dans un style
 moins oriental. « L'ouragan, dit l'Auteur en
 rappelant ces affreuses tempêtes dont les Isles
 sont souvent désolées, « avoit déjà fait sentir
 » ces tourbillons furieux qui semblent les
 » efforts convulsifs de la région des airs, tour-
 » à-coup conjurée contre les mêmes planta-
 » tions que ses douces influences avoient fait
 » fructifier. »

Lorsqu'on a bien médité son sujet, comme l'a fait M. D., & qu'à son exemple on peut rassembler des idées, des faits & des obser-

ventions, on n'a aucun besoin de la ressource de cette éloquence des tréteaux. M. D. est trop judicieux pour ignorer que les matières didactiques sont peu susceptibles de cette fausse chaleur & de ces contorsions, familières depuis quelques années à de prétendus Orateurs, qui font des phrases de théâtre sur des billets de banque, & des figures poétiques sur des caisses de thé.

Ce que dit l'Auteur dans sa quatrième Lettre, contre les loix prohibitives, nous paroît être pensé avec mesure & avec justesse. Laisant l'examen très-compiqué, très-embarassant pour les meilleurs Philosophes, du régime prohibitif en général, M. D. distingue l'importation des objets de luxe, de celle des objets de première nécessité, tels que les bois, les farines, le poisson, les salaisons dans les Colonies. Il prouve ensuite la fausseté des inductions qu'on tireroit des loix prohibitives de l'Angleterre dans ses Isles d'Amérique, contre les motifs de l'Édit rendu en France en 1784. Il observe que les Isles Angloises, anciennement approvisionnées par le continent presque entier de l'Amérique Septentrionale, réunies alors sous la même domination, se soutenoient dans une abondance, malgré le monopole, à laquelle les Colonies Françoises ne pouvoient atteindre.

« Avant d'imiter les loix prohibitives des
 » Anglois, ajoute M. D., il eût été raisonnable de comparer la foiblesse de notre Marine Marchandé avec la force de celle des

» Anglois; le peu d'intelligence de nos Né-
 » gocians, leur peu d'économie, l'exiguïté
 » de leurs moyens, avec l'activité, la sagesse
 » & les fortunes énormes des Marchands
 » Anglois; les différences de l'intérêt de l'ar-
 » gent en France & en Angleterre; celles du
 » génie, des mœurs, des préjugés des deux
 » Nations, & des formes des deux Gouver-
 » nemens.... Il eût été nécessaire de mesurer
 » sur la carte l'étendue de notre territoire
 » aux Antilles, d'en comparer la population
 » avec celle des Colonies Angloises à sucre,
 » & de ne pas se flatter que le Canada & le
 » Mississipi (qui nous appartenotent au mo-
 » ment de l'établissement des loix prohibi-
 » tives,) pussent remplir à l'égard de nos
 » Colons, les mêmes fonctions que la Nou-
 » velle-Angleterre remplissoit avec surabon-
 » dance *vis-à-vis* les Colonies Angloises. »

Les Lettres suivantes contiennent un précis
 historique de l'influence des loix prohibitives
 sur les Colonies Françoises, de la révocation,
 du rétablissement de ces loix, & des effets qui
 ont résulté de ces variations. L'Auteur énu-
 mère ensuite les divers articles d'importations
 nécessaires aux Antilles, & en déduit l'impuif-
 sance où se trouve la Métropole de fournir à
 leurs besoins, soit par la quantité, soit par
 le bon prix de l'importation.

La dernière Lettre, dont le sujet est la
 traite des Nègres, n'est pas la moins curieuse.
 On voit entre-autres un tableau effrayant de
 la consommation d'hommes que coûte à

l'Afrique la culture de ces Isles, dont l'Auteur rehausse si fort l'utilité. Tous les ans l'Afrique perd 60 mille Nègres. « Les François » en enlèvent 12 mille; les Anglois 40 mille; » les Hollandois, à présent, à peine 6 mille. » L'Espagnol & le Danois, quoiqu'avec des » comptoirs en Afrique, ne paroissent pres- » que plus dans ses marchés. Les Portugais » ne font pas monter leur traite à plus de » 4 mille. Ces diverses extractions annuelles » ont dépeuplé les rivages de l'Afrique; ses » côtes sont désertes, & la traite ne pouvant » plus se faire qu'à cent lieues & plus dans » l'intérieur des terres, il s'ensuit que le » terme de ce commerce est très-prochain. »

A cette époque, que deviendront les ateliers de Saint-Domingue, de la Jamaïque, &c. &c.? Ces 150 millions de denrées Coloniales exportées par les seuls navires François, & cette prospérité éblouissante, dont l'Auteur s'efforce de grossir l'étendue & de développer les moyens? Il pourroit à cet accident, par le conseil donné aux Colonies, de se munir abondamment de Nègres, avant que ce trafic cesse par l'épuisement de la marchandise, de s'en munir au meilleur compte, en en achetant à force des étrangers, de leur épargner l'horreur du traitement usité pendant la traversée; enfin, de ne pas les assassiner en détail par le mauvais choix & par la disette de la nourriture. L'Auteur persuaderait-il aux Colons qu'il vaut mieux travailler à conserver leurs Nègres qu'à en acheter con-

tinuellement de nouveaux ? C'est ce dont on pourroit douter ; & lorsqu'à toutes les causes de mortalité qui frappent aux Antilles cette race infortunée , on joint encore le transport continuel qui s'en fait en Europe , où les naturels du Congo & du Benin sont devenus les laquais de mode de nos petites maîtresses , cette nouvelle population de Noirs dans les Antilles ne semble pas très-facile à réaliser.

M. D. termine son Ouvrage par ces mots :
 « Que veulent les Colons ? Conserver &
 » créer. Que veulent les Négocians ? Ré-
 » duire & détruire. Qu'est-il nécessaire ,
 » après cela , d'articuler la conclusion de cet
 » ouvrage ? Liberté de commerce dans les
 » Colonies quant à l'importation de vivres
 » & de Nègres ; exportation totale par le
 » commerce de France de toutes leurs pro-
 » ductions , excepté les sirops & les taffias ,
 » qui lui sont inutiles , ou ne pourroient lui
 » être avantageux. »

Sans adopter , sans combattre , sans discuter même les allégués & les conclusions de l'Auteur , nous recommanderons la lecture de son Ouvrage aux personnes qui portent leurs vûes sur l'administration des Colonies , en les avertissant néanmoins de ne pas oublier que ces *Lettres* sont un Écrit polémique.

(*Cet Article est de M. Mallet-du-Pan.*)

PROCÈS-VERBAL des Séances de l'Assemblée Provinciale de Haute-Guyenne , tenue à Villefranche dans les mois de Septembre & d'Octobre 1785. in-4°. Prix, 3 liv. broché. A Paris, chez Moutard, Impr.-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny; Crapart, rue d'Enfer; Lamy, quai des Augustins, Hardouin, au Palais Royal, Nos 13 & 14; & Monory, rue des Fossés S. Germain-des-Prés.

IL suffit d'avoir une idée de la forme & du régime de l'Administration Provinciale de Haute-Guyenne pour la faire chérir; le plus simple exposé des objets de ses Délibérations rendra extrêmement intéressant le volume que nous annonçons: nous nous bornerons donc ici à donner une idée de sa composition & de son régime, après quoi nous exposerons très-succinctement les objets qui y sont traités.

Forme. 52 Propriétaires composent cette Administration; ils sont choisis dans les trois Ordres, savoir, 10 du Clergé, 16 de la Noblesse & 26 du Tiers-État. Le premier choix s'en est fait par 16 Membres, à qui le Roi avoit donné ordre de s'assembler à cet effet; le renouvellement doit s'en faire par tiers, à commencer la sixième année, & les nouveaux Membres seront choisis par l'Assemblée Générale.

Indépendamment de cette Assemblée

Générale, qui se tient tous les deux ans pendant un mois, il y a une Commission intermédiaire constamment assemblée, qui est composée de huit Membres de l'Administration, de deux Procureurs-Généraux-Syndics & d'un Secrétaire Archiviste.

Régime. L'Assemblée Générale délibère, dans les séances, sur tout ce qui peut intéresser la gloire du Roi & le bonheur de la Province; la Commission intermédiaire poursuit auprès du Conseil du Roi l'autorisation des délibérations, les fait exécuter lorsqu'elles sont autorisées, & rend compte à chaque Assemblée Générale de ses opérations.

On voit, par ce que nous venons de dire, que cette Administration n'a d'activité que pour former des vœux de bien public, & que pour faire exécuter ce qu'il plaît au Roi d'ordonner sur ses représentations. On voit aussi que Sa Majesté n'a eu pour objet, en la créant, que de réunir une plus grande masse de moyens pour opérer le bien des peuples.

Telle est l'idée que l'on peut prendre, dans ce simple extrait de cette forme d'administration & de son régime: elle est suffisante, sans doute, pour lui attirer tous les suffrages. Voici l'exposé succinct des principaux objets rapportés à l'Assemblée Générale de 1782, par MM. les Procureurs Généraux-Syndics.

Rapport. L'ordre successif des opérations de la Commission intermédiaire dans l'intervalle des séances de l'Assemblée Générale, est exposé dans ce rapport. On y rend compte de

la manière dont elle a opéré dans le département des impositions, c'est-à-dire, de la répartition & perception de tous les impôts, & du soulagement accordé aux Communautés ou aux particuliers qui ont éprouvé des pertes par l'intempérie des saisons ou par des accidens fortuits. On y expose les travaux faits pour parvenir à la rectification de l'ancien tarif de la Province, qui sert de bête à la répartition, & pour renouveler les cadastres. On y expose les plans qu'elle a suivis pour répartir avec plus de justice la capitation, les démarches qu'elle a faites pour obtenir du Roi un abonnement des vingtièmes de la Province, à l'effet d'avoir des déclarations plus exactes des propriétés, afin de rendre proportionnel le fardeau des contribuables.

La commission intermédiaire a suivi l'exécution des délibérations de l'Assemblée Générale sur l'objet des grandes routes, elle y a placé des ateliers, elle a fait faire des adjudications avec la plus grande économie, & procure annuellement à la Province des routes parfaites avec infiniment moins de dépense que l'ancien régime.

Elle ne s'est pas moins occupée du besoin qu'a la Province de rendre ses rivières navigables; mais c'est sur-tout dans l'emploi des fonds de charité que le Roi accorde à chaque Province, & qui se lèvent sur elle, pour procurer de l'ouvrage & la subsistance à la classe indigente du peuple, que la Commission intermédiaire a donné les preuves les plus frappantes.

pantes de son zèle patriotique & de ses soins paternels.

Les autres objets de ce rapport sont trop nombreux pour trouver place dans cet extrait, il suffit de les indiquer.

Le rétablissement de divers ponts & chauf-fées emportés par les inondations ; l'exploitation des mines abondantes, & sur-tout celles du charbon de terre, qui se trouvent dans la Province ; l'uniformité des poids & des mesures, si utile à la sécurité & à la facilité du commerce ; la perfection à donner à l'agriculture ; l'amélioration & l'augmentation des chevaux, des mulets & bêtes à laines, &c. &c.

Délibérations. Les délibérations, bien discutées dans les rapports des bureaux particuliers, ne seront qu'indiquées ici ; il suffit de faire connoître les objets sur lesquels elles sont prises, pour engager à les lire dans l'Ouvrage même.

Première Délibération. Sur la suppression d'un privilège exclusif d'exploitation des charbons de terre, à l'effet de procurer la sécurité aux propriétaires des mines, & la plus grande concurrence des spéculateurs dans ce genre d'industrie.

2. Sur la suppression de la Pépinière Royale, qui est beaucoup plus dispendieuse qu'utile.

3. Sur le nouveau plan de répartition de la capitation, afin de mettre les contribuables à portée de connoître leurs facultés & leurs contributions respectives.

4. Sur la forme des déclarations des pro-

priétaires des biens fonds, à l'effet de répartir avec justice la somme à laquelle est abonnée la Province pour les vingtièmes.

5. Sur le droit de boucherie; approbation d'un règlement pour répartir ce droit avec justice.

6. Sur les associations d'agriculture, afin de se communiquer les observations qu'on aura faites, & encourager les expériences.

7. Sur les grands chemins, les Commissaires des travaux publics, les Ingénieurs des Ponts & Chaussées, leurs devis estimatifs & les adjudications de ces travaux.

8. Sur les contraintes; règlement pour empêcher de ruiner les contribuables qui ne payent pas exactement les impositions Royales.

9. Sur les parties de routes à faire incessamment, & la forme de contribution établie à cet effet.

10. Pour établir des cours d'accouchemens gratuits pour des femmes de la Province.

11. Sur les fonds & ateliers de charité; règlement très-sage à ce sujet.

12. Sur les travaux faits & à faire pour la rectification de l'ancien tarif, & le renouvellement des cadastres.

13. Sur l'habileté & l'harmonie avec lesquelles M. de Richepny a dirigé l'opération des cadastres.

14. Sur le commerce de la Province, afin de le délivrer de ses entraves.

15. Sur la liberté à accorder aux Commu-

nautés de se diviser lorsque leur trop grande étendue nuit à la chose publique, ou de se réunir lorsqu'elles sont trop peu considérables pour supporter les Charges Municipales.

16. Sur les moyens d'établir une juste proportion des droits réservés entre les villes & bourgs de la Province.

17. Sur la suppression des privilèges des Gardes Étalons & l'amélioration des Haras ; sur le besoin d'avoir des Maréchaux Experts, Élèves de l'École Vétérinaire de Paris, & sur l'augmentation de la Maréchaussée dans le pays.

18. Sur les privilèges de la Vicomté de Turenne , située dans la Haute-Guyenne ; sur la nomination aux places de l'Administration , vacantes par mort ou démission , & sur l'uniformité des poids & mesures.

19. Sur le renouvellement des Membres de l'Administration.

20. Enfin, sur l'Arrêt de Règlement du 8 Septembre 1782 , qui fixe les rapports de la Commission intermédiaire avec le Commissaire départi dans la Généralité.



V A R I É T É S.

LETTRE à M. ALPHONSE LEROI, Docteur en Médecine, Auteur d'un Ouvrage intitulé : De la Nature & de l'Homme, ou Plan raisonné de matière Médicale, dans lequel on rapporte à la Médecine les connoissances anciennes & modernes de la Physique & de la Chimie.

IL y a long-temps, Monsieur, que j'ai reçu & lu votre Livre; si j'avois été aussi empressé à vous remercier de cet agréable présent qu'à en jouir, je ne serois pas obligé de commencer par des excuses; mais il est plus aisé de courir au plaisir que vos Ouvrages promettent, que de bien parler de celui qu'ils font.

C'est une chose vraiment frappante que le nouveau système d'études médicales que vous proposez; d'autres le jugeront: d'autres en profiteront; mais il est donné à tout homme qui pense d'en apercevoir l'étendue & d'en prévoir l'utilité.

Vous transportez le jeune talent sur le sommet de la Science; de cette hauteur, vous lui montrez toute la Nature, & vous dites, comme dans l'Évangile: *Tout ceci t'appartient si tu veux me suivre.* Mais quand Satan (pardonnez la comparaison) tenoit à-peu-près le même langage, il faisoit comme bien des gens, il dispoit d'un bien qui n'étoit pas à lui; vous, Monsieur, au contraire, ces vastes champs de la Nature, dont vous offrez l'empire, on fait qu'ils sont vôtre conquête; vous êtes fâché

de n'y voir qu'une poignée de gens pour défricher des landes immenses , & vous montrez la route à de nouveaux Colons.

Vous aviez bien raison , Monsieur , d'être vivement ému de votre idée , & je ne suis plus étonné de l'enthousiasme avec lequel vous en parliez ; je regrette seulement que vous n'ayez pu lui donner encore tout le développement dont elle seroit susceptible ; si je l'ai bien entendue , vous ne voulez pas que la Médecine marche désormais sans le cortège de toutes les Sciences Naturelles ; vous voulez que le Médecin étudie tous les êtres qui composent l'Univers , comme les parties du tout unique qu'il se propose de l'homme.

J'aime à vous voir , Monsieur , vous applaudir du rapport que cette méthode paroît avoir avec celle des anciens ; vous m'avez même en cela donné une satisfaction flatteuse , & mon amour-propre vous fait bien bon gré d'avoir trouvé dans vos idées des preuves d'une observation que j'ai souvent faite en examinant la prétendue supériorité de notre siècle dans les Sciences. *

Je ne crois pas qu'on puisse nier que les modernes n'aient infiniment reculé les bornes de chaque Science en particulier ; ils ont partagé en différens domaines le vaste empire de l'esprit humain ; & il paroît que ces domaines ainsi isolés en ont été cultivés avec plus de soin , & en sont devenus plus

* Des Recherches sur la Société d'Athènes , comparée à la nôtre , relativement aux Lettres , & sur l'union admirable de tous les Beaux Arts entre-eux , qui résulteroit de ses formes particulières , ont conduit aux observations qui suivent : ces recherches font partie d'un Ouvrage intitulé : *Du Goût National & de l'Esprit du siècle , considérés dans leur influence sur les Lettres , Discours prononcé par l'Auteur , lors de sa réception à l'Académie de Dijon.* Il paroîtra bientôt,

riches ;

riches ; mais la maxime, *divise pour régner*, n'est pas aussi généralement vraie dans les Sciences que dans la Politique ; il est arrivé que chacune d'elles, éternuée de son accroissement nouveau, a prétendu se former une existence indépendante, une domination distincte, & faire de ses amis une Nation à part ; je ne sais quelle anarchie philosophique a brisé le lien qui doit réunir toutes nos connoissances ; leurs rapports mutuels sont devenus insensibles ; leurs besoins réciproques ont été oubliés ; leur langue a cessé d'être la même ; delà, tant de contradictions, tant d'incertitude, tant d'obscurité au milieu de tant de lumières, tant de Savans & si peu de Philosophes.

C'est à vous, Monsieur, qu'il appartient de juger si j'exagère les conséquences de la méthode moderne qui divise & subdivise si soigneusement les Sciences & les Arts ; du moins voit-on clairement que les anciens en suivoient une route contraire ; l'ensemble qu'on admette dans leurs constitutions politiques, on le voit régner dans leurs systèmes d'instruction ; ils faisoient marcher de front toutes les études de la Nature ; ils ne vouloient point observer les membres séparément du corps ; ils sembloient tous dirigés & animés par cette idée, peut être aussi vraie qu'elle paroît audacieuse, *qui ne sait pas tout, ne sait rien*.

L'universalité des connoissances de notre Homme, de votre Hippocrate, d'Empédocle, d'Aristote, d'Ératosthène & de tous les Philosophes anciens, celle même de Descartes, de Leibnitz, de Boerhaave, de Newton, de Locke même, & des plus grands génies de la Philosophie moderne, montre qu'ils ont suivi cette route, & j'y vois avec plaisir une preuve de la supériorité de votre plan d'instruction.

Le grand Livre de la Nature ressemble à nos Livres ; connoître l'alphabéth, assembler des syst-

N^o. 53, 31 Décembre 1785. K

labes, même des mois, appellera-t-on cela savoir lire ?

Je suis si frappé du tort que nous a fait cette division excessive de toutes les Sciences & de tous les Arts, que ce qui a dû principalement faire naître l'idée d'une Encyclopédie, c'est, à ce qu'il me semble, la nécessité de remédier à ce défaut d'accord & d'union, nécessité & défaut indiqués dès-longtemps par Fontenelle même ; & quand je vois que l'imperfection de ce grand édifice vient sur-tout de ce qu'il est l'ouvrage de plusieurs, & non d'un seul, je me livre avec plus de confiance à mes conjectures sur l'heureux enchaînement qui doit résulter de la méthode ancienne & de la vôtre.

Mais voici bien autre chose, Monsieur ; ce mérite que j'attribuois tout-à-l'heure à l'usage où nous sommes de classer à l'infini les Sciences, & de les étudier à part, il ne seroit pas difficile de le contester en grande partie ; sans aveugle prédilection pour les anciens, sans amour du paradoxe, je suis tenté de croire qu'il seroit plus utile & plus philosophique d'étudier plusieurs Sciences ensemble, & même que chacune en particulier en seroit mieux connue & cultivée avec plus de succès.

N'est-il pas vrai que souvent l'excès de l'ordre produit la confusion ? N'avez-vous pas vu de ces gens minutieux, qui ne trouvent jamais rien, parce qu'ils ont une place marquée pour tout ? N'est-ce pas-là l'inconvénient de nos volumineuses nomenclatures, de tous ces magasins particuliers des Sciences & des Arts ? D'ailleurs, en isolant les recherches, en les concentrant dans un seul genre, l'esprit renonce presque entièrement aux avantages des applications & des analogies, amis secourables de la mémoire, guides nécessaires à l'imagination ; c'est alors qu'il erre dans le vague des hypothèses, qu'il s'enfonce dans l'immensité des détails curieusement

puériles, qu'il s'énervé dans les discussions frivoles & les subtiles analyses, qu'il se perd enfin au milieu de tous ces abus, qu'on peut appeler les superstitions de la Science.

Mais si au contraire, guidé par une méthode comme la vôtre, l'esprit entoure son étude principale de plusieurs études accessoires, à mesure qu'elles avanceront ensemble, celle-ci ralliera sans cesse auprès d'elle toutes les autres; les résultats communs & particuliers se réuniront sans se confondre; l'objet qu'il se propose deviendra tout à-la-fois plus vaste & moins vague; les idées se rectifieront en même-temps qu'elles s'étendront; l'esprit ira plus loin, plus droit & plus vite.

Enfin, Monsieur, le moment est venu; voulons-nous réellement devenir supérieurs aux Anciens, il faut lier, comme eux, les membres épars de la Science; mais il faut abjurer nos méthodes timides, adopter leur marche hardie, & ce qu'on a dit, à l'égard des lettres, de ces grands Modèles, sera encore plus vrai pour les Sciences.

C'est en les imitant qu'on peut les surpasser.

On va crier à la difficulté, à la chimère; du travail & du génie, voilà ma réponse; voilà ce qui peut mettre la pensée d'un seul homme en proportion avec l'immensité de la nature; & d'ailleurs si la perfection est un songe, c'est du moins un songe souvent utile; je demande le mieux, l'idéal, pour obtenir le possible.

Mais s'élèvera-t-on contre mes principes mêmes? M'opposera-t-on l'autorité de Bacon? Ce grand homme, en effet, divisa les Sciences & conseilla les études partielles de la nature; mais dans quel siècle? ... Lui même, d'ailleurs, n'avait-il pas pressenti l'abus de sa méthode? Par tout il vous en avertit; en même temps qu'il envoie différentes

Colonies à la conquête des diverses régions de l'entendement humain ; il veut qu'il s'établisse entre-elles une correspondance non-interrompue ; il croit que les Universités & les Académies peuvent en être les principaux Agens ; le faisceau du Vieillard de la Fable, disoit-il, est l'emblème des Sciences ; sa force n'est point dans quelques chétifs bâtons, seuls & séparés, mais dans ces mêmes bâtons rassemblés & serrés d'un lien puissant.

Le goût singulier de ce siècle pour l'analyse fournira peut-être quelques nouvelles objections ; mais oserai-je dire tout ce que j'ose penser ? Cette méthode si vantée n'a-t-elle pas ses excès comme elle a eu ses succès ? Elle sépare, elle distingue ; mais elle dissout, elle atténue, elle dénature, elle détruit ; si l'infini nous surpasse, l'unité absolue nous fuit également ; l'analyse s'égare en simplifiant comme la synthèse en composant ; rien n'existant seul, contempler tous les êtres individuellement, c'est risquer d'oublier leurs qualités relatives ? Et ne sont-ce pas les principales sources des vérités dans les Sciences-pratiques ? Il me semble que l'inventeur de l'analyse, Descartes lui-même, savoit l'abandonner, ou du moins ne pas s'y abandonner : quel autre après avoir décomposé, distingué les objets, les rapprocha, les embrassa avec plus d'audace ? Et cette utile communauté des Sciences, qui l'a mieux connue ? Sa fameuse application de l'Algèbre à la Géométrie, n'est pas la seule association de ce genre qu'il eut imaginée : c'est son admirable Panégyriste qui me l'apprend ; il projettoit même de diviser toute la Philosophie en deux branches uniques, la Mécanique & la Médecine ; car Descartes avoit, ainsi que vous, conçu cette dernière dans les rapports universels de l'homme & de la Nature*.

* V. les Notes de l'Éloge de Descartes, par M. Thomas.

Votre plan nouveau prouvera les vérités qu'il n'avoit que présumées ; & , comme l'Architecte d'Athènes, ce qu'il a dit vous offrez de le faire.

Aussi, Monsieur, pénétré de la rare extension qui fait le caractère de ce plan, je me suis persuadé qu'on pourroit l'appliquer à plusieurs autres des Sciences & des Arts ; on a beaucoup réfléchi & beaucoup écrit sur l'éducation de l'homme en général ; de bons esprits pourroient encore s'exercer avec succès & avec gloire sur l'éducation particulière des talens ; nos Ouvrages élémentaires sont composés dans des vues trop resserrées ; je voudrois que dans chaque Art un Maître habile rédigeât un plan d'instruction collective conçu de cette manière vaste & féconde que vous m'avez fait aimer. Aristote n'a pas autrement composé ses Traités, admirables sur-tout par la liaison qui les unit & réfléchit sur chacun la lumière de tous : ce travail auroit deux grands mérites que je trouve dans le vôtre ; il enflammeroit le génie, il épouvanteroit la médiocrité.

Les bornes d'une Lettre, Monsieur, & sur-tout les bornes de mon talent, ne me permettent pas de développer ici comment l'objet de chaque Art, plus agrandi par ces théories nouvelles, seroit en même-temps mieux déterminé & plus fixe, comment les principes seroient tout-à-la-fois plus généraux & plus appropriés à la nature de cet Art, comment l'unité naîtroit de l'étendue, comment, en reculant les limites de l'horison de chaque Science, l'imagination y seroit mieux contenue, & ne seroit plus tentée de se livrer immodérément à des excursions étrangères, de cultiver une partie aux dépens du tout, & d'approfondir telle connoissance accessoire aux dépens de la science principale : ces prédilections du Savant & de l'Artiste n'ont-elles pas quelques exemples, & ne leur trouvez-vous pas quelques dangers, sur-tout dans un Art de l'importance

du vôtre? Ne pourroit-on pas soupçonner, par exemple, que dans une consultation la variété des avis sur la même maladie ne vient pas toujours de la différence naturelle des esprits, mais souvent d'une répartition très-inégale des divers genres de connoissances dans chaque cerveau? La préférence de tel Médecin pour la Physique ou la Botanique, ou la Chimie ne doit-elle pas se faire sentir dans ses ordonnances? Et faut-il absolument croire que ce goût favori du Médecin soit toujours favorable au malade?

Avant de finir, Monsieur, je veux aussi vous faire compliment du mépris que vous montrez pour cet empirisme ignorant qui prend la routine pour l'expérience, qui transforme un Art libéral en un aveugle mécanisme, & dont les pratiques vulgaires sont sans doute à la véritable Médecine, ce que les Almanachs de Mathieu Laensberg sont aux sublimes spéculations d'un Astronome.

Qu'allez-vous penser, Monsieur, de l'audace étourdie avec laquelle j'entre ainsi sur des terres étrangères, & dont j'entends à peine la langue. Esculape est fils d'Apollon; mais ce fils-là ne vit point dans la société de son père; nous ne sommes que les amans légers de la Nature, vous êtes ses fidèles amis; mais, Monsieur, il est permis maintenant & même ordonné à l'Homme de Lettres de réfléchir quelquefois sur la marche de l'esprit humain dans les Sciences; je n'ai pas prétendu davantage; d'ailleurs dans ce pays-ci & dans ce moment ci tout le monde parle de tout; vous savez comment les découvertes nouvelles, vraies ou fausses, ont amené dans la Société la Physique, la Chimie & la Médecine; comment les mots de gaz, de fluides, de pôles sont entrés dans la langue des conversations. Ce n'est pas une manie nouvelle; Fontenelle raconte avec sa grace ordinaire que l'éloquence naturelle de

Duverney avoit donné à l'Anatomie une telle faveur, qu'il étoit du meilleur ton d'avoir dans sa poche une pièce sèche, un os, un crâne, &c. Ces modes-là ne sont ni les plus dangereuses ni les plus folles; elles mettent toujours quelques connoissances de plus en circulation; suivant Montesquieu, en seignant d'aimer les Sciences on s'y attache réellement; & il faut l'observer, sans tirer à conséquence, telle est dans ce siècle l'ardeur générale qu'emporte les esprits vers la lumière, qu'elle se propage, même par nos ridicules. J'ai l'honneur d'être, &c.

GROUVELLE, *Secrétaire des
Commandemens & du Ca-
binet de S. A. S. Mgr. le
Prince de Condé, de
l'Académie de Dijon.*

Au Rédacteur du Mercure.

M O N S I E U R,

LE Voyageur Anglois *Henry Swimburne*, sera sans doute flatté de l'accueil que l'on a fait ici à son *Voyage des deux Siciles*, puisque nous en avons vu deux Traductions faites en même-temps, & qui ont paru à quinze jours l'une de l'autre. Parmi les notes qui ont été jointes à la seconde Traduction, imprimée chez Didot l'aîné, il en est une sur laquelle on se croit dans le droit de réclamer formellement, attendu qu'elle n'est rien moins qu'exacte: c'est celle d'où il sembleroit résulter que l'Auteur du *Voyage Pittoresque de Naples & de Sicile*, s'est servi & comme paré des Ouvrages de plusieurs Auteurs, sans les nom-

K iv

mer ; & où il est dit , page 89 du second volume : il
 « falloit dire que le texte du Voyage Pittoresque est
 » presqu'en entier de M. Denon ; toute la partie de
 » l'Antiquité , de M. l'Abbé Chauppy ; celle de l'His-
 » toire Naturelle , de M. Faujas de Saint-Fond ; celle
 » de la Peinture & Sculpture , de M. W... le Discours
 » Préliminaire & Historique , de M. de Champfort ,
 » & l'Histoire de la grande Grèce , de M. de Ca-
 » banis , &c. &c. En général , il vaut mieux dire la
 » vérité ».

Et pourquoi donc ne pas la dire , la vérité ? Il au-
 roit été cependant bien facile de vérifier : 1°. Que
 dès l'Avant-propos du premier volume , M. de Champ-
 fort , de qui est effectivement le Précis Historique des
Révolutions de Naples , n'ayant pas voulu absolu-
 ment être nommé , y est désigné très-clairement ,
 page 5 , & comme il l'avoit dicté lui-même.

2°. Que M. de Faujas , qui n'a écrit dans cet
 Ouvrage que trois ou quatre descriptions ou notions
 sommaires concernant l'Histoire Naturelle , y est
 nommé à chacune , pages 182 , 188 & 202 du se-
 cond volume.

3°. Que tout ce qui est cité du Journal des Dessi-
 nateurs , fait par M. Denon , dans le premier vo-
 lume , est indiqué par des guillemets aux pages 74 ,
 196 , 204 & 205 de ce volume ; aux pages 37 & 55
 du second. M. Denon ayant , à cette époque de l'Ou-
 vrage , permis à l'Editeur du Voyage Pittoresque de
 le nommer , il l'a été dans une note infiniment hon-
 nête , page 57 du même volume ; & une seconde
 fois , page 5 du quatrième , où il est encore dit , que
 c'est M. Denon qui a écrit le Journal de ce Voyage ,
 qu'il y sert de guide , & que c'est lui qui a présidé aux
 travaux des Artistes dans la Calabre & la Sicile. Le
 texte de ce Journal , quoique fait par un homme de
 beaucoup de goût & de beaucoup d'esprit , avoit été
 d'ailleurs écrit si fort à la hâte & avec si peu de soin ,

surtout pour la partie de la Sicile , si peu approprié aux dessins & aux vûes , objet principal d'un Voyage Pittoresque , que le Rédacteur de cet Ouvrage a été obligé de le refaire , & de le récrire en entier. *

4°. Quant à la partie de l'Antiquité , il est de fait que M. l'Abbé Chauppy n'a pas écrit une seule ligne de tout le Voyage Pittoresque. L'Auteur de cet Ouvrage s'est seulement regardé comme trop heureux de consulter ce Savant sur les Inscriptions antiques , dont presque toutes étoient très-altérées dans le Journal de M. Denon , & il a en la complaisance de les rétablir ; cet Antiquaire ayant de plus une connoissance parfaite des anciennes voies des Romains , il a été consulté & cité à ce sujet aux pages 151 , 190 & 191 du troisième volume.

5°. Il en est de même des articles *Peinture & Sculpture* , attribués en entier à M. W... L'Éditeur du Voyage Pittoresque s'est fait effectivement un plaisir de consulter M. W.... son parent & son ami , qui lui a uniquement donné la Description de trois ou quatre Tableaux insérés dans le premier Volume , pages 114 & 117 ; mais il ne lui avoit pas permis de le nommer.

6°. Enfin , quant à l'histoire de la grande Grèce , si le manuscrit de M. de Cabanis eût été plus exactement suivi par l'Auteur du Voyage Pittoresque , il n'auroit point hésité un instant de le nom-

* Il n'est pas encore inutile d'observer que le Voyage qui a donné lieu à ce Journal ayant été fait entièrement aux dépens de l'Éditeur , le manuscrit étoit devenu pour lui une vraie propriété , & propriété fort chère , puisque les frais de ce voyage sont montés à plus de dix mille écus , sans y comprendre tous les dessins qui ont été payés à part aux Artistes ; il semble donc qu'il n'a été ni très-délicat , ni extrêmement honnête de faire réimprimer ce Journal sans son aveu & son consentement ; c'est ce que l'on croit être de toute vérité à représenter.

K v

mer, comme tous ceux qui ont bien voulu l'aider dans ses travaux, & qui le lui ont permis; mais le désordre qui lui a paru régner dans ces recherches l'a obligé de les refondre en entier, & d'avoir recours aux sources & aux Auteurs que M. de Cabanis avoit consultés lui même, savoir les Mémoires de Freret insérés dans les Recueils de l'Académie des Inscriptions, & le Voyage du Baron de Riedesel dans la grande Grèce.

L'on pourroit ajouter qu'il en est de cet Ouvrage, assez étendu, comme de tous les autres du même genre, que leurs Auteurs n'ont pu faire qu'en consultant & en s'appuyant sur tous ceux qui ont écrit avant eux.

Voilà, malgré le conseil du Traducteur, les seules vérités que l'on s'est permis de dire.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE MÉFIANT, Comédie en cinq Actes & en vers, a été représenté, pour la première fois, le Mardi 20 de ce mois. Il n'a pas eu ce qu'on appelle un succès décidé; mais il a obtenu de nombreux applaudissemens, & il mérite de l'estime. Avant d'examiner jusqu'à quel point le Méfiant est un caractère dramatique, nous allons voir comment l'Auteur a défini son personnage, dans quelles situations il l'a placé, & par quels ressorts il l'a mis en action.

Damis a quitté la ville & s'est retiré dans un château, où il vit avec une sœur très-nubile, puisqu'elle a, depuis trois jours, atteint sa majorité ; avec une Comtesse veuve & jeune encore ; enfin avec un Intendant dont les services commencent à devenir fort anciens. Son caractère inquiet, ombrageux & méfiant, fait le malheur de Bélise, sa sœur excite un intérêt de pitié très-tendre dans le cœur de la Comtesse qui se propose de le corriger, & le rend la dupe de son vieil Intendant, dont il se méfie sans cesse, qu'il maltraite de propos, & dont, malgré ses éternels soupçons, il fait toujours la volonté : la Comtesse a un frère dont elle desire faire l'époux de Bélise ; ce frère, homme très-confiant, sans fausseté, arrive au château où il n'est point attendu : son arrivée subite rend suspectes à Damis les intentions de Bélise, qu'il accuse de vouloir, tout-à-coup, se soustraire à son autorité. Damis aime la Comtesse, il en est aimé ; il recoute de faire sa déclaration, il ne s'apperçoit point de la tendresse qu'il inspire, par une suite de sa méfiance qui s'attache à tout, & dont la Comtesse n'est pas exceptée. Un Baron, jadis amant de la Comtesse, marié depuis, devenu veuf, arrive aussi au château à l'impromptu, sent rallumer ses premiers feux, & ne les dissimule pas. Damis promet au Baron de le servir auprès de la Comtesse, dans l'unique intention de sonder le cœur de celle qu'il craint d'avouer pour sa maîtresse. En effet, il parle à la veuve, mais d'une manière très-équivoque ; de sorte

K vj

que celle-ci croyant qu'il parle pour lui, répond affirmativement avec beaucoup de tendresse & de grâces. Le Baron se présente, il est ravi, enchanté. La Comtesse voit son erreur, & se retire en s'expliquant de façon à ouvrir les yeux de Damis. Le Méfiant n'entend rien, il n'est pas même éclairé par ce que lui dit, à quelques Scènes delà, le très-peu clairvoyant Baron, qui s'apperçoit seulement qu'on ne l'aime point, & qui part aussi brusquement qu'il étoit arrivé. Cependant Bélise reçoit très-froidement les hommages du Marquis, frère de la Comtesse; elle ne consent à lui donner la main que dans le cas où Damis épousera sa sœur, & Damis ne fait rien pour cela. D'autres circonstances, fondées sur un autre incident, semblent devoir éloigner toute espérance. Une affaire d'intérêt a changé en une haine très-vigoureuse, l'amitié que Damis avoit autrefois pour un M. Damon. Cette affaire doit opérer la ruine de l'un ou de l'autre. La Comtesse tente de rapprocher les esprits; elle écrit à Damon à l'insçu du Méfiant. Le vieil Intendant, qui trouve son compte à ne laisser à Damis aucun ami véritable, intercepte la lettre, & la remet à son maître. Damis ne l'ouvre point, il ordonne même qu'elle soit remise à son adresse; mais il frémit d'indignation. La Comtesse écrire à Damon! à son ennemi capital! c'est une trahison, c'est une perfidie qui la rend à ses yeux la plus méprisable de toutes les femmes. Une lettre de Damon, que Da-

mis prend pour un cartel, ajoute encore à sa fureur, & dérange absolument toutes ses idées. Le Marquis, devenu Philosophe & moraliste, d'homme confiant & léger qu'il étoit d'abord, tente d'éclairer Damis sur ses torts, & le prévient du départ de sa sœur pour le couvent; on juge bien qu'il perd son tems & ses belles paroles. Bientôt après on annonce au Méfiant que la Comtesse vient de sortir du village. Bientôt après encore on lui apprend que son Intendant est un fripon, dont on a découvert les coquineries, & qu'il a pris la fuite. Ainsi abandonné de tout le monde, Damis voit entrer Damon, met l'épée à la main; Bélise se précipite entre son frère & le très-étonné Damon: la Comtesse & le Marquis sont dans le fond; ils s'approchent, & tout s'explique. La lettre de Damon n'est point un cartel, c'est une proposition de terminer à l'amiable que le Méfiant a mal interprétée. La Comtesse sera médiatrice entre les deux amis; c'est elle qui a ramené Bélise, qui, à force de services, veut convaincre Damis que son caractère seul le rend malheureux. Le bandeau tombe; Damis, chancelant d'abord, & un peu incertain, abjure ses soupçons, se réconcilie avec Damon, accorde Bélise au Marquis, & reçoit la main de la Comtesse.

Il n'est pas difficile de voir que l'intrigue de cette Comédie est un peu embrouillée; que la marche en est lente, pénible; qu'il y a complication & obscurité dans les incidents, sur-tout dans ceux qui amènent le

denouement. Ce défaut est d'autant plus remarquable, que l'action d'une Comédie de caractère doit être simple, ou au moins très-peu compliquée; qu'elle doit s'exposer, se nouer & se développer facilement; sans quoi, l'attention qu'elle exige nuit à celle qu'on donneroit au personnage principal, & détruit une partie de l'effet qu'il pourroit produire. Ce n'est pas que les intentions de l'Auteur ne méritent des éloges. En examinant la Comédie avec réflexion, on s'apperçoit qu'il a voulu que son caractère intriguât son action, qu'il marchât toujours à côté d'elle, & que tout s'y rapportât à lui & à lui seul. Ce principe, conforme aux règles de l'art & aux loix de la raison, nous paroît infiniment louable; mais l'Auteur ne l'a pas assez habilement mis en œuvre; parce qu'il n'a pas su se rendre clair; parce que, pour tenter de le devenir, il a employé des développemens trop étendus; parce qu'il a trop multiplié les fils de son action. De tout cela, il résulte une confusion, un choc d'idées qui se croisent & se heurtent d'une manière très-fatigante pour le Spectateur. Le meilleur de tous les modèles sur cet objet, c'est Molière: hors son intrigue du Misanthrope qui, peut-être, est un peu trop simple, on peut citer toutes ses intrigues de Comédies de caractère, comme autant de chef-d'œuvres.

Le Méfiant est-il un caractère véritablement Dramatique? Est-il un de ces caractères primitifs, dont l'inclination ou la passion do-

minante puisse éclater dans toutes les démarches, dans tous les discours d'un personnage principal; dont cette inclination soit la base & le premier mobile de toutes les actions? Est-il enfin capable de soutenir d'une manière intéressante & raisonnable, pendant le cours de cinq Actes, l'attention & la curiosité du spectateur? Quelques autorités l'assurent; malgré cela, nous oserons en douter. Qu'est-ce que la Méfiance? ce n'est point une passion; c'est une foiblesse: & la différence est grande. Une foiblesse ne peut acquérir quelque énergie que lorsqu'elle s'attache à la suite d'une passion: isolez-la, elle laissera peut-être d'abord échapper quelques lueurs, quelques étincelles, mais bientôt elle retombera dans son inertie. La Méfiance s'attache à l'avarice, à la jalousie, à la misanthropie, &c.; alors elle prend la force des caractères auxquels elle est liée, elle y ajoute, elle les fortifie, elle les met en jeu, elle en développe les ressorts dont elle même fait partie. Hors delà, ce n'est qu'une foiblesse; elle prouve la pusillanimité, nous dirions presque la bassesse. Avec de la bonne-foi, il sera donc facile de se convaincre que le Méfiant n'est point un caractère primitif; que sa foiblesse n'est qu'une nuance secondaire de quelques passions & de quelques vices; qu'il ne peut devenir véritablement dramatique, qu'après avoir été groupé, pour ainsi dire, avec quelques autres caractères en contraste; & qu'il

ne peut être la matière unique & première d'une grande Comédie.

En 1718, Charles Coypel fit représenter à la Comédie Italienne *le Défiant*, canevas en trois Actes & en Prose. Ce Défiant qui, par une bizarrerie assez remarquable, devenoit la dupe d'un homme dans lequel il avoit beaucoup de confiance, avoit encore le défaut de ressembler à l'avare. Il ne faut pas s'en étonner; tout Auteur qui voudra traiter le caractère du Méfiant, retombera nécessairement dans un autre caractère, quand il voudra l'offrir seul, & lui donner une longue carrière à fournir. Le Malheureux imaginaire de feu M. Dorat, n'est autre chose que le Méfiant : ce Malheureux imaginaire ressemble à l'Indécis, à l'Irrésolu, à l'Inquier. Le Méfiant dont nous venons de rendre compte, ressemble d'abord à ce même Malheureux imaginaire, ensuite à l'Irrésolu, enfin au Misantrope. Le vice du caractère choisi par l'Auteur l'a entraîné malgré lui, & encore une fois, il étoit impossible que cela fût autrement.

Malgré toutes ces observations, & d'autres que nous n'ajouterons point, le Méfiant est un ouvrage fort estimable, & qui annonce de grandes dispositions pour le Théâtre. Il y a infiniment d'adresse & d'esprit dans la manière dont ce caractère est établi; & plus il est équivoque, plus son établissement étoit difficile; il est d'ailleurs très-bien soutenu. Il résulte de son humeur quelques sorties

très-vigoureuses, & remplies de vérité contre les ridicules, les vices & les erreurs dont la capitale abonde. Damis ne se dément jamais : quand il fait ce que lui fait faire son vieil Intendant, c'est plutôt par besoin & par habitude que par confiance ; il le lui dit, il le lui répète dans l'effusion de son cœur ombrageux. On lui apprend que cet Intendant l'a trahi ; *le malheureux*, dit-il, *qui presque avoit ma confiance !* Ses amis l'entourent, éclairent sa raison, le forcent à les connoître. *Ne me trompez-vous point ?* s'écrie-t-il dans un retour de méfiance dont il n'est pas le maître. Tout cela nous autorise à répéter que l'Auteur est appelé au Théâtre, & qu'il y doit mériter des succès. Nous l'invitons seulement à châtier un peu plus son style, d'ailleurs agréable & facile, & à choisir avec plus de soin les caractères qu'il voudra traiter désormais comme caractères principaux.

Le rôle du Méfiant est très-bien rendu par M. Granger, dont le jeu énergique n'a pas peu contribué à faire sentir ce que la Pièce a de mérite.

ANNONCES ET NOTICES.

ETAT Général de la France, enrichi de Gravures, contenant : 1°. Les qualités & prérogatives du Roi, la Généalogie abrégée de la Maison Royale, le Clergé de la Cour, les Officiers de la Musique du

Roi, de la Maison, de la Chambre & de la Garde-Robe, de ses Bâtimens & Maisons Royales. 2°. Les Troupes de la Maison du Roi, le Grand Écuyer, les Officiers de la Grande & Petite Écurie, les Plaisirs du Roi, le Juge de la Cour, le Grand-Maître, les Trésoriers, Marchands & Artisans suivant la Cour; la Maison de la Reine, des Enfans de France, Princes & Princesses du sang, Princes légitimés & Princes Étrangers. 3°. Le Clergé de France, les Bénéfices à la nomination du Roi & des Princes. 4°. Les Duchés & Pairies de France, les Ordres de Saint-Lazare, de Saint Michel, du Saint-Esprit, de la Toison-d'Or, de Malthe & de Saint-Georges. 5°. Les Maréchaux de France & autres Officiers Généraux de terre & de mer, le Corps Royal-d'Artillerie, les Gouverneurs des Provinces & États-Majors des Villes, &c. 6°. Les Conseils du Roi, les Secrétaires d'État, les Parlemens, les Cours Supérieures & autres Jurisdiccions du Royaume, les Généralités & Recettes, les Universités, les Académies, les Bibliothèques publiques, les Ambassadeurs, Envoyés ou Résidens dans les Cours Étrangères, le tout avec les différens gages, honneurs, prérogatives & exemptions attribués à toutes les places; les différens Réglemens & Ordonnances qui leur sont propres, & l'état actuel des Maisons de tous les Grands-Officiers de la Couronne, des Ducs & Pairs, & des Chefs de la Magistrature, suivi d'une table générale de tout l'Ouvrage. Dédié au Roi, Par M. le Comte de Waroquier de Combles, Officier des Grenadiers-Royaux de la Picardie.

Les Personnes qui par leur rang, leurs charges & leurs emplois, sont susceptibles d'être comprises dans cet Ouvrage, sont priées d'adresser, franc de port, à l'Auteur, à Paris, rue des Cordiers, N°. 4, près la Place Sorbonne, leur nom de Baptême, de Famille, Surnoms & Qualités, la date de leur Naissance & de leurs Proviſions, les noms de ceux à qui

ils ont succédé, & l'état actuel des Maisons, des Chefs de Corps & de Magistrature, &c.

Les Illustres François, seconde Livraison, gravée par N. Ponce. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Sainte Hyacinthe, n^o. 19.

Ce Livre contient deux Portraits, ceux de Henri IV. & de Sully. Chaque Gravure est accompagnée, au bas, d'un aperçu de la vie de l'Homme célèbre qu'elle représente, & elle est entourée de Médaillons qui en retracent les traits principaux. L'idée de ces Gravures, qui sont traitées avec soin, est intéressante, & peut être utile à l'étude de l'Histoire.

ÉTRENNES de la Vertu pour l'année 1776, contenant les Actions de Bienfaisance, de Courage, d'Humanité, &c. qui se sont faites dans le courant de l'année 1775, auxquelles on a joint quelques autres Anecdotes intéressantes. A Paris, chez Savoye, Libraire, rue Saint Jacques.

Le Volume que nous annonçons, & qui est digne des premiers, est le cinquième de cette Collection intéressante. Nous avons applaudi à l'heureuse idée de l'Auteur. En effet, cet Ouvrage peut tout-à-la-fois éclairer & consoler l'Humanité.

ÉTAT des Cours de l'Europe & des Provinces de France pour l'année 1786, publié pour la première fois en 1773, par M. l'Abbé de la Roche-Tilhac, Conseiller du Roi à la Table de Marbre. Prix, 3 liv. br. A Paris, chez l'Auteur, rue Garancière; Leroy, Libraire, rue Saint Jacques, & chez les principaux Libraires de l'Europe.

Nous avons parlé de cet Ouvrage utile qui mérite le succès qu'il a obtenu.

THÉÂTRE des Grecs, par le P. Brumoy, nouvelle Édition, enrichie de très-belles gravures, dont la plupart des sujets sont tirés des Monumens antiques, & augmentée de la traduction entière des Pièces Grecques dont il n'existe que des extraits dans toutes les Éditions précédentes, & de comparaisons, d'observations & de remarques nouvelles, par une Société de Gens de Lettres; proposée par souscription, en X ou XII volumes, grand & petit in-8°. & in-4°. avec figures. A Paris, chez Cussac, Carrefour S. Benoît, vis-à-vis la rue Taranne.

Le prix de la souscription du petit in-8°. est de 8 liv.; celui du grand in-8° 12 liv.; celui du même format, papier vélin, 30 liv.; & celui de l'in-4°, papier vélin, tiré sur la même justification que l'in-8°. 54 liv.: en recevant chaque volume, petit in-8°, on paie 4 liv. & pour le grand in-8°. 6 livres; le même, papier vélin, 15 liv. & 27 liv. pour l'in-4°. même papier que le précédent; l'un & l'autre, avec les figures avant la lettre.

N. B. Quel que soit le format que l'on choisisse, le prix de la Souscription sera à valoir sur les deux derniers volumes qu'on livrera *gratis* à MM. les Souscripteurs.

Dans les Tomes I & II qui paroissent actuellement, sont comprises toutes les Œuvres d'Eschyle & une partie de celles de Sophocle. Dans le IIIe, qui paroîtra incessamment, & le IVe seront comprises toutes celles de ce dernier.

Euripide viendra après, ensuite Aristophanes, & les Fragmens de divers Auteurs comiques termineront cette intéressante Collection désirée depuis long-temps. Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

ALMANACH Parisien en faveur des Etrangers & des Personnes curieuses, nouvelle Edition, ornée de jolies gravures, représentant les Monumens les plus

réens, pour l'année 1786, deux Parties in-12. Prix, 2 liv. 8 sols br. 3 liv. rel.

Cet Almanach curieux, & qui a du succès, indique par ordre alphabétique tous les Monumens des Beaux-Arts répandus dans la Ville de Paris, les Spectacles, les Promenades, & généralement tous les endroits dignes de curiosité, & les Châteaux, Parcs, Maisons Royales & Maisons de plaisance qui environnent la Capitale.

ALMANACH Américain, Asiatique & Africain, ou Etat Physique, Politique, Ecclésiastique & Militaire des Colonies d'Europe en Asie, en Afrique & en Amérique, prix 3 liv. br. A Paris, chez l'Auteur, rue Garçenière, & chez le Roy, Lib. rue S. Jacques.

Cet Almanach, intéressant par son objet, a joui d'un succès mérité. Tous les ans on en imprime un Volume, où l'on ne répète rien de ce qui a été dit dans les précédens. On y a joint le Tableau des Possessions d'Europe en Asie & en Afrique, ce qui peut ajouter beaucoup à l'intérêt de l'Ouvrage, en occasionnant de nouveaux détails, qui peuvent varier avec les années.

ALMANACH du Voyageur à Paris, par M. Thiéry, année 1786. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Harlouiin & Gattey, Libr. au Palais Royal, sous les arcades à gauche, Nos. 13 & 14.

Cet Almanach est connu des Nationaux & des Etrangers; & nous avons déjà parlé de son succès & de son utilité.

Le Don intéressé, Estampe de huit pouces & demi, sur douze pouces. Prix, 2 liv. — *La Morale inutile*. Prix, 2 liv. Ces deux Estampes sont

THÉÂTRE des Grecs, par le P. Brumoy, nouvelle Édition, enrichie de très-belles gravures, dont la plupart des sujets sont tirés des Monumens antiques, & augmentée de la traduction entière des Pièces Grecques dont il n'existe que des extraits dans toutes les Éditions précédentes, & de comparaisons, d'observations & de remarques nouvelles, par une Société de Gens de Lettres; proposée par souscription, en X ou XII volumes, grand & petit in-8°. & in-4°. avec figures. A Paris, chez Cussac, Carrefour S. Benoît, vis-à-vis la rue Taranne.

Le prix de la souscription du petit in-8°. est de 3 liv.; celui du grand in-8° 12 liv.; celui du même format, papier vélin, 30 liv.; & celui de l'in-4°, papier vélin, tiré sur la même justification que l'in-8°. 54 liv.: en recevant chaque volume, petit in-8°, on paie 4 liv. & pour le grand in-8°. 6 livres; le même, papier vélin, 15 liv. & 27 liv. pour l'in-4°. même papier que le précédent; l'un & l'autre, avec les figures avant la lettre.

N. B. Quel que soit le format que l'on choisisse, le prix de la Souscription sera à valoir sur les deux derniers volumes qu'on livrera *gratis* à MM. les Souscripteurs.

Dans les Tomes I & II qui paroissent actuellement, sont comprises toutes les Œuvres d'Eschyle & une partie de celles de Sophocle. Dans le IIIe, qui paroîtra incessamment, & le IVe seront comprises toutes celles de ce dernier.

Euripide viendra après, ensuite Aristophanes, & les Fragmens de divers Auteurs comiques termineront cette intéressante Collection désirée depuis long-temps. Nous reviendrons sur cet Ouvrage.

ALMANACH Parisien en faveur des Etrangers & des Personnes curieuses, nouvelle Edition, ornée de jolies gravures, représentant les Monumens les plus

réens, pour l'année 1786, deux Parties in-12. Prix, 2 liv. 8 sols br. 3 liv. rel.

Cet Almanach curieux, & qui a du succès, indique par ordre alphabétique tous les Monumens des Beaux-Arts répandus dans la Ville de Paris, les Spectacles, les Promenades, & généralement tous les endroits dignes de curiosité, & les Châteaux, Parcs, Maisons Royales & Maisons de plaisance qui environnent la Capitale.

ALMANACH Américain, Asiatique & Africain, ou Etat Physique, Politique, Ecclésiastique & Militaire des Colonies d'Europe en Asie, en Afrique & en Amérique, prix 3 liv. br. A Paris, chez l'Auteur, rue Garéncière, & chez le Roy, Lib. rue S. Jacques.

Cet Almanach, intéressant par son objet, a joui d'un succès mérité. Tous les ans on en imprime un Volume, où l'on ne répète rien de ce qui a été dit dans les précédens. On y a joint le Tableau des Possessions d'Europe en Asie & en Afrique, ce qui peut ajouter beaucoup à l'intérêt de l'Ouvrage, en occasionnant de nouveaux détails, qui peuvent varier avec les années.

ALMANACH du Voyageur à Paris, par M. Thiéry, année 1786. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Hardouin & Gattey, Libr. au Palais Royal, sous les arcades à gauche, Nos. 13 & 14.

Cet Almanach est connu des Nationaux & des Etrangers; & nous avons déjà parlé de son succès & de son utilité.

Le Don intéressé, Estampe de huit pouces & demi, sur douze pouces. Prix, 2 liv. — *La Morale inutile*. Prix, 2 liv. Ces deux Estampes sont

pendant. A Paris, chez Voyfard, Graveur, rue de la Harpe, n°. 18, vis-à-vis la rue Serpente.

Le Déjeûner Anglois, peint par Laurince, gravé par Vidal. Prix, 3 liv. A Paris, chez Vidal, rue de la Harpe, au coin de celle Poupée, n°. 181.

Ce froid Déjeûner, qui représente une Dame qui a la main sur son chien, un galant Cavalier qui lit à côté d'elle quelques papiers publics, & une Femme de chambre qui verse du thé, est d'une grande vérité, & mérite des éloges au Peintre & au Graveur.

Portrait de Mlle Renaut l'aînée, de la Comédie Italienne, peint & gravé par de Bréa. Prix, 2 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Montmartre, vis-à-vis S. Joseph. — *Daphnis & Chloé se faisant dire la bonne aventure*, estampe gravée dans la manière du lavis, par M. de Bréa, d'après M. Greuze. Prix, 18 liv. avant la lettre & 9 avec. A Paris, chez l'Auteur, même Adresse.

Cette Estampe est d'un grand effet; c'est un nouveau genre de gravure; elle imite parfaitement le lavis, & ouvre une nouvelle source aux Amateurs.

Nouveaux Cornets en Crystal. A Paris, chez le sieur Salmon, rue Dauphine, vis-à-vis celle d'Anjou.

La difficulté de pouvoir fermer les Cornets en Crystal sans aucune fuite d'Encre, étoit le seul motif qui empêchoit d'en faire usage, quoiqu'ils soient les seuls qui puissent contenir & conserver l'Encre dans sa bonne qualité. Ces nouveaux Cornets réunissent en eux tout ce que l'on peut desirer à cet égard, fermant bien hermétiquement, contenant & conservant parfaitement l'Encre sans la sécher, peuvent être transportés sans crainte qu'ils fuyent, & ont de plus l'agrément de pouvoir se

netoyer très-facilement, promptement & sans aucun embarras. Leurs proportions sont de 18 lignes quarrées, sur 19 & 20 lignes de haut, y compris la fermeture. Ils ont été soufflés dans les moules que le sieur Salmon a fait exécuter d'après les Modèles qu'il en a donnés, & peuvent remplacer dans les Porte-Feuilles à Écritoires, Pupitres, Secrétaires, Nécessaires, & autres Écritoires portatives, ceux en métal. Il suffit de passer dedans un peu d'eau seconde, elle nettoye l'Encre entièrement & enlève celle même qui y seroit séchée, sans faire aucun tort. L'on trouvera de même chez le sieur Salmon des Porte-Feuilles, Écritoires & Pupitres garnis de ces mêmes Cornets, & autres.

Le sieur Salmon, qui n'épargne rien pour enrichir son Magasin de tout ce qui peut satisfaire les divers goûts des Curieux, vend une Encre de sa composition, approuvée par l'Académie des Sciences, comme étant supérieure à toutes les autres.

On trouve aussi chez lui beaucoup d'objets utiles & agréables qui peuvent être donnés pour Étrennes.

RECUEIL L'Airs d'Opéras Comiques & autres, avec Accompagnement de Cistre ou Guittare, par M. Delabrière, Musicien ordinaire de la Comédie Italienne, Maître de Chant & de Cistre. Prix, 4 liv. 16 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue neuve Saint Eustache, n°. 60. & Leroy, Marchand de Musique, Café de la Régence, Place du Palais Royal.

JOURNAL d'Ariettes Italiennes, dédié à la Reine, Numéros 165, 66, 67, 68, complétant l'année 1785.

L'Editeur annonce dans un nouveau Prospectus que son intention avoit été d'abord de déterminer la durée de cette publication périodique; mais que les desirs de ses Abonnés l'engagent à la continuer.

En effet, nulles productions des Arts ne sont aussi fugitives que celles de la Musique. Les plus beaux Airs, quand on les a beaucoup entendus, perdent de leur prix. La nouveauté est donc toujours ce qu'il y a de plus piquant. On aime d'ailleurs à connoître les nouveaux Artistes qui paroissent dans cette carrière. L'Editeur s'engage à y donner ses soins, & on ne peut que lui en savoir gré. On soulerit à Paris, chez le sieur Bailleux, Marchand de Musique du Roi & de la Famille Royale, rue Saint Honoré, près celle de la Lingerie, à la Règle d'or. Il paroît deux Airs par mois. Le prix de l'abonnement est de 36 & 42 liv. Chaque Air séparé 2 liv. 8 sols. Les Scènes & Duos 3 liv. 12 sols.

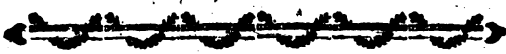
Numéros 5 & 6 des Feuilles de Terpsychore pour le Clavecin & pour la Harpe. Prix de l'abonnement pour chaque 30 liv. franc de port pour cinquante-deux Numéros qui paroissent tous les Lundis. Les Numéros séparés 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.

T A B L E.

<i>ÉPIGRAMME</i> M. D**	193	<i>sur les Colonies</i>	293
<i>Vers sur Jeanne d'Arc</i>	197	<i>Procès-Verbal de l'Assemblée</i>	
<i>— A S. E. M. le C... de B...</i>		<i>Provin. de Haute-Guyenne</i>	
	200		213
<i>Charade, Enigme & Logogryphe</i>	201	<i>Variétés</i>	219, 223
<i>Lettres Critiques & Politiques</i>		<i>Comédie Italienne</i>	226
		<i>Annances & Notices</i>	233

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 31 Décem. 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 30 Décembre 1785. GUIDI.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

R U S S I E.

DE PÉTERSBOURG, le 9 Décembre.

LE voyage de Cherson, dont plusieurs fois on a attribué le projet à l'Impératrice, s'effectuera, dit-on, au Printemps prochain. Comme une infinité de circonstances peuvent contrarier ce départ extraordinaire, on ne se presse pas de le regarder comme très certain. Quelques préparatifs sont le principal fondement de ce bruit public ; on parle d'ordres expédiés de tenir prêts les bâtimens sur lesquels l'Impératrice & sa suite descendront le Niester depuis Kiow. Les Nouvellistes ne manquent point de faire arriver l'Empereur à Cherson en même temps que la Czarine.

M, *Fitz-Herbert*, Ministre d'Angleterre a de fréquentes conférences avec le Comte d'Osterman. L'on croit avoir remarqué de la froideur entre notre Cour & celle de

N^o. 53, 31 Décembre 1785. i

Londres ; de-là le bruit absurde, recueilli par les Gazettes, que l'Impératrice a *sommé* le Roi d'Angleterre de se départir de la Ligue de Berlin.

S U È D E.

DE STOCKOLM, le 10 Décembre.

Dès le premier de 1786, le port des lettres sera doublé dans ce Royaume, & l'on parle d'une augmentation peu vraisemblable de cinquante pour cent sur le prix des eaux-de-vie, fabriquées & vendues exclusivement, comme on sçait, pour le compte de la Couronne. Le Roi vient d'acheter une nouvelle terre, dans laquelle il se propose d'élever un château de marbre à l'Italienne.

Le Roi a nommé le Barón de Ramel, Chancelier de la Cour, pour diriger *ad interim* le département des Affaires étrangères.

On apprend de Jonkoping, qu'un incendie de 12 heures a réduit en cendres dans cette ville, le 23 de Novembre, 40 maisons & d'autres édifices. On compte dans ce nombre la Maison-de-Ville & une partie de l'édifice du Tribunal royal,

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 18 Décembre.

Le Traité de commerce entre les Cours

de Pétersbourg & de Vienne , pour le terme de 12 ans , est composé de plus de 40 articles. Voici la substance des principaux.

Les sujets de l'Empereur acquitteront , comme les Anglois , dans toute la Russie , excepté à Riga , les droits en monnoie de Russie ; le rixdaler , évalué à 125 copeickes : les vins ordinaires de Hongrie ne payeront à leur importation en Russie , que 4 roubles & 50 copeickes , par axhof de 6 ankars ; mais les vins de liqueurs , comme ceux de Tockay , payeront 9 roubles par axholst. L'article 12 est conforme aux principes de la neutralité armée , établis par plusieurs Puissances pendant la dernière guerre ; les deux parties contractantes sont convenues de les observer réciproquement.

L'article 24 accorde aux *sujets de l'Empereur* , de construire & d'acheter des maisons à Pétersbourg , Mosckow , Archangel , Cherson , Sébastopolis & Théodosia , avec l'assurance que ces maisons seront exemptes du logement de gens de guerre. La porcelaine de la manufacture de Vienne pourra être importée en Russie , exclusivement à toute autre , & pour cette faveur , les pelleteries Russes seront favorisées à leur importation dans les Etats Autrichiens. Les sujets Russes auront la liberté d'acquérir ou de faire bâtir des maisons & de s'établir à Vienne , Presbourg , Lemberg , Brody & Trieste , & ils jouiront de l'exemption Tempewsar , du logement de gens de guerre. Les productions de la Russie & celles de la Chine , qui seront importées dans les Etats de la Maison d'Autriche des ports de Cherson , de Sébastopolis & de Théodosia , ne payeront qu'un quart du droit d'entrée qui avoit été payé auparavant. Les

Russes auront la faculté d'importer à Ostende & à Nieuport leurs marchandises, de les y enmagasiner & de les transporter ailleurs sans payer aucun droit. Les cuirs de Russie payeront à leur entrée dans les Etats de l'Empereur 6 florins & 40 creutzers par quintal, les pelleteries 10 pour cent & le caviar 5 pour cent.

Du premier Décembre 1784, au premier Décembre actuel, on a compté dans Altona 204 mariages, 645 naissances, dont 326 garçons & 319 filles; & 766 morts, dont 379 hommes & 387 femmes. Le nombre des morts a surpassé de 121 celui des naissances. Dans la Seigneurie de Pinneberg le nombre des mariages a monté dans la même époque à 176, celui des naissances à 814, dont 408 garçons, & 406 filles; & celui des morts à 804, dont 411 hommes & 395 femmes. Il s'est trouvé à Altona dans le nombre des morts 3 nonagénaires & 21 Octogénaires.

Dans un Chapitre Provincial, qu'ont tenu le 19 de Novembre les Chevaliers de Malthe établis à Varsovie, ils ont publié leur union avec la langue Anglo-Bavaroise; ils ont résolu en même-tems de faire en corps des remerciemens au Roi, pour les soins que S. M. a pris dans cette affaire. Le lendemain, ils se sont rendus en uniforme chez le Roi & ils ont eu l'honneur d'être admis à l'audience de S. M., dans laquelle le Prince de Poninsky, Grand-Prieur, a porté la parole.

Le Docteur Busching a publié dans sa savante Feuille hebdomadaire, un article curieux, concernant la Police de toutes les villes de l'Empire de Russie.

Les nouvelles villes que l'Impératrice a ordonné d'élever dans ses Etats, dit M. Busching, montent à 216. Elles sont bâties d'après un plan adopté par l'Impératrice. Cette Souveraine, a signé, le 2 mai de cette année, une police pour toutes les villes de son Empire, en ordonnant qu'elle fût rendue publique.

Chaque ville choisira tous les trois ans, par le ballottage, le Chef de la bourgeoisie, les Bourguemestres & les Conseillers de la ville ; & tous les ans les Anciens & les Juges de première instance. Aucun bourgeois ne peut avoir une place dans l'administration, à moins qu'il n'ait 25 ans & un capital inscrit dans une tribu, & portant 50 roubles de rente. Le protocole des bourgeois de chaque ville, sera divisé en six parties ; la première contiendra les noms des habitans qui ont des propriétés ; la deuxième ceux des corps marchands, la troisième ceux des corporations des métiers, la quatrième ceux des étrangers, la cinquième ceux des bourgeois notables qui ont rempli quelque place dans l'administration, la sixième ceux de la dernière classe ou du peuple. --- Tous ceux, sans distinction d'âge, de sexe, de famille, de métier, dont le capital déclaré monte depuis 1000 à 50000 roubles, peuvent se faire inscrire dans les corps marchands, & on s'en tiendra à leur déclaration concernant leur fortune, sans aucune autre information à ce sujet. Les membres des corps marchands ne seront point tenus de fournir des recrues & des ouvriers, mais une somme d'argent à leur place ; ils pourront aussi conclure avec la couronne, des contrats pour les fermes & des fournitures. Dans la première classe du corps marchand, seront inscrits, ceux qui déclareront un capital de 10,000

à 50,000 ; & au-delà. Les membres de cette classe pourront faire le commerce intérieur & extérieur, en gros & en détail, établir des forges, fabriques & autres ouvrages & construire & posséder des vaisseaux ; il leur est permis d'avoir une berline à deux chevaux, & de s'en servir dans la ville, & ils seront exempts des punitions corporelles. Dans la deuxième classe de ce corps, seront inscrits ceux qui déclareront un capital de 5 à 10,000 roubles ; ses membres pourront faire le commerce intérieur, établir des fabriques, forges, &c. construire & posséder des bateaux propres pour la navigation des rivières ; on leur permet une chaise à deux chevaux, & ils sont exempts des punitions corporelles. Dans la troisième classe de ce corps, seront inscrits ceux qui déclareront un capital de 1000 à 5000 roubles ; ses membres pourront faire le commerce en détail, dans les villes & à la campagne, établir des manufactures & des métiers, avoir de petits bateaux & tenir des cabarets ; l'usage des berlines leur est défendu dans la ville, mais il leur est libre d'avoir une voiture avec un cheval. --- Toutes les religions pourront être exercées librement. Les Catholiques-Romains seront soumis, quant au spirituel, à l'Archevêque de Mohilow, & les Protestans, aux Consistoires qui seront établis dans les villes principales ; ces Consistoires seront composés moitié d'assesseurs ecclésiastiques & moitié d'assesseurs laïques. --- Lorsqu'il y aura dans une ville 500 familles étrangères, ou plus, il sera permis de composer le corps de la Magistrature, moitié de Russes & moitié d'étrangers ; c'est-à-dire, le nombre des Bourguemestres & Conseillers Russes restera tel qu'il étoit, mais il sera permis aux

étrangers d'y ajouter de leur côté un nombre égal. La douane sera composée de même. --- Les étrangers pourront également établir des fabriques, manufactures, forges, fonderies, &c. Les bourgeois notables, tels que les Savans, Architectes, Sculpteurs, Peintres, Musiciens-compositeurs, les capitalistes de 50,000 roubles, les Banquiers ayant un fonds de 100,000 à 200,000, les gros négocians & les propriétaires des bâtimens de mer, pourront avoir une berline & aller dans la ville avec deux ou quatre chevaux ; ils pourront posséder des terres & jardins hors la ville, établir des fabriques, forges & autres ouvrages, construire des bâtimens de mer & de rivière, & ils seront exempts des punitions corporelles (1). L'aîné des petits fils d'un bourgeois est susceptible de noblesse, lorsqu'il sera parvenu à l'âge de trente ans, & que sa conduite aura été irréprochable. --- Cette nouvelle police porte encore qu'une insulte faite à la femme d'un bourgeois sera punie plus rigoureusement que celle faite au mari ; il en sera de même en cas d'insulte à une fille d'un bourgeois : la punition de l'offenseur, sera quatre fois plus rigoureuse que s'il eût insulté les pere & mere.

*

DE VIENNE, le 18 Décembre.

Chaque jour on parle ici d'une manière plus affirmative, c'est-à-dire, plus hardée, de l'échange de la Baviere. Les esprits sages, beaucoup plus circonspects,

(1) Il est probable que par *punitions corporelles*, on entend seulement les *battogues* & le *knout*.

n'ajoutent aucune foi à ces inventions politiques, que les Papiers publics répètent sans les accréditer. De ce genre sont le prétendu voyage du Duc de Deux-Ponts dans cette Capitale ; son aveu obtenu pour l'échange de ses Etats éventuels, moyennant 10 millions de florins ; la nomination d'un Commissaire Impérial, chargé d'aller prendre possession de la Bavière ; l'arrangement arrêté de donner le Gouvernement de celle-ci à l'Archiduc Ferdinand, qui seroit remplacé en Lombardie par l'Archi-Duchesse Marie-Christine, & par son époux le Duc de Saxe Teschen ; enfin, la cession faite au Roi de Prusse, de Dantzick, de Thorn, &c. &c. pour prix de sa condescendance à ratifier tous ces beaux plans.

Un autre bruit de même espèce, est celui du départ d'un Officier de Hussards, chargé d'aller recevoir sur la frontière le Pacha de Choczim, qui veut se faire baptiser dans les Etats de l'Empereur.

En conséquence du nouveau Traité de commerce entre notre Cour & celle de Russie, deux navires seront expédiés de Trieste pour Pétersbourg, avec une cargaison de productions nationales, & surtout de vins de Hongrie. A leur retour ils chargeront en Russie des mâts & des pelleteries.

Selon des avis qui passent pour authentiques, des Juifs Polonois ont apporté en Gallicie la peste, ou tout au moins une

maladie contagieuse , dans des peaux de mouton achetées au Levant. Aussitôt on a tiré un cordon à 12 lieues en arriere de Léopold , afin d'arrêter toute communication.

Les troupes de la Transylvanie seront augmentées de quatre Régimens. On croit que l'Empereur fera incessamment prendre possession d'une partie de la Valachie jusqu'à la riviere d'Aluta.

Il résulte des comptes de la Régie du tabac pendant l'année , que le produit net de cette marchandise est monté à la somme de 3,140,000 florins. L'ancienne ferme n'en avoit payé au fisc que 2,700,000 florins. Les quatre régisseurs actuels , auxquels l'Empereur a accordé vingt pour cent , ont gagné cette année pour leur administration 88,000 florins.

Salon des lettres de Schemnitz , on a commencé le mois dernier à suivre le procédé du Conseiller de Born , pour extraire l'or & l'argent du minerai qui les enveloppe ; tous les yeux étoient fixés sur cette nouvelle opération. On l'a commencée avec 20 quintaux de minerai d'argent , le marc a 4 onces d'argent fin , & le résultat a été des plus satisfaisans. Depuis ce tems , ce travail est continué sans interruption dans un édifice particulier. Cent vingt à cent soixante quintaux de minerai peuvent y être amalgamés à la fois ; le déchet en vis-argent est d'environ 3 onces sur un quintal de minerai , & pour achever l'amalgame des 120 à 160 quintaux , il ne faut pas plus d'une corde de bois.

Lorsqu'on calcule la quantité de combustible qu'il falloit employer à l'ancien procédé de la fonte , un marc d'argent coûtant près d'une corde de bois ; & que l'on fait attention à la diminution du déchet en argent , à l'épargne du plomb , à la promptitude avec laquelle la nouvelle opération s'exécute , & à d'autres avantages , on peut se convaincre sans peine , quel bénéfice il résulte de cette nouvelle méthode. Aussi elle s'étend de plus en plus , & on l'adopte avec empressement.—Le Comte de Thun , Conseiller de l'Empereur au département des Mines , a fait il y a quelques jours un essai de cette méthode pour extraire l'or & l'argent du cuivre de rosette , & il a aussi parfaitement réussi.

DE FRANCFORT, le 20 Décembre.

Quelques villes du cercle du Haut-Rhin ayant fixé un prix assez haut, mais nécessaire apparemment, aux livraisons demandées pour le passage des troupes Impériales, le Comte de Trautmansdorf, Ministre de l'Empereur auprès du Cercle, s'est plaint très-vivement, en disant que, *la satisfaction qu'il avoit ressentie de se voir accrédité auprès du Cercle, se changeoit en mortification, puisqu'il étoit obligé de mander à la Cour de Vienne le peu de déférence & de respect que ce Cercle faisoit paroître pour l'illustre Chef de l'Empire.*

Le nouveau Landgrave de Hesse-Cassel a déjà introduit de grands changemens dans

l'Administration de ses Etats. Le *Lotto*, qui faisoit à Cassel autant de mal qu'il en fait ailleurs, a été supprimé. Une très inutile troupe de Comédiens François & une partie des Musiciens de la Cour ont été renvoyés. Les Gardes-Suisses & du Corps seront supprimés & distribués dans divers Régimens d'Infanterie & de Cavalerie. On fait monter à 56 millions de florins les sommes d'argent comptant, laissées par le feu Landgrave. Les intérêts de ce trésor, vraisemblablement très-exagéré, seront répartis entre les trois Fils de S. A. S., le capital restant indivisible.

Le Landgrave actuel a aussi augmenté de 100,000 florins le fonds de l'Université de Marbourg, & il a amélioré le traitement de ses troupes.

La Brochure du Baron de Gemminger en faveur de l'échange de la Bavière n'a fait aucune sensation dans l'Empire. Non-seulement on reproche à l'Auteur des erreurs graves d'Histoire & de Chronologie, de faux raisonnemens & des déclamations ; mais on a trouvé fort étrange qu'un particulier, pour faire sa Cour, se permît de parler d'un Souverain comme le Roi de Prusse avec aussi peu de ménagemens. On a beaucoup ri d'apprendre du Baron de Gemminger, que la *Maison de Brandebourg* avoit causé la guerre de 30 ans & les malheurs de l'Allemagne.

On nomme déjà les chefs des quatre ré-

gimens de Volontaires, que l'on doit lever au printems prochain dans les Etats du Roi de Prusse ; ce sont les Colonels de Rein, de Fabrat, d'Arnaud & de Chamonte. On a levé aussi un nouveau corps de Chasseurs, dont le commandement sera donné au Major de Delpon. Le Roi a ordonné à tous les chefs des régimens de la garnison de Berlin, de lui envoyer la liste des Officiers qui y ont servi avec distinction, pour être employés en qualité de Majors & de Capitaines dans les nouveaux régimens.

On écrit de Vienne que l'Hospodar de la Valachie a non-seulement renouvelé les Privileges dont jouissoient dans cette Province les Sujets Autrichiens, & particulièrement les Bergers Valaques de la Transylvanie, mais qu'il en a même ajouté de nouveaux. Les Patentes de ce Prince, à cet effet, sont datées du 19 & 20 Août de cette année. Voici les principaux points qu'elles renferment : les Bergers Autrichiens, qui ont coutume de passer avec leurs troupeaux dans la Vallachie depuis la S. Demetrius jusqu'à la S. George, ne payeront plus de droits pour leurs fourrures ; on ne pourra plus à leur passage retenir les Agneaux de leurs troupeaux ; ils pourront passer librement les terres des Couvens sans payer de droit de pâturage ; ils seront exempts à l'avenir des droits qu'ils payoient pour leurs Chevaux ; ils ne seront plus assujettis à donner l'Agneau de passage, mais s'ils s'arrêtent sur une terre, ils payeront un droit pour le pâturage ; à leur passage dans la Transylvanie, ils laisseront un Agneau par troupeau ; ils pourront vendre leurs

Fromages & leurs Moutons aux Foires qui se tiennent dans la Moldavie.

Un Ouvrage périodique Allemand sur le commerce, donne le précis suivant du commerce de Londres; précis qui n'est pas exempt d'imperfections.

On peut regarder la ville de Londres, y est-il dit, comme le centre du commerce de l'Angleterre. Tous les Fabricans & Manufacturiers des Provinces y ont des entrepôts pour leurs marchandises, & on y trouve également les productions naturelles du pays & celles des Colonies Angloises, soit laine, charbon de terre, fer, cuivre, plomb, étain, alun, litharge d'argent, céruse, eau vitriolique.

Ses productions artificielles sont : draps & étoffes de laine, étoffes de soie & autres marchandises, rubans, dentelles, toile, étoffes de coton, velours, indiennes, chapeaux, bas, montres, marchandises d'acier, quincailleries & fer blanc.

Les draps sont fabriqués de laine angloise & espagnole : les étoffes de laine les plus connues sont les carisets, excessos serges, kerseys, bayettes de Manchester & de Gloucester, perpetuanes, frises, molletons, flanelles, &c.

Les principales étoffes de soie sont : moires noires & de couleur, taffetas, gazes & dentelles de soie. Les principales fabriques de ces dentelles sont établies à Londres. Les points d'Angleterre ou dentelles de soie & de fil sont fabriqués la plupart dans le Comté de Buckingham. On fabrique à Londres toutes les espèces de rubans; ceux qui sont fabriqués à Coventry ne sont pas moins considérables. La toile irlandaise est la plus recherchée; on fabrique aussi des toiles connues sous le nom de batistes & de claires; mais ces toiles ne sont pas aussi bonnes & belles que

celles des manufactures françoises. Les bas de soie; de laine & de fil sont fabriqués en grand nombre à Londres & dans les cantons de York & de Nottingham. La chapellerie occupe un grand nombre de Manufactures; aussi l'Angleterre exporte prodigieusement de chapeaux dans tous les États de l'Europe, la France exceptée. Les étoffes de coton & d'écorce d'arbre, le velours & la toile sont fabriqués en grande quantité dans les Manufactures de Manchester. Les principales manufactures des perles & indiennes sont à Londres; cette marchandise qui est très-recherchée fait la plus forte branche du commerce de cette ville. Les marchandises de quincailleries fabriquées à Londres & dans les provinces sont sans nombre.

L'importation à Londres & dans les principales villes d'Angleterre consiste dans les marchandises suivantes, savoir . 1°. *des Isles & de l'Afrique*: pelleteries, peaux, bois de construction, huile de baleine, de loup marin & de morue, huile d'olive, potasse, cire, goudron, poix, fer en barres, ris, tabac, douves, indigo, bois de teinture, drogues, sucre, café, cacao, poivre, gingembre, aloës, plumes d'autruche, amandes, dents d'éléphants, coraux, gomme, &c. 2°. *Des Indes Orientales*: café, thé, cloux de girofle, canelle, noix de muscade, soie, toile, mousseline, nanquins, drogues. 3°. *De la France*: bled, vin, eaux-de-vie, coton, toile & dentelles de Saint-Quentin & de Valenciennes, marchandises de soie, de Lyon & de Tours, de la Normandie, marchandises de mode; huile d'olives & de noix, fruits secs, amandes, raisins secs, marons, eaux distillées, indigo, épices, drogues, cuirs verts & d'autres marchandises des fabriques françoises. 4°. *De l'Espagne*: laine, soude, raisins secs, amandes, bois de liège, vin, soie,

cochenille , indigo , peaux vertes , quinquina ; jalap & autres drogues , or & argent. 5°. Du *Portugal* : bois de Brésil , citrons , oranges , laine , vin , huile , peaux , drogues , pierres précieuses , or & argent. 6°. De l'*Italie & du Levant* : soie , coron , laine , vin , huile , essences , huiles odoriférantes , mouches cantharides , chapeaux de paille ; drogues , vif argent , &c. 7°. De la *Hollande* : clous de girofle , noix muscades , canelle , toile & les marchandises d'Allemagne & de la Suisse. 8°. De *Hambourg & en général du Nord* : chanvre , mâts , bois de construction , savon , potasse , fer , soies de porc , cire , colle de poisson , arsenic , &c.

L'exportation de Londres consiste dans tous les articles des productions naturelles & artificielles ci-dessus détaillés & dans du poisson , comme morue , harengs , sardines , &c.

Le Gouvernement fait rembourser les taxes sur presque toutes les marchandises qui sont exportées à l'Etranger.

ITALIE

DE ROME , le 2 Décembre.

On apprend de Pétersbourg , qu'enfin l'on a élu un Vicaire général des Jésuites dans la Russie Blanche. Le choix est tombé sur le P. Gabriel Lenkowitz , Polonois , homme de mérite , Recteur du College de Polorsk , & Vicaire général par *interim*. L'Assemblée étoit composée de trente personnes. L'élection s'est faite avec la plus grande harmonie à l'unanimité. On a élu

également les personnes qui doivent remplir les emplois subalternes, tels que ceux d'Assistant, de Secrétaire, &c. Ces Actes ont été déposés dans les Archives du College de Polotsk. On a remarqué comme une singularité, que le 8 Octobre, jour de ces Elections*, répond dans l'ancien Calendrier encore d'usage en Russie, au 27 Septembre, jour auquel le Pape Paul III, approuva la Société de Jesus, il y a 245 ans.

Depuis quelque mois, écrit-on de Naples, le Mont Vésuve jette une quantité de matieres embrasées. On regarde ce dégorgement comme très-heureux. La bouche d'où sort le feu, répand sa lave dans un vallon aux pieds du volcan, sans causer aucun dommage. Depuis quelques jours cependant, le feu paroît s'augmenter; on éprouve dans ses environs de fortes secousses, & la nuit on entend des mugissemens souterrains qui ressemblent au tonnerre.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 19 Décembre.

M. *William Eden*, nommé principal Commissaire pour la négociation du Traité de commerce entre la France & l'Angleterre, a fait le 12 ses remerciemens à S. M. Quoique tous les Partis s'accordent à reconnoître dans M. *Eden*, les lumieres, l'expérience & le talent nécessaire à l'emploi dont il est chargé, l'Opposition ne lui pardonne point de con-

sacrifier ses talens au service de la Patrie. Selon le code des cabales , un factieux doit crier toujours contre les Ministres , quelles que soient leurs opérations , & ne jamais les seconder. Aussi , les Papiers de la Minorité font-ils remplis de paragraphes contre l'*apostasie* de M. *Eden*. A lire ces injures , on ne se douteroit guères que la plupart des Chefs de l'Opposition actuelle ont , durant leur carrière politique , changé déjà plusieurs fois d'uniforme , & autorisé de leur exemple la défection de M. *Eden*. On l'accuse sur-tout d'avoir manqué à la reconnoissance envers Mylord North ; on a publié l'inventaire de ses émolumens , de ses pensions , de sa fortune entière ; on lui fait écrire des lettres apologétiques à ses anciens amis. Il n'est point vrai qu'il reçoive un service d'argenterie & 6000 l. d'appointemens. Ces derniers seront de 3000 liv. sterl.

On dit que le septieme Régiment de Dragons a ordre de se tenir prêt à s'embarquer pour l'Inde au printemps prochain. Il y relevera le vingt-troisieme Régiment de Dragons légers , commandé par le Chevalier John Burgoyne. Ce remplacement procurera au Gouvernement une épargne de 20,000 liv. sterlings.

On présume que M. *Eden* n'est pas le seul Membre prêt à se détacher de l'Opposition qui , probablement , fera une triste figure dans la session suivante. Selon le bruit public , les Lords Carlisle , Loughborough

& Stormont vont l'abandonner. Il ne lui resteroit guères, en ce cas-là, dans la Chambre-Haute, d'autres harangueurs, que le Comte de Derby & Lord Fitz-Williams, héritier du Marquis de Rockingham.

Il s'est tenu le 15, chez M. Pitt, une assemblée des plus habiles calculateurs de Londres, qui ont examiné, avec le Ministre, le projet de convertir en tontines 25 millions des 3 pour cent consolidés. Il paroît de plus en plus qu'on songe sérieusement à cette opération, dont on répand le plan dans le Public, pour éprouver le vœu général. Il est entièrement en faveur de cette mesure de finance; en voici un état clair & exact, parfaitement rendu dans une Feuille publique.

On calcule, que la recette des Taxes actuelles doit produire plus d'un million au-delà des besoins publics. Les Douanes doivent rendre un autre excédant d'un million, c'est-à-dire, au-delà de l'année précédente. Tout cela, avec l'épargne des Emplois, Pensions Appointemens supprimés, doit former un Fonds d'amortissement d'environ deux millions cinq cens mille liv. sterl. L'essentiel de ce Plan est de convertir vingt-cinq millions des Annuités consolidés à trois pour cent en vingt-cinq millions de Rentes viageres, & d'accorder un Intérêt additionnel, qui fera monter le revenu annuel de ces fonds à six pour cent pour la vie seulement, au lieu des trois pour cent actuels, que produisent les Annuités transférables. Si le Souscrivant a atteint la soixantaine, on lui donnera un intérêt additionnel de cinq pour cent; & cette augmenta-

tion aura lieu proportionnellement pour tous les âges. La partie additionnelle des rentes viagères sera tirée du Fonds d'Amortissement en question : Et , comme les décès , depuis la classe des plus jeunes jusqu'à celle des plus âgés , sont l'un dans l'autre , à raison de quatre pour cent par an au moins ; il est évident , qu'à la fin de la première on aura éteint un million des vingt-cinq , ainsi convertis en rentes viagères. Cette opération allégera par conséquent la Dette d'un million avec l'intérêt primitif de trois pour cent. Alors on ajoutera un million , pour entretenir les vingt-cinq millions complets , & toujours de même chaque année ; de sorte que par ce moyen il sera éteint chaque année un million de la dette nationale avec l'intérêt primitif. Le fonds d'amortissement augmentera à proportion que la dette diminuera , & par une conséquence naturelle le prix des fonds haussera graduellement ; à mesure que la masse en diminuera. Enfin l'on verra le crédit national fleurir plus que jamais.

Vendredi dernier , le Colonel Joseph Brandt , Chef des Mokawks , l'une des six Nations sauvages de l'Amérique-Septentrionale , a été présenté au Roi. Il a paru dans son costume naturel. On lui attribue le dessein d'un Traité particulier entre l'Angleterre & sa Nation.

Lors de la première campagne maritime du Prince *Williams Henri* , durant le siège de Gibraltar , Don Juan de Langara , allant rendre visite à l'Amiral *Digby* , fut introduit par le jeune Prince. Pendant la conférence des deux Amiraux , S. A. R. se retira , & lorsque Don Juan de Langara

fut prêt à repartir, le Prince, alors Garde-Marine, l'informa avec respect, que sa chaloupe l'attendoit. L'Amiral Espagnol étonné de voir le fils d'un Roi réduit aux simples fonctions d'un Officier subalterne, ne pût être maître de son étonnement, & s'écria, qu'il cessoit d'être surpris de la puissance maritime des Anglois, puisque les princes de la Maison Royale, ne dédaignoient pas d'occuper les derniers rangs sur les vaisseaux ! Ce fait est attesté par le Capitaine Drinkwater, dans sa relation du siège de Gibraltar, dont nous avons rapporté quelques traits, l'ordinaire dernier.

Les Arts ont fait ici une perte sensible dans la personne de M. *Cipriani*, Peintre & Dessinateur célèbre, dont le pinceau gracieux & délicat est suffisamment connu.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 21 Décembre.

Le Roi ayant accordé au sieur Semonin, Directeur du Dépôt des Affaires étrangères, des Lettres de Conseiller d'Etat, il a, le 17, prêté serment en cette qualité, entre les mains du Garde des Sceaux.

La Comtesse de Roys & la Vicomtesse de Bouillé ont eu, le 18 de ce mois, l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale ; la première par la Duchesse de Narbonne, Dame d'honneur de

Madame Adélaïde de France ; & la seconde par la Marquise de Bouillé.

Le Roi a accordé un brevet de Conseiller d'Erat au sieur de la Paillotte , ancien Lieutenant général du Bailliage royal de Commerce , pour le récompenser de l'ancienneté de ses services , & de la manière distinguée avec laquelle il a rempli son emploi pendant 45 ans.

Le 20 , le Roi , accompagné de Monsieur & de Monseigneur Comte d'Artois , a assisté au Service anniversaire , célébré dans l'Eglise de la Paroisse Saint Louis , pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin ; Madame Elisabeth de France y a également assisté.

DE PARIS , le 28 Décembre.

Edit du Roi , portant création de quatre millions de rentes héréditaires , remboursables en dix ans. Donné à Versailles au mois de Décembre 1785. Régistré en Parlement le 21 du même mois. En voici le préambule & la substance des principaux articles.

LOUIS , &c. Quoique les sages & utiles mesures que nous avons prises pour écarter ce qui auroit pu troubler la tranquillité de l'Europe , nous aient occasionné cette année plusieurs surcroîts de dépense ; quoique l'intempérie des saisons , & les calamités qui ont affligé plusieurs de nos provinces , aient ajouté à nos charges or-

dinaires ce que le soulagement de nos sujets a exigé de notre bienfaisance ; quoique nos revenus en aient souffert de la diminution, & nos recouvremens du retard, les paiemens relatifs aux différens services n'en ont pas été un seul instant moins exacts ; tous nos engagements ont été acquittés ponctuellement à leurs époques ; les termes de plusieurs remboursemens ont été même anticipés ; les arrérages de rentes ont été payés plus promptement qu'ils ne l'avoient jamais été ; jamais autant de fonds n'ont été employés en amortissemens ; jamais il n'en a été accordé d'aussi considérables pour les travaux d'utilité publique, pour les ports, pour les canaux, pour les chemins, pour les dessèchemens ; jamais le commerce n'a reçu plus d'encouragemens ; jamais des secours plus abondans n'ont été répandus dans les provinces : tels sont déjà les fruits, telles devoient être les premières bases du plan que nous avons adopté ; les ressources qu'il nous a fait trouver pour satisfaire à tant de besoins au milieu de tant d'obstacles, nous ont de plus en plus convaincus que les dépenses d'amélioration sont des sources de richesses, & que le crédit se fortifie par les paiemens. Nous sommes au moment d'achever ceux de toutes les dettes de la dernière guerre, & même de toutes celles qui s'étoient arriérées en différens départemens ; leur entier acquittement doit être consommé dans le courant de l'année 1786, & si ce n'est pas sans regret, que pour y parvenir nous nous voyons obligés d'ouvrir encore un Emprunt, nous avons en même-temps la satisfaction d'être assurés qu'avec son secours nous pourrions effectuer cet apparemment total sans lequel l'ordre que nous travaillons à mettre dans nos finances seroit impossible, & soutenir cette abondance de fonds qui est si

nécessaire pour le succès des opérations les plus utiles. Au surplus, loin que cet emprunt puisse déranger ni retarder en aucune sorte la marche de la libération successive que nous avons régiee par notre Edit du mois d'Août 1784, il est combiné de maniere à s'accorder avec elle, il en confirme l'exécution par l'emploi auquel il est destiné, le progrès notoire des acquittemens en est le gage le plus certain, & l'augmentation de revenus que le prochain renouvellement du bail de nos Fermes nous procurera, y ajoute encore une nouvelle sûreté. Les desirs du public sembloient nous inviter à créer des rentes viagères : mais la résolution que nous avons prise de n'avoir recours que le moins qu'il seroit possible à ce genre d'emprunt, nous a fait préférer une création de rentes héréditaires, remboursables dans l'espace de dix ans par la voie du sort, en laissant cependant aux propriétaires la libre option de recevoir leurs remboursemens en argent comptant, ou d'en constituer les capitaux ; la simple faculté de faire de pareils remplois en rentes viagères, qui, réparties dans l'espace de dix années, ne peuvent former pour chacune, qu'un objet modique & limité, nous a paru concilier sans inconvénient le goût & les convenances d'un grand nombre de prêteurs, avec les principes qui nous ont fait exclure le même moyen pour des parties plus considérables. A ces causes, &c.

Sa Majesté crée quatre millions de livres de rentes héréditaires au denier vingt, avec les attributions de primes ci-après énoncées, le tout à prendre par privilege & par préférence à la partie du Trésor royal sur le produit des Aides & Gabelles, & autres revenus spécialement affectés, obligés & hypothéqués, tant au paiement des arérages des rentes & à celui des primes qui y

sont jointes, qu'au remboursement des capitaux; lequel se fera dans l'espace de dix ans, par la voie de loterie, ainsi qu'il sera ci-apres ordonné.

Les capitaux desdites rentes seront reçus au Trésor royal chez le sieur Micault d'Harvelay, & lesdites rentes auront cours, du premier jour du quartier dans lequel les capitaux auront été fournis au Trésor royal, dont mention sera faite dans les quittances qui en seront délivrées; & lesdites quittances seront toutes numérotées.

Le Garde du Trésor royal délivrera en outre aux acquéreurs desdites rentes, pour chaque mille livres comprises dans lesdites quittances de finances, un bulletin contenant un numéro, suivant le modèle annexé à l'Edit, pour, en vertu dudit numéro, avoir part aux huit cens mille livres de primes, qui sont attribuées à chaque tirage annuel du remboursement des capitaux, pour être distribuées aux porteurs desdits bulletins, par la voie du sort, conformément à la table des lots imprimée ci-après.

Les constitutions particulières desdites rentes, ne pourront être moindres de cinquante livres de jouissance annuelle au principal de mille livres, & les contrats seront passés sans frais par-devant tels Notaires au Châtelet de Paris que les acquéreurs voudront choisir.

Les acquéreurs desdites rentes pourront faire expédier les quittances de finance, pour leur en être passés contrats, jusqu'à la concurrence de telle somme qu'ils jugeront à propos, à condition que les parties qui composeront lesdites sommes, seront toujours de mille liv. chacune, sans fraction.

Il sera libre aux acquéreurs desdites rentes, de faire expédier au porteur les quittances de finance,

nance, de telles sommes qu'ils jugeroient à propos, & elles leur seront délivrées avec les bulletins énoncés ci-dessus, & en outre avec dix coupons payables d'année en année avec le Trésorier de la caisse d'amortissement; lesquels coupons porteront les mêmes numéros que ceux desdites quittances de finance, & seront signés par les personnes qui seront commises à cet effet.

Les propriétaires desdites quittances au porteur pourront à leur volonté les convertir en contrats, sous les noms qu'ils indiqueront, en remettant lesdites quittances avec leurs coupons non échus au Gardes du Trésor royal, qui leur en expédiera de nouvelles en nom.

Lesdites rentes ne pourront être diminuées ni réduites en aucun cas; les arrérages d'icelles seront exemptés à toujours de toutes impositions généralement quelconques, présentes & à venir; & le paiement desdits arrérages desdites rentes dont sera passé contrat, se fera de six mois en six mois, à bureau ouvert, en l'Hôtel de Ville de Paris, à commencer du premier Juillet 1786. Quant aux arrérages des quittances au porteur, le paiement en sera fait par année, à commencer au premier Janvier 1787, par le Trésorier de la caisse d'amortissement.

Le remboursement des quatre-vingts millions de capitaux desdites rentes, sera fait dans l'espace de dix années, à raison de huit millions par chacune desdites années. Le premier tirage aura lieu au mois de Décembre 1786: dans le cas où le dernier numéro sorti seroit d'une quittance de finance, dont le montant excéderoit le restant desdits huit millions, cet excédant seroit remboursé au tirage subséquent par prélèvement & sans mettre dans la roue le numéro de ladite quittance de finance; au moyen de quoi, les

N°. 53, 31 Décembre 1785. k

arrangés desdites rentes, dont le remboursement des capitaux sera échu à chaque tirage, n'auront plus cours à compter du premier du mois de Janvier de l'année qui suivra ledit tirage.

Le tirage des primes se fera chaque année, trois mois après celui des remboursemens, & il n'y aura d'admis au tirage desdites primes, que les numéros des bulletins relatifs à celles des quittances de finance qui seront sorties au tirage des remboursemens, à la concurrence de huit millions par an : il y aura conséquemment huit mille numéros participant chaque année au tirage des primes ; les lots seront payés en argent comptant par le Trésorier de la caisse d'Amortissement, immédiatement après le tirage, en rapportant le bulletin dont le numéro sera sorti, & conformément à la liste dudit tirage.

Les capitaux des rentes dont le remboursement sera échu à chaque tirage, seront payés aux propriétaires desdites rentes, par le Trésorier général de la caisse d'Amortissement, en argent comptant, si mieux n'aiment les propriétaires desdites rentes faire emploi de la totalité ou d'une portion des capitaux dont le remboursement leur sera échu ; sur quoi ils seront tenus d'opter dans l'année qui suivra le tirage ; & dans le cas où ils préféreroient le emploi desdits capitaux en rentes viagères, ils retireroient dudit Trésorier de la caisse des Amortissemens, des récépissés portant obligation par ledit Trésorier de verser au Trésor royal les sommes que lesdits propriétaires n'auroient pas voulu recevoir comptant pour lesdits remboursemens ; sur lesquels récépissés, le garde du Trésor royal leur expédiera de nouvelles quittances de finance, sous tels noms qu'ils indiqueront, pour être consti-

tuées en rentes viagères à neuf pour cent sur une tête, & à huit pour cent sur deux têtes, à leur choix, & en seront les contrats passés par les commissaires du Conseil, qui seront nommés à cet effet; lesquelles rentes viagères seront exemptes de toutes impositions présentes & à venir, & auront cours à compter du premier jour du quartier où la quittance de finance sera expédiée.

Les arrérages desdites rentes viagères seront payés en l'Hôtel-de-ville; les constitutions particulières ne pourront être moindres de cinq cents livres de capital, pour jouir desdites rentes par les acquéreurs, soit sur leurs têtes ou sur celles des autres personnes qu'ils voudront choisir, indistinctement à tous âges; sur le pied ci-dessus fixé, & les contrats en seront passés pardevant tels notaires que les acquéreurs voudront choisir.

Les communautés ecclésiastiques, les hôpitaux du royaume, & autres gens de main-morte, pourront acquérir les rentes créées par cet édit, & en jouir comme de leurs autres biens, sans être obligés à aucune formalité, ni payer aucun droit d'amortissement.

Les étrangers non-naturalisés, même ceux demeurant hors du royaume, pourront aussi acquérir lesdites rentes, même en disposer en principaux & arrérages entre-vifs, ou par testament, & en cas qu'ils n'en aient disposé, les héritiers leur succéderont, encore que leurs donataires ou héritiers soient étrangers & non regnicoles; S. M. renonce à cet effet au droit d'aubaine & autres droits.

Les acquéreurs desdites rentes dont il aura été passé contrat de constitution, qui voudront s'en défaire, pourront en transmettre la propriété par la voie de réconstitution.

Les nouveaux acquéreurs jouiront desdites rentes ainsi réconstituées, à compter du premier jour du semestre dans lequel les quittances de finances qui auront été expédiées à leur profit seront datées.

Distribution des 800,000 livres de primes en 800 lots, attribuées à chaque tirage.

1	Lot de.....	150,000 liv.
1	... de.....	50,000
2	... de 20,000 liv.	40,000
2	... de 10,000.....	20,000
4	... de 5000.....	20,000
20	... de 3000.....	60,000
30	... de 2000.....	60,000
40	... de 1600.....	40,000
100	... de 800.....	80,000
200	... de 600.....	120,000
400	... de 400.....	160,000
800	Lots.....	800,000.

L'enregistrement porte :

Registré, oui & ce requérant le Procureur Général du Roi, du très-exprès commandement dudit Seigneur Roi, porté par sa réponse du dix-huit du présent mois, aux très-humbles & très-respectueuses représentations du seize du même mois, & réitéré par sa réponse du jour d'hier, aux très-humbles & très-respectueuses réitératives représentations de son Parlement, pour être exécuté selon sa forme & teneur ; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié & enregistré ; Enjoint aux Substituts du Procureur

Général du Roi esdits Sieges d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le vingt-un Décembre mil sept cent quatre-vingt-cinq. Signé
LEBRET.

M. le Duc d'Orléans, a obtenu des Lettres - Patentes enregistrées au Parlement, pour ouvrir un emprunt de six millions, dont voici le plan.

L'Emprunt est divisé en 600 actions au porteur de 1000 livres chacune, qui dans leur principe, produiront 40 livres de rente, à raison de quatre pour cent d'intérêt annuel. Mais comme cet Emprunt se fait par voie de tontine, & que la totalité des rentes se porte à la somme de 240,000 livres, les rentes s'accroîtront au profit de chaque actionnaire survivant, selon l'usage ordinaire; il n'y aura aucune retenue sur les rentes, de façon que le dernier survivant de tous les actionnaires jouira de la rente entière de 240,000 liv. jusqu'au jour de son décès. Pour donner plus d'appas aux actionnaires, M. le duc d'Orléans, affecte une rente viagère de 135,000 liv. qu'il divise en 600 lots; c'est à raison d'un lot par dix actions. Ces lots seront tirés au sort & ceux qui auront le bonheur de les gagner, auront une nouvelle rente en forme de prime. Ces primes sont distribuées en un lot de 20,000 liv. de rente, un de 10,000; un de 6000; un de 5000; un de 3000, cinq de 1000; dix de 600; dix de 500; quinze de 400; quinze de 300; vingt de 250; vingt de 200, cinquante de 150; cinquante de 140; cinquante de 120; & trois cens cinquante de 100 liv. de rentes. Le tirage de ces primes

aura lieu dans les dix premiers jours de Janvier 1787.

Les arrérages des rentes tontines commenceront à courir du premier Décembre 1784 néanmoins les propriétaires des actions ne seront pas obligés de les constituer avant le premier Janvier 1787. Pour l'assurance des actionnaires, M. le duc d'Orléans affecte toutes les nouvelles maisons qui entourent le Palais-Royal, & qui sont assurées à Londres; & hypothèque en outre tous ses biens, présens & à venir. S. A. S. délègue pour le paiement desdites rentes viagères, la totalité des loyers des susdites maisons, qui sont actuellement affermées à 550000 livres. Pour ôter toute difficulté, Mme. la duchesse d'Orléans, renonce, tant pour elle, que pour ses enfans ou ayant cause, à l'exercice de ses droits & conventions sur les revenus délégués pour le paiement desdites rentes, en considération de l'emploi de l'Emprunt fait par le Prince.

Une Compagnie a pris par spéculation la totalité de cet Emprunt; il se négocie déjà, à trois pour cent de bénéfice.

Le 1^{er}. Décembre, il restoit dans le port de Bordeaux 423 navires, dont 314 étrangers, & 109 François; un navire avoit été mis en construction pendant le mois de Novembre; 24 étoient sur divers chantiers, & 19 avoient été mis en costume.

Pendant le cours de Novembre, il est entré dans le port de Bordeaux 18 navires François, venant des Isles Françaises, savoir; 4 du Cap: 1 de la Guadeloupe: 3 des Cayes-Saint-Louis: 2 de la Pointe à Pitre: 2 du

Port-au-Prince : 1 de la Martinique : 1 de la Louisiane : 1 de Cayenne : 2 de Miquelon : 1 du petit Nord. Leurs chargemens consistoient en sucre, café, indigo, cacao, coton, bois de teinture, morue, &c. Ce même mois, il est entré dans le port 108 bâtimens François de petit cabotage, & 5 de grand, ainsi que 105 navires étrangers, chargés de merrain, planches, poixes, mâs, bois de construction, avoine, chanvre, beurre, fromage, & la plus grande partie sur leur lest.

Dans le cours du même mois, il est sorti 29 navires François, destinés pour les Colonies Françaises, savoir : 8 à Saint Domingue, 5 au Cap, 5 à la Martinique, 2 à Cayenne, 2 au Port-au-Prince, 2 à la Guadeloupe, 1 aux Cayes-Saint-Louis, 1 à la Pointe-à-Pitre, 1 à Saint-Marc, 1 au Cap & aux Cayes, 1 à Saint-Domingue & aux Isles du Vent. Les chargemens de ces navires consistoient en vin, farine, bœuf, beurre, bière, eau de vie, lard, marchandises seches, &c. Ce même mois, il est sorti du port 112 barques ou petits bâtimens de petit cabotage François, & 2 de grand cabotage, ainsi que 57 navires étrangers, chargés de vin, eau de vie, sucre, café, prunes, &c.

Il vient de se former en cette ville par une Compagnie solide, autorisée du Gouvernement, un établissement depuis long-temps désiré, sous la dénomination du *Transport des ballots, paquets & marchandises, dans l'intérieur de la ville & des*

fauxbourgs de Paris, au moyen duquel on pourra faire transporter au prix le plus modique. les différens paquets d'un quartier à l'autre de la capitale.

Cet établissement dû aux soins de M. Valanger Duvalon, Directeur général, & l'un des intéressés en l'entreprise, est dirigé sur un plan d'administration semblable à celui de la petite poste; quatre fois le jour on fera par la ville la collecte des paquets, & quatre fois le jour on les distribuera, selon leur destination. Le prix du transport est fixé, depuis 1 livre jusqu'à 10 livres,

	à	5 sols.
De 10 liv.	à 20 liv.	6
De 20	à 40	7
De 40	à 60	8
De 60	à 80	9
De 80	à 100	10

Et d'un sol d'augmentation par chaque dix livres de plus; mais entre ce tarif, il sera fait des prix de gré à gré pour le transport considérable, & les Négocians auront la facilité de s'abonner à l'année; les Etrangers ou personnes de Province, qui n'auront point d'adresse à Paris, & qui désireront y faire parvenir leurs effets en sûreté, pourront les adresser, avec une lettre d'avis, à M. Duvalon, Directeur général, au Bureau du Transport, rue du Mail, N°. 43, après en avoir acquitté les droits, & ils seront retirés & conservés soigneusement jusqu'à la réclamation des propriétaires, ou envoyés de suite à la destination par eux indiquée.

Le 12 de ce mois, les Officiers-Municipaux de Crépi en Valois ont fait célébrer un

Service public pour le repos de l'ame de Mr. le Duc d'Orléans.

L'intérieur de l'Eglise étoit tendu en noir avec les armoiries du Prince de distance en distance : au milieu du chœur on avoit élevé un catafalque à plusieurs gradins garnis de cierges , & surmonté d'un dais chargé d'ornemens analogues à cette triste cérémonie. La milice bourgeoise en armes l'orloit l'enceinte du chœur & en gardoit les portes pour maintenir le bon ordre. Tout le Clergé de la ville, MM. les Curés des villages voisins, la Noblesse, les Compagnies de Magistrature, & tous les notables citoyens ont été invités, & ont montré le plus grand zèle à s'y rendre. M. Choron, Doyen du Chapitre, quoiqu'agé de 81 ans, a voulu officier lui-même à la Messe chantée en Musique par une société d'Amateurs.

L'idée contenue dans la lettre suivante, au sujet des difficultés que rencontre souvent la recherche des filiations, nous a paru mériter de l'attention. Voici comme s'exprime l'Auteur, *M. de la Houffaye*, Avocat au Parlement.

Un Particulier veut dans la noblesse ou dans la rôtüre établir une longue descendance de ses peres ; remonter à la plus ancienne origine, rechercher la base de ses droits successifs, leur source & leur étendue, il est souvent arrêté dans ce travail pénible par l'imperfection même de la forme dans laquelle sont rédigés les actes de mariages ; & pourquoi ? C'est que les actes n'ont pas coutume de contenir le lieu de la naissance des époux, la date de cette naissance, la mention du diocèse, le lieu où les peres & meres des époux

ont contracté mariage; enfin, en quel lieu & devant quels Notaires les époux ont arrêté leurs conventions matrimoniales. Qu'une loi positive, Monsieur, enjoigne à tous les Curés du Royaume, ou Prêtres par eux commis, de n'omettre à l'avenir dans les actes de mariage la mention d'aucune des circonstances ci-dessus, & vous sentez combien les sujets de Sa Majesté, à mesure que nous avancerons dans les siècles futurs, trouveront d'avantages dans une loi aussi salutaire. Les actes de mariages seuls suffiront pour mettre les familles sur la trace sensible, & non interrompue, tant de leur filiation, que de tous leurs droits successifs, en quoi qu'ils puissent consister. Une idée aussi heureuse, qui tient au bien de tout, dont l'exécution facile ne sera à charge à personne, appartient toute entière au sieur Pluquet, Curé de Tournam, en Brie.

P. DELAHOUSSE, Avocat au Parlement.

L'Atlas portatif, à l'usage des Collèges, par M. l'Abbé Grenet, Professeur au Collège de Lisieux, réunissant le mérite de l'exactitude, de la Gravure & d'une étendue suffisante, doit être distingué à tous égards de la plupart des rédactions imparfaites, consacrées jusqu'ici à l'éducation (1).

Le nombre des cartes qui composent cet Atlas, le rend également utile à tous ceux qui veulent lire avec fruit l'histoire ancienne & moderne; ils y trouveront quinze cartes anciennes; & cin-

(1) Cet Atlas, de 65 Cartes, relié en veau, coûte 46 liv.; en parchemin, 44 liv., & se trouve chez l'Auteur, au Collège de Lisieux.

quante cartes modernes : ces cartes se vendent séparément 12 sols pièce , excepté les 21 feuilles des gouvernemens de France , qui se vendent 15 sols. Pour les collèges l'Auteur les distribue par classes , afin que la dépense chaque année soit modique , & n'excède pas le prix des livres classiques ordinaires. En sixieme , il ne donne que trois cartes réelles dans un fort carton , avec des onglets pour y coller tous les ans 4 ou 5 nouvelles cartes.

Ce qui distingue particulièrement cet Atlas , c'est 1°. que les cartes anciennes sont faites exactement sur la même échelle que les modernes qui y répondent ; avantage qu'on ne trouvera dans aucun autre ouvrage de ce genre. 2°. Que ces cartes sont faites à neuf , d'après les observations astronomiques les plus récentes , ou d'après les calculs faits avec le plus grand soin par M. Bonne , Ingénieur Hydrographe de la Marine.

Les 21 feuilles de détail sur la France sont faites d'après la grande carte de l'Académie ; mais ce n'est point une simple copie de cette dernière. On a suppléé les degrés de longitude & de latitude qui ne point tracés sur celle de M. de Cassini ; on a calculé un grand nombre de points , &c. elles sont toutes sur la même échelle , afin qu'on puisse distinguer à l'œil la grandeur relative de chaque province. On y trouvera toutes les villes , les bourgs , les grandes forêts , les montagnes , les rivières grandes & petites , les vignobles les plus renommés. Pour les villages , on n'y a mis que ceux qui se trouvent sur les grandes routes , ou ceux où il s'est passé quelque fait intéressant. On y a marqué toutes les batailles qui se sont livrées en France , chacune avec leur date. Les batailles gagnées par nos Rois sont indiquées par des sabres la pointe en haut , &

les batailles perdues par des sabres la pointe en bas.

L'Abrégé de Géographie du même Auteur est fait sur le même plan que ses cartes; les sphères de M. l'abbé Grenet représentent sensiblement aux yeux le mouvement de la terre autour du soleil & sur elle-même, le lever & le coucher du soleil pour tous les peuples du monde, son mouvement apparent dans l'écliptique; sans rien déplacer, sans hausser ou baisser le pôle, &c.

Mais la plus curieuse de ces trois sortes de machines, c'est la sphere terrestre & céleste tout à la fois; elle est composée de deux globes, l'un terrestre & l'autre céleste, tournant autour d'une lanterne à deux faces, par le moyen d'un rouage commun. Il y a sur le pied un écliptique avec les signes & les quatre années, afin de tenir compte des 6, 12, 18 heures que le soleil avance la première, la seconde, la troisième année après la bissextile. La boussole, qui est également sur le pied, sert à orienter les globes, & à faire trouver aisément dans le ciel l'étoile polaire & les constellations.

Les observations suivantes, sur les maladies de la peau, plus communes de jour en jour, ont pour objet de déterminer les causes & les remèdes de ces maladies. Ce n'est qu'un abrégé des idées de l'Auteur sur cette matière; idées qui exigeroient beaucoup plus de développemens & de discussions que n'en comporte une Feuille périodique, étrangère aux sujets de cette nature.

Les affections psoriques sont évidemment produites par un excès de chaleur; la preuve de

cette assertion se trouve dans leurs effets, puisqu'il est vrai qu'elles dessèchent & corrodent la peau. Comment se développent-elles spontanément? Le voici : le sang venant à être agité & échauffé par des boissons inflammables & disposées à fermenter, s'appauvrit, se dissout & s'altère ; sa partie onctueuse qui sert à unir les autres, que j'appelle son baume ou son phlogistique, s'évapore, & en se dissipant, elle détruit au moins en partie leur état d'aggrégation. Alors les différens principes dont le mixte est composé, se séparent & agissent suivant leurs propriétés particulières. Les parties sulphureuses brûlent & enflamment ; les salines irritent & dissolvent ; les terreuses se déposent & obstruent ; les séreuses s'épanchent & deviennent stagnantes. Que de causes de désordres ! Aussi la décomposition du sang donne-t-elle lieu à un très-grand nombre de maladies, telle est l'origine de la plupart des vices de la peau.

On ne sauroit néanmoins se dissimuler qu'il en existe beaucoup dûs à des principes de contagion : tels que les vices scorbutiques, scrophuleux, varioliques, cancéreux, gouteux, vénériens, &c. Ce dernier sur-tout joue un très-grand rôle dans le développement de ces sortes de maux, à l'égard des personnes qui mettent peu de soin à s'en guérir, & accordent leur confiance à des gens plus capables d'aggraver leur mal, que de les en délivrer.

Les bains & le petit lait doivent être considérés comme la base des traitemens des maladies de la peau. Il convient d'y joindre des remèdes fondans, choisis dans les préparations mercurielles & antimoniales, auxquels on ajoute quelques sels, & les sucres de certaines plantes. L'éthiops minéral, le mercure doux, la panacée, l'antimoine crud,

bien purifié, l'ethiops antimonial, le soufre doré, le kermès minéral, les sels de glauber, l'extrait de cigue, &c., sont les meilleures armes qu'on puisse employer contre les infirmités dont il s'agit. C'est aux praticiens à savoir les amalgamer & administrer à une dose convenable.

Le régime n'est pas moins indispensable que les remèdes dans ces sortes de traitemens. On doit sur-tout s'attacher à tenir le ventre libre, à tempérer & adoucir le sang, à faciliter la transpiration & la sécrétion de la bile. Les viandes blanches & les végétaux fournissent la nourriture la plus propre à remplir ces différens points de vue.

L'auteur de ces recherches [1] croit d'après des faits bien constatés, que les causes qui donnent naissance aux maladies de la peau, sont souvent celles qui engendrent les obstructions, les squirres & les cautères, les ulcères invétérés ou les plaies habituelles, les pertes en blanc, la goutte, le rhumatisme & plusieurs autres qu'il seroit trop long de détailler. Il pense en même-tems qu'en doit les traiter à-peu-près de la même manière. Il se fera un plaisir d'entrer dans des plus grands détails, soit par écrit, soit verbalement avec les personnes de l'art ou autres, qui sont intéressées à approfondir cette matière.

On connoît les ravages que les fauxerelles font dans plusieurs endroits de l'Europe, & quelquefois dans certaines provinces du royaume; ce fléau redoutable se faisant particulièrement sentir dans les parties de l'Espagne qui sont situées du

[1] M. la Bastays, ancien Médecin des Hôpitaux militaires, rue de Richelieu, n^o. 32.

côté de l'Afrique ; la Société Royale Economique de Madrid a proposé en 1784 un prix qui devoit être adjugé à l'Auteur du meilleur Mémoire sur cet objet ; mais ceux qui lui ont été adressés n'ayant pas entièrement rempli ses vues , la Société n'a point décerné le prix , & elle s'est contentée d'accorder un Accessit , consistant en une Médaille d'argent , à M. Jacquelin Duplessis , ancien Officier de Dragons , qui a proposé de naturaliser en Espagne un oiseau , connu aux Isles de France & de Bourbon , sous le nom d'*Oiseau-Martin* , & qui a servi à y détruire les insectes qui ravageoient autrefois ces campagnes. Cet oiseau a été apporté dans les colonies , des grandes-Indes ; & le Gouvernement persuadé de son utilité , a rendu successivement plusieurs Ordonnances , pour enjoindre aux Colons de le laisser multiplier , & de n'en détruire aucun.

Quelques Auteurs ont cependant assuré , d'après des relations infidèles , que les habitans de ces Isles avoient été obligés de tuer ces oiseaux qui , après avoir détruit ces insectes , dévastent , à leur tour , les récoltes. M. Duplessis , qui a résidé plusieurs années à l'Isle de Bourbon , où il a vu introduire les oiseaux-martins , persuadé qu'il étoit essentiel de détruire une erreur qui peut empêcher de songer aux moyens de les naturaliser dans les parties méridionales de l'Europe , ou même de chercher une autre espèce d'oiseau qui pût remplacer celui-ci (1) , a présenté à la Société Royale d'Agriculture , les papiers qu'il a pu rassembler , relatifs à l'histoire de cet oiseau , & d'après lesquels il consiste qu'il est toujours très-

(1) On en trouve plusieurs en Arabie & sur la côte de Barbarie , qui pourroient être propres à remplir les mêmes vues.

multiplié aux Isles de France & de Bourbon, & que les Ordonnances, rendues pour en favoriser la multiplication, sont encore en vigueur. Les personnes qui désireront les consulter, les trouveront chez M. Broussonet, Secrétaire-Perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, rue des Blancs-Manteaux, n°. 57.

La propriété des rentes sur le Roi se transfère ou par des lettres de ratification qui sont seulement scellées le jour du Sceau, ou par des contrats de reconstitution qui s'expédient tous les jours, ou cette propriété cesse par les remboursemens qui s'en font journellement; les oppositions sur ces rentes se font au Bureau des Huissiers des Conseils du Roi, & de la grande Chancellerie, rue du Chevalier-du-Guet; ils ont seuls le droit de les former.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 25 Décembre.

Les Etats-Généraux ont arrêté, dit-on, une réduction des troupes levées dernièrement. Les Corps de *Lega* & de *Sternbach* seront licenciés & réformés; la Légion de Maillebois, réduite à mille hommes, le Corps de Salm à 800, celui de Hesse Darmstadt à 400, ainsi que les Volontaires de *Matha*. Les Officiers réformés jouiront de la demi-pension. Enfin on donnera congé à neuf hommes par compagnie, dans toute l'armée de la République.

Le Baron de Hop, Ministre de LL. HH. PP. auprès de notre Cour, s'est rendu dans

cette Capitale , pour y reprendre ses fonctions.

Des lettres de Cadix rapportent en ces termes un événement bien extraordinaire :

Un certain Antoine Cussoni , riche particulier de cette ville , destinoit l'un de deux enfans qui lui restoit à la profession de négociant. Ce jeune homme parvenu à l'âge de 10 ans fut en conséquence embarqué en cette qualité avec une pacotille assez considérable sur le vaisseau Espagnol *Los Spidros* , qui faisoit voile pour les Indes. Parti avec un bon vent , tout sembloit pronostiquer un voyage heureux ; lorsqu'une bourasque survint un peu après avoir dépassé le détroit de Gibraltar , qui poussa le navire contre un écueil , l'y fit échouer , & périt la plus grande partie de l'équipage. Cette fâcheuse nouvelle étant arrivée à Cadix , le père de notre jeune homme fit faire pendant trois mois les recherches les plus exactes sur le sort de son fils. Mais elles furent vaines , & il resta persuadé que ce malheureux fils avoit péri dans les flots. Il y avoit déjà 8 mois que cet accident étoit arrivé , & l'on commençoit à l'oublier , quand le 26 du mois d'Octobre dernier , pendant que le Pere Cussoni étoit hors de la maison pour affaires , le jeune homme qu'on croyoit mort entre subitement , se jette au cou de sa mere , qui presque évanouie de joie , le tenoit étroitement serré sur son sein , sans proférer aucune parole. Au milieu d'une reconnaissance si tendre , arrive le mari , qui avoit par malheur le défaut d'être jaloux. Sa passion l'emporte sur les cris de la nature , il ne reconnoît point son fils , il le prend pour un amant qui le déshonore , & dans sa fureur jalouse il l'étend à demi mort à ses pieds d'un

coup de filet ; il alloit poursuivre les effets de sa rage , & l'assouvir sur la mere , lorsque la voix mourante de son fils , qu'il reconnoit enfin , mais trop tard , lui découvre sa méprise , l'innocence de son épouse , & son crime. La blessure du jeune homme étoit mortelle ; il eut à peine le temps de raconter comment il étoit parvenu avec six autres à se sauver sur une frêle planche du vaisseau , de la mort qui l'attendoit dans les flots , & il expira au bout de quelques minutes , dans les bras de son infortunée mere. Le pere plus à plaindre mille fois étoit tombé sans connoissance , & il ne revint de sa foiblesse que pour tourner contre lui même le poignard encore teint du sang de son enfant. Mais des personnes qui étoient accourues au bruit & qui étoient présentes à cette tragédie vinrent à bout de l'arrêter , & les larmes de son épouse & de son autre fils lui persuaderent de ne point quitter la vie. Cette affaire n'en est cependant point restée là ; le Comte Royal de justice en a pris connoissance , & il est occupé maintenant de l'instruction du procès. Mais l'on croit généralement que la compassion l'emportera sur la sévérité des loix dans cette occasion ; & tout le public espere que le coupable sera absous , les remords de sa conscience étant déjà pour lui un supplice plus cruel que tous ceux qu'on pourroit imaginer.

Paragraphes extraits des papiers Anglois & autres.

Le Lieutenant-Général Pignatelli , qui étoit allé à Madrid de la part du roi des Deux-Siciles pour s'acquitter d'une commission particulière auprès du roi d'Espagne , n'y est resté que trois jours & est retourné immédiatement à Naples. On avoit cru , que ce Seigneur étoit chargé de venir annoncer , que S. M. Sicilienne , par égard aux

représentations & aux instances de notre Cour, avoit congédié M. Acton, Ministre de la Marine Napolitaine : Le mécontentement contre ce Ministre provenait, dit-on, de ce qu'il avoit engagé le roi de Naples, son maître, à céder à la cour de Russie, un port libre & de refuge sur les côtes de son Royaume : on apprend, que le Lieutenant Général Pignatelli, bien loin d'avoir apporté la disgrâce du Ministre Napolitain, est venu au contraire porter des excuses du roi de Naples, au roi d'Espagne, son pere, de ne pouvoir se conformer à ses desirs. *Gaz. d'Amst.* n. 101.

» La portion du terrain, dit M. Busching, » que la Maison d'Autriche possède actuellement » en Allemagne, est suivant la dernière computation, de 4143. milles quarrés d'Allemagne. » La Bavière contient 784 milles La Maison Impériale, en faisant cette acquisition au moyen » de l'Echange projeté, auroit par conséquent » en Allemagne une étendue de 4927 milles » quarrés de terrain : Et, comme suivant la carte » critique de Mayer l'Empire contient 11224 » milles quarrés, il arriveroit par l'échange de » la Bavière, que la Maison d'Autriche y posséderoit presque les 4 neuvièmes du Pays ». (*Gaz. de Leyde*, n°. 101).

Quelques apparences font présumer toujours que l'élection d'un Roi des Romains précédera les autres événemens dont on paroit redouter les suites. » Il n'y a point de doute, dit une lettre » de Ratisbonne du 29 Novembre, que plusieurs princes de l'Empire, effrayés de l'augmentation énorme de pouvoir de la maison d'Autriche, n'aient formé le projet de faire » passer la Couronne Impériale dans une autre » Maison. Mais à quel Prince la destinent-ils, » c'est ce qu'il seroit difficile de prévoir. Ceux » qui ne croient pas que la Maison de Brande-

» bourgpuisse y prétendre sous le prétexte qu'elle
 » est protestante, se trompent très certainement,
 » cette clause de la *Bulle d'or* ayant été abrogée
 » depuis. Cependant l'on présume avec beaucoup
 » de raison que la maison de Saxe est celle sur
 » laquelle on a jeté les yeux, pour éviter toutes
 » difficultés. On est même intimement persuadé
 » que c'est la seule raison qui a engagé l'électeur
 » de Saxe de prendre une part si active à la con-
 » fédération Germanique.

» Dès que le projet en fut éventé, la cour de
 » Vienne prit de nouvelles alarmes, & en con-
 » clut la nécessité de chercher à détacher cet
 » Electeur du parti de la Prusse, pour ne point
 » courir les risques de perdre une couronne que
 » 15 princes de la maison d'Autriche ont succes-
 » sivement portée. Le mariage d'une princesse
 » de Toscane avec un prince de Saxe fut regardé
 » comme un premier acheminement à la réu-
 » nion des cours de Vienne & de Dresde. Mais
 » bientôt l'on sentit que pour dédommager cette
 » dernière d'un sceptre qu'on lui promettoit, il
 » falloit lui en assurer un autre moins brillant
 » peut-être, mais aussi plus solide; & l'on jeta,
 » dit-on, les yeux sur la Pologne, dont le pere
 » & le grand pere de l'électeur de Saxe avoient été
 » Rois. Pour effectuer ce dessein, l'on prétend
 » que le Roi actuel consent à abdiquer la Cou-
 » ronne, dès qu'il en sera temps; qu'alors les
 » deux cours Impériales forceront les Polonois
 » d'accepter l'électeur de Saxe pour souverain,
 » & en rendront le trône héréditaire.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

Parlement de Paris, première Chambre des En-
 quêtes: Cause entre Alexandre Baudoire; Anne le
 Sueur sa femme, auparavant veuve de Nicolas Fil-
 leul, Nicolas-Marc Filleul son fils; — & Guil-
 laume Pillon, Louise Lagneau sa femme, aupara-

vant veuve Guerinot, le nommé Avignon, Marie Guerinot sa femme, & Denis Guénard, = Demande à fin de preuve d'escroquerie.

Un Particulier, nommé *Filleul*, articuloit qu'une fille, nommée *Guerinot*, étant parvenue à lui surprendre sa signature au pied d'un engagement écrit par un tiers, portant promesse d'épouser cette fille, ou de lui payer, par forme de dédit, 800 liv.; mais que, peu après, les parens de ce jeune homme, âgé d'environ 21 ans, ayant résolu de le marier, & la *Guérinot* en ayant été instruite, elle le fit menacer d'y former opposition, & de faire usage de son engagement; qu'alors il courut tout éploré vers elle, dans l'espoir de retirer son engagement; ce qu'elle refusa, en l'assurant qu'elle l'avoit remis dans les mains d'un parent à elle, nommé *Guénard*, avec ordre de faire les poursuites nécessaires; qu'il alla sur le champ chez *Guénard*, lequel consentit à la restitution de l'engagement, sous la condition de payer 500 l.; à quoi la *Guerinot* voulut bien se réduire; que, dès le lendemain, après avoir cherché à emprunter cette somme, il revint chez *Guénard*, n'ayant trouvé que 400 livres, qu'il lui remit, mais que *Guénard* exigea encore que ce jeune homme lui passât à lui *Guénard*, afin de compléter les 500 l., un billet de 100 liv., stipulé pour cause de prêt, ce qui fut fait à l'instant. Par ce moyen, l'engagement fut rendu au jeune homme, qui, de dépit & de colere, le déchira, sur le champ, en présence d'un tiers, témoin de cette scene. — « Cette escroquerie; disoit dans un Précis imprimé le Défenseur de ce Particulier, parut si plaisante à ceux qui l'avoient commise, qu'ils la divulguèrent eux-mêmes, & en amusèrent le Public aux dépens du niais qu'ils venoient de plumer ». — Il instruisit ses parens de cette manœuvre, & ceux-ci se réunirent à lui, & formerent demande

devant le Juge des lieux , à fin de restitution des 400 liv. & du billet de 100 livres — Sur cela, Sentence contradictoire qui admit la preuve des faits articulés. Appel par les Défendeurs devant le Bailli de Mortagne , qui l'infirma , & déclara les Demandeurs non-recevables en la preuve par eux demandée. — Appel de cette dernière Sentence en la Cour , & Arrêt rendu le 3 Septembre 1785 , qui confirme la Sentence du Bailli de Mortagne avec dépens.

Cause extraite du Journal des Causes célèbres [1].
Journalier condamné à être pendu , pour avoir violé une fille de six ans & demi.

L'homme brutal qui ose employer la violence pour ravir les faveurs qu'un amour légitime a droit d'obtenir , est un monstre dont on doit délivrer la société. Les libertins plaisantent sur le viol ; mais les loix , protectrices des mœurs , punissent du dernier supplice les coupables de ce délit. Si l'homme , emporté par sa passion , réfléchissoit qu'elle peut le conduire à l'échafaud , cette idée effrayante calmeroit , sans doute , ses sens , & le forceroit à respecter les mœurs.

Violenter une fille nubile est un crime ; mais pousser la brutalité & l'oubli de tous les principes de l'honnêteté jusqu'à violer un enfant , c'est un forfait qui révolte & qu'on ne peut trop punir.

Lorsque nous parlons de livrer au supplice ceux qui se rendent coupables du crime de viol , nous entendons ceux qui sont convaincus de ce crime par des preuves certaines ; car il seroit bien dangereux de prononcer une condamnation sur des indices douteux , & sur des présomptions équivoques.

Un Jurisconsulte rapporte , à ce sujet , un trait qui prouve combien le Juge doit être

en garde contre les vraisemblances. Un jeune homme ayant été accusé d'avoir violé une femme, fut condamné à lui payer une somme d'argent : le Juge qui avoit prononcé cette condamnation, ordonna que la somme seroit payée en sa présence, & autorisa, en même-temps, le jeune homme à reprendre son argent, s'il pouvoit l'arracher des mains de la femme qui l'accusoit de l'avoir violé.

Cette sentence fut exécutée; le jeune homme paya, & la femme se saisit de l'argent. Au signal du Juge, le jeune homme s'avança pour arracher la somme qu'il venoit de donner; mais il éprouva une résistance si vigoureuse, qu'il fut obligé de renoncer à son argent. Alors le Juge dit à la femme qui prétendoit avoir été violée : *Si vous aviez défendu votre honneur avec autant de courage que vous venez de défendre l'argent que vous avez reçu, vous auriez triomphé des efforts de ce jeune homme. Vous êtes sa complice, & je vous condamne à lui restituer la somme qu'il vous a payée* Le Jurisconsulte qui nous fournit ce trait ajoute que le public applaudit à la sagesse de ce jugement.

Mais si la justice doit être en garde contre l'incertitude des preuves, lorsqu'il s'agit d'une accusation de viol, intentée par une femme ou une fille en état de repousser les attaques d'un homme, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'une fille qui est encore dans l'enfance. Alors toutes les présomptions sont en faveur de l'être foible, de la victime immolée par une force brutale; & si le juge a des preuves du forfait, il ne doit pas balancer à prononcer la peine portée par les loix.

Aussi les arrêstistes rapportent des exemples de la juste sévérité des Tribunaux contre les coupables. Nous n'en citerons que deux.

Par arrêt du 27 septembre 1588, un particulier fut condamné à être pendu, pour avoir violé une fille de huit ans.

Par un autre arrêt du 30 août 1636, un particulier fut condamné à être rompu, pour avoir violé une fille qui n'étoit âgée que de quatre ans & demi.

Nous ne citerons pas une multitude d'autres exemples de semblables condamnations ; nous allons passer à celui que le Parlement de Paris a fait depuis peu.

Voici les faits qui ont servi de base à la condamnation récente du journalier dont nous avons annoncé le crime.

Ce journalier, nommé *Aubert*, demouroit dans l'étendue de la justice de Dunois à Châteaudun. Il y étoit connu pour un homme sans mœurs. Les filles le fuyoient comme un satyre dangereux. Ne trouvant plus d'occasions pour satisfaire sa passion brutale, il résolut d'attaquer une jeune fille de six ans & demi, nommée *Marie-Anne Pillaux*. Cette jeune fille ignorant les motifs des caresses d'*Aubert*, s'y livroit avec l'innocence de son âge ; mais le monstre, au lieu de la respecter, osa la faire servir à assouvir sa passion brutale. Les pleurs & les cris de cette petite malheureuse excitèrent la curiosité des voisins, qui lui en demandèrent la cause. Elle leur déclara, avec l'ingénuité de l'enfance, ce que le féroce journalier avoit osé tenter. Les voisins, indignés, dénoncèrent ce monstre à la Justice, qui lui fit, sur le champ, son procès. Les premiers Juges ne l'avoient condamné qu'aux galères à perpétuité & à 1000 livres de dommages & intérêts ; mais par arrêt du premier février 1785, sur les preuves qui résultoient du procès, le Parlement a condamné *Aubert* à être pendu & à 1000 livres de dommages & intérêts envers *Marie-Anne Pillaux*.





